

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en Tarn-et-Garonne | 2020-2024



EDITORIAL DE CLAUDE DEJEAN

PRESIDENT DE LA FDAAPPMA82

Avec 1 500 000 pêcheurs, la pêche est la 2^{ème} activité ayant le plus de licenciés en France, juste après le football. La Fédération Nationale pour la Pêche en France a œuvré, depuis 2010, à la définition d'une politique nationale pour le développement de notre loisir avec le Schéma National de Développement du Loisir Pêche.



Nous sommes fiers de vous proposer notre déclinaison départementale, élaborée dans un esprit partenarial et de concertation large avec les 46 AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Tarn-et-Garonne), l'Agence de Développement Touristique, la Direction Départemental des Territoires, nos Gardes-Pêche Particuliers, les membres du Conseil d'Administration et les techniciens de la fédération.

Le SDDLDP définit la stratégie et programme les actions pour le développement du loisir pêche sur les 5 prochaines années, réparties sur 5 enjeux propres au Tarn-et-Garonne :

- La cohérence de l'offre pêche,
- L'aménagement du territoire et des milieux aquatiques,
- L'accessibilité du loisir,
- L'accompagnement des AAPPMA,
- L'image de la pêche.

La pratique de la pêche a évolué et nous devons adapter notre offre pêche pour répondre aux demandes de tous les pêcheurs. Ce travail n'est réalisable qu'en capitalisant sur nos AAPPMA ; chevilles ouvrières de la pêche au niveau local. L'objectif de cette démarche est le développement économique, social et écologique du territoire, au bénéfice :

- De la pêche avec le recrutement de nouveaux pratiquants et la satisfaction des pêcheurs actuels, pour asseoir notre position d'activité ayant le plus de licenciés en Tarn-et-Garonne.
- De nos partenaires avec le développement du tourisme pêche, estimé à 2 milliards d'euros au niveau national.

Nous remercions également le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne qui nous accompagne depuis de nombreuses années dans nos missions récurrentes, ainsi que le Conseil Régional Occitanie qui nous apporte depuis 2016 son soutien dans le développement de notre loisir de plein air.

SOMMAIRE

ETAT DES LIEUX DU LOISIRS PECHE EN TARN-ET-GARONNE

LE TERRITOIRE PAGE 6

- Son histoire page 6
- Sa situation géographique page 8
- Son découpage administratif page 9
- Le contexte hydrographique page 11
- Les axes de communication page 17
- La situation démographique page 19
- L'activité économique page 25
- Le tourisme page 27

L'OFFRE PECHE EN TARN-ET-GARONNE PAGE 31

- L'organisation associative de la pêche page 31
- La police de la pêche page 40
- La réglementation pêche page 45
- L'offre d'animation page 54
- La communication page 63
- Les cartes de pêche page 72
- Les pêcheurs page 81
- Les produits pêche page 92
- Le tourisme pêche page 107
- Les droits de pêche page 118
- Les accès aux lieux de pêche page 124

LE PARTAGE DE L'ETAT DES LIEUX AVEC LES AAPPMA PAGE 155

DIAGNOSTIC ET STRATEGIE DEPARTEMENTALE

LE DIAGNOSTIC GLOBAL PAGE 158

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAGE 165

LES 5 ENJEUX PAGE 169

- COP « Cohérence de l'Offre Pêche »
- AMEN « AMENagement du territoire et des milieux aquatiques »
- ACC « ACCessibilité du loisir pêche »
- APP « accompagnement des AAPPMA »
- IM « IMage de la pêche »

LE PLAN D' ACTIONS PAGE 175

PROGRAMMATION

LES FICHES ACTIONS :

- Enjeu COP page 180
- Enjeu AMEN page 195
- Enjeu ACC page 212
- Enjeu APP page 224
- Enjeu IM page 233

LA PROGRAMMATION

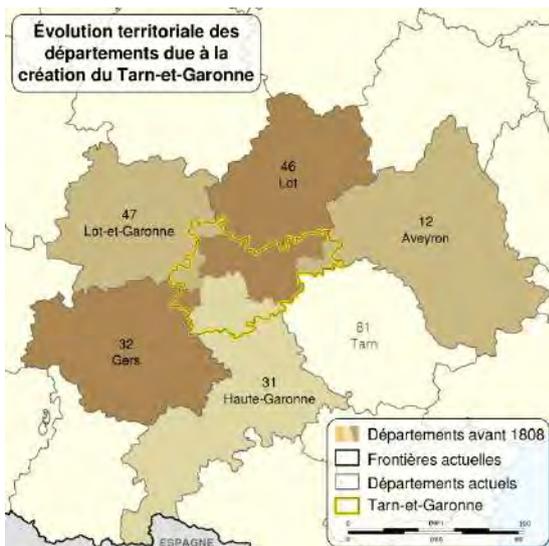
- Statistiques financières du programme SDDL 2020-2024 page 243
- Programmation et phasage des achats et des investissements page 250
- Programmation et phasage des hommes/jours page 251
- Programmation financière globale page 252

PRESENTATION DU TERRITOIRE

HISTOIRE DU DEPARTEMENT

CREE PAR NAPOLEON I^{ER} EN 1808

Le département du Tarn-et-Garonne fut créé pendant le 1^{er} Empire par décret impérial de Napoléon 1^{er}, le 21 novembre 1808, en annexant des parties des départements voisins (Lot, Lot-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne et l'Aveyron). En 1790, année de création des départements en France, la ville de Montauban se situait dans le département du Lot, dont le chef-lieu était Cahors. Montauban avait un statut de sous-préfecture, et possédait alors la même influence que Castelsarrasin qui était une sous-préfecture de la Haute-Garonne. Cette situation déplaisait fortement aux notables montalbanais qui sollicitèrent l'empereur pour la création du Tarn-et-Garonne.



Carte de l'évolution territoriale des départements lors de la création du Tarn-et-Garonne. Sources : Sémhur / Wikipédia Commons pour la carte de gauche. Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne pour la carte de droite.

LES RECONSTRUCTIONS DE 1875 ET 1930

En juin 1875 sur la Garonne, puis en Mars 1930 sur le Tarn et l'Aveyron, des inondations majeures vont modifier profondément l'habitat ancien de ces 3 vallées. Il faut reconstruire des villages entiers ; le modernisme architectural fait son apparition dans le département. A Montauban et à Moissac en particulier, des quartiers entiers sont réaménagés pour laisser place à des zones pavillonnaires, des équipements collectifs et des logements sociaux.

De 1960 à nos jours, la ville de Montauban et plus particulièrement le sud du département subit une intense expansion économique qui se traduit par l'urbanisation du département.

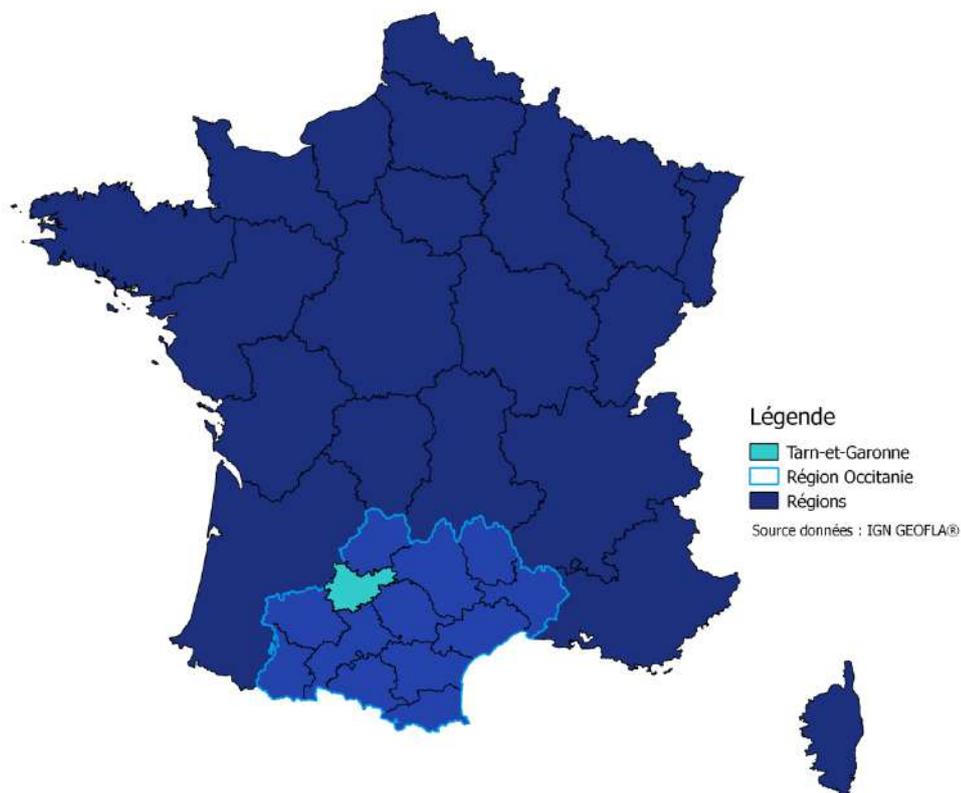


La place nationale : place historique du cœur de ville de Montauban.



La rivière Tarn, le Pont-Vieux et le musée Ingres à Montauban.

SITUATION GEOGRAPHIQUE DU DEPARTEMENT



Le département du Tarn-et-Garonne est un département du sud-ouest de la France appartenant à la nouvelle région Occitanie (anciennement Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Le département tire son nom du fleuve Garonne et de son affluent le Tarn qui traverse le département et dont la confluence se situe à l'ouest de Montauban. Le département comporte un autre grand cours d'eau qui est l'Aveyron, affluent du Tarn au nord-est de la ville.



Le Tarn et Garonne est limitrophe avec 6 autres départements, dont 5 appartiennent à la région Occitanie : le Lot (46), l'Aveyron (12), le Tarn (81), la Haute-Garonne (31) et le Gers (32) ; et un de la région Nouvelle Aquitaine : le Lot-et-Garonne (47).

C'est l'un des départements français de province les plus petit en termes de superficie : 3718km² (84ème position sur 88 départements de provinces). Malgré

cette faible superficie, le département dispose d'un relief varié, résultat de sa création par annexion de territoires voisins.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne est l'assemblée délibérante du département français de Tarn-et-Garonne, collectivité territoriale décentralisée.

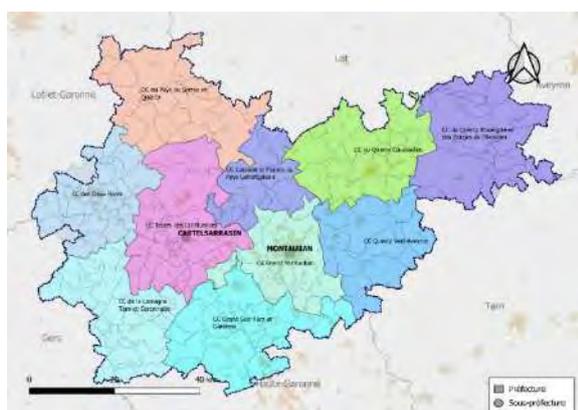
L'équipe du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne s'articule autour de 4 grands pôles : le pôle "Coordination et ressources", le pôle "Savoirs et animation des territoires", le pôle "Solidarités humaines" et le pôle "Développement et équilibre des territoires".

La FDAAPPMA82 et le CD82 entretiennent des relations étroites sur la gestion et l'aménagement des milieux aquatiques, ainsi que sur la promotion et l'animation du territoire, formalisées par une convention de partenariat depuis 2012.

LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La mise en application au 1er janvier 2017 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi du 7 août 2015) a rationalisé l'organisation territoriale, via le redécoupage administratif du département en 9 communautés de communes et 1 communautés d'agglomération (contre 15 en 2016) :

- Communauté d'agglomération du Grand Montauban,
- Communautés de Communes du Grand Sud Tarn-et-Garonne (CCGSTG),
- Communautés de Communes Terres des Confluences,
- Communautés de Communes Quercy Vert-Aveyron (CCQVA),
- Communautés de Communes du Quercy caussadais,
- Communautés de Communes des Deux-Rives (CC2R),
- Communautés de Communes Coteaux et Plaine du Pays Lafrançaisain,
- Communautés de Communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise (CCLTG),
- Communautés de Communes du Pays de Serres en Quercy,
- Communautés de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (CCQRGA).



Le renforcement et l'élargissement des compétences des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dans la gestion, l'aménagement et l'animation de leur territoire en font des partenaires incontournables pour le développement du loisir pêche, mais également pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.

Carte des intercommunalités en Tarn-et-Garonne. Source : [wikipédia](#)

ZOOM SUR LE PARTENARIAT FDAAPPMA82 / CCQRGA

Initié en 2009 pour renforcer l'appréhension de la gestion des milieux aquatiques par la CCQRGA, le partenariat FDAAPPMA82/CCQRGA a intégré dès 2014 des actions de développement du loisir pêche :

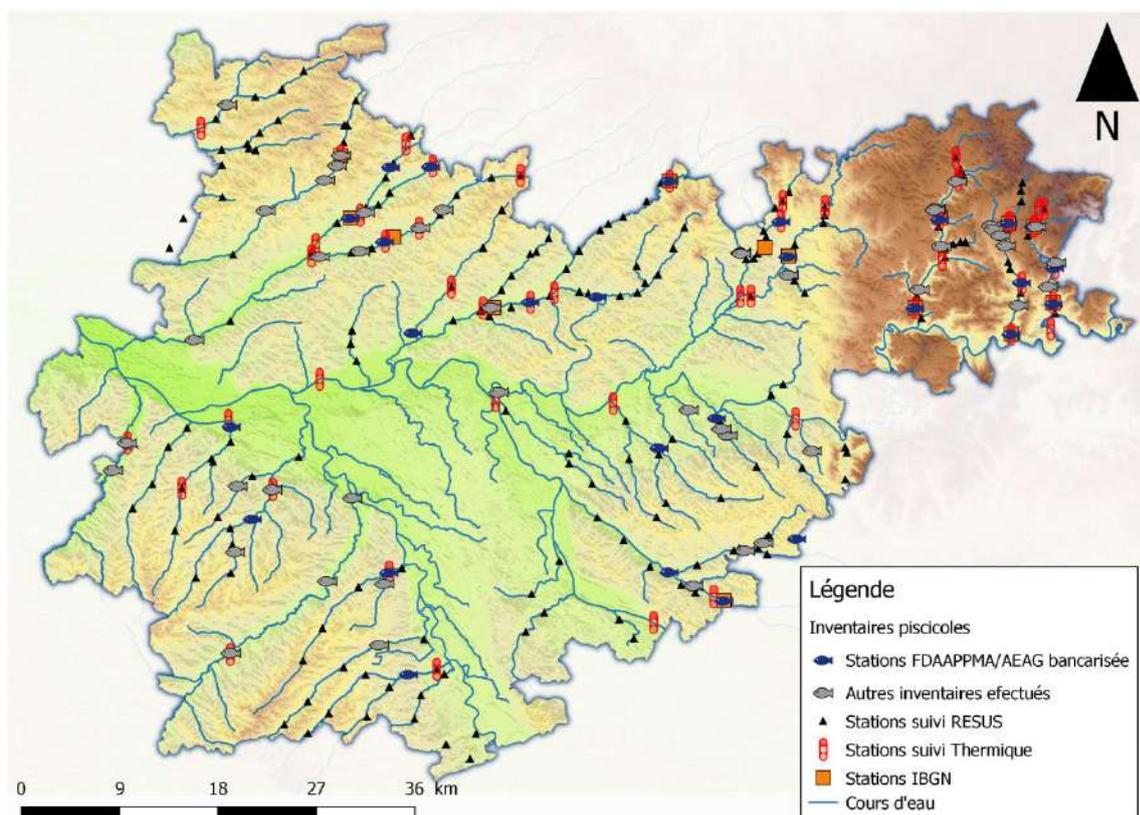
- Aménagements d'accès (chemin de promenade permettant la pratique de la pêche, postes de pêche, rampes de mise à l'eau),
- Animations pêche (journées de découverte de la pêche en famille en 2016, en 2017 et 2018).



Rampe à bateaux de Varen, travaux réalisés en 2016.

Cependant, la compétence de gestion de travaux d'aménagements, notamment ceux concernant la pêche, n'est pas toujours présente au sein des communautés de communes. La spécificité de ce type de travaux et les besoins sur le département ont rendu nécessaire le recrutement d'un technicien en charge des travaux d'aménagements. Ainsi, la FDAAPPMA82 est maintenant en capacité, soit de porter la maîtrise d'ouvrage de projets d'aménagements, soit d'assurer auprès de porteurs de projets une assistance technique ainsi qu'un partenariat financier.

DE NOMBREUX RESEAUX DE SUIVIS MIS EN PLACE PAR LA FEDERATION POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX AQUATIQUES DE TARN-ET-GARONNE



Depuis 2012, la Fédération Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Tarn-et-Garonne à mis en place des réseaux de suivis en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, les syndicats de rivières et les communautés d'agglomération et de communes, pour améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques concernant :

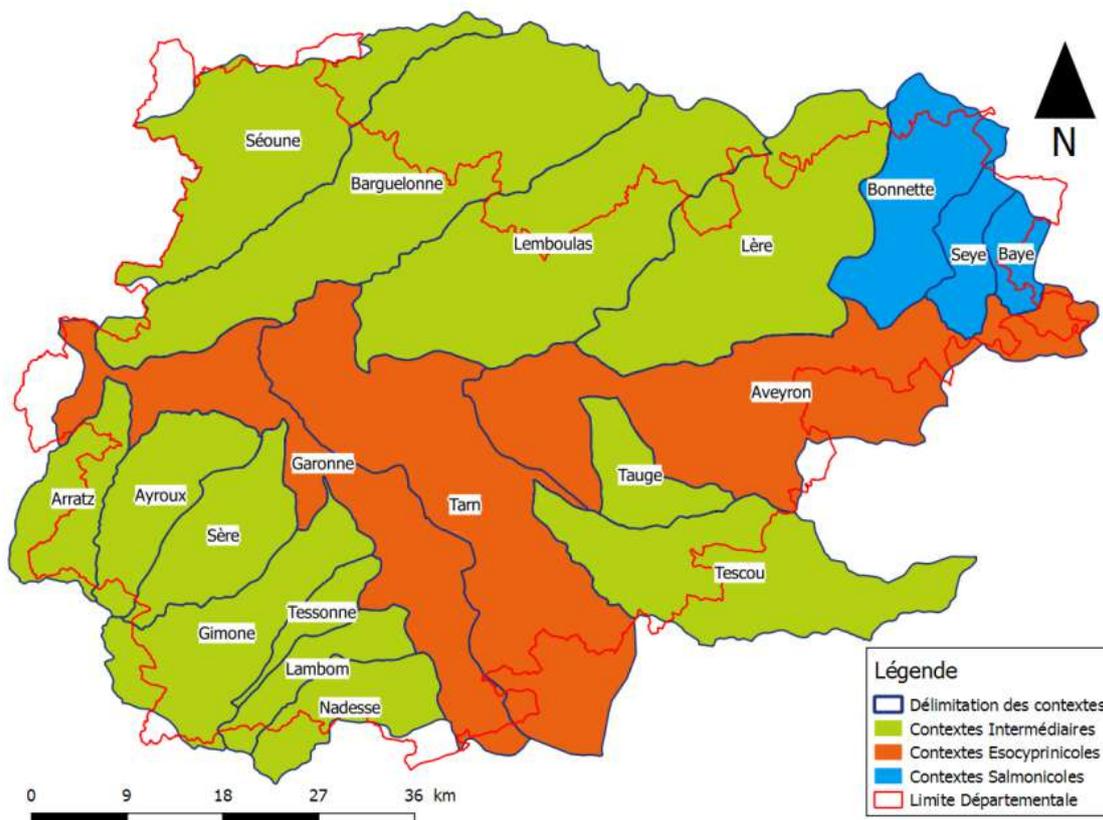
- Les populations piscicoles,
- Les niveaux d'eau à l'étiage,
- La thermie,
- Les indices biologiques globaux.

Cette acquisition de connaissances permet par la suite de déterminer les actions à réaliser afin d'améliorer l'état écologique des cours d'eau.

UNE DOMINANCE FORTE DES CONTEXTES INTERMEDIAIRES ET ESOCYPRINICOLES

Selon les Niveaux Typologiques Théoriques (NTT), il est établi une espèce ou un peuplement repère, comme visible ci-dessous, qui présente l'ensemble des contextes retenus dans le cadre du PDPG. Les types de contextes et leurs espèces repères sont définis comme suit :

- Le contexte salmonicole : truite fario.
- Le contexte intermédiaire : cyprinidés rhéophiles (vairon, goujon, chevesne, barbeau fluviatile, toxostome, et barbeau méridional).
- Le contexte ésoocyprinicole : brochet.

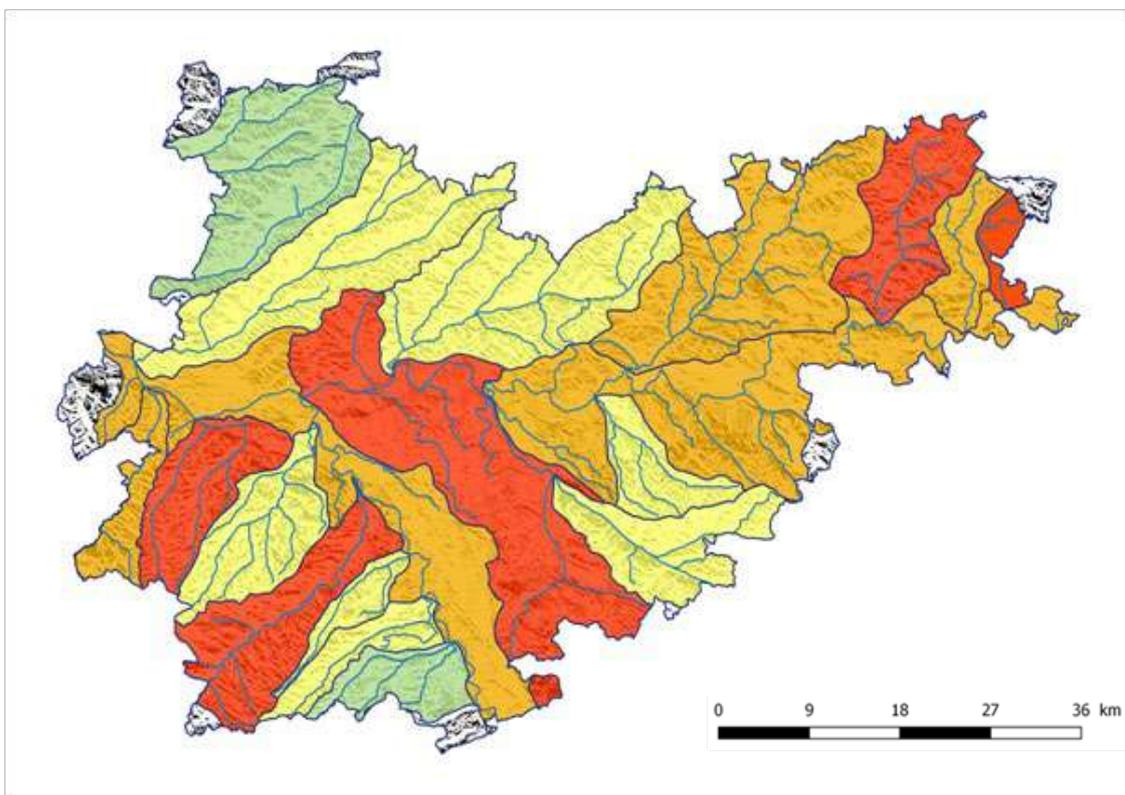


Ensemble des contextes du Tarn et Garonne étudié dans le cadre du PDPG

En résumé :

- Le contexte salmonicole est très peu représenté en Tarn-et-Garonne, avec 3 rivières de 1^{ère} catégorie (la Baye, la Seye et la Bonnette),
- Le contexte intermédiaire est majoritaire, avec 13 rivières de 2nd catégorie (Séoune, Barguelonne, Lemboulas, Lère, Tescou, Tauge, Nadesse, Lambon, Tessonne, Gimone, Sère, Ayroux, Arratz),
- Le contexte esocyprinicole est représenté par les 3 grands cours d'eau du département : le Tarn, la Garonne et l'Aveyron.

POUR L'ENSEMBLE DE CES CONTEXTES, UNE FONCTIONNALITE PISCICOLE DEGRADEE

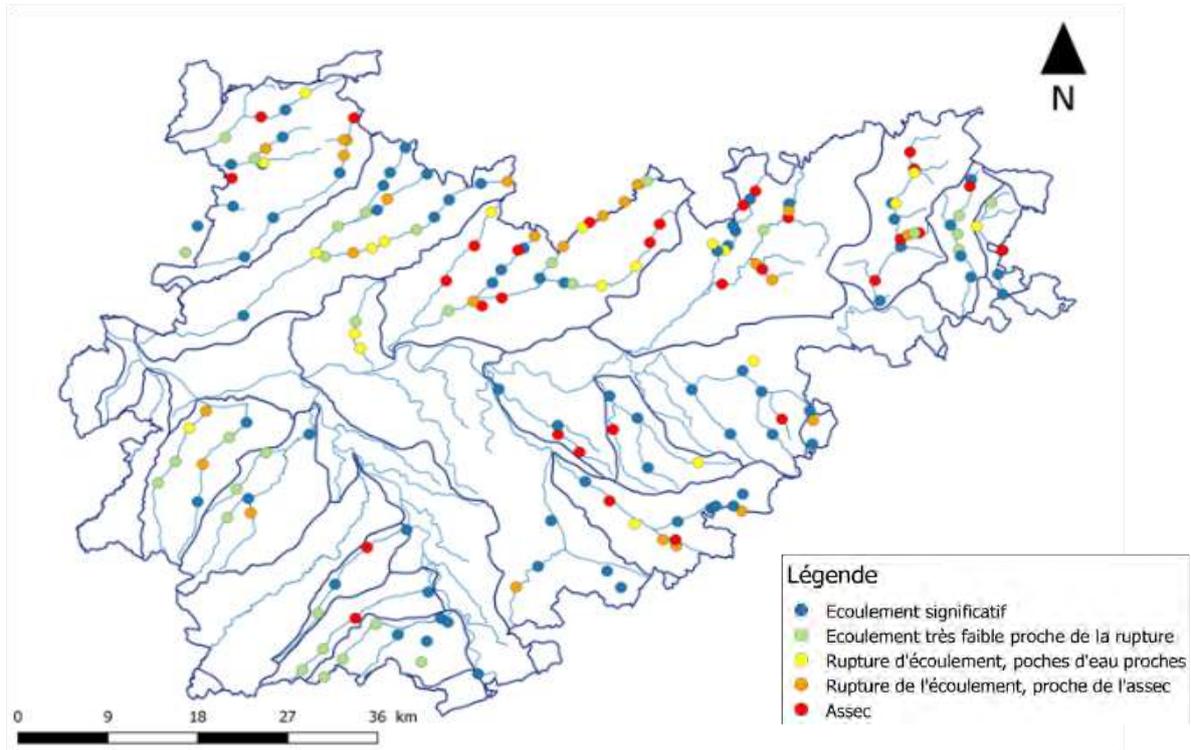


La carte ci-dessus synthétise l'état de la fonctionnalité piscicole des milieux par bassin et sous-bassin-versant. De manière générale, les milieux aquatiques en Tarn-et-Garonne sont dégradés. Les causes sont multifactorielles et différentes d'un bassin-versant à un autre, avec 3 types d'impacts :

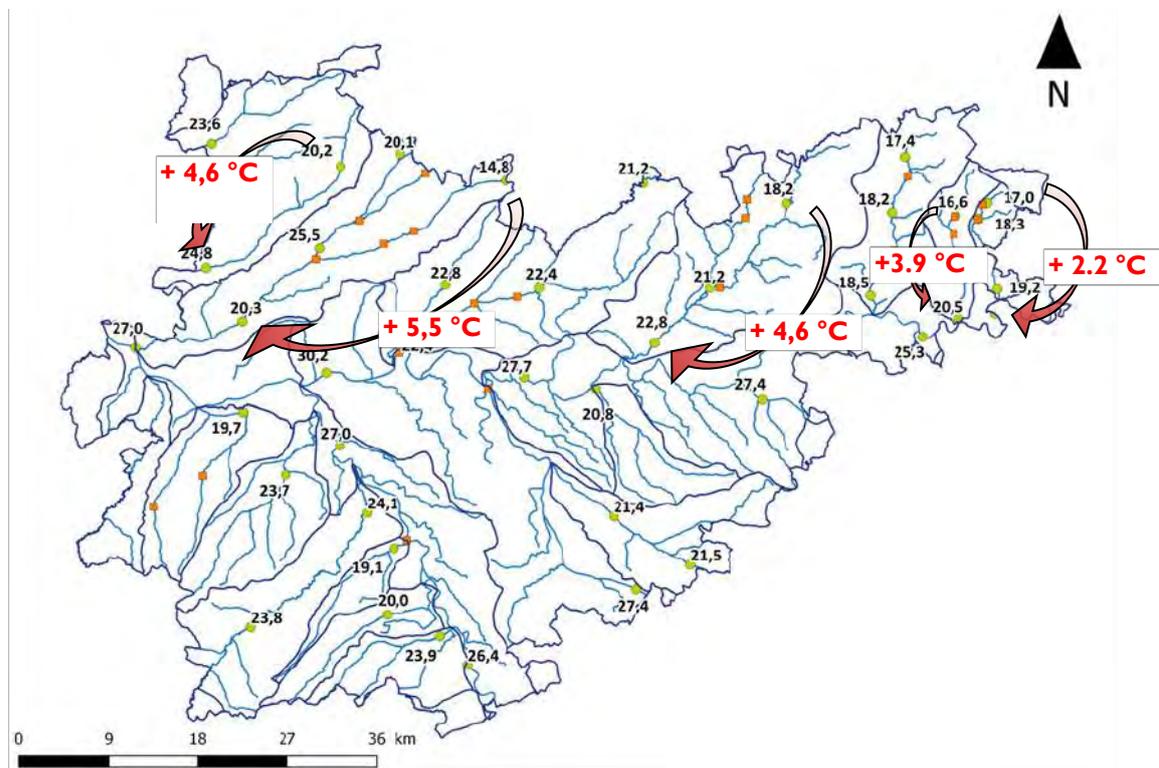
- L'hydrologie (débits estivaux trop faible),
- L'hydromorphologie (habitats homogènes, vitesses d'écoulements homogènes),
- La qualité de l'eau (thermie en hausse, pollutions, etc.).

Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole en Tarn-et-Garonne, mis à jour en 2019.

Exemples de facteurs limitants (perturbations)



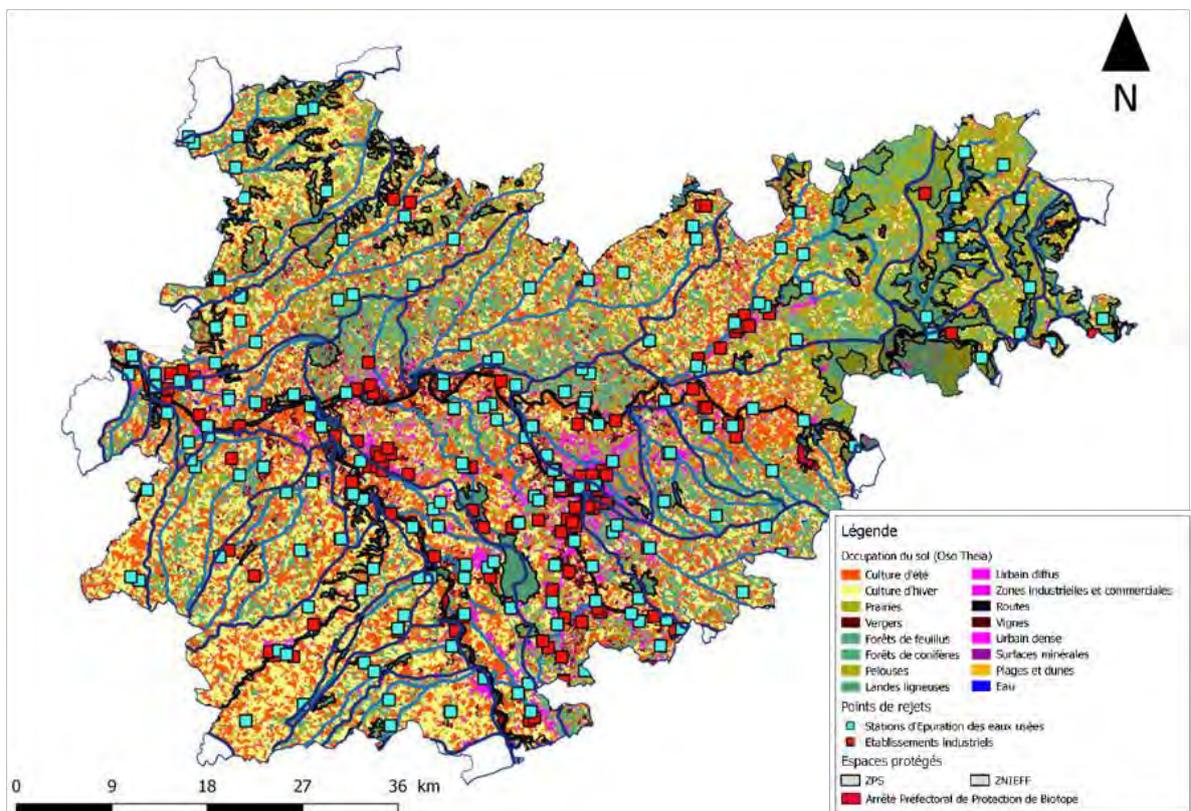
Niveaux d'écoulement à l'étiage, année sèche. PDPG 2020-2024.



Réseau de stations de suivis thermiques et évolution des températures sur 5 cours d'eau entre leurs extrémités amont et aval.

L'OCCUPATION DES SOLS

Le territoire d'étude est majoritairement agricole. Il est dominé par les productions céréalières aussi bien d'été que d'hiver. Seul l'Est du département fait exception avec une prédominance de prairies et de forêts. L'urbanisation apparaît plus importante à proximité du Tarn et de la Garonne tout comme la concentration de points de rejets.

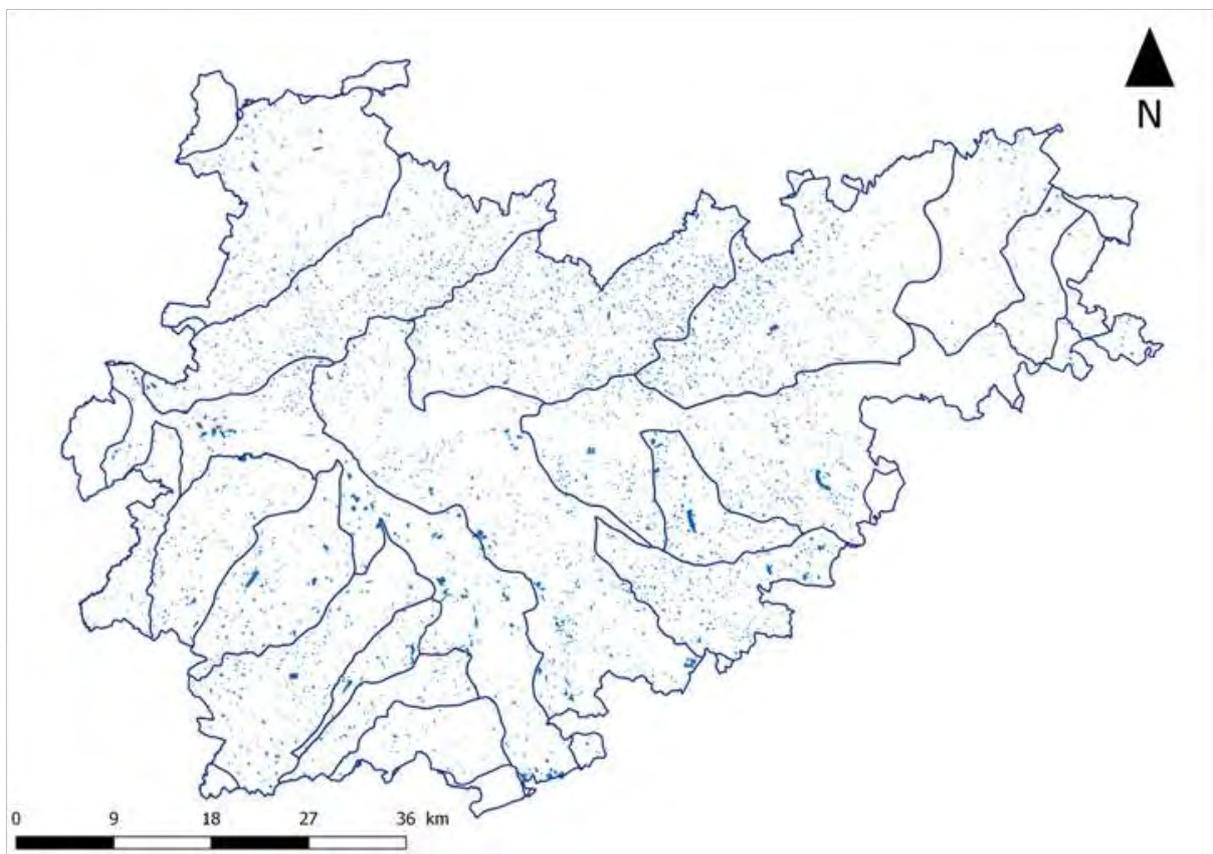


Occupation du sol en Tarn et Garonne (Oso Theia)

PLUS DE 6 000 PLANS D'EAU EN TARN-ET-GARONNE

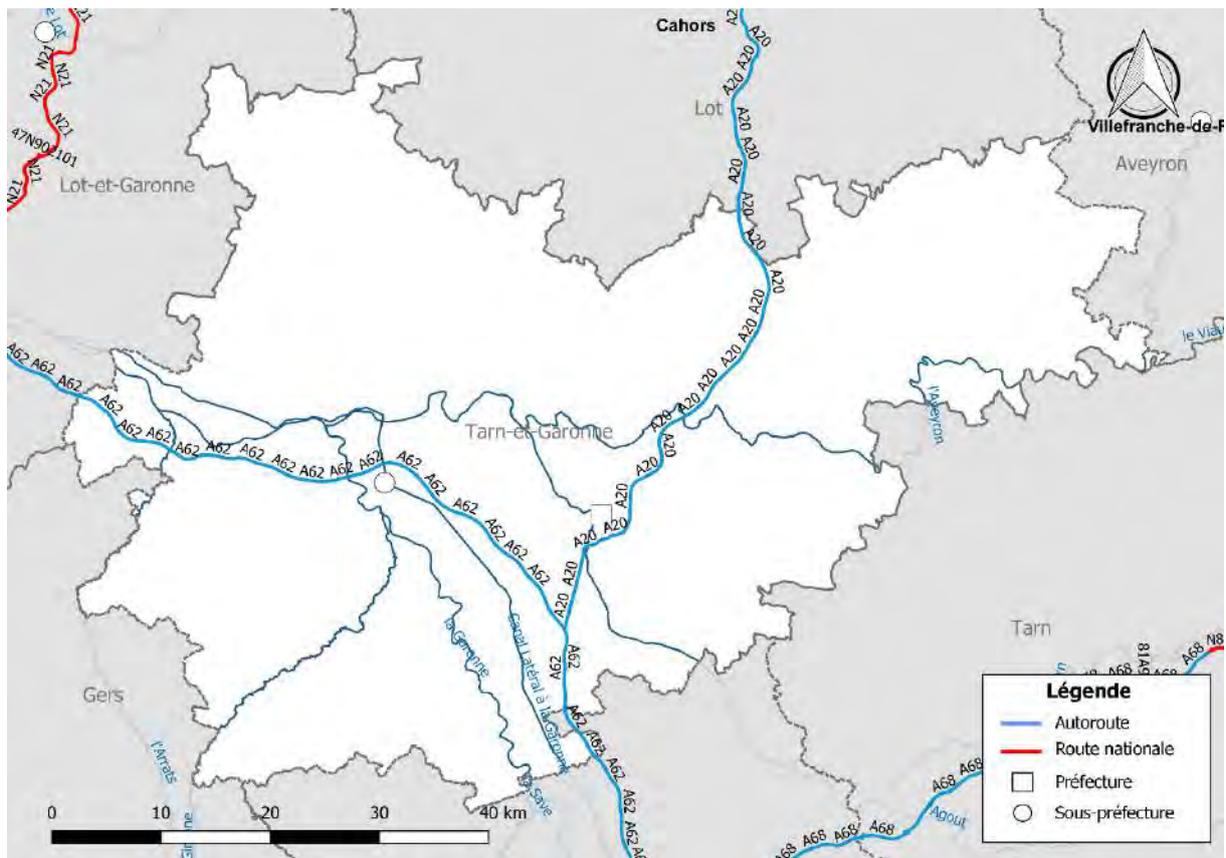
La sécurisation de la ressource eau est vitale pour un pan entier de l'économie du département, d'où l'existence de nombreuses retenues sur la totalité du département, avec une concentration plus forte sur la moitié nord du département ; moitié nord où le faible nombre de plans d'eau privés ouverts à la pêche est un facteur limitant le développement du loisir.

A noter la constitution en 1973 du barrage de Malause pour la centrale hydroélectrique de Golfech, créant le plan d'eau du Tarn et de la Garonne à St-Nicolas-de-la-Grave, d'une superficie de 440 ha. Il convient de mentionner également l'existence de plusieurs retenues destinées à l'irrigation collective, gérées soit par la Compagnie d'Aménagements des Coteaux de Gascogne (Gariès, Vigueron, etc.), soit par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne (Gouyre, Tordre, Théronnel, etc.).

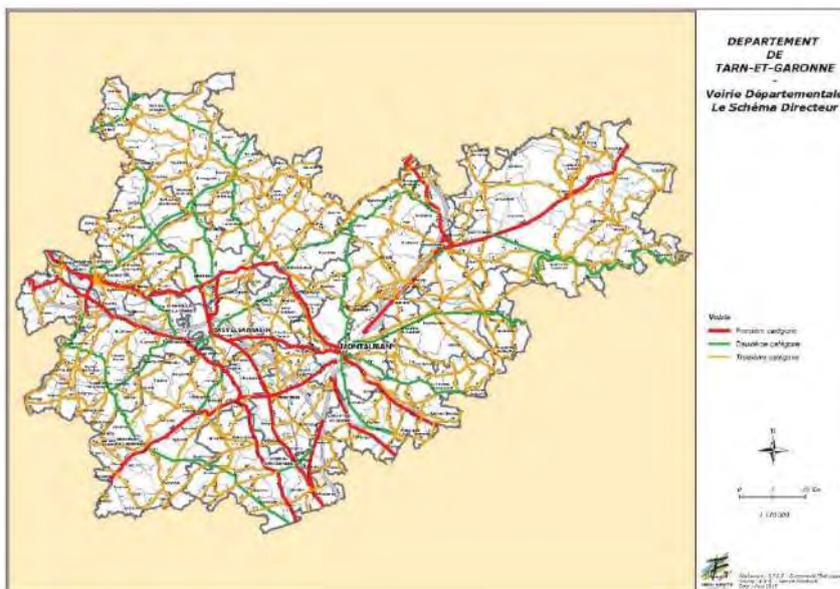


Carte des cours d'eau (hors-chevelus) et plans d'eau du Tarn-et-Garonne.

LES AXES DE COMMUNICATION

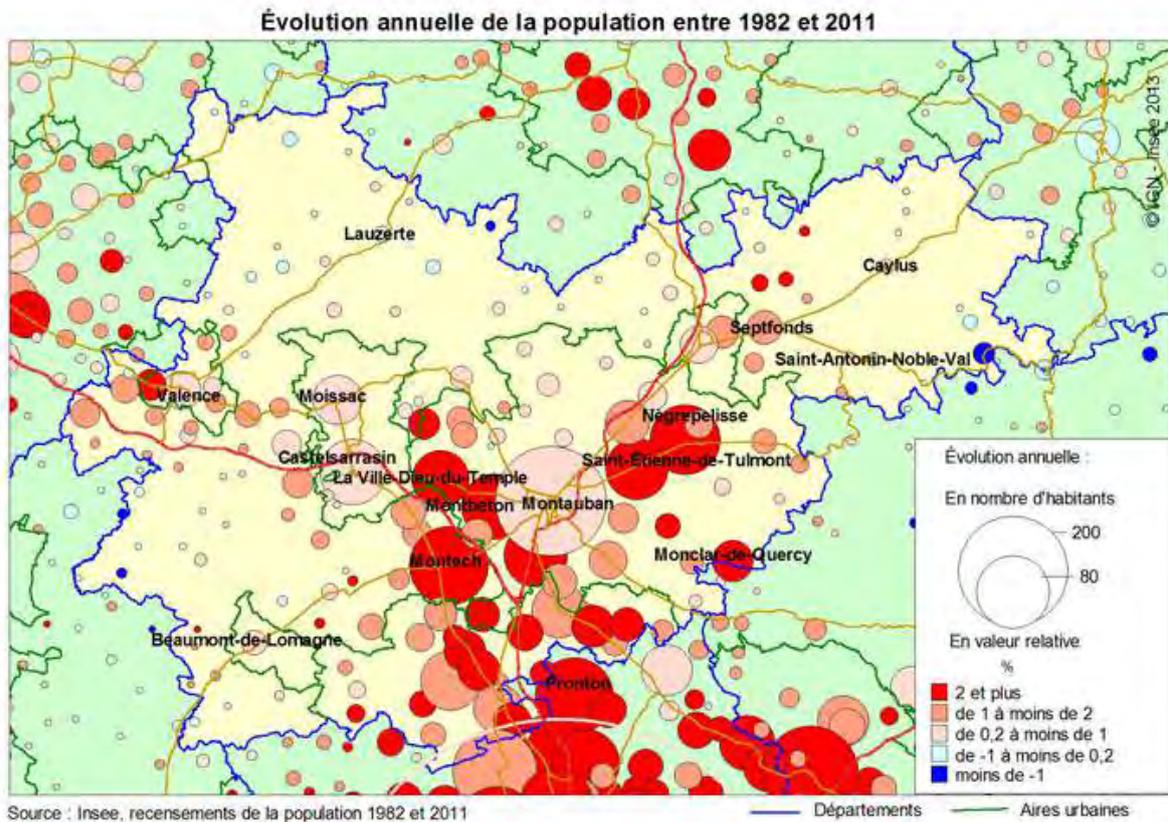


Le Tarn-et-Garonne, déjà à la croisée de la rivière Tarn et du fleuve Garonne, est aussi à la croisée de 2 axes autoroutiers majeurs dans le sud-ouest de la France : l'autoroute A62 reliant Bordeaux à Toulouse, et l'autoroute A20 reliant Paris à Toulouse. Montauban est à 40 minutes de route de Toulouse, 1h45 de Bordeaux, et 30 minutes de Cahors.



Les grandes départementales traversantes (D115, D813, D820, D927, D928, D999) permettent de facilement se déplacer d'un bout à l'autre du département, sauf dans la partie nord-ouest, où une grande départementale manque pour faciliter la mobilité, mettant Montaignu-de-Quercy à 1 heure de Montauban.

Les grands axes routiers influent sur le développement démographique et économique d'une zone géographique. Sur la carte ci-dessous, les plus fortes évolutions démographiques se situent le long des 2 axes autoroutiers.



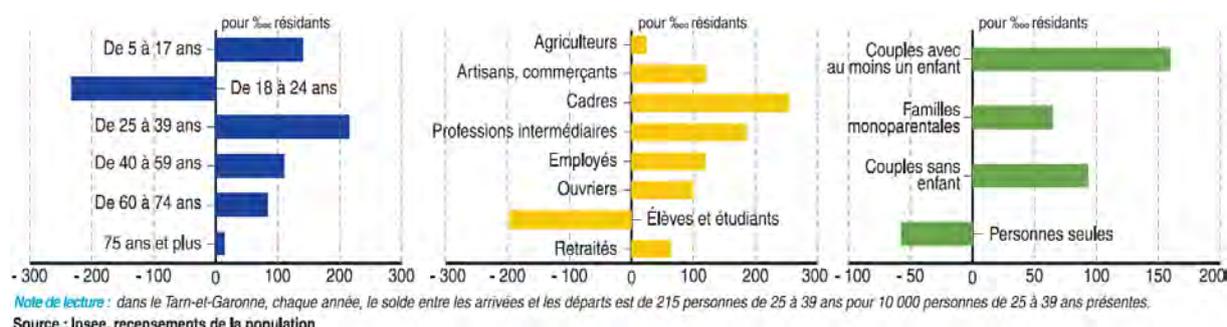
SITUATION DEMOGRAPHIQUE

UN TRES FORT DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE SUR LA MOITIE SUD, UN DECLIN SUR LA MOITIE NORD

TOULOUSE COMME MOTEUR DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DU TARN-ET-GARONNE

Avec un 10 000 nouveaux arrivants chaque année, pour 7 000 départs, le Tarn-et-Garonne bénéficie d'un solde migratoire de 3 000 nouveaux habitants par an. Cette performance démographique s'explique principalement par l'attractivité du bassin d'emploi de Toulouse.

Taux de migration net par tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et composition familiale – Migrations résidentielles entre 2001 et 2016. Source : INSEE.

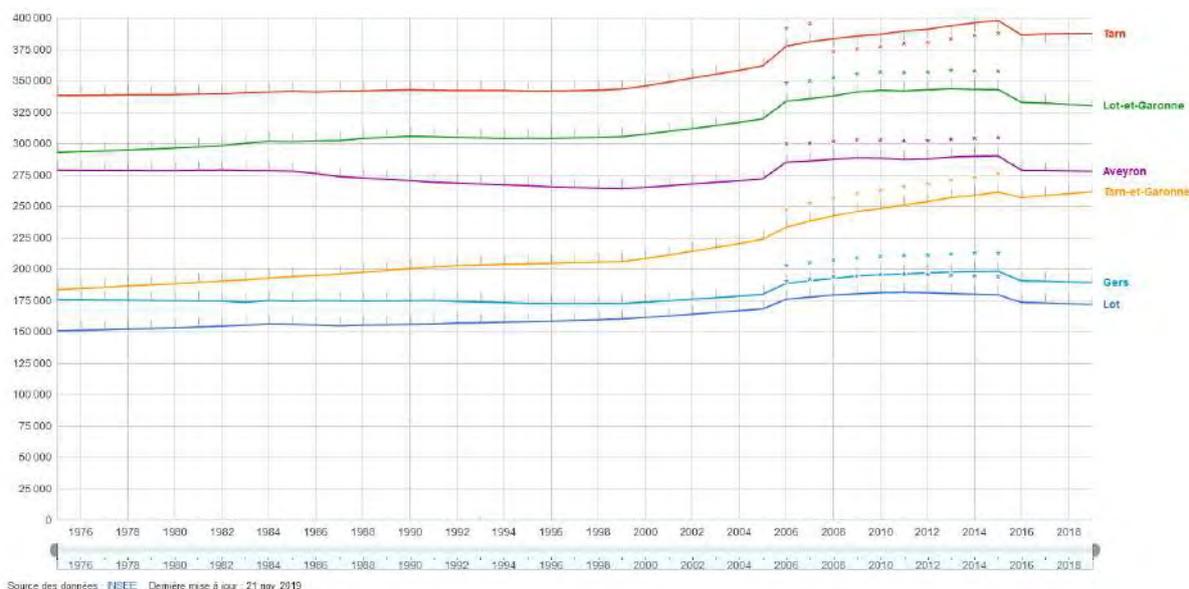


Le département est fortement attractif pour les jeunes familles avec enfants, les actifs et les professions intermédiaires, qui s'installent majoritairement sur l'axe Montauban-Grisolles. Il attire également les seniors venant de la Région Parisienne et des départements du nord de la France. Seuls les étudiants quittent le département pour leurs études, notamment supérieures, préférant l'offre en enseignement de la métropole Toulousaine.

L'EVOLUTION DE LA POPULATION TARN-ET-GARONNAISE SUR 5 ANS

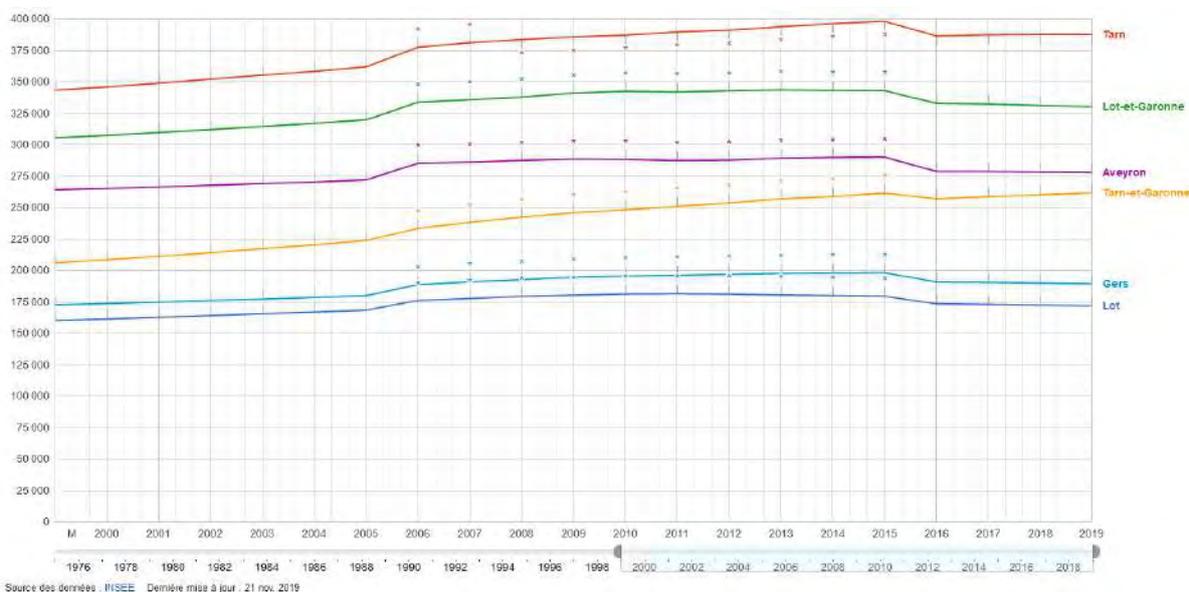
- Population en 2014 : 252 578 habitants,
- Population en 2016 : 256 879 habitants,
- Population en 2017 : 258 349 habitants (+ 0.57% par rapport à 2016),
- Population en 2018 : 260 118 habitants (+ 0.68% par rapport à 2017),
- Population en 2019 : 261 558 habitants (+ 0.55% par rapport à 2018).

NB : les données INSEE sont officialisées environ 2 ans après leur récolte. Les données 2017 ont été validées début 2020. Les données 2018 et 2019 sont disponibles mais non-officialisées.



Evolution des populations de Tarn-et-Garonne et de ses départements limitrophes sur la période 1976-2019.

NB : étant données sa population de 1.39 millions d'habitants, la Haute-Garonne n'est pas représentée afin de conserver des perspectives appréciables entre les différents départements comparés. Les années marquées d'une étoile sont les données brutes des recensements, sans distinction entre résident « fixe » et résident « temporaire ».



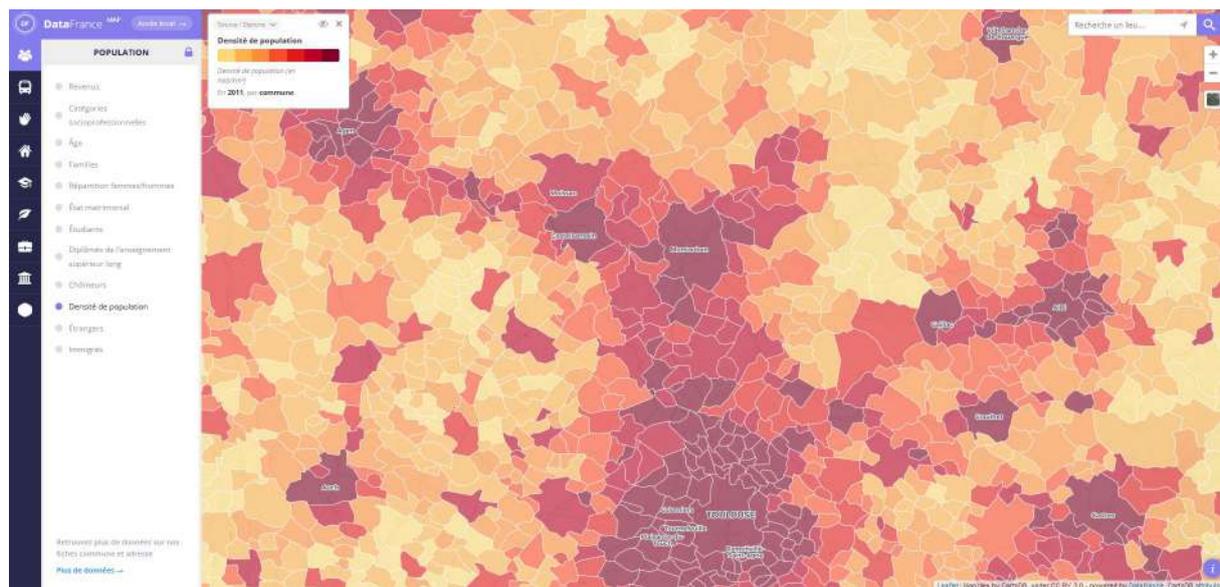
Evolution des populations de Tarn-et-Garonne et de ses départements limitrophes sur la période 1999-2019.

Les tendances sont une croissance du nombre d'habitants dans de département du Tarn-et-Garonne et du Tarn, à une stabilisation les départements de l'Aveyron, du Gers, du Lot, et à une diminution dans le département de Lot-et-Garonne.

DENSITE DE POPULATION EN 2014 :

- 67,9 h/km² en Tarn-et-Garonne,
- 65,43 h/km² en Midi-Pyrénées,
- 205,9 h/km² en Haute-Garonne,
- 117 h/km² en France

Répartition géographique : 50% de la population du département se trouve sur le couloir Montauban-Castelsarrasin / Toulouse



Carte map.datafrance.info / représentation de la densité de population par commune autour de la métropole de Toulouse.

La densité de population se concentre autour des principaux axes de circulation entre Toulouse et les préfectures des autres départements limitrophes. L'axe Montauban-Castelsarrasin / Toulouse est très marqué par cette forte densité de population.

REPARTITION DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

- 15% de la croissance démographique est dû au solde naturel positif (négatif dans la plupart des autres départements de la région)
- 85% de la croissance démographique est dû au solde migratoire, notamment grâce à l'attractivité des zones urbaines de Toulouse et de Montauban. Montauban étant la seule zone urbaine de Midi-Pyrénées à être au contact de la zone urbaine de Toulouse, est-elle toujours une zone urbaine indépendante ou est-elle devenue l'extension de la zone urbaine de Toulouse ?
- Certaines communes profitent davantage de la croissance démographique, comme en témoigne le nombre de nouveaux habitants en 2017 par rapport à 2016, notamment sur Moissac (+ 388) et les communes du couloirs Montauban-Toulouse, avec Montauban (+ 312), Montbeton (+64), Aucamville (+99), Montbartier (+47), Montech (+26).

SOLDE MIGRATOIRE

Solde positif

- Jeunes actifs de 29 à 45 ans
- Cadres
- Ménages avec enfants (département le plus attractif de la région Occitanie pour les couples avec au moins 1 enfant)

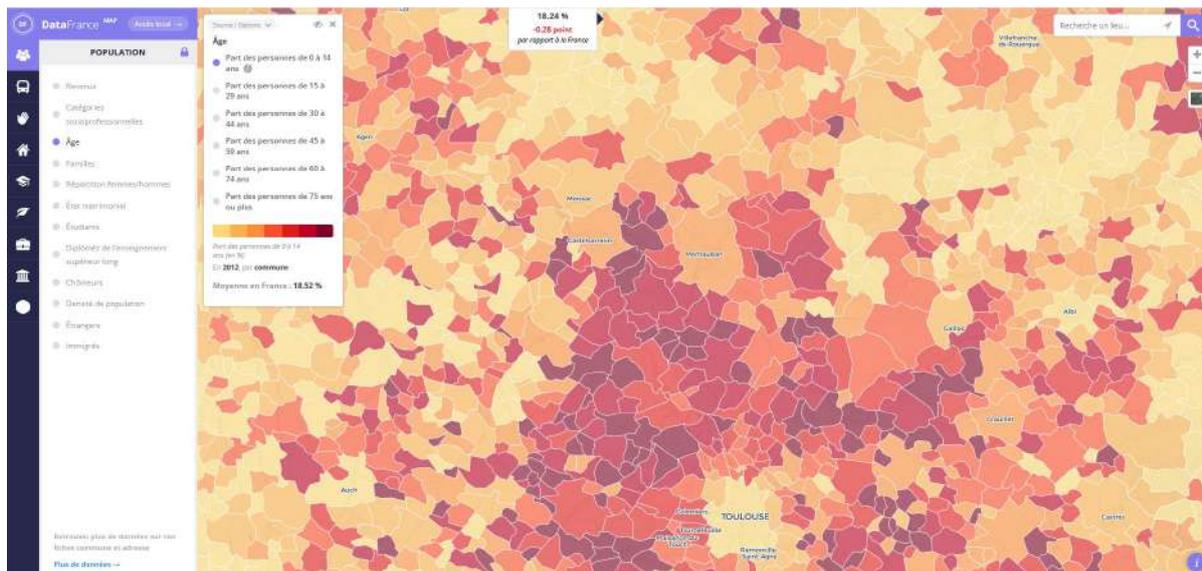
Solde négatif

- Départ des 15-29 ans

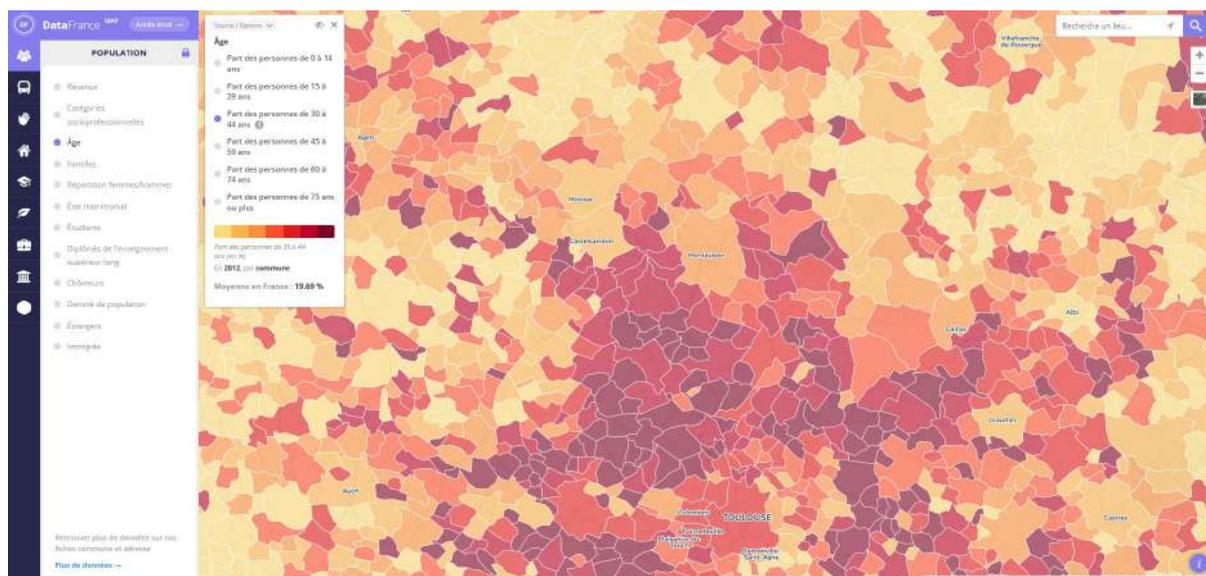


Illustration du profil type des nouveaux arrivants en Tarn-et-Garonne : un jeune couple avec un enfant qui pratiquent un loisir de plein air. Crédits photo : www.euro-loisir.fr

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR TRANCHE D'AGE



Répartition géographique des parts de population de 0 à 14 ans sur l'axe Montauban-Toulouse. Source : INSEE. Nous observons une nette sur-représentativité des 0-14 ans dans la moitié sud du Tarn-et-Garonne.



Répartition géographique des parts de population de 30 à 44 ans.

Les données quantitatives INSEE et leur représentation sur carte sont cohérentes avec le ressenti des associations de pêche lors des événements grand public : l'arrivée massive de jeunes familles (parents entre 25 et 35 ans, enfant de moins de 12 ans) dans le sud du département, qui bénéficie du dynamisme du bassin d'emploi toulousain et d'une primo-accession abordable. Ces familles sont à la recherche d'activités, et représentent donc une manne de pratiquants potentiels pour la pêche.

LE TARN-ET-GARONNE SERA LE DEPARTEMENT AVEC LA PLUS FORTE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE FRANCE EN 2040.

Les prévisions INSEE extrapolent une croissance démographique très forte depuis 30 ans, qui continuera pour les 30 années à venir :

- 1982 : 190 551 habitants,
- 2017 : 258 349 habitants (+ 35,58% par rapport à 1982),
- 2040 : estimations INSEE de 323 809 habitants (+ 69.93% par rapport à 1982, + 25.34% par rapport à 2017).

CONCLUSION

Les données INSEE nous permettent de conclure que la zone urbaine de Montauban deviendra probablement une extension de la zone urbaine de Toulouse. La majorité de la population Tarn-et-Garonnaise se concentrera sur une zone comprise sous la ligne Nègrepelisse-Castelsarrasin, avec un renforcement de la tendance sur l'axe direct Montauban-Toulouse. La sur-représentation des familles, à la recherche d'un équilibre entre dynamisme économique et accessibilité de la propriété immobilière, nous incite à valider un enjeu de recrutement de cette clientèle sur cette zone géographique.

UNE MUTATION RAPIDE QUI PORTE ENCORE LES TRACES D'UN DEPARTEMENT RURAL

Selon le dossier territorial fourni par la CCI 82 (Observatoire économique de Midi-Pyrénées), le nombre d'établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés est dominé en Tarn-et-Garonne par les activités de services, comme en Midi-Pyrénées.

Le secteur du commerce, 2^{ème} secteur d'activité en termes de nombre d'établissements, représente par contre une part plus importante qu'à l'échelle régionale. Il en est de même en termes d'effectifs salariés.

Le nombre de commerces est en relative diminution depuis une dizaine d'années, comme les industries. A l'inverse, le secteur des services et de la construction ont connu une progression constante au cours de la même période, ce qui placent ces secteurs d'activités comme les plus dynamiques dans le paysage économique tarn-et garonnais. Cette évolution est la traduction d'une démographie galopante, portée par l'attractivité économique de Toulouse.

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE EN 2014

(en %)	Tarn-et-Garonne	Occitanie	France métropolitaine
Agriculture, sylviculture, pêche	14,1	8,6	6,3
Industrie	5,8	5,8	5,3
Construction	11,8	11,8	10,1
Commerce, transports et services divers	55,1	59,2	64,8
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	13,2	14,6	13,5
Emploi Total	100	100	100

POPULATION ACTIVE (15-64 ANS) SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

(en %)	Tarn-et-Garonne	Occitanie	France métropolitaine
Agriculteurs	3,6	2,4	1,4
Artisans, commerçants	7,6	7,6	5,9
Cadres	9,5	14,4	15,7
Professions intermédiaires	22,6	24,9	24,6
Employés	30,6	29,5	28,6
Ouvriers	25,1	20,0	22,5
Autres	1,0	1,2	1,3
TOTAL	100	100	100

Source : dernières sources INSEE disponibles

L'agriculture joue un rôle économique important sur le département. Elle représente, avec l'agroalimentaire, 30 % des établissements, mais seulement 15% des emplois en 82 (soit environ 20 000 salariés, en y associant les emplois de l'agroalimentaire). Les fruits et légumes jouent un rôle prépondérant avec près de 48 % du produit agricole départemental et 71 % des emplois salariés agricoles. La gestion de la ressource eau est donc primordiale pour soutenir un pan important de l'économie du département.

À l'opposé de l'agriculture, les établissements de services et les administrations publiques sont relativement moins nombreux mais emploient plus d'un tiers des salariés du département.

La part des établissements industriels et de construction est comparable à la moyenne régionale.

CONCLUSION

Les spécificités de l'économie départementale mettent en relief l'importance du secteur primaire dans le département jusqu'aux années 2000. Le Tarn-et-Garonne est donc un département historiquement rural qui a pris le virage de la tertiarisation de son économie bien plus tard et bien plus vite que la moyenne Française, sous l'impulsion de la métropole de Toulouse.

Cependant, la gestion de la ressource eau est cruciale pour permettre de concilier les besoins de l'économie du secteur primaire avec l'évolution des besoins découlant des évolutions démographiques et les besoins du secteur tertiaire pour le développement touristique, principalement basé, en Tarn-et-Garonne, sur les activités de pleine nature (randonnée, cyclisme, pêche, baignade).

NB : la gestion de la ressource eau est un enjeu majeur en Tarn-et-Garonne, déjà identifié dans le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion de la ressource piscicole. La FDAAPPMA82 accompagne les décisionnaires sur cette problématique, en récoltant et en fournissant des données aux décisionnaires (cellule sécheresse de la DDT, Agence Française pour Biodiversité).

CHIFFRES CLES DU TOURISME 2018-2019

- 3 718 km² de superficie
- 195 communes
- 257 460 habitants
- 69 habitants au km²

LE TOURISME EN TARN-ET-GARONNE REPRESENTE PLUS DE 7 867 000 NUITEES DONT :

- 315 543 nuitées hôtelières
- 187 071 nuitées campings
- 51 236 lits touristiques dont 13 846 lits marchands
- 3046 emplois liés au tourisme

LES IMPACTS ECONOMIQUES DU TOURISME EN TARN-ET-GARONNE

- plus de 112 millions d'€ de recettes directes sur le Tarn-et-Garonne
- 9 millions d'€ de dépenses pour les excursionnistes
- + 38% de progression du tourisme en Tarn-et-Garonne en 10 ans

LES PRINCIPALES STATISTIQUES

- web ADT : + 1 000 000 visiteurs
- 59% de clientèle française (Occitanie majoritaire puis Ile-de-France, Nlle Aquitaine, PACA et Rhône-Alpes)
- 41% de clientèle étrangère (Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas et Espagne)

LE NOMBRE DE VISITEURS ANNUELLES EN TARN-ET-GARONNE

- Sites et Monuments : 349 664 visiteurs
- Offices de Tourisme : 255 542 visiteurs
- Festivals et animations : 492 931 visiteurs
- Baignade : 445 914 entrées
- Navigation Canal des 2 mers : 7 792 bateaux
- Vélo Voie Verte : jusqu'à 87 173 passages
- GR 65 vers St-Jacques-de-Compostelle : + 17 000 marcheurs/an
- Randonnée : + 2000 kms de sentiers balisés

TOURISME TARN-ET-GARONNE : UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE DE LA FEDERATION POUR L'ANIMATION ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE

Tourisme Tarn-et-Garonne (nom commercial de l'Agence de Développement Touristique de Tarn-et-Garonne) se charge du développement et de la promotion du territoire, et exerce ses compétences dans le cadre de la loi du 23 décembre 1992 désormais codifiée – articles L 132-1 à 132-7.

Ses principales missions sont :

- L'accompagnement des porteurs de projets,
- La promotion de la destination Tarn-et-Garonne,
- La commercialisation de séjours et d'excursions.



Depuis 2011, la FDAAPPMA82 et l'ADT82 réalisent des actions communes de promotion du territoire et de valorisation du loisir pêche, dans le cadre du partenariat entre la fédération de pêche et le Conseil Départemental, comme l'évènement Dimanche au bord de l'eau en 2014, la participation au salon de Montluçon en 2015 (pêche de la carpe et du silure), et le développement d'une offre de découverte de la pêche en famille avec les offices de tourisme depuis 2018.

LES GRANDS SITES OCCITANIE

La démarche « Grand Site Occitanie » a été lancée en avril 2018 par la région. L'Occitanie regorge de sites exceptionnels (châteaux cathares, cirques naturels grandioses, monuments antiques ou naturels). L'objectif est de les faire connaître et de renforcer l'attractivité touristique de la région afin d'entrer dans le top 10 des destinations européennes à l'horizon 2021.

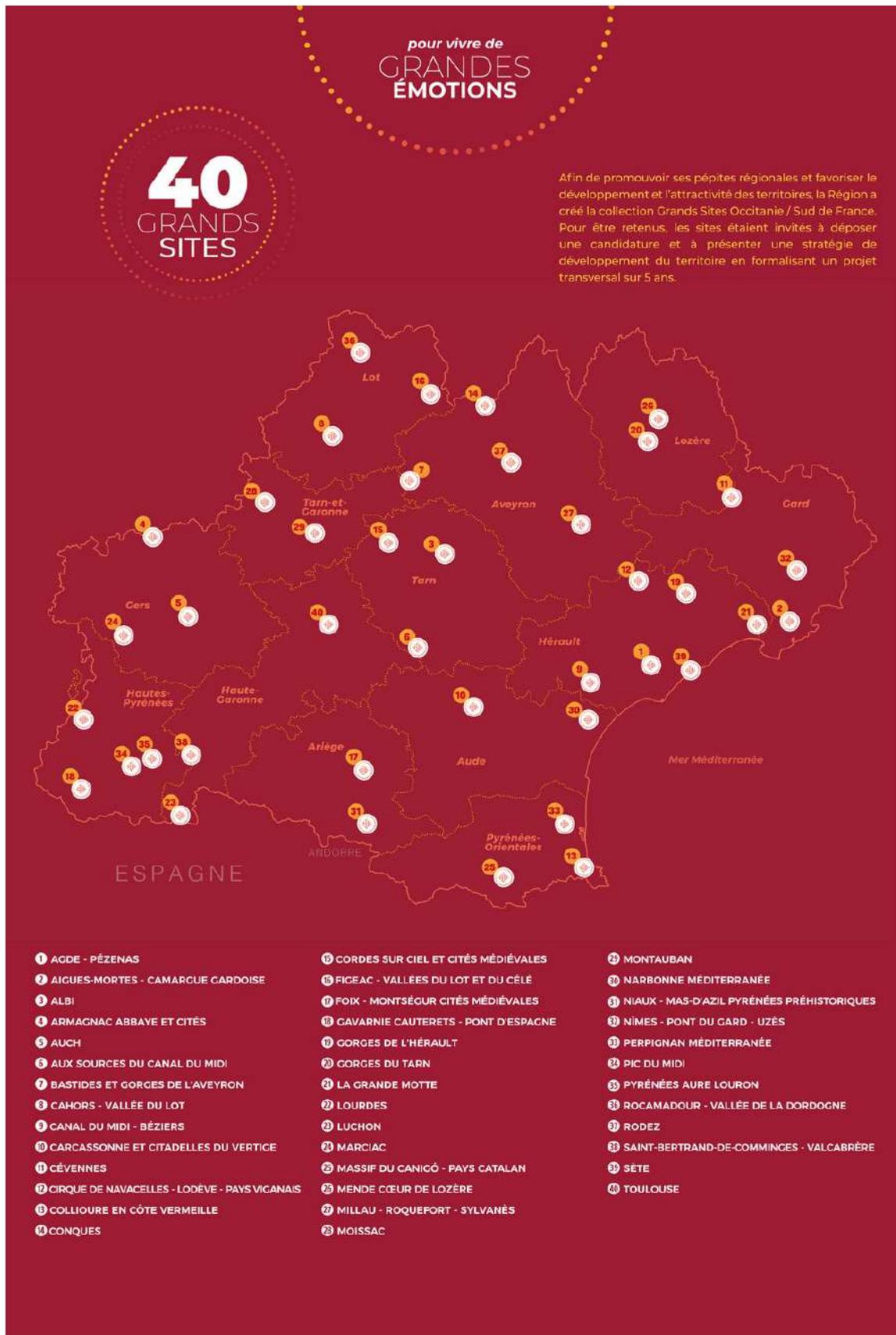
Quatre objectifs sont visés par la marque :

1. La promotion de ces lieux touristiques à diverses échelles : sur le plan local, régional, national et international,
2. L'incitation des touristes de faire découvrir ces sites,
3. Éviter toute déception des touristes entre leurs attentes premières et la réalité,
4. Donner envie aux touristes qui visitent un Grand Site Occitanie, d'aller visiter les autres.

4 TERRITOIRES DE « GRAND SITE OCCITANIE » SONT PRESENTS EN TARN-ET-GARONNE

- Le Grand Montauban,
- Moissac,
- Bastides et Gorges de l'Aveyron (St-Antonin-Noble-Val)
- Cordes sur Ciel et cités médiévales (Bruniquel).

Afin d'atteindre les objectifs de fréquentation des Grands Sites Occitanie, des investissements importants sont réalisés dans les infrastructures, l'accueil du public et l'animation des territoires.



Source : www.laregion.fr

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

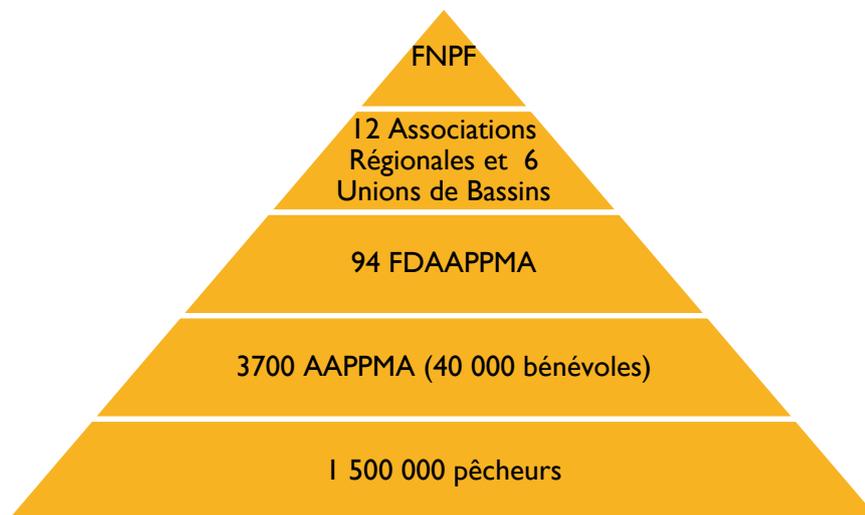
Thème	Forces	Faiblesses
Le département	<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine significatif et une histoire particulière, dotée d'un imaginaire important. • A proximité de l'aire urbaine de Toulouse. • A la croisée de 2 axes autoroutiers majeurs (Paris-Toulouse-Bordeaux). • Le développement démographique dans la moitié sud du département. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais un manque de notoriété qui se ressent sur le développement touristique.
Les milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Des réseaux de suivis et une bonne connaissance des cours d'eau. • De nombreux partenaires actifs dans la protection des milieux aquatiques et la gestion de la ressource eau. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'état général dégradé des milieux aquatiques. • Un climat sec. • Une ressource eau de plus en plus rare.
Le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> • La bonne santé économique départementale en fin de phase de tertiarisation. • Les retombées économiques de la proximité avec Toulouse. • Les grandes politiques touristiques comme « Grands Sites Occitanie » ou « Vivez Garonne ! » • L'investissements des acteurs du tourisme dans le développement de la notoriété et de l'attractivité du Tarn-et-Garonne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie encore très dépendante de la ressource eau, de plus en plus rare. • Une fréquentation touristique en hausse, mais qui n'est pas encore représentative des investissements réalisés dans l'attractivité et la notoriété du territoire.

L'OFFRE PECHE EN TARN-ET-GARONNE

L'ORGANISATION DE LA PECHE EN FRANCE

L'organisation de la pêche en France est construite sur le socle des bénévoles qui animent environ 4000 Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et une quarantaine d'Associations Départementales de Pêcheurs aux Engins

et aux Filets (ADAPAEF). Ces associations regroupent 1,5 millions de pêcheurs qui, en prenant leur carte de pêche, s'acquittent de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Ils participent alors financièrement à la protection du patrimoine piscicole et du milieu aquatique.



Le réseau associatif de la pêche existe grâce à l'implication de plus de 40 000 bénévoles (source : données de l'étude « Impacts socio-économique du poids économique de la pêche de loisir en eau douce en France », BIPE, FNPF, 2015).

LA FEDERATION NATIONALE POUR LA PECHE EN FRANCE (FNPF)

L'Union Nationale de la Pêche en France (UNPF) a existé de 1947 à 2006. Le 30 décembre 2006, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques permet la création de la Fédération Nationale pour la Pêche en France et lui reconnaît le caractère d'établissement d'utilité publique.



La FNPF définit la politique de développement de la pêche en eau douce (promotion du loisir pêche et protection des milieux aquatiques), coordonne et assure la représentation nationale des 94 FDAAPPMA, et réalise des actions de lobbyings pour influencer les instances gouvernementales et ainsi favoriser le développement de la pêche en eau douce. Enfin, la FNPF soutient tout le réseau associatif en subventionnant des projets et en fournissant des outils de communication et de sensibilisation (NB : la majorité des subventions accordées par la FNPF sont financées par la part FNPF de la carte de pêche). La FNPF est donc la clé de voûte d'un des plus importants mouvements associatifs de France, comme en témoigne les résultats de la forte mobilisation de la pêche associative au Tour de France 2016.

La FNPF a 3 rôles :

- Environnemental : par la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques en contribuant financièrement aux actions des fédérations départementales.
- Economique : par sa volonté de développer un loisir pêche de qualité et accessible à tous, par le développement d'une offre et d'une cohérence nationale (la réciprocité) et par le développement du tourisme en participant à la revitalisation du milieu rural (implication des associations de pêche dans la vie locale tout au long de l'année) en partenariat avec les Stations Vertes, Clévacances et Gîtes de France.
- Social : par la mise en place d'actions d'informations et d'éducation, en faveur des familles et des enfants en milieu scolaire, par le développement des Ateliers Pêche Nature, et par l'installation de postes de pêche pour personnes à mobilité réduite en partenariat avec Handipêche France.

Directement sous la FNPF, 2 types d'entités coordonnent la pêche associative :

- Les Associations Régionales,
- Les Unions de Bassins.

L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PECHE EN OCCITANIE (ARPO)

Les associations régionales ont vocation à nouer des coopérations avec les régions sur les différents aspects liés :

- À la biodiversité,
- À la valorisation de l'apport de l'activité pêche au développement des territoires en particulier au travers du tourisme pêche et de ses externalités positives,
- À la concertation sur les différents schémas relevant de sa compétence (Schéma de cohérence écologique notamment),
- À la coordination des propositions dans le cadre des instances régionales (Comité régional de la biodiversité, CESER, Agence régionale de la biodiversité).

Leur rôle principal est orienté vers la promotion du loisir pêche.



L'UNION DES FEDERATIONS POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN ADOUR-GARONNE (UFBAG)

Les Unions de Bassins ont vocation à nouer des coopérations avec les différentes instances politiques d'un bassin sur les différents aspects liés :

- À la biodiversité,
- À la valorisation des actions de protection des milieux aquatiques sur le-dit bassin,
- À la concertation sur les différents schémas relevant de sa compétence (Schéma de cohérence écologique),
- À la coordination des propositions dans le cadre des instances de bassins.



LES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (FDAAPPMA)

Les 94 FDAAPPMA ont pour objet de :

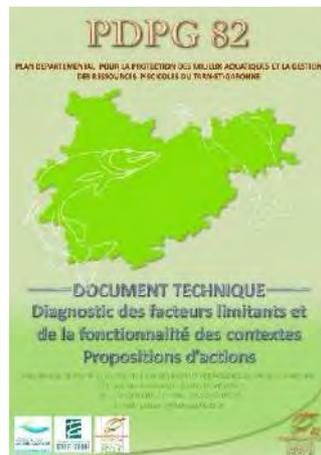
- Développer la pêche amateur.
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche.
- Protéger les milieux aquatiques.
- Mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental.
- Collecter la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).
- Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes.



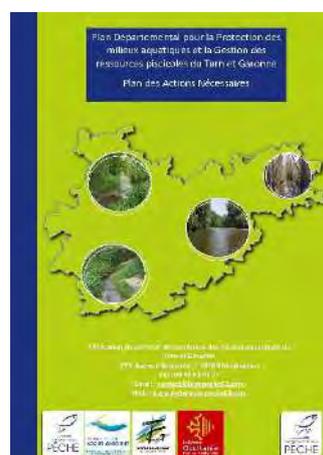
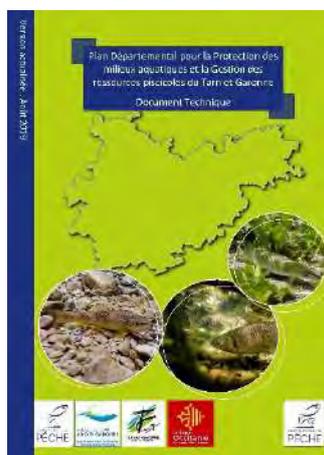
La Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Tarn-et-Garonne (FDAPPMA82) est une association de type « loi 1901 » ayant pour missions :

- L'exercice de la police de la pêche,
- La gestion et la protection des milieux aquatiques,
- La promotion du loisir pêche,
- La coordination et l'aide aux AAPPMA pour promouvoir la pêche de loisir et pour protéger les milieux aquatiques.

La FDAAPPMA82 dispose, depuis 2011, d'un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Ce PDPG est traduit en actions dans le Plan d'Actions Nécessaires (PAN).



PDPG et PAN 2014-2018



PDPG et PAN 2020-2024, mis à jour en 2019

LES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES (AAPPMA)

En prenant une carte de pêche, chaque pêcheur adhère automatiquement à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et acquitte par la même occasion la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA). Les AAPPMA :

- Détiennent et gèrent les droits de pêche qu'elles acquièrent, négocient, reçoivent ou louent sur les domaines publics ou privés ;
- Participent à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson ;
- Effectuent des opérations de mise en valeur du domaine piscicole ;
- Favorisent l'accès à l'information et réalisent des actions d'éducation du public aux milieux aquatiques. Elles sont fédérées par département, essentiellement en vue d'assurer des fonctions de représentation associative, de coordination ou d'appui technique.
- Contribuent au maintien du lien social et intergénérationnel *via* des animations territorialisées permettant aux communes de renforcer leur rayonnement départemental et extra départemental.

I 500 000 PECHEURS

Environ 1 500 000 pêcheurs adhèrent aux Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL) en France, ce qui fait de la pêche la 2^{ème} activité ayant le plus de pratiquants « licenciés » de France, derrière le football (2,2 millions), mais devant le tennis (1,05 millions de licenciés) et le rugby (258 000 licenciés).

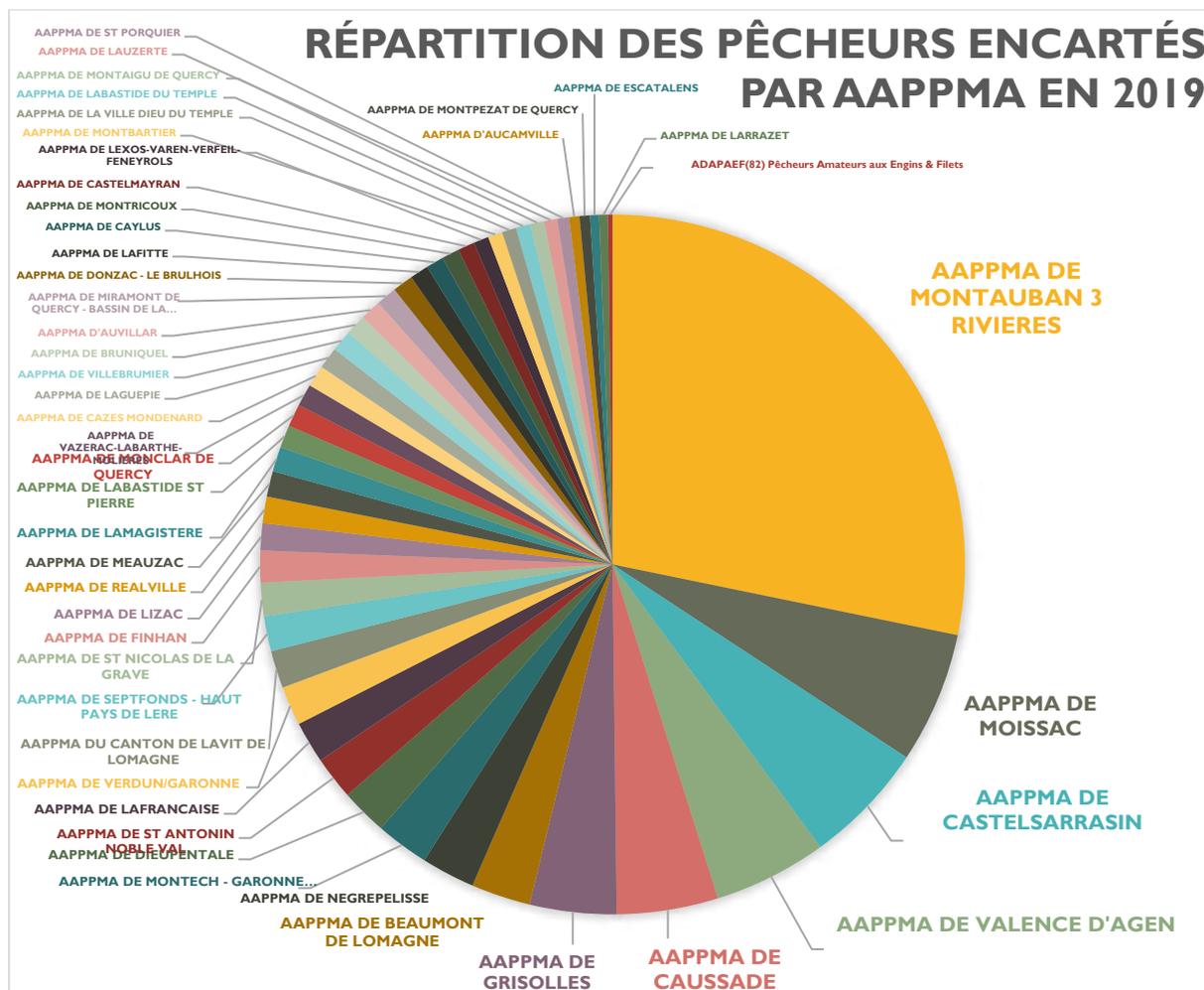


LES AAPPMA DE TARN-ET-GARONNE

Le département de Tarn-et-Garonne compte 46 AAPPMA et 1 ADAPAEF. Celles-ci regroupent environ 12 250 pêcheurs en 2019, ce qui en fait l'activité ayant le plus de licenciés annuels dans le département, devant le football (environ 10 000 licenciés).

Nombre et répartition des pêcheurs par AAPPMA en novembre 2019.

Nombre et répartition des pêcheurs par AAPPMA							
Association	Nombre de pêcheurs	Pourcentage	Pourcentages cumulés croissants	Evolution en pts	Pourcentages regroupées	Représentativité des AAPPMA	Nombre d'AAPPMA
AAPPMA DE MONTAUBAN 3 RIVIERES	3391	28,24%	28,24%	28,24%	53,79%	12,77%	6
AAPPMA DE MOISSAC	727	6,05%	34,30%	6,05%			
AAPPMA DE CASTELSARRASIN	680	5,66%	39,96%	5,66%			
AAPPMA DE VALENCE D'AGEN	625	5,21%	45,17%	5,21%			
AAPPMA DE CAUSSADE	558	4,65%	49,81%	4,65%			
AAPPMA DE GRISOLLES	477	3,97%	53,79%	3,97%			
AAPPMA DE BEAUMONT DE LOMAGNE	327	2,72%	56,51%	2,72%	26,66%	31,91%	15
AAPPMA DE NEGREPELISSE	295	2,46%	58,97%	2,46%			
AAPPMA DE MONTECH - GARONNE ET CANAL	294	2,45%	61,41%	2,45%			
AAPPMA DE DIEUPENTALE	257	2,14%	63,55%	2,14%			
AAPPMA DE ST ANTONIN NOBLE VAL	239	1,99%	65,55%	1,99%			
AAPPMA DE LAFRANCAISE	231	1,92%	67,47%	1,92%			
AAPPMA DE VERDUN/GARONNE	217	1,81%	69,28%	1,81%			
AAPPMA DU CANTON DE LAVIT DE LOMAGNE	208	1,73%	71,01%	1,73%			
AAPPMA DE SEPTFONDS - HAUT PAYS DE LERE	194	1,62%	72,62%	1,62%			
AAPPMA DE ST NICOLAS DE LA GRAVE	185	1,54%	74,17%	1,54%			
AAPPMA DE FINHAN	177	1,47%	75,64%	1,47%			
AAPPMA DE LIZAC	150	1,25%	76,89%	1,25%			
AAPPMA DE REALVILLE	147	1,22%	78,11%	1,22%			
AAPPMA DE MEAUZAC	142	1,18%	79,30%	1,18%			
AAPPMA DE LAMAGISTERE	138	1,15%	80,44%	1,15%			
AAPPMA DE LABASTIDE ST PIERRE	125	1,04%	81,49%	1,04%			
AAPPMA DE MONCLAR DE QUERCY	125	1,04%	82,53%	1,04%			
AAPPMA DE VAZERAC-LABARTHE-MOLIERES	123	1,02%	83,55%	1,02%			
AAPPMA DE CAZES MONDENARD	120	1,00%	84,55%	1,00%			
AAPPMA DE LAGUEPIE	119	0,99%	85,54%	0,99%			
AAPPMA DE VILLEBRUMIER	118	0,98%	86,52%	0,98%			
AAPPMA DE BRUNIQUEL	115	0,96%	87,48%	0,96%			
AAPPMA D'AUVILLAR	114	0,95%	88,43%	0,95%			
AAPPMA DE MIRAMONT DE QUERCY - BASSIN DE LA SEOUNE	114	0,95%	89,38%	0,95%			
AAPPMA DE DONZAC - LE BRULHOIS	113	0,94%	90,32%	0,94%			
AAPPMA DE LAFITTE	103	0,86%	91,18%	0,86%			
AAPPMA DE CAYLUS	97	0,81%	91,99%	0,81%			
AAPPMA DE MONTRICOUX	97	0,81%	92,80%	0,81%			
AAPPMA DE CASTELMAYRAN	92	0,77%	93,56%	0,77%			
AAPPMA DE LEXOS-VAREN-VERFEIL-FENEYROLS	84	0,70%	94,26%	0,70%			
AAPPMA DE MONTBARTIER	80	0,67%	94,93%	0,67%			
AAPPMA DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE	79	0,66%	95,59%	0,66%			
AAPPMA DE LABASTIDE DU TEMPLE	79	0,66%	96,24%	0,66%			
AAPPMA DE MONTAIGU DE QUERCY	77	0,64%	96,89%	0,64%			
AAPPMA DE LAUZERTE	72	0,60%	97,48%	0,60%			
AAPPMA DE ST PORQUIER	65	0,54%	98,03%	0,54%			
AAPPMA D'AUCAMVILLE	57	0,47%	98,50%	0,47%			
AAPPMA DE MONTPEZAT DE QUERCY	57	0,47%	98,98%	0,47%			
AAPPMA DE ESCATALENS	50	0,42%	99,39%	0,42%			
AAPPMA DE LARRAZET	48	0,40%	99,79%	0,40%			
ADAPAEF(82) Pêcheurs Amateurs aux Engins & Filets	25	0,21%	100,00%	0,21%			
TOTAL	12007	100,00%					



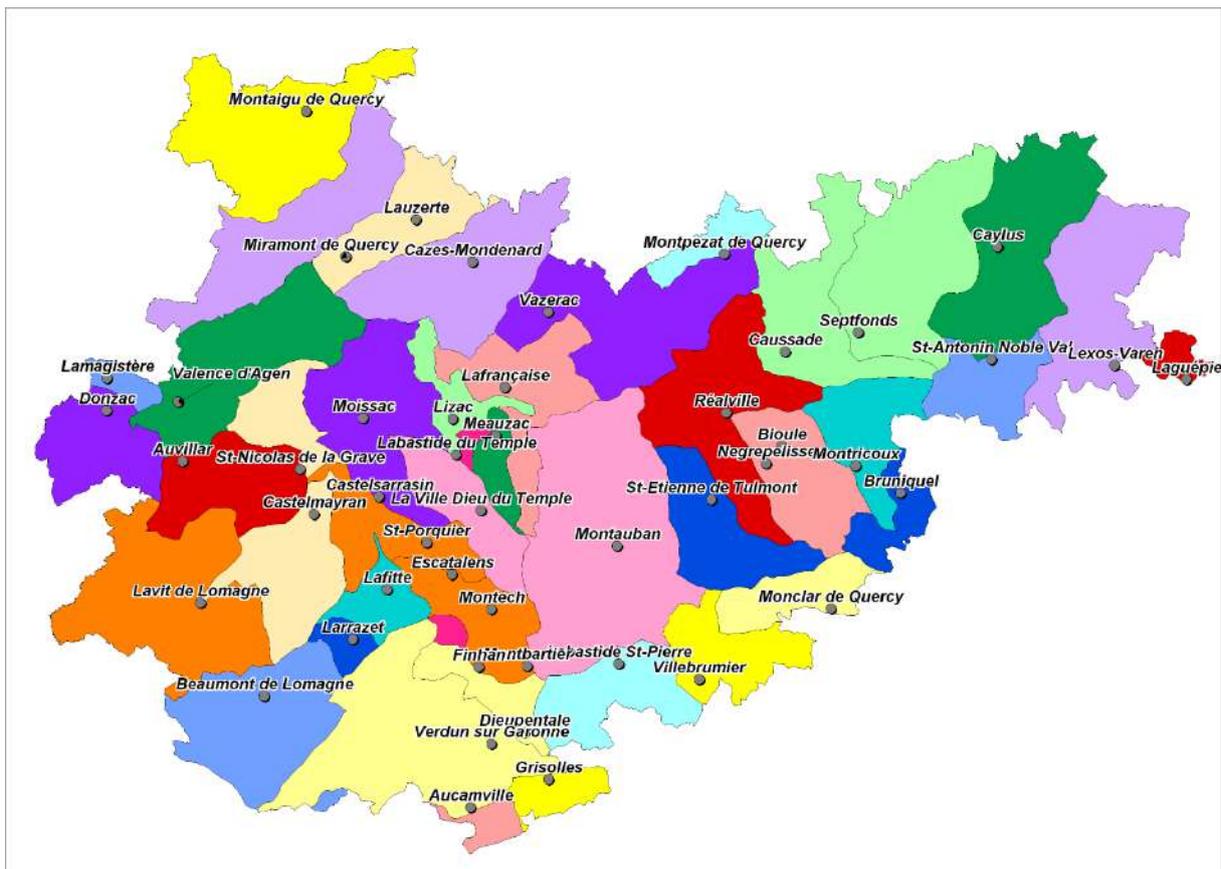
La répartition du nombre de pêcheurs par AAPPMA n'est pas homogène :

- 6 AAPPMA regroupent 53.79% des encartés (moyenne de 8.97% des encartés par AAPPMA),
- 15 AAPPMA regroupent 26.66% des encartés (moyenne de 1,78% des encartés par AAPPMA),
- 26 AAPPMA regroupent 19.56% des encartés (moyenne de 0.75% des encartés par AAPPMA).

LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AAPPMA EN TARN-ET-GARONNE

Chaque AAPPMA possède une unité de gestion : zone géographique sur laquelle l'association est considérée légitime pour gérer les milieux aquatiques et développer le loisir pêche.

Ces unités de gestion ont été définies lors de la rédaction du PDPG (Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion de la ressource piscicole) en 2012, en favorisant une délimitation géographique calquée sur les bassins-versants.



Carte des unités de gestion par AAPPMA en 2019.

DIAGNOSTIC DU MONDE ASSOCIATIF DE LA PECHE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La structuration nationale du réseau associatif de la pêche. • Un réseau de bénévoles très puissant. • La pêche est le loisir avec le plus d'encartés dans le département. • Les outils de programmation et de planification. • La reconnaissance des institutions de la pêche dans la gestion des milieux aquatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • La difficulté à mobiliser des bénévoles de manière pérenne. • Le manque de connaissances sur le bénévolat. • Le manque de poids de la pêche dans le développement des loisirs et du tourisme.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La rédaction d'un document de programmation et de planification du développement du loisir pêche. • Les ententes entre AAPPMA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement des bénévoles.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les AAPPMA dans la gestion de leurs bénévoles. • Positionner la pêche comme un vecteur économique et social. • Accompagner les gestionnaires et les partenaires techniques dans le développement de leur territoire <i>via</i> le loisir pêche. • Lutter contre l'érosion des effectifs de pratiquants. 	

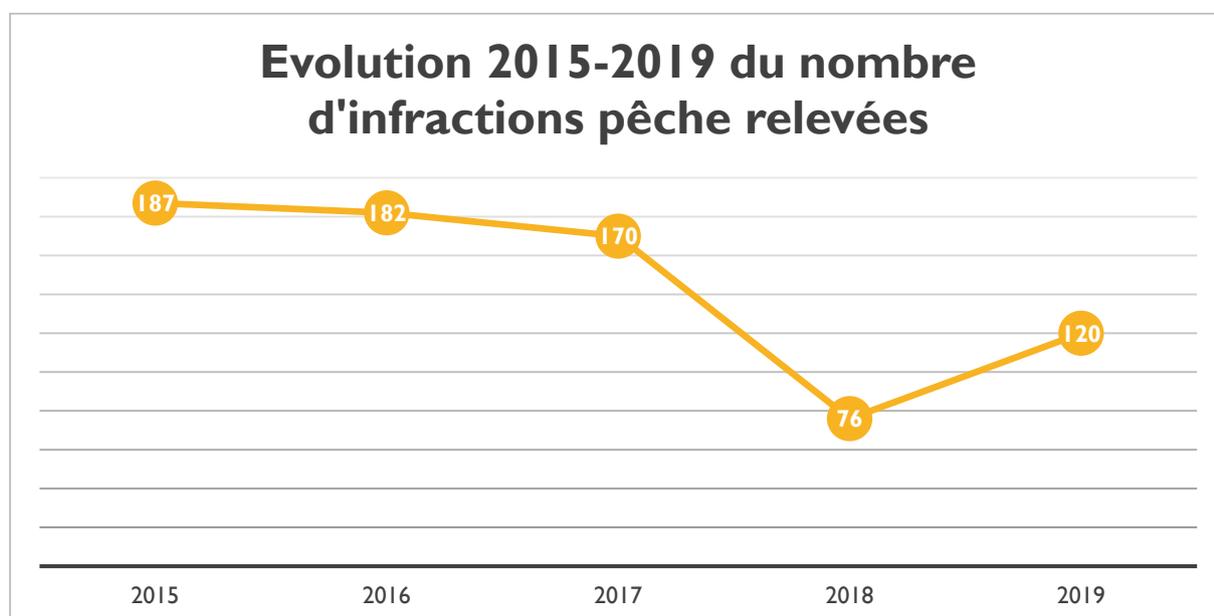
Le service fédéral de police de la pêche a été créé fin 2013 en Tarn-et-Garonne. L'objectif de ce service, composé de 27 gardes-pêche en 2019, est de faire respecter la loi pêche.

Le Président de l'AAPPMA est le commettant d'un Garde-Pêche Particulier. L'AAPPMA doit :

- Rechercher des bénévoles intéressés par la fonction,
- Sélectionner un candidat,
- Présenter le candidat au tribunal pour assermentation,
- Gérer l'activité du GPP.

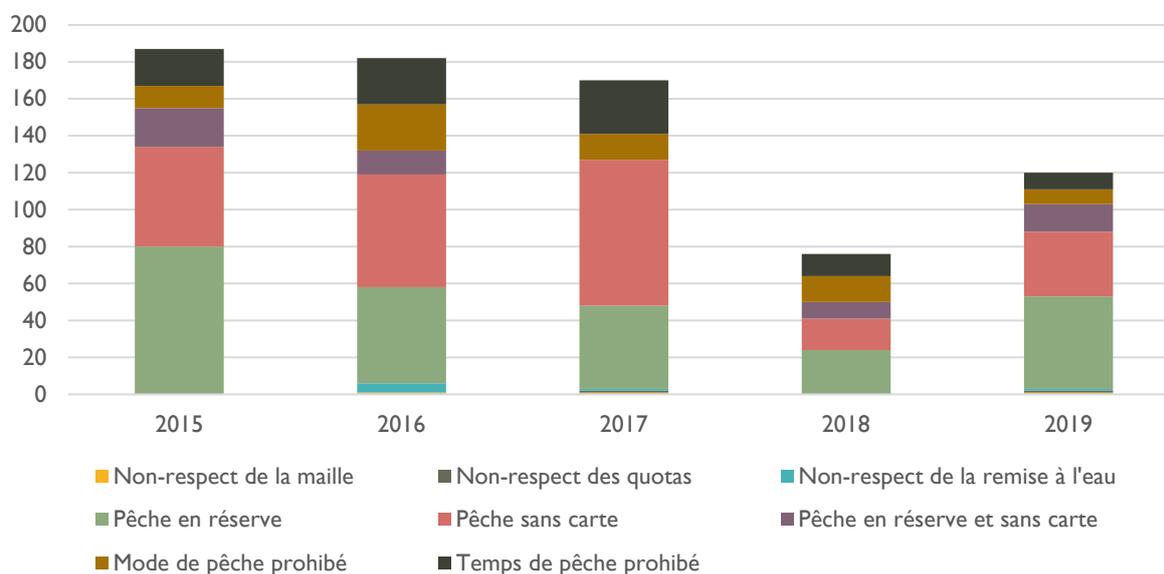
La fédération départementale de pêche intervient en assistance administrative auprès des AAPPMA pour l'assermentation des GPP, se charge de la formation initiale et continue des GPP, les accompagne sur le terrain et organise des actions « coup de poings », rédige et réalise le suivi des procédures, mais ne peut pas se prononcer sur la qualité d'un GPP ou intervenir sur son renouvellement d'assermentation.

L'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage a toujours réalisé une police de la pêche. Les 2 structures entretiennent un lien étroit, avec au moins une action de surveillance ciblée chaque année, en partenariat.

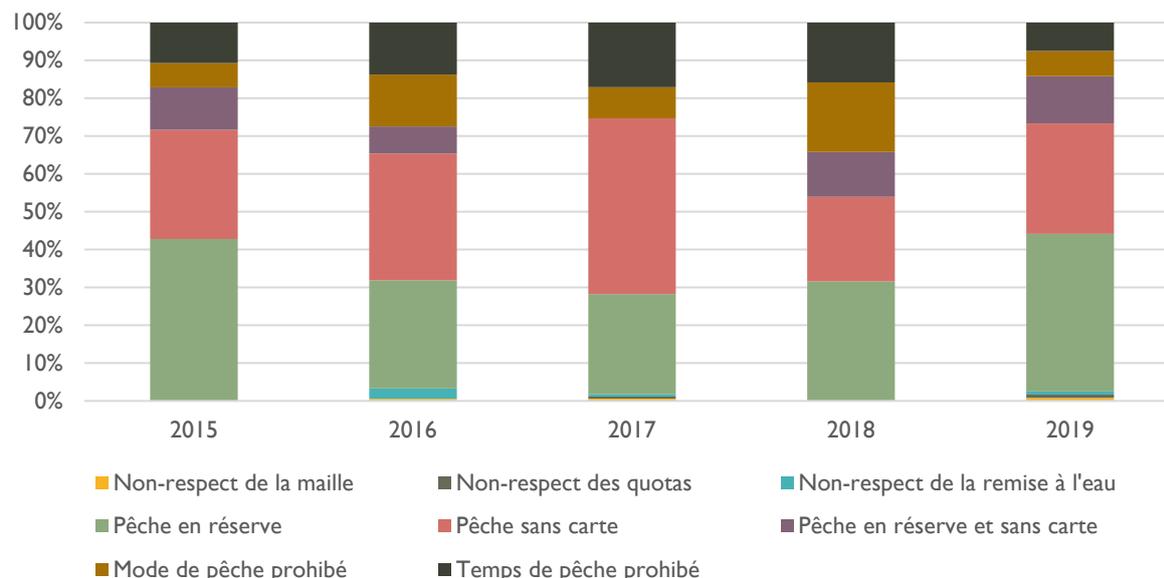


A savoir : depuis 2018, la FDAAPPMA82 ne peut plus récupérer de part financière sur les procédures, d'où la forte baisse cette année-là, les Gardes-Pêche privilégiant la sensibilisation des contrevenants plutôt que la sanction immédiate.

Evolution 2015-2019 en volume du nombre et du type d'infractions pêche



Evolution 2015 2019 de la répartition du nombre et du type d'infractions



Les actions de pêche sans carte et en réserves sont les 2 principales infractions relevées (sauf en 2018, cf explications page précédente).

La difficulté pour une AAPPMA à recruter un garde-pêche s'explique par :

- Le manque général de bénévoles et l'interdiction d'avoir un garde-pêche membre du bureau de l'association de pêche,
- Le niveau d'implication et de risque lié à l'activité de surveillance et de contrôle du loisir,
- La difficulté de recruter un GPP sérieux, qui respectera ses obligations dû à son assermentation, et qui véhiculera une image correcte, même dans les cas difficiles,
- Le coût lié à la surveillance (par exemple : remboursement de frais kilométriques, achat d'une tenue et d'une carte de pêche, défraiement de repas, ...).

En 2016, le projet d'évolution du projet de loi sur la biodiversité incluait une motion permettant aux membres du bureau d'une AAPPMA d'être assermenté Gardes-Pêche Particulier pour leur AAPPMA. Le projet a été voté par le Sénat et l'Assemblée Nationale, mais la motion concernant les GPP a été spécifiquement annulée par Conseil Constitutionnel, considérant que celle-ci n'était pas suffisamment en lien avec le projet de la loi (ndlr : la biodiversité). La FNPF continue de chercher un levier législatif permettant de faire appliquer cette motion.



Photo d'un contrôle par un GPP. Crédits photos : Laurent MADELON / FNPF

LA FORMATION DES GPP ET LE MANAGEMENT DE LA POLICE DE LA PECHE

Chaque année, la fédération organise de 2 à 4 sessions de formation des GPP, et coordonne des actions de surveillance ponctuelles (ouvertures de la pêche, pêche de nuit en été, ouverture d'un plan d'eau à la pêche).

Mais, alors que l'action de surveillance et de police est impactante sur l'image de la pêche, la FDAAPPMA82 est très limitée dans la gestion des GPP.

DIAGNOSTIC DE LA POLICE DE LA PECHE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 30 Gardes Pêche Particuliers. • Plus de 150 procédures annuelles en moyenne. • Une relation étroite avec les procureurs, qui permet de faire aboutir la quasi-totalité des procédures. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une grande partie du territoire peu ou pas couverte. • La perte des transactions sur les procédures. • La difficulté pour une AAPPMA de recruter un GPP. • Le manque d'autonomie de certains GPP. • Le manque de coordination de la FDAAPPMA82 et de maîtrise des GPP.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution réglementaire permettant aux membres de bureau d'une AAPPMA d'être GPP. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'implication trop faible de la FDAAPPMA sur la sélection et le renouvellement des GPP. • Une structuration du service à renforcer, mais un salarié moins disponible.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la structuration du service de police de la pêche pour rendre les GPP plus autonomes avec une optimisation de l'implication de la fédération. • Améliorer fortement la couverture du territoire. • Trouver un moyen d'amortir le coût de fonctionnement du service. 	

DE NOMBREUX OUTILS POUR CADRER LA PRATIQUE ET PROTEGER LES MILIEUX AQUATIQUES

La gestion du loisir pêche et des milieux aquatiques s'appuie sur des outils réglementaires défini dans la loi pêche nationale, avec des spécificités selon la catégorie des eaux (1^{ère} catégorie : dominante salmonicole ; 2nd catégorie : dominante eso-cyprynicole) :

- Les Tailles Légales de Captures, qui interdisent de prélever certaines espèces piscicoles en-dessous d'une certaine maille. Cette TLC est calculée pour permettre au moins 1 reproduction avant la probabilité de prélèvement.
- Les dates d'ouverture qui portent sur des espèces piscicoles sensibles, soit en interdisant la pêche sur les eaux de 1^{ères} catégories (protection de la truite), soit en interdisant certaines techniques de pêche pour protéger des espèces (ex. : interdiction de toute technique permettant de capturer du brochet de manière non-accidentelle dans les eaux de 2nd catégorie pendant sa période de reproduction).
- Les réserves pour protéger une ou plusieurs espèces (réserve spécifique ou générale) sur une période donnée (réserve temporaire, annuelle ou pluriannuelle) et sur une zone géographique définie.

UNE REGLEMENTATION GENERALE PROCHE DE LA LOI PECHE NATIONALE, MAIS AVEC TOUJOURS QUELQUES SPECIFICITES

En Tarn et Garonne, la réglementation générale en 2019 est très proche de la réglementation nationale, mais il y a toujours quelques spécificités :

- Les dates d'ouvertures de la truite et du brochet suivent les dates nationales. La période de pêche du sandre est calquée sur celle du brochet. Celle du black-bass y ajoute une période de no-kill jusqu'au 2^{ème} samedi de juin pour respecter sa fraie.
- Les Tailles Légales de Captures en 2019 sont les mêmes qu'au niveau national : 50cm sur le brochet, 40cm sur le sandre, 30cm sur le black-bass, et 23cm pour les salmonidés (sauf la truite Arc-en-Ciel en 2nd catégorie qui n'a pas de TLC). En 2020, celle du brochet passera à 60cm et celle du sandre à 50cm.
- Concernant les réserves, il n'y a pas de spécificités par rapport à la réglementation générale, mais la difficulté réside dans la compréhension et la visualisation par le pêcheur des zones de réserves.
- La pêche aux abords des ouvrages, complexifiée par la présence de réserves et par une interprétation possible des textes de loi.

LA PECHE AUX ABORDS DES OUVRAGES

La pêche aux abords des ouvrages est plus complexe, avec, malgré le souhait d'une base simple reposant sur la réglementation nationale, de nombreux cas particuliers, soit suivant la demande des gestionnaires des barrages, soit pour protéger davantage les poissons dans les ouvrages des écluses, soit pour s'adapter à une forme de bâti particulière.

Sur les eaux libres du domaine public (Tarn, Garonne, canaux), la pêche est interdite sur les ouvrages et autorisée à 1 ligne dans les 50m aval de ceux-ci. Cependant, il y a des cas particuliers :

- par exemple, sur la Garonne, l'interdiction de pêche sur les seuils 1 à 5 commence 50m en amont et jusqu'aux 50m aval de chaque seuil. De plus, le barrage de Malause, seul barrage sur la Garonne, est en réserve depuis le pont de Malause (plus de 600m en amont) jusqu'à ses 200m aval, pour des raisons de sécurité.
- sur le Tarn, une réserve interdit la pêche des 100m amont aux 200m aval du barrage de Sainte-Livrade.

Schémas de réglementation de la pêche aux abords des ouvrages. En jaune : pêche autorisée à 1 canne. En rouge : pêche interdite.



Ecluse sur le canal de Montech. Pas de spécificité.



Seuil sur la rivière Aveyron. Pas de spécificité.



Barrage sur le Tarn. Pas de spécificité.

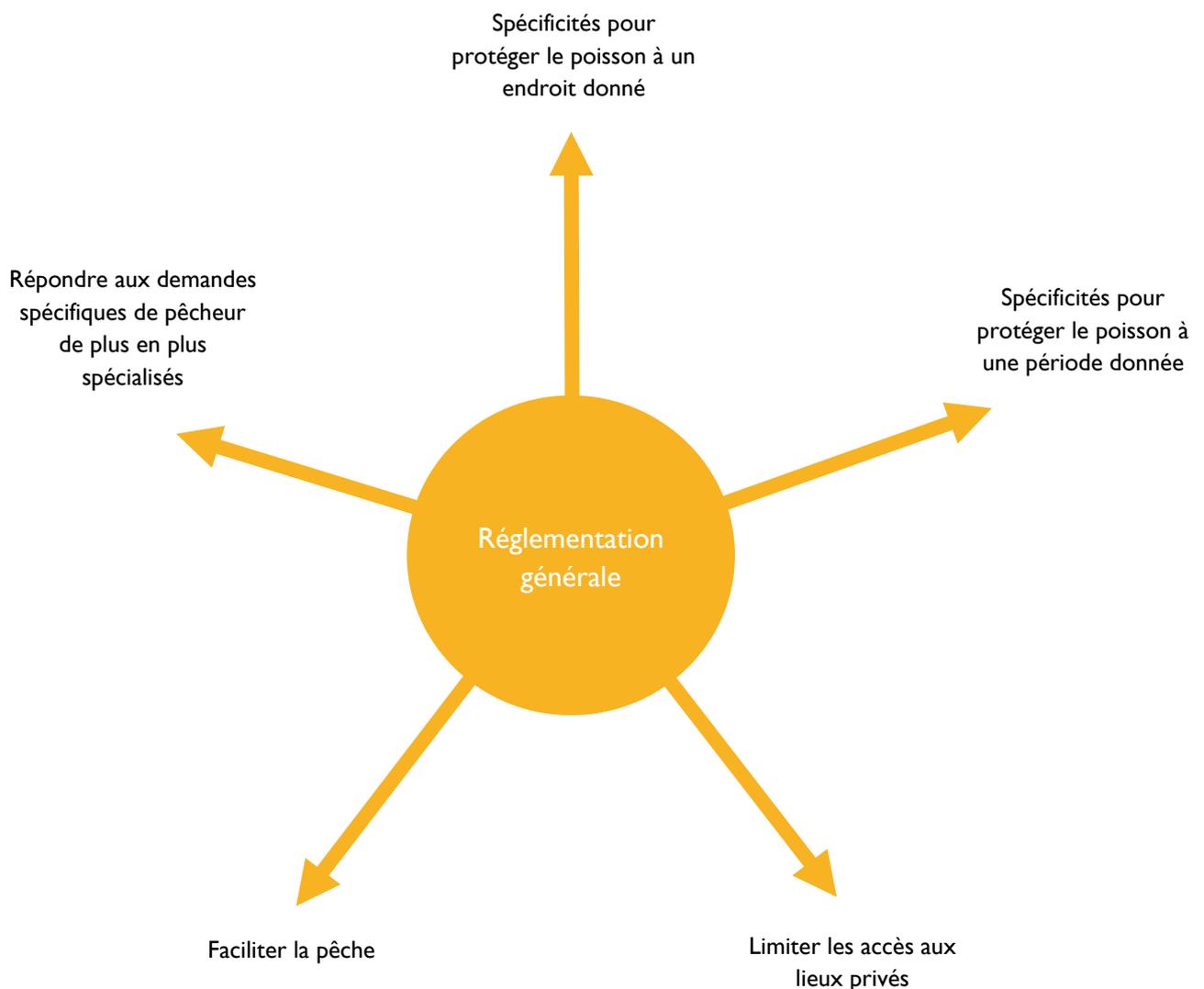


Barrage sur le Tarn avec réserve spécifique.

De manière générale, à partir d'une règle unique, les spécificités apparaissent pour 5 raisons :

- Protéger le poisson à un endroit donné (ex. : zone de rassemblement),
- Protéger le poisson à une période donnée (ex. : rallongement de la fermeture du black-bass pour protéger l'espèce pendant sa reproduction),
- Empêcher l'accès aux pêcheurs (ex. : réserve aux abords de propriétés privés, comme le Moulin de Cayrac),
- Faciliter les prises des pêcheurs (ex. : l'interprétation de la loi pêche sur les ouvrages en 2020, en autorisant la pêche à 1 canne au pied des seuils sur la rivière Tarn),
- Répondre aux demandes spécifiques des pêcheurs (ex. : l'augmentation de la taille légale de capture sur le brochet et le sandre à partir de 2020).

Schéma des principaux facteurs d'évolution de la réglementation générale



UNE REGLEMENTATION SPECIFIQUE AVEC CAHIER DES CHARGES

Dans une démarche de création de produits pêche, des cahiers des charges réglementaires (CCR) ont été définis depuis 2011 pour cadrer et simplifier la compréhension de la réglementation sur 4 types de parcours :

- Les parcours no-kill intégraux,
- Les parcours en pêche de nuit,
- Les plans d'eau à truites,
- Les carpodromes.

Ces CCR définissent les périodes d'ouverture des parcours, des zones de réserves (temporaires / annuelles ; générales/spécifiques), le nombre de cannes autorisées, les pratiques interdites, etc. Pour chaque nouveau parcours de pêche, la réglementation devait-être celle du cahier des charges correspondant.

L'évolution réglementaire a permis en 2018 de créer des parcours no-kill par espèces. Cette possibilité a favorisé le développement de la réglementation no-kill, mais également le nombre de spécificités locales. Ces spécificités sont basées sur des CCR déjà existant, mais rajoutent des particularités.

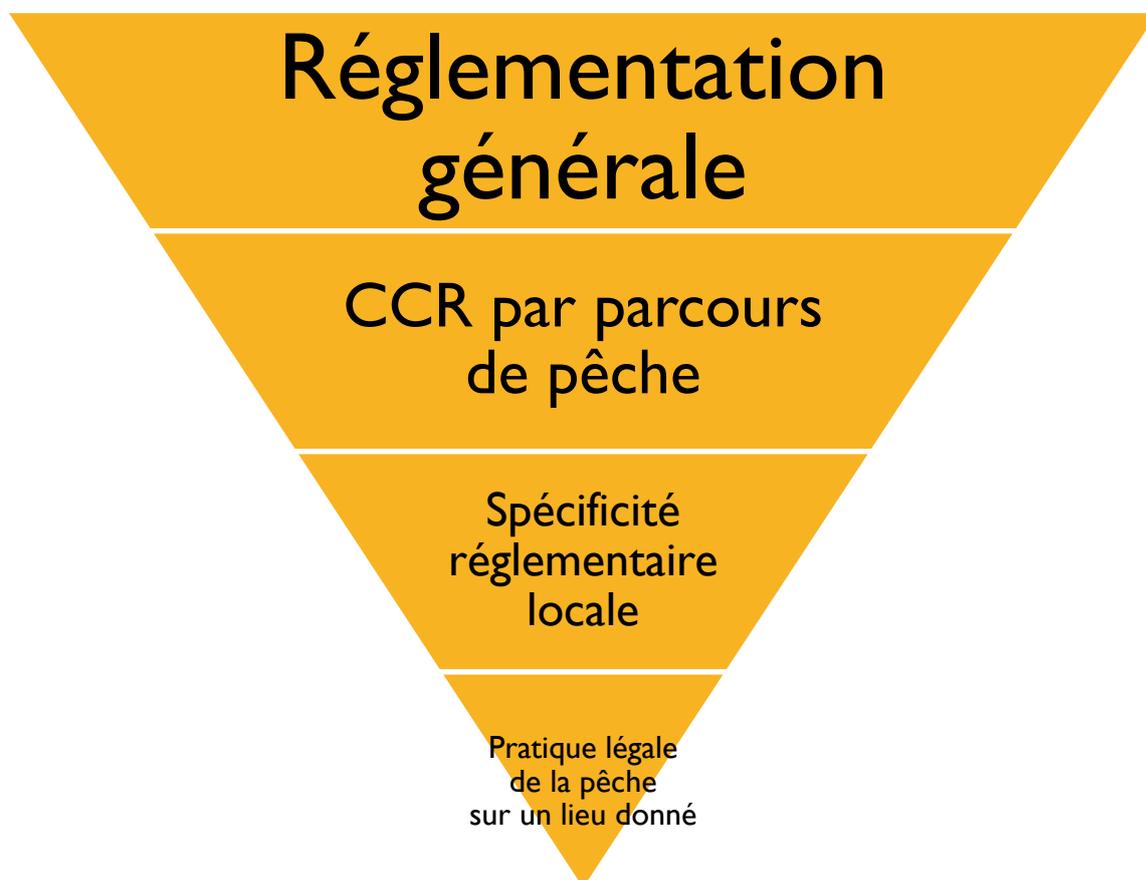


Remise à l'eau d'un brochet sur un parcours no-kill. Crédits photos : Laurent MADELON / FNPF.

L'EMPILEMENT DE REGLEMENTATION GENERALE, DE CAHIER DES CHARGES REGLEMENTAIRES SUR DES PARCOURS SPECIFIQUES ET DE PARTICULARITES LOCALES

En 2019, la pratique sur 5 lieux de pêche est régie par un empilement réglementaire, très difficile à comprendre pour les pêcheurs, et nécessitant la rédaction de synthèses réglementaires dans le guide de pêche. L'objectif de réponse et de conciliation des différentes pratiques, entre des « tribus » de pêcheurs spécialisés et un pool historique de pêcheurs polyvalents, est atteint par une utilisation « en tiroir » de la réglementation existante. Nous en concluons la nécessité de revoir la réglementation générale et spécifique pour limiter ce cas de figure.

Schéma de l'empilement réglementaire, aboutissant à une complexification de la pratique de la pêche.



DES ARRETES PREFECTORAUX DE NAVIGATION ABROGES PAR ARRETE MINISTERIEL DU 28 JUIN 2013 ET NON-REPLACES A CE JOUR

Alors que la réglementation de la pêche est régie par le code de l'environnement et ses textes d'application, dont l'arrêté préfectoral annuel, la réglementation de la navigation est régie par l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 dont les dispositions sont regroupées dans le Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure (RGPI) et ses textes d'application.

Ce RGPI a abrogé tous les textes antérieurs dont les arrêtés préfectoraux portant Règlements Particuliers de Navigation (RPN) à compter du 1/09/2014.



Float-tube au pied du Pont-Vieux de Montauban sur la rivière Tarn. Exemple d'embarcation permettant d'avoir accès à des berges non-accessibles du bord, et de mettre à l'eau à proximité immédiate des spots de pêche.
Crédits photos : Manuel MASSIP / La Dépêche 82.

3 NIVEAUX DE REGLEMENTATION DE LA NAVIGATION POUR LA PECHE

En Tarn-et-Garonne, les anciens arrêtés préfectoraux sur l'Aveyron, le Tarn, la Garonne et le plan d'eau du Tarn et de la Garonne sont abrogés et n'ont pas été remplacés. Seul le RGPNI s'applique. Nous sommes donc dans l'attente des procédures de consultation pour arriver à de nouveaux RPN qui devront, si nécessaire, intégrer également certains plans d'eau, notamment si des aménagements destinés à favoriser la navigation y sont réalisés ou en cas de risque de conflits d'usage.

Le RGPNI et les RPN s'appliquent sur toutes les eaux intérieures : cours d'eaux, canaux, lacs, plans d'eau, de statut domanial ou non domanial. Le Préfet est seul compétent pour prendre un RPN si la demande concerne un seul département. Dans le cas contraire de cours d'eau ou plans d'eau limitrophes, seul un arrêté interdépartemental peut y régir la navigation.

Un arrêté interdépartemental a été pris pour le canal de GARONNE et le canal de MONTECH, en date du 22 septembre 2017.

Enfin, la réglementation de la navigation sur un plan d'eau communal ne peut pas être adaptée par le Maire de la commune concernée, mais celui-ci a le droit d'interdire ou de restreindre la pêche en bateau par convention avec le détenteur du droit de pêche (fédération ou AAPPMA).



A titre d'exemple, sur l'unité de gestion de l'AAPPMA de Montauban, 3 cas de figures se présentent :

- La navigation sur le Tarn et l'Aveyron est soumise au RGPNI.
- La navigation sur le canal de Montech à Montauban est réglementé par application de l'arrêté du 22/09/2017 : float-tube autorisé, vitesse maximum de 8 km/h , interdiction de franchir les écluses, ne pas gêner la navigation, priorité à la plaisance, port du gilet de sauvetage obligatoire.
- La navigation sur les plans d'eau de La Clare, d'Austrie et de Balat-David est interdite par convention entre l'AAPPMA, le Grand Montauban et la mairie d'Albias.

LES PISTES DE REFLEXION

Afin de simplifier la réglementation, tout en répondant au mieux aux demandes des AAPPMA qui souhaitent satisfaire tous les profils de pêcheurs, nous pourrions :

- Redéfinir des cahiers des charges réglementaires tenant compte des nouvelles possibilités réglementaires de 2018,
- Simplifier la réglementation générale,
- Sensibiliser les gestionnaires à l'impossibilité de répondre aux demandes et de satisfaire tous les profils de pêcheurs « spécialisés » sur 1 seul lieu de pêche, que ce soit halieutiquement parlant ou réglementairement parlant (hors grands lieux de pêche généraliste, de type grand milieu),
- Étudier la définition de produits pêche par profil de pêcheur, avec un cahier des charges cohérent synthétisant la réglementation spécifique, les aménagements, les animations, etc.
- Envisager de participer à la rédaction d'une nouvelle Arrêté Préfectoral de navigation.

DIAGNOSTIC DE LA REGLEMENTATION

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une réglementation qui couvre tous les cas de figures du bord. • L'existence de Cahiers des Charges Réglementaires par produits pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de réglementation de la pêche en embarcation. • Les nombreuses spécificités locales. • La complexité lorsqu'il y a des empilements réglementaires. • La difficulté de compréhension et de visualisation des zones de pêche interdites. • Le manque d'harmonisation réglementaire au niveau régional. • Un manque de veille réglementaire.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La mise à jour réglementaire générale en 2020. • Les futures groupes de travail de l'ARPO. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pression des associations écologistes contre la pratique du no-kill. • Les évolutions réglementaires rapides.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Simplifier la réglementation. • Mettre à jour les Cahiers des Charges Réglementaires pour les produits pêche spécifiques. • Faciliter la compréhension et la visualisation des zones d'interdictions de pêche. • Obtenir la définition et l'application d'une réglementation départementale de la pêche en embarcation. 	

LE POLE DEPARTEMENTAL D'INITIATION A LA PECHE ET A LA NATURE

Le service animation de la FDAAPPMA82 est composé d'1 animateur à temps complet en 2019, et réalise des animations de découverte de la pêche pour 3 publics différents :

- Grand public
- Centres de loisirs
- Scolaires

Cependant, en 2020, la FDAAPPMA82 n'aura plus qu'un demi ETP disponible sur ces animations, afin de permettre le développement d'un service « aménagement du territoire ».

L'OFFRE GRAND PUBLIC

LES STAGES DE DECOUVERTES

Depuis 2015, environ 25 journées d'animations grand public sont réalisées chaque année, dont 15 journées à destination des familles et 10 journées à destination des pêcheurs.

Les stages de découverte de la pêche s'adressent aux non-pêcheurs, principalement des familles, pour répondre à la demande identifiée dès 2014, résultante de la démographie du département.

Nous proposons 2 formules :

- Le baptême pêche, composé d'un atelier montage de ligne et d'une partie de pêche, cible les parents qui souhaitent acquérir le savoir-faire essentiel pour emmener par la suite leurs enfants à la pêche.
- La sortie pêche en famille, organisée en partenariat avec les offices de tourisme départementales, qui permet aux familles de découvrir la pêche et d'attraper leurs premiers poissons ; l'animateur s'occupant de toute la partie technique (décrocher le poisson, amorcer, piquer l'asticot, etc.).



Photo type du public des stages de découverte de la pêche.
Crédits photos : Laurent MADELON / FNPF

Ces animations sont tarifées entre 8€ et 10€ par participant (cf étude de prix psychologique menée en 2019 à Décathlon Montauban auprès des familles), avec la gratuité pour l'accompagnant adulte afin de favoriser une pratique intergénérationnelle. Chaque année, nous rencontrons environ 200 non-pratiquants.

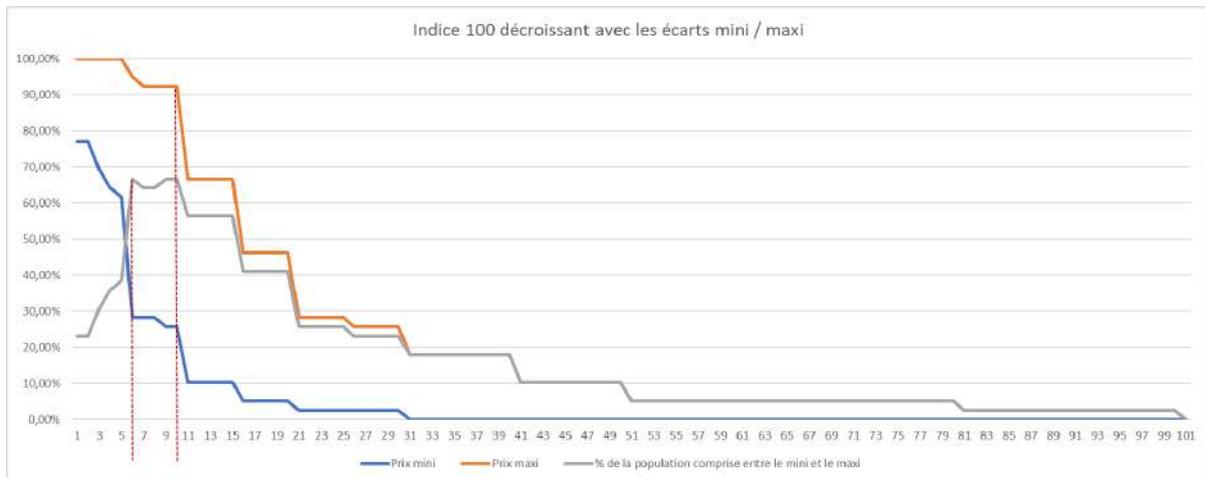
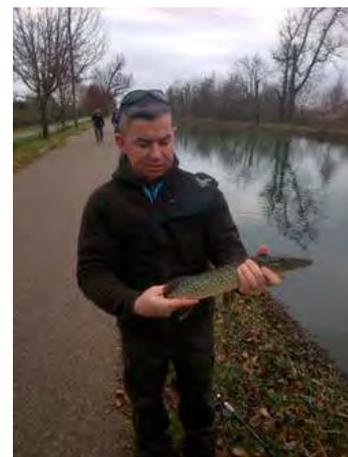


Tableau de l'évolution de la demande en fonction de l'évolution du prix maximal et minimal (prix psychologique) / étude sur les stages de pêche auprès d'un public famille / FDAAPPMA82 / 2019

LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Les stages à destination des pêcheurs ont pour objectif la découverte de nouvelles techniques de pêche, afin de favoriser une pratique plus polyvalente tout au long de l'année. Les techniques enseignées sont la pêche de la carpe au feeder, la pêche des carnassiers aux leurres, au drop-shot et au mort-manié, et la pêche en float-tube. Tarifés de 15€ à 30€ la demi-journée, ces stages permettent de rencontrer environ 80 pratiquants chaque année, de tout âge (en fonction du type de stage).



Photos de stages de pêche à destination des pêcheurs. A gauche : stage carpe au feeder du 25 avril 2018. A droite : stage mort-manié du 23 janvier 2016. Crédits photo : FDAAPPMA82

LES CENTRES DE LOISIRS

Environ 10 journées d'animation en centre de loisirs (prestation) sont réalisées chaque année par l'animateur de la FDAAPPMA82. Cette cible est considérée comme non-prioritaire, car les enfants rencontrés sont en centre de loisirs pour des motifs de commodités pour leurs parents ; la découverte de la pêche se fait donc au même titre que la découverte d'autres activités, et sans motivation particulière.

Cependant, la demande est toujours forte. La prise en charge est parfois réalisée par les AAPPMA ou des guides de pêche indépendants. Le volume potentiel des animations en centre de loisirs nous incite à étudier des solutions permettant aux enfants d'être initiés à la pêche, tout en optimisant l'implication de la FDAAPPMA82. La Fédération de pêche du Lot a opté pour une externalisation de la fonction animation sur les cibles non-prioritaires.



Intervention pêche auprès d'un centre de loisirs en 2019 sur le plan d'eau de Nohic (parcours de pêche en famille départemental) par la FDAAPPMA82.

LES SCOLAIRES

1^{ère} fédération de France à être conventionnée dès 2001 par l'Education Nationale pour la sensibilisation des scolaires aux milieux aquatiques, la FDAAPPMA82 a rapidement priorisé ses efforts d'animation sur le cycle 3 (CE2, CM1, CM2). En partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, 3 séances sont réalisées :

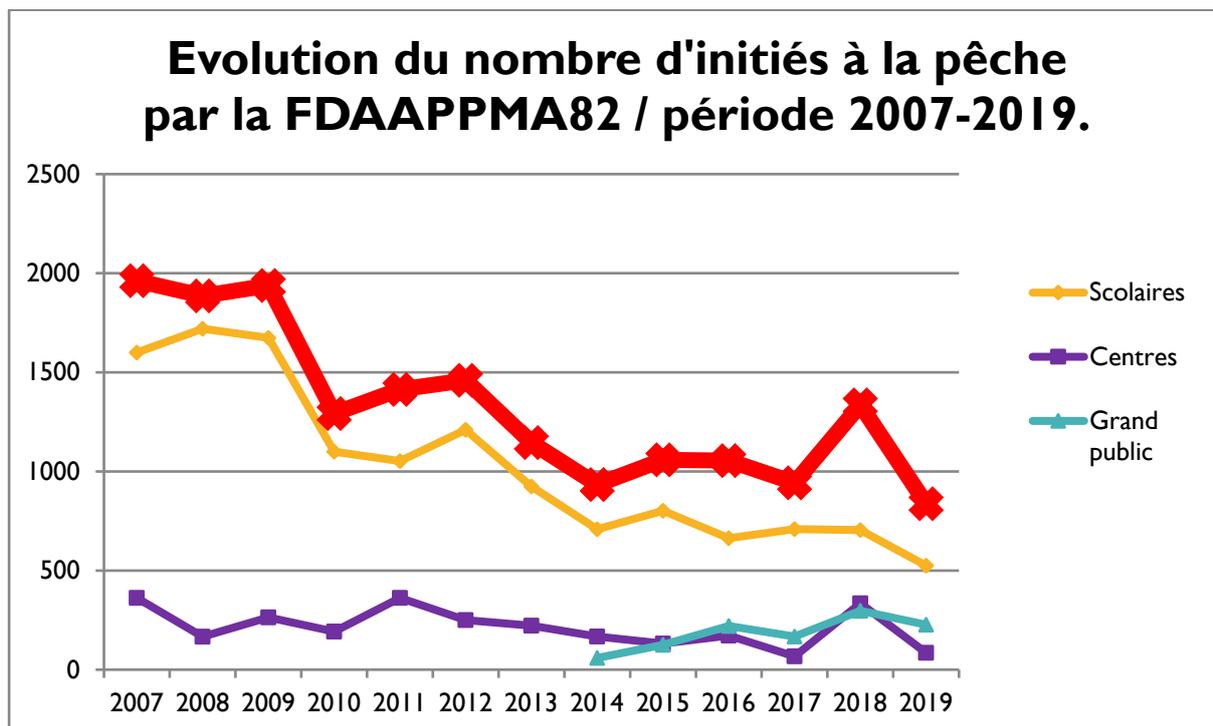
- 2 séances théoriques en classe, au choix parmi un catalogue de 8 thèmes,
- 1 séance terrain, pour la découverte des milieux aquatiques par la pratique de la pêche.

Les 3 interventions sont gratuites, à condition que chaque enfant dispose de sa carte de pêche (6€ en 2019, dont une part est régulièrement offerte par l'AAPPMA locale).

PHOTOS DES INTERVENTIONS SCOLAIRES

En haut à gauche : séance théorique en classe. En haut à droite : séance terrain de découverte des milieux et des poissons par la pêche. Photo centrale : séance terrain de recherche des invertébrés. En bas à gauche : présentation des espèces piscicoles en fin de séance terrain. En bas à droite : quizz pendant une séance terrain pour faire le lien avec les notions étudiées en séance théorique.





Quantitativement, le nombre d'initiés à la pêche par la FDAAPPMA82 est en diminution depuis 2009. Avant 2014, il y avait 2 animateurs, et une animation basée sur le roulement de 8 enfants par grande canne de 8m, soit un temps de pêche d'environ 15 minutes par enfant.

A partir de 2014, les formules grands publics sont lancées. A partir de 2015, les animations en milieu scolaire se font uniquement à la canne de 4m, avec 2 enfants par canne, soit un temps de pêche de 1h par enfant.

En résumé, la baisse des volumes s'est accompagnée d'une augmentation du temps de pêche pour les enfants, et la réorientation des efforts de recrutement sur une cible ayant un plus fort potentiel que les scolaires et les centres de loisirs : le grand public, et notamment les familles.

Cependant, cette synthèse s'appuie sur les retours d'expériences des clients, et non pas sur une analyse statistique comparative des prises de cartes à l'année N+1 de la découverte entre les scolaires, les centres de loisirs et le grand public.

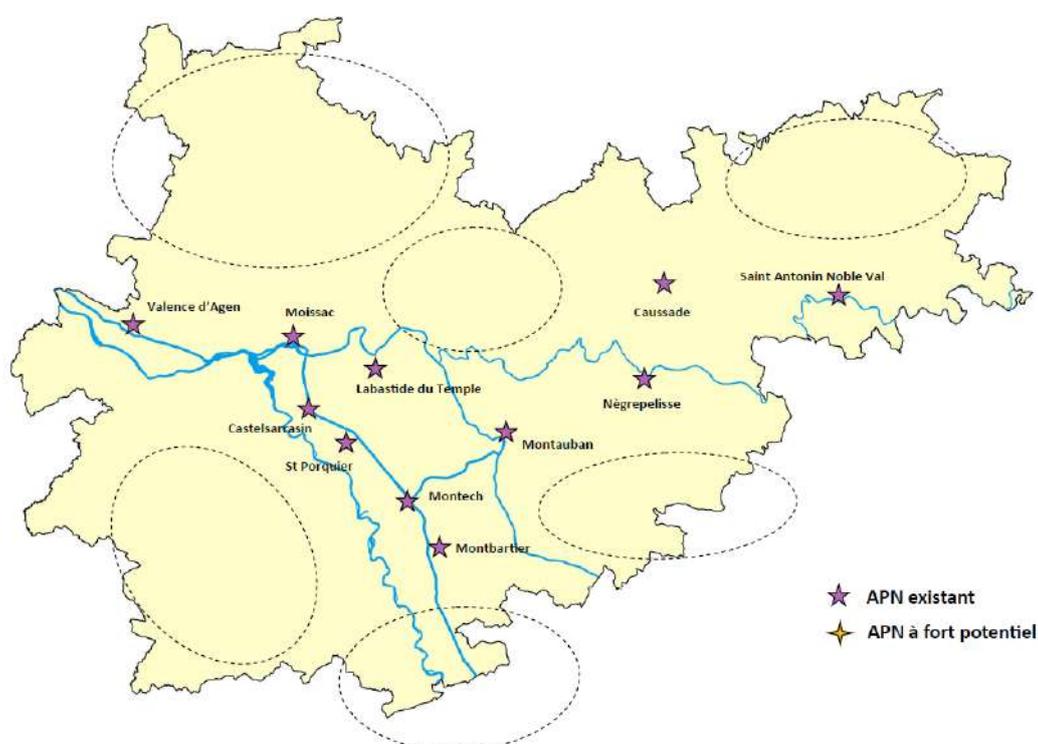
Enfin, les efforts de développement de ces animations ont porté leurs fruits en 2018, avec quasiment 1 400 stagiaires. La baisse en 2019 s'explique par le temps alloué à la rédaction du SDDLPL.

LES ATELIERS PECHE NATURE (APN)

L'Atelier Pêche Nature est une charte d'engagement d'une AAPPMA à réaliser des animations pêche, selon un cadre défini par la fédération départementale ; lui-même déclinaison d'une orientation nationale.

Les Ateliers Pêche Nature, au nombre de 11 en Tarn-et-Garonne (soit le département ayant le plus d'APN en Occitanie), sont gérés par des bénévoles et visent à faciliter la découverte de la pêche, à accompagner ses adhérents vers l'autonomie, et à les sensibiliser aux milieux naturels.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES APN EXISTANTS ET ZONES EN BESOIN D'APN



La répartition des APN n'est pas uniforme et ne permet pas de couvrir la totalité du territoire. Après étude des possibilités de cocréation d'APN entre AAPPMA, nous pouvons estimer un manque de 6 APN, aux alentours de Caylus, de Molières, de Lauzerte, de Beaumont-de-Lomagne, de Grisolles et de Monclar-de-Quercy.

Cette faiblesse s'explique par :

- La difficulté opérationnelle pour une AAPPMA de mobiliser des bénévoles qui s'occuperont de leur APN,
- La difficulté perçue par l'AAPPMA pour la création et la tenue d'un APN (organisation, matériel, programme pédagogique, nombre de séances minimales obligatoires).

Par contre, certaines AAPPMA organisent déjà régulièrement des animations de découverte de la pêche, et pourraient prétendre à la « labélisation » APN, comme les AAPPMA de St-Nicolas-de-la-Grave et de Monclar-de-Quercy.

De manière générale, nous ne pouvons pas évaluer précisément le nombre de stagiaires formés par les APN, car une majorité d'enfants reste dans un APN 2 à 3 années consécutives et tous les APN n'ont pas un fonctionnement homogène. Il semblerait que chaque année, il y ait environ 70 nouveaux pratiquants formés à la pêche dans la totalité des APN. Les données pour les AAPPMA sans APN ne sont pas connues. Nous ne pouvons donc pas évaluer le nombre d'initiés à la pêche chaque année par les AAPPMA.

Enfin, la FDAAPPMA82 pourrait faciliter le développement des initiations à la pêche par les AAPPMA :

- en formant les bénévoles,
- en les accompagnant la 1ère année,
- en leur fournissant le matériel adéquat,
- en favorisant la rencontre inter-AAPPMA pour la création d'APN communs,
- en revoyant la formule de l'APN, en fonction de la structuration de l'offre d'animation,
- en mettant en relation les guides de pêche et les AAPPMA.



Séance pêche au coup de l'APN de Montauban.



Equipe et stagiaires de l'APN de Castelsarrasin.

LES GUIDES DE PECHE

3 guides de pêche officient en Tarn-et-Garonne :

- Bruno MERCIER, spécialiste de la pêche du silure en bateau,
- Sylvain GARZA, spécialiste de la pêche des carnassiers aux leurres en bateau,
- Sébastien MONTELS, spécialiste de la pêche de la truite.

Aucun de ces 3 guides de pêche ne peut envisager une activité à plein temps dans le département, soit parce-que les populations piscicoles ne le permettent pas (la pêche de la truite), soit parce-que les accès (rampes à bateaux) ne le permettent pas alors que les populations piscicoles sont attractives (pêche du silure et des carnassiers en bateau) et reconnus au niveau national voir européen (le silure sur le Tarn).

Il en résulte que, résidants en Tarn-et-Garonne ou à proximité, ils effectuent peu de guidage dans le département, et sécurisent leur activité soit par du guidage en mer, soit par l'encadrement de groupe de jeunes pour la découverte, soit par des prestations dans d'autres départements (Aveyron, Lot, Ariège) ou dans d'autres pays (Irlande).

En dehors des activités de guidage, les guides de pêche sont entièrement habilités à réaliser des animations de groupe pour la découverte de la pêche, étant tous les 3 titulaires du BP JEPS pêche.

LES GUIDES DE PÊCHE EN TARN-ET-GARONNE

		
Bruno MERCIER 06 24 88 20 32 guidepechemercier@gmail.com www.guidepechemercier.com	Sylvain GARZA 06 32 28 53 75 sylvain.garza@gmail.com www.guidepechecarnassiers.com	Sébastien MONTEL 06 08 99 50 30 sebpic64@yahoo.fr www.pechedecouverte.fr
<ul style="list-style-type: none">• Spécialiste de la pêche du silure (du bord, en float-tube et en bateau).• Pêche des carnassiers (du bord, en float-tube et en bateau).• Possibilité d'organisation de séjours en Irlande (pêche de brochets et de saumons).	<ul style="list-style-type: none">• Spécialiste de la pêche des carnassiers aux leurres en bateau.• Organisation de séjour pêche. Destination à la carte.• Location de barque.	<ul style="list-style-type: none">• Spécialiste de la pêche de la truite (toc, valron mané, leurres).• Guidage truites pour les adultes.• Organisation de séjours de pêche thématiques pour les jeunes.• Possibilité de séjours surfcasting en Méditerranée et sur l'Atlantique.

Extraction du guide de pêche 2020 de Tarn-et-Garonne, page 58.

DIAGNOSTIC DE L'OFFRE D'ANIMATIONS

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La convention avec l'éducation nationale pour la sensibilisation des scolaires. • L'historique et la qualité des relations avec les écoles. • Les partenariats avec les partenaires touristiques (ADT82, Offices de Tourisme). • Une offre existante pour chaque cible identifiée. • Le plus grand réseau d'APN d'Occitanie. 	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité au volume d'initiations par la fédération plutôt que la performance de recrutement. • La difficulté de répondre à toutes les demandes, que ce soit pour la fédération ou les associations. • La difficulté pour une AAPPMA d'encadrer un groupe pour une initiation pêche (compétence, matériel). • Des APN au fonctionnement hétérogène, et un label APN qui paraît trop contraignant.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La volonté des AAPPMA pour organiser des initiations pêche sur leur territoire. • La présence de 3 guides de pêche diplômés BP JEPS pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le manque de bénévoles.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le recrutement en concentrant les efforts sur les publics réellement intéressés par la pêche. • Créer un réseau d'animateurs pêche bénévoles et privés dans le département. • Améliorer l'efficacité du service animation. • Renforcer l'accessibilité du loisir pêche. • Intégrer internet dans la stratégie de recrutement de nouveaux pratiquants. 	

LA COMMUNICATION

La fonction communication est essentielle pour modeler l'image du loisir à des fins de recrutement, mais également l'image corporate de la structure auprès des pêcheurs et des partenaires techniques.

LA COMMUNICATION OFFLINE

LE GUIDE DE PECHE : SUPPORT HISTORIQUE

Le guide de pêche et sa carte des parcours sont édités chaque année par la fédération à 17 000 exemplaires. Ce document synthétise toutes les informations pratiques sur la pêche pour les pêcheurs et les non-pêcheurs.



Couverture des 3 derniers guides de pêche (années 2020, 2019 et 2018).

LES RELATIONS PRESSE : DES RELAIS PARFOIS DIFFICILES A ACTIVER

Les relations presses sont régulièrement activées, avec la rédaction de 10 à 25 communiqués de presse chaque année, sur des sujets concernant le loisir pêche (ouvertures, évolutions réglementaires, évènementiels) et la gestion des milieux aquatiques (pêches de sauvetage, études scientifiques). La presse papier locale (journal de La Dépêche, Le Petit Journal) publie régulièrement les CP envoyés. La reprise des informations par les radios (CFM radio, Totem) est beaucoup plus aléatoire. Enfin, concernant la télévision, les journalistes ne répondent pas à nos sollicitations, mais viennent nous interviewer 1 ou 2 fois par an sur des sujets de leur choix.

LES PANNEAUX INFORMATIONS PECHE : UN EFFORT IMPORTANT DEPUIS 3 ANS

Depuis 2017, 20 panneaux informations pêche sont créés et installés en régie chaque année. Ces panneaux apportent une information claire (zones de réserves, profondeurs, aménagements, espèces piscicoles) directement sur les lieux de pêche et sont appréciés par les pratiquants.



Exemple de panneau informations pêche installé sur la retenue du Tordre en Tarn-et-Garonne, propriété du CD82.

LES EVENEMENTS GRANDS PUBLICS

La fédération participe et / ou organise 5 évènements grands publics départementaux chaque année. Les AAPPMA participent à une trentaine d'évènements à portée locale ou départementale (journées des associations, Fête du Goûts et des Saveurs, Fête départementale des Sports, etc.).

L'objectif est de rencontrer les familles et les jeunes pêcheurs à la recherche d'informations pêche. Ces évènements permettent aussi d'assurer une présence auprès des élus locaux.

La fédération possède et fournit des ressources d'animations pour ces évènements : Attrap'poissons, tapis de pêche, simulateur de pêche, tentes, oriflammes et t-shirts Génération Pêche.



Attrap'poissons



Tapis de pêche



Simulateur de pêche



Enfin, chaque 1^{er} dimanche de juin, la fête nationale de la pêche permet à tous de découvrir la pêche gratuitement dans le cadre des animations organisées par les SAPL. En Tarn-et-Garonne, la fédération n'est pas coordinatrice de cet évènement, mais valorise les AAPPMA qui y participent (4 en moyenne par an).

LES CONCOURS ET COMPETITIONS DE PECHE

Les AAPPMA et les clubs de pêche sont des animateurs locaux très actifs, avec plus de 60 concours et compétitions de pêche organisés chaque année. Les concours sont locaux et amicaux, et les compétitions ont une portée au moins régionale, voir nationale. Ces derniers événements engendrent des retombées économiques locales importantes, développées dans la partie « tourisme pêche ».



Exemples d'affiches pour des compétitions de pêche à portée régionale et nationale sur le Tarn à Bressols (Tarn-et-Garonne)

LES CLUBS DE PÊCHE EN TARN-ET-GARONNE

Comité Départemental de Pêche Sportive

Président : M. Bernard HUMBERT
06 31 90 70 53

Section pêche au coup

Représentant FFPS : M. Bernard HUMBERT

La Gaulle Beaumontoise

Président : M. Jean-Jacques PUGES
06 73 31 35 52

Le Scion Sportif Négrepelissien

Président : Adrien CALVET - 07 61 36 51 81

Team Sensas Castelsarrasin

Président : Joël AUBILA - 06 25 95 70 92

Team Montbartier

Président : M. Bernard HUMBERT
06 31 90 70 53

Section carpe Occitanie

Représentant FFPS : M. Pierre FALGA

Le Carpe Club du Confluent 82

Président : M. Pierre FALGA - 06 37 81 13 96
pierre.falga@orange.fr

Carpe et Garonne

Michaël CHANDELIER - 06 68 47 98 00
Facebook : Carpe et Garonne

La Carpe Caussadaise

Guillaume CASTELLA - 06 75 33 84 14

Le Carp's Lance Bouillette de Montbartier (non-affilié à la FFPS)

Président : M. Gérard CHAUBET
06 74 01 23 11

Section carnaassiers

Représentant : Yoann BOUTEILLE

TGF (Tarn-et-Garonne Fishing)

Président : Yoann BOUTEILLE
06 76 72 09 92
tgmontauban@gmail.com

Le Club Carna 82

Président : M. Christophe GISBERT
06 77 81 73 01

UN SITE INTERNET A REFONDRE

Créé fin 2013, le site internet www.federationpeche82.com est consulté environ 70 000 fois par an. Les internautes y trouvent des informations et les actualités sur le loisir, la réglementation, les animations pêche, les actions techniques de la fédération et le tourisme pêche. Le guide de pêche y est téléchargé environ 15 000 fois par an. Cependant, le site internet actuel n'est plus suffisamment performant pour répondre aux enjeux actuels de la communication :

- Technique : non-responsive (ne s'adapte pas au format de l'écran), pas d'options de partage sur les réseaux sociaux, codage flash de moins en moins supporté par les navigateurs web, mises à jour complexes,
- Esthétique : apparence datée, alors que c'est un des principaux critères de poursuite de la navigation sur un site internet,
- Fonctionnel : pas de service de carte interactive, pas de réservation de stages de pêche possible en ligne, pas de formulaire d'inscription à la newsletter.

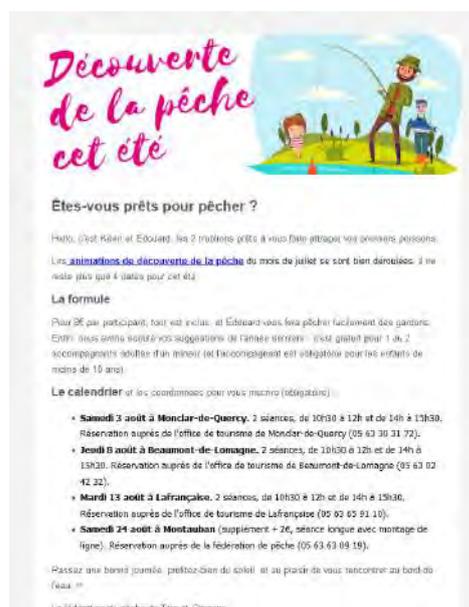


Capture écran du site www.federationpeche82.com

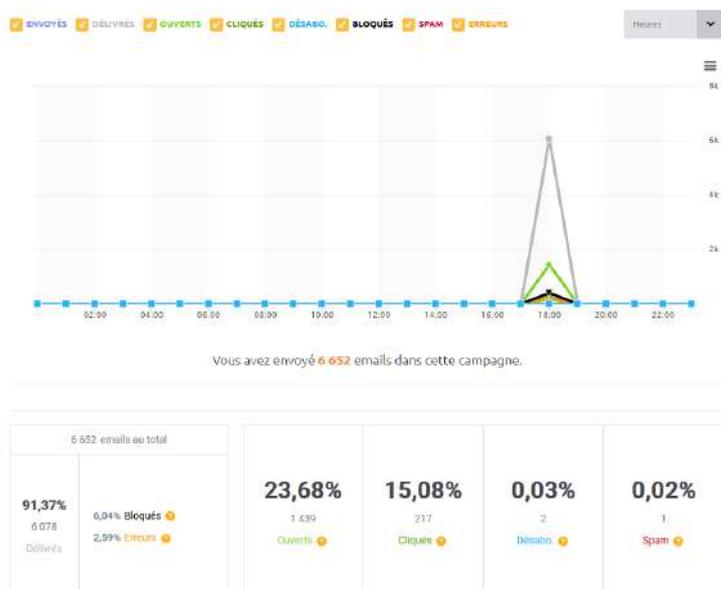
12 NEWSLETTERS ET 8 CALENDRIERS MENSUELS DES STAGES DE PECHE

Pour informer les pêcheurs et promouvoir les actions de la fédération, une newsletter mensuelle est envoyée depuis 2014 à 7 000 pêcheurs, avec un taux d'ouverture moyen de 25%. De manière générale, celle-ci valorise mensuellement 1 action sur les milieux aquatiques, 1 action sur le loisir pêche, 1 action des AAPPMA, les stages de pêche à venir pour les pêcheurs et les concours de pêche du mois.

Afin de promouvoir les stages de découverte de la pêche, les familles rencontrées lors des événements grands publics peuvent s'inscrire pour recevoir le calendrier des stages de pêche. Celui-ci est envoyé au début de chaque mois, de mars à octobre.



Captures d'écran de la newsletter d'octobre 2019 et du calendrier des stages de découverte de la pêche d'août 2019



Statistiques d'ouverture de la newsletter de janvier 2020.

A noter : le taux d'ouverture moyen est de 25%, et oscille entre 20% et 35% en fonction de l'actualité, ce qui correspond, en marketing, à un taux d'ouverture oscillant entre bas (20% d'ouverture) et moyen (35% d'ouverture). Ce taux pourrait-être améliorer avec un formulaire d'inscription en double opt-in et avec un travail de requalification des inscrits.

UNE PAGE FACEBOOK FEDERALE ET 11 PAGES FACEBOOK DES AAPPMA

Créée en 2015, la page facebook de la pêche en Tarn-et-Garonne est suivie par environ 2 500 fans. Plus de 130 posts sont publiés par an, pour une portée de 200 000 vues de publications.

Sur 47 AAPPMA, 11 ont une page facebook, qui sont soit une page profil, soit une page fan. Il y a régulièrement des partages de posts entre la page fédérale et les pages des associations, même s'il n'y a pas de coordination globale sur des actions de communication.

The screenshot shows the Facebook profile of the 'Fédération de Pêche de Tarn-et-Garonne'. The page header includes the Facebook logo, the name of the page, and navigation options like 'Fede', 'Accueil', 'Retrouver des amis', and 'Créer'. The profile picture is a circular logo with a fish and the number '82', and the cover photo features a large fish with the text 'GUIDE DE PÊCHE TARN & GARONNE 2020' and 'DISPONIBLE À PARTIR DU 14 DÉCEMBRE'. The left sidebar lists navigation options such as 'Accueil', 'À propos', 'Événements', 'Photos', 'Vidéos', 'Communauté', 'Groupes', 'Avis', and 'Publications'. The main content area shows a 'Créer une publication' section with options for 'Photo/Vidéo', 'Identifier des...', and 'Je suis là'. Below this is a 'Photos' section with two images: a person in a cap and a landscape. On the right, there is a 'Communauté' section with a 5.0 rating and a list of actions like 'Invitez vos amis à aimer cette Page', '2 526 personnes aiment ça', and '2 624 personnes suivent ce lieu'. At the bottom right, there is an 'À Propos' section with a map showing the location at '275 avenue de Beausoleil'.

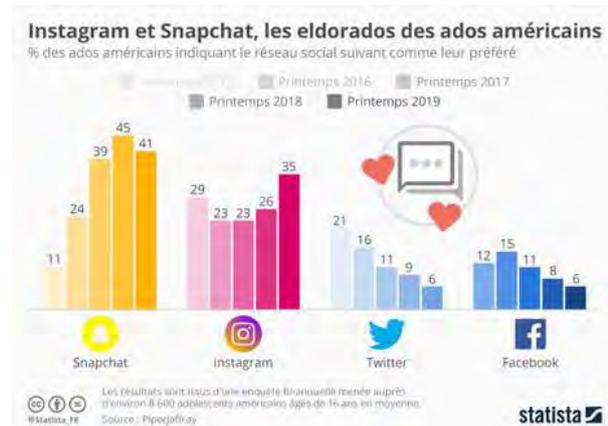
Capture écran de la page d'accueil de la page facebook « pechetarnetgaronne »

ET INSTAGRAM, SNAPCHAT, TWEETER ?

En volume d'utilisateurs, Facebook reste le premier réseau social de France, mais n'est pas toujours le plus performant en fonction des profils ciblés. Chaque réseau social possède un positionnement propre, avec un profil type d'utilisateur, pouvant être décrit sur des critères qualitatifs (centres d'intérêts, valeurs...) et quantitatifs (tranche d'âge, volume). En l'état actuel de nos connaissances :

- Snapchat pour les 11-22 ans
- Instagram pour les 20-35 ans
- Facebook pour les 25-45 ans

Les outils utilisés et les messages déployés doivent donc s'inscrire dans une stratégie de communication cohérente, déterminée en fonction des objectifs de communication par cible identifiée.



Evolution 2015-2019 des réseaux sociaux préférés chez les adolescents américains.
Source : PiperJaffray

PEU DE VIDEOS

Alors que la vidéo est le support le plus viral et le pilier de l'influence sur le web, les SAPL de Tarn-et-Garonne n'en produisent quasiment pas. Pourtant, avec l'arrivée des smartphones et des applications de montage, la production de vidéos est devenue financièrement et techniquement accessible, comme en témoigne le développement de la vidéo sur les réseaux sociaux Instagram, Youtube et Facebook.



Source : MediaKix

UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION QUI S'EST CONSTRUITE AU FIL DE L'EAU

La stratégie de communication actuelle de la FDAAPMA82 n'est pas le fruit d'une phase de réflexion amont, mais s'est construite au fur et à mesure du développement des outils et des besoins identifiés. Il en résulte plusieurs faiblesses, comme une charte graphique manquante, l'absence d'iconographie, des prises de paroles parfois trop aut centrées, et surtout un positionnement et une image qui peuvent manquer de précision et d'attractivité.

DIAGNOSTIC DE LA COMMUNICATION

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un investissement important en hommes/jours de la part de la FD et des AAPPMA, notamment sur les événements et les panneaux informations pêche. • Une bonne base communicationnelle, sur des médias variés (presse, site internet, facebook, newsletter, événements). • Des bénévoles qui organisent des événements à portée régionale voir nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de communication construite au fil de l'eau. • Un site internet dépassé. • Une présence sur les réseaux sociaux hors-facebook inexistante. • Des vidéos pas assez utilisées. • Des AAPPMA qui ne sont pas formées à la communication. • Une majorité de concours de pêche qui ne sont pas ouverts aux débutants en recherche d'accompagnement. • Un manque de compétition de pêche amateurs ouvertes au grand public sur des techniques modernes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La volonté des AAPPMA de se former à la communication. • La récente accessibilité financière et technique de la production de vidéos. • Le gabarit de site internet proposé par la FNPF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les initiatives juridiques de la FFPS dans la protection d'appellations liées à des compétitions.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Redéfinir une stratégie de communication globale : cibles, messages, outils, médias, coûts. • Refondre le site internet et renforcer son utilité pour les pratiquants (carte interactive, réservation, valorisation des actions de la FDAAPPMA82, formation, etc.). • Transférer des compétences de communication au réseau associatif. • Développer la production de contenus, notamment vidéos. • Assister les bénévoles au développement d'une offre de concours amicaux plus inclusive pour les débutants et les non-pêcheurs. • Créer avec les AAPPMA et les clubs de pêche un ou des événements sportifs qui s'intercaleront entre les événements grand public et les événements FFPS. 	

DEUX FOIS PLUS DE PECHEURS EN EAU DOUCE QUE DE CARTES DE PECHE

Chaque année, plus de 12 500 cartes de pêche sont vendues en Tarn-et-Garonne, et plus de 1 500 000 en France. Cependant, la majorité des pêcheurs ont une pratique irrégulière de la pêche. L'étude des cartes de pêche de 2014 à 2016 révèle que sur une période de 3 années, il y a environ 2 fois plus de pêcheurs uniques que de cartes vendues sur 1 année.

QU'EST-CE-QUE LA RECIPROCITE ?

La pêche, 1^{er} réseau associatif de France, a défini et mis en place le système de réciprocité pour faciliter la pratique de la pêche sur tout le territoire avec une seule et même carte de pêche. La réciprocité se résume ainsi : « tu viens pêcher chez moi, et je vais pêcher chez toi, sans surcoût ».

En Tarn-et-Garonne, la réciprocité est totale.



UNE VENTE DE CARTES ENTIEREMENT PAR INTERNET

Depuis 2014, l'achat des cartes de pêche en Tarn-et-Garonne se fait exclusivement via la plateforme nationale www.cartedepeche.fr

Les pêcheurs peuvent donc acheter leur carte de pêche depuis chez eux, ou chez un revendeur physique, aussi appelé « dépositaire ».

La Fédération Départementale gère toute la partie administrative liée à ce fonctionnement : assistance technique aux pêcheurs, aux revendeurs, gestion des comptes, etc.



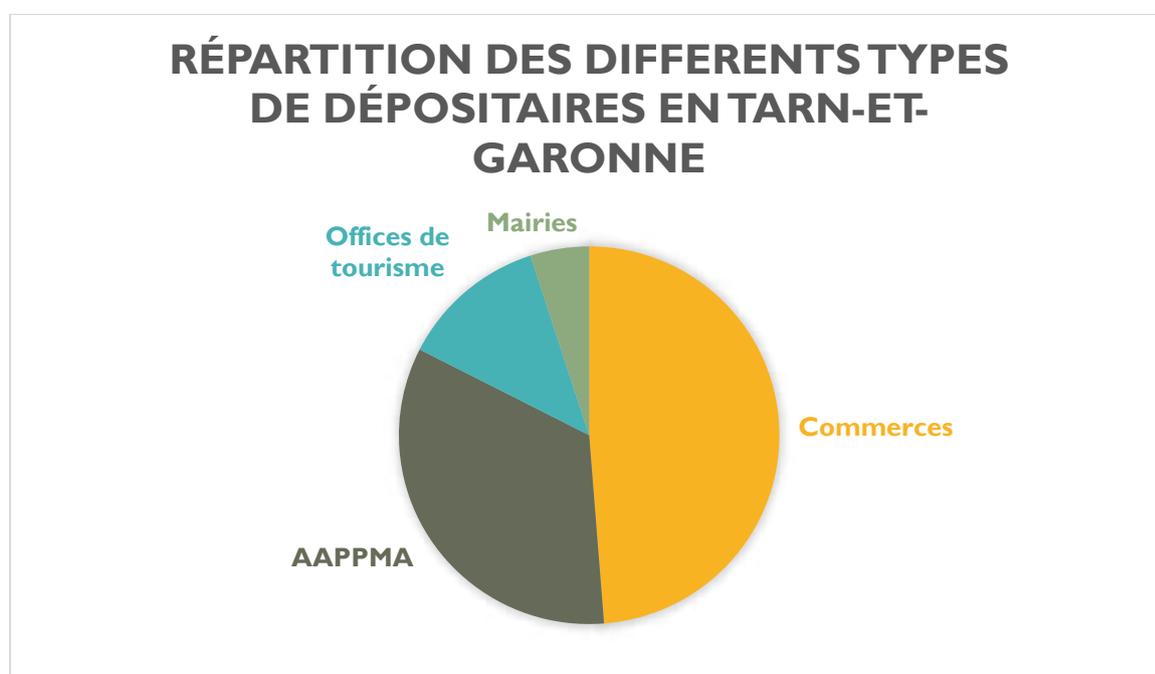
Interface du site www.cartedepeche.fr

LES DEPOSITAIRES

En parallèle de ce canal de vente par internet, le réseau de distributeurs physiques (les dépositaires) s'est fortement développé pour permettre à tous les pêcheurs, également ceux ne se servant pas d'internet, d'acheter leur carte de pêche sans modifier leurs habitudes d'achats. L'achat chez un dépositaire se fait également *via* l'interface www.cartedepeche.fr

Le réseau de distribution physique est composé d'environ 80 dépositaires :

- 39 commerces, soit 48.75%,
- 27 AAPPMA, soit 33.75%,
- 10 offices de tourisme, soit 12.5%,
- 4 mairies, soit 5%.



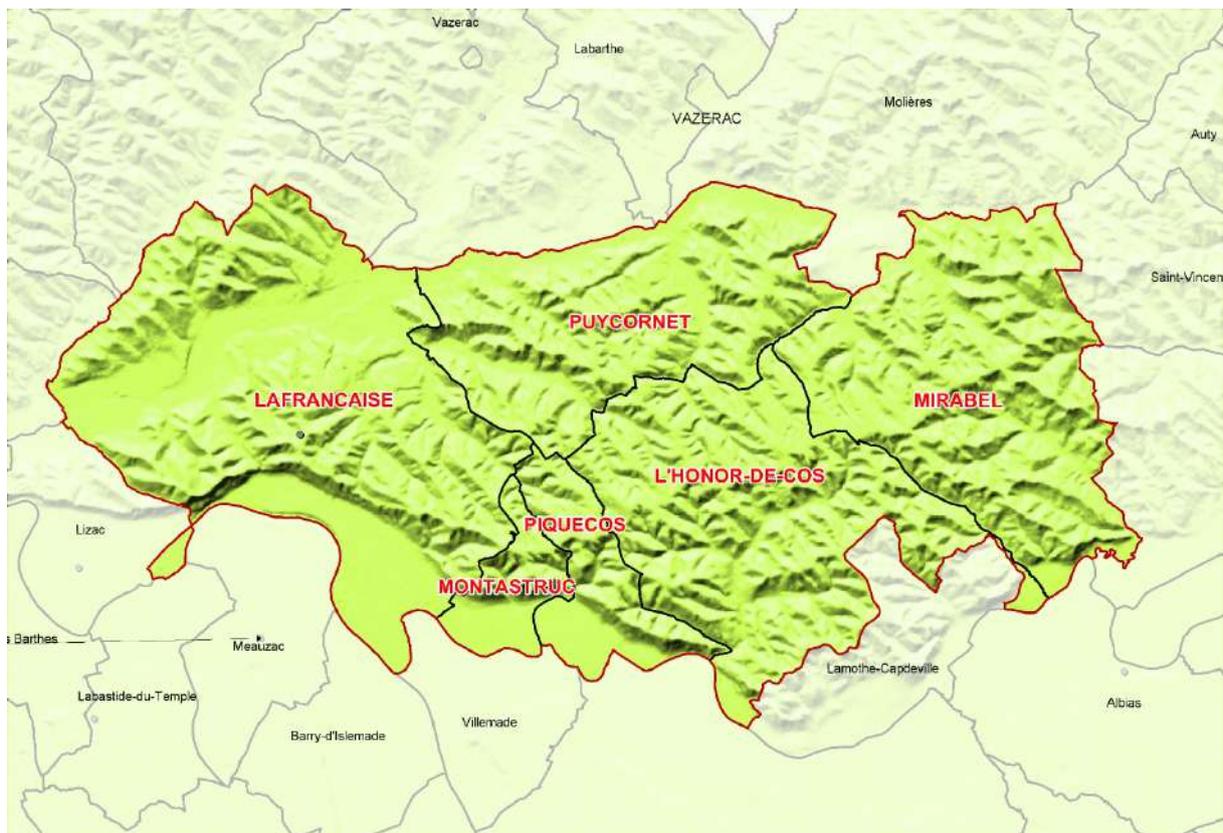
Enfin, en complément d'informations :

- 10 offices de tourisme sur 22 dans le département sont dépositaires, soit presque 1 sur 2
- 27 AAPPMA sont dépositaires pour 47 AAPPMA dans le département, donc quasiment 6 sur 10
- 1 AAPPMA n'a pas de dépositaire.

LES ZONES D'INFLUENCES

Afin d'éviter la compétition entre AAPPMA pour un même dépositaire, des zones d'influences ont été définies depuis 2011. La zone d'influence correspond à l'ensemble des communes sur laquelle l'AAPPMA est prioritairement identifiée pour l'attribution des cartes de pêche. La définition de ces zones d'influence permet de paramétrer le logiciel de délivrance des cartes de pêche par internet pour proposer en premier choix une AAPPMA plutôt qu'une autre au pêcheur en fonction de son lieu de résidence. Le pêcheur reste dans tous les cas libre d'adhérer à la FDAAPPMA82 et à l'AAPPMA de son choix.

Il ne faut en aucun cas confondre zone d'influence et unité de gestion théorique (cf partie « le réseau associatif de la pêche). La zone d'influence correspond à un réseau de communes affiliées par défaut à une AAPPMA pour la vente des cartes par internet tandis que l'unité de gestion théorique correspond au territoire (cours d'eau et plans d'eau) sur lequel les AAPPMA doivent acquérir les droits de pêche afin d'assurer leurs missions statutaires relatives aux milieux aquatiques.



Exemple de zone d'influence de l'AAPPMA de Lafrançaise.

LA GAMME DES CARTES DE PECHE

La gamme de cartes de pêche est composée de 9 références, censées répondre à tous les profils de clientèle :

- La carte de pêche majeure interfédérale (majeure départemental avec timbre halieutique inclus à tarif préférentiel), pour pêcher toute l'année à 4 cannes dans les 91 départements réciprocitaires de France. Tarif : 100€.
- La carte de pêche majeure départementale, pour pêcher toute l'année à 4 cannes en Tarn-et-Garonne. Tarif : 77€.
- Le timbre halieutique, à rajouter à une carte de pêche majeure départementale, pour la faire évoluer en carte de pêche majeure interfédérale. Tarif : 35€.
- La carte découverte femme, pour pouvoir pêcher toute l'année à 1 canne dans les 91 départements réciprocitaires.
- La carte personne mineure, pour les pêcheurs ayant moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours. Permet de pêcher toute l'année à 4 cannes dans les 91 départements réciprocitaires de France. Tarif : 21€.
- La carte découverte moins de 12 ans, pour les pêcheurs ayant moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours. Permet de pêcher toute l'année à 1 canne dans les 91 départements réciprocitaires de France. Tarif : 6€.
- La carte journalière, pour pêcher 1 journée à 4 cannes uniquement dans le département d'achat. Tarif : 14€.
- La carte hebdomadaire, pour pêcher 7 jours consécutifs à 4 cannes dans les 91 départements réciprocitaires de France. Tarif : 33€.
- La carte hebdomadaire spéciale départements non-réciprocitaires, pour pêcher 7 jours consécutifs à 4 cannes dans un département non-réciprocitaires (Ardèche, Hautes-Alpes, Haute-Savoie, Jura, Lozère, Savoie), et uniquement valable pour les pêcheurs ayant une carte permettant la pêche dans les 91 départements réciprocitaires de France. Tarif : 20€.



La structuration de l'offre de carte de pêche se fait donc en fonction :

- De l'âge du pratiquant encarté,
- De la mobilité souhaitée du pêcheurs (départementale ou nationale),
- Du nombre de cannes utilisables pour les pratiquantes et les mineurs, permettant ou non de sélectionner une carte découverte.

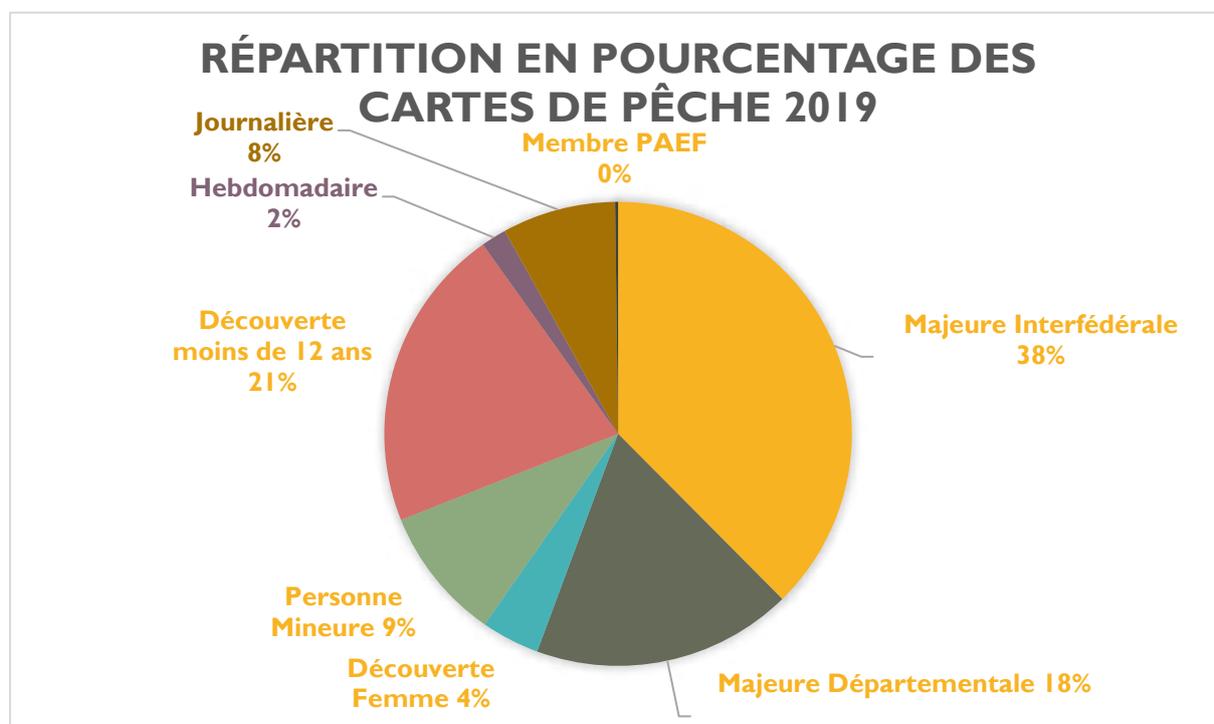
La segmentation du marché est pertinente mais les spécificités de certains produits rendent le choix difficile, comme nous en informons régulièrement les dépositaires de cartes de pêche, et notamment les offices de tourisme. En effet, les conseillers et conseillères en OT ne sont pas toujours formés ni aux spécificités des cartes de pêche, ni à la valorisation du loisir pêche.

Enfin, l'offre de cartes ne tient pas compte de cibles marketing clairement identifiées, comme les familles ou l'accompagnant. Cette offre est définie au niveau national, et est discutée chaque année par les instances dirigeantes.



Couple à la pêche. L'accompagnant, pêcheur occasionnel, ne peut plus profiter d'une carte « accompagnant ». Crédits photos : Laurent MADELON / FNPF

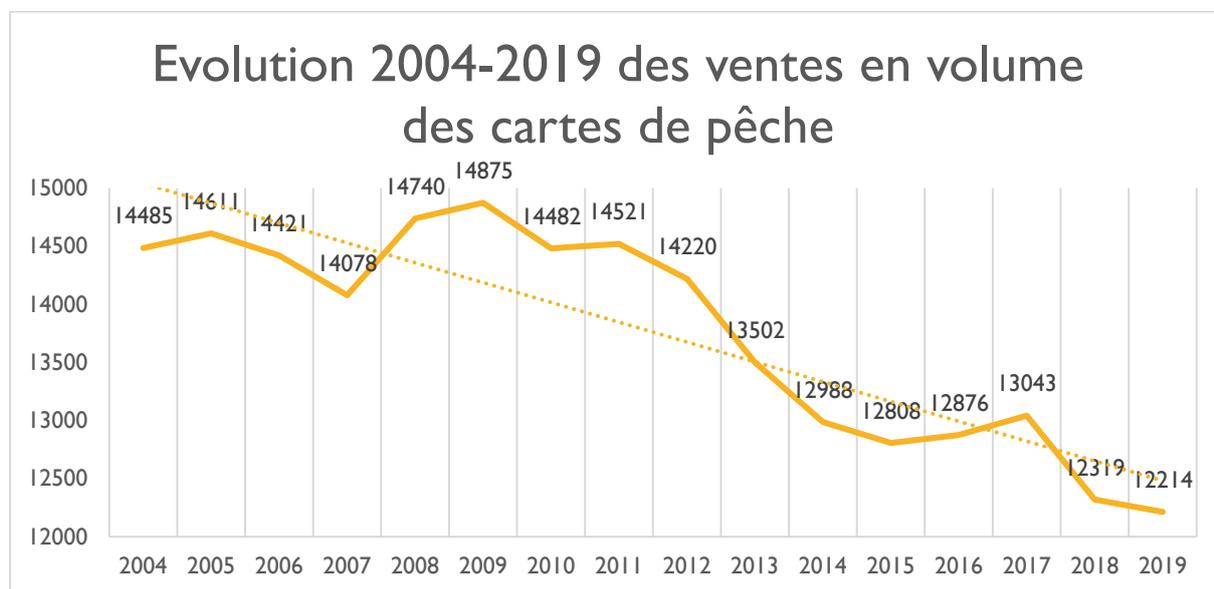
LA REPARTITION DES CARTES DE PECHE



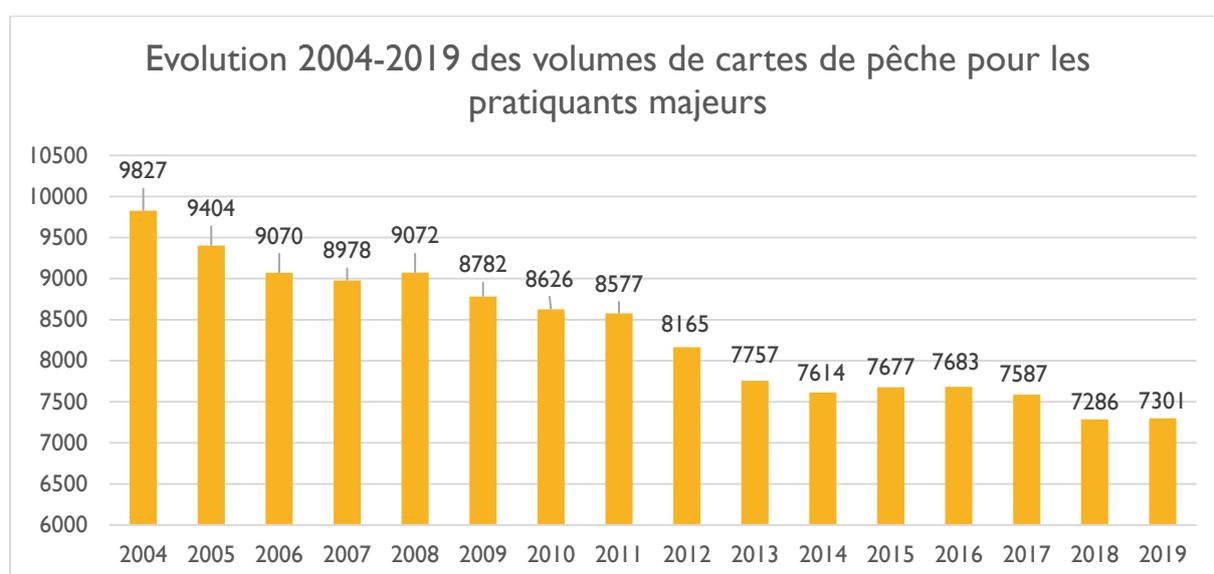
Parmi les cartes de pêche, 60% sont prises par des majeures annuelles, et 30% par des mineures annuelles. Les cartes « temporaires » représentent 10% des effectifs.

L'EVOLUTION DES VENTES DE CARTES DE PECHE

Depuis les années 1990, le nombre de pêcheurs est réputé être en lente érosion au niveau national et départemental. Cependant, une analyse statistique des ventes de carte de pêche sur la période 2004-2019 nous amène à nuancer ces propos.

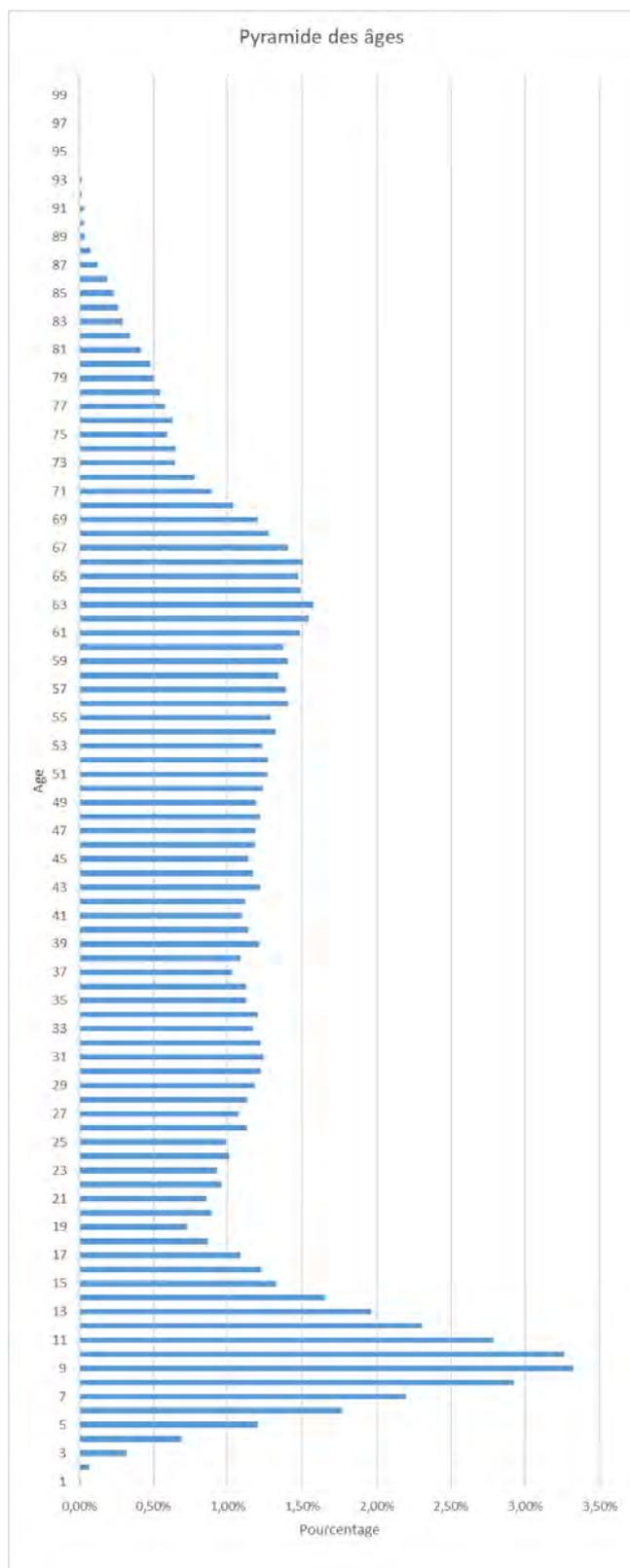


Même si la tendance est baissière (cf droite en pointillés sur le graphique ci-dessus), nous observons 4 phases de rebonds : en 2005, en 2008-2009, en 2011 et en 2017. La chute de 2009 à 2015 s'explique pour moitié par la diminution des animations pêche (-1000 initiés sur cette même période).



Le nombre de pratiquants ayant une carte à destination des majeurs (majeures interfédérales, majeures départementales, découverte femme) suit une tendance baissière, mais avec quelques rebonds en 2008, en 2015-2016 et en 2019.

LA PYRAMIDE DES AGES DES PECHEURS EN CARTES (MOYENNE PAR AGE SUR LES ANNEES 2014-2018)



La classe d'âge la plus-représentée est la 7-12 ans, avec quasiment 15% des effectifs.

A partir de 10 ans, le nombre de pratiquants encartés chute, ce qui correspond à l'entrée au collège jusqu'à la fin du lycée, où la pression de la norme sociale est très forte. L'image de la pêche pourrait expliquer le désamour du loisir sur cette tranche d'âge.

De 17 à 25 ans, la pêche est moins pratiquée, notamment à cause des études supérieures et de l'entrée dans la vie active.

De 26 à 67 ans, il y a de plus en plus de pratiquants par classe d'âge.

Au-delà de 67 ans, le nombre de pratiquants chute, principalement pour des difficultés de mobilité.

La répartition des âges des pratiquants encartés nous apprend que la pêche est une activité multigénérationnelle, avec certes un pic de pratiquants chez les enfants, comme la plupart des activités grand public, mais une remontée légère et constante des effectifs à partir de 25 ans et jusqu'à un maximum aux alentours de 65 ans, comme la majorité des loisirs de plein air (vélo, randonnée).

L'image de la pêche, à savoir des pratiquants âgés et peu mobiles, est donc complètement décorrélée de la réalité.

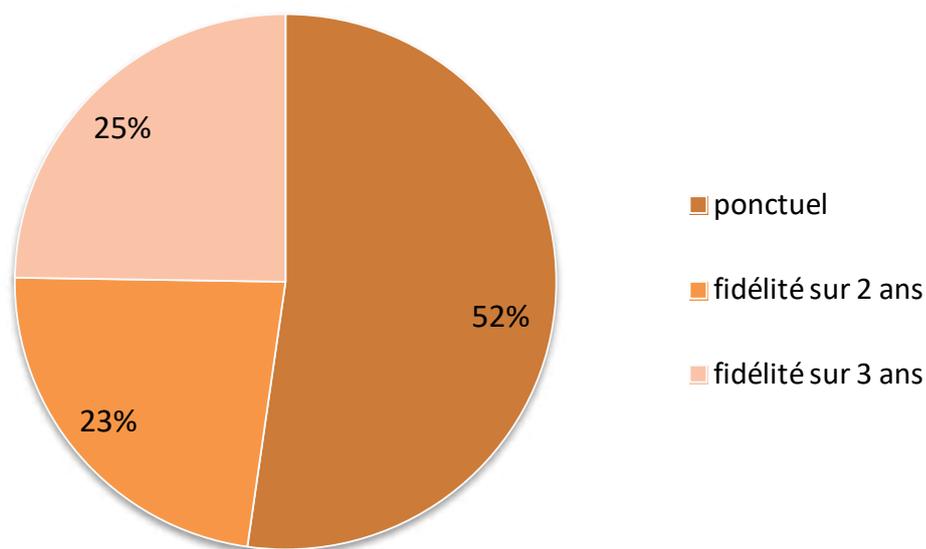
2 FOIS PLUS DE PRATIQUANTS QUE D'ENCARTES

La pratique de la pêche est irrégulière. Sur 3 années, seulement 25% des pêcheurs ont été encartés chaque année, 23% 2 années sur 3, et 50% une seule année.

Cette problématique est complètement nouvelle, car d'un objectif de recrutement de nouveaux pratiquants, nous pourrions viser une meilleure régularité de la pratique (l'activation en termes marketing).

Cependant, malgré l'enjeu en termes de nombre de cartes de pêche vendues, l'état de nos connaissances actuelles sur les pêcheurs irréguliers ne permet pas de définir des axes de travail ou un plan d'actions.

Taux de prise de la carte de pêche sur 3 ans.



Commentaires : sur 3 années, la moitié des encartés n'ont pris qu'une fois leur carte de pêche. Sur 2 années, un quart l'ont pris 2 fois, et un quart l'ont pris chaque année.

Si chaque pêcheur avait une pratique régulière de la pêche, année après année, nous aurions un nombre d'encartés multiplié par 2, soit environ 24 000 pêcheurs en eau douce en Tarn-et-Garonne, et 3 millions en France.

DIAGNOSTIC DES CARTES DE PECHE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> L'activité ayant le plus d'encartés en Tarn-et-Garonne, devant le football. Une gamme large et segmentée (cartes annuelles, temporaires, promotionnelles). Un achat entièrement par internet. Un grand nombre de dépositaires qui couvrent le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Une érosion du nombre de cartes de pêche. Une pratique irrégulière du loisir. Le manque de connaissance permettant d'expliquer les 2 points précédents. Les conditions liées à certaines cartes de pêche qui complexifie l'achat. Le manque de carte de pêche « de groupe » (famille ou accompagnant). Une carte départemental jugé trop chère par les pêcheurs. Une carte interdépartementale trop accessible eu égard à ses bénéficiaires. La moitié des offices de tourisme ne vendent pas la carte de pêche, alors que ces structures sont identifiées comme premier prescripteur de loisirs par le grand public.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Les projets d'educ'tour à destination des offices de tourisme, en partenariat avec l'ADT82. Le souhait de fédérations de pêche voisines d'améliorer la connaissance clients. 	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation régulière du prix de la carte, avec un seuil psychologique de 100 € pour la carte majeure interfédérale. La concurrence des autres loisirs de plein air, plus accessible techniquement, financièrement et socialement (image plus valorisante).
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer nos connaissances consommateurs afin de déterminer un plan d'actions visant à stopper l'érosion des effectifs. Renforcer nos liens avec les offices de tourisme, pour sensibiliser les hôtes d'accueil au loisir pêche et augmenter le nombre de dépositaires. Inciter les instances dirigeantes nationales de la pêche à faire évoluer l'offre de carte de pêche. 	

LES PECHEURS

L'étude de satisfaction des pêcheurs à la ligne réalisée en 2014-2015, nous a permis de créer un premier niveau de connaissance générale sur nos encartés, et d'isoler des profils de pratiquants par techniques de pêche et/ou poissons recherchés.

Les entretiens réalisés en 2019 avec les conseillers des magasins de pêche et des pêcheurs influents, ainsi que l'amélioration de la connaissance qualitative *via* la multiplication des points de contacts clients (événements, page facebook, rencontres avec les AAPPMA) nous a permis d'isoler 2 grands tendances de fond dans l'évolution de la pratique de la pêche.

Mais nous n'en sommes qu'aux prémices de la connaissance consommateurs, ce qui ne nous permet que de définir des orientations générales en fonction des profils identifiés. Enfin, nous n'avons quasiment pas de connaissances sur les profils de pratiquants « irréguliers ».

LES PROFILS DE PRATIQUANTS

Nos connaissances actuelles nous permettent de déterminer 12 profils de pêcheurs :

- Les pêcheurs débutants,
- Les pêcheurs en famille,
- Les pêcheurs de truites en plan d'eau,
- Les pêcheurs de truites en cours d'eau,
- Les pêcheurs de poissons blancs,
- Les pêcheurs de carnassiers aux appâts naturels,
- Les pêcheurs de carnassiers aux leurres,
- Les moucheurs,
- Les carpistes,
- Les pêcheurs de carpes,
- Les siluristes,
- Les pêcheurs aux engins et aux filets.

LES PECHEURS DEBUTANTS

Les pêcheurs débutants sont des nouveaux pratiquants qui découvrent ou redécouvrent la pêche après de nombreuses années d'arrêt. Ils peuvent aussi bien commencer par la pêche au coup (technique de base pour apprendre la pêche) que par une technique plus spécifique, comme la pêche de la carpe ou des carnassiers. L'accessibilité du loisir est un enjeu prioritaire pour satisfaire ce profil, à la recherche de conseils sur la pêche voire de formations, et de lieux de pêche facilement identifiables, où la pratique est facilitée, où les prises sont nombreuses. L'offre pêche qui correspond à ces besoins spécifiques sont les parcours FNNP découverte, les parcours FNNP famille, les parcours départementaux familles, et les parcours spécifiques : plans d'eau à truites, carpodromes, réservoirs mouche, carnadromes, etc.



L'enseigne Décathlon, via sa marque Caperland, s'est positionnée comme un acteur incontournable des produits de pêche pour débutants.
Crédits photos : Décathlon France / Caperland.

LES PECHEURS EN FAMILLE

Les pêcheurs en famille sont, soit des pêcheurs emmenant leurs enfants à la pêche, soit des parents qui ne savent pas pêcher mais qui répondent favorablement à la demande de leurs enfants. La pêche au coup est la principale technique de pêche utilisée. Ce profil a besoin de lieux sécurisants (berge sécurisée), avec des aménagements de confort (tables de pique-nique, barbecue) et la possibilité pour les enfants de pratiquer d'autres activités (par exemple : parc de jeux pour enfants, cheminement sécurisé pour faire du vélo, espaces verts pour jouer au football). Les parcours familles FNNP et départementaux répondent le mieux aux besoins de ces utilisateurs, et bénéficient d'une notoriété régionale et nationale, signe d'un tourisme de proximité et de retombées économiques locales.



Visuel de famille à la pêche sur un ponton.
Crédits photos : Laurent MADELON / FNNP.

LES PECHEURS DE TRUITES EN PLANS D'EAU

Ces pratiquants recherchent une pêche « facile » avec de nombreuses touches, dans une ambiance conviviale et avec la possibilité de conserver une partie de leurs prises. Pour des raisons



de mobilité souvent en voie de diminution, ils ont besoin de berges planes. L'idéal étant de pouvoir se garer à proximité immédiate du lieu de pêche. En effet, ce profil de pratiquant tend à être, de manière globale, plus âgé que la moyenne d'âge des pêcheurs (37 ans). Les plans d'eau à truites répondent parfaitement aux besoins de ce profil de pratiquants.

Pêcheurs de truites en plan d'eau.
Crédits photos : Décathlon France / Caperlan

LES PECHEURS DE TRUITES EN COURS D'EAU

Les pêcheurs de truites en cours d'eau recherchent une pêche itinérante où ils prendront plaisir à lire l'eau et à traquer les truites. La technique du toc (aussi appelé « pêche aux appâts naturels » par les pratiquants les plus « sportifs », car visant à présenter le plus naturellement possible des insectes, vers et larves qui composent le régime alimentaire des salmonidés) est majoritairement pratiquée, suivi de la pêche aux leurres dans une moindre mesure. Sur les cours d'eau de 2nd catégorie avec des déversements de truites arc-en-ciel, nous retrouvons une proportion plus marquée de pêcheurs de loisirs, qui peuvent consommer certaines de leurs prises. Sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, nous retrouvons une proportion plus importante de pêcheurs dits « sportifs », qui préfèrent le no-kill. La pratique de séjour pêche est fréquente chez ces pratiquants, mais les milieux aquatiques de Tarn-et-Garonne ne permettent pas la création d'une offre attractive.



Pêcheurs de truites en cours d'eau.
Crédits photos : FDAAPPMA82.

LES PECHEURS DE POISSONS BLANCS

La pêche du poisson blanc à la canne à coup (canne de 4m, canne à emmanchement de 11m) fait partie du patrimoine historique de la France, puisque c'était la technique reine et populaire des années 1960 à 1990 sur le territoire national. Les pratiquants amorcent un endroit précis pour faire venir les poissons sur leur « coup » de pêche, généralement à moins de 15m du bord de l'eau.

Ces pratiquants ont besoin d'un accès aux berges de très bonne qualité, avec la possibilité de se garer à proximité immédiate du poste de pêche pour déployer un matériel relativement important. Le versant « compétition » de la pêche au coup est très développé, notamment en

Tarn-et-Garonne avec des clubs spécialisés qui ont formés plusieurs champions de France et du monde.

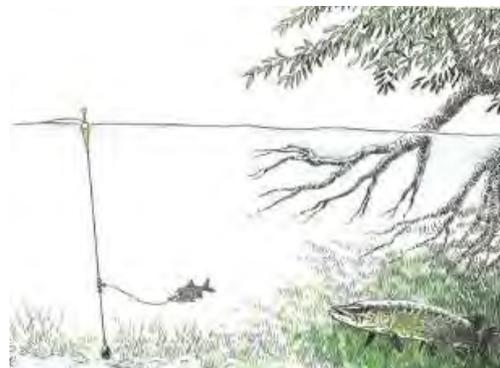
Les techniques de pêche au coup anglaise (feeder, quiver-tip, anglaise, bolognaise) sont également pratiquées, mais dans une moindre mesure. Elles consistent à faire venir les poissons sur un « coup » de pêche amorcé, mais les cannes utilisées sont à lancers et équipées d'un moulinet, permettant de pêcher à de grandes distances des berges (plus de 15m). A noter : la pêche à l'anglaise est praticable depuis un bateau.



Pêcheur au coup sur un poste de pêche, à la canne à emmanchement de 11m, équipé avec une station de pêche, une bourriche, un seau à amorce, un portant à rouleaux (non-visible sur la photo).

LES PECHEURS DE CARNASSIERS AUX APPATS NATURELS

Les techniques de pêche des carnassiers aux appâts naturels reposent sur la présentation d'une proie vivante ou morte. Elles regroupent la pêche au posé avec une proie eschée sur un montage plombée ou au flotteur, et la pêche au mort-manié. Les pêcheurs de carnassiers au posé ont des besoins similaires aux pêcheurs à la canne à coup : la possibilité de se garer à proximité immédiate pour déployer un matériel relativement important, et des berges aménagées ou planes pour installer un siège de pêche. Ces pratiquants gèrent une intendance importante (pêche et conservation des vifs) et apprécient consommer leurs prises, notamment les sandres et les brochets, ce qui peut générer des tensions avec les pêcheurs adeptes du no-kill.



Extrait du livre « Un pêcheur sachant pêcher », FNPF. Exemple de montage de pêche des carnassiers au posé.

LES PECHEURS DE CARNASSIERS AUX LEURRES

Le leurre est un appât artificiel manié qui vise à duper le poisson ou à l'exciter pour provoquer une attaque. La variété de leurres (souple, dure, plongeant, de surface, etc.) et les techniques d'animations sont très diversifiées, permettant de cibler le brochet, le sandre, le black-bass, la perche, le silure et la truite. Cette pratique, originaire des Etats-Unis et du Japon, a commencé à se démocratiser en France dans les années 1990 pour devenir la technique la plus pratiquée en Tarn-et-Garonne (32.9% des sondés de l'étude de satisfaction des pêcheurs de Tarn-et-Garonne, FDAAPPMA82, 2015). En 2nd catégorie, les pêcheurs de carnassiers aux leurres peuvent pêcher en float-tube, en zodiac et en bateau à coque dure. La pratique du no-kill est très représentée au sein de ce profil. Ces pêcheurs ont besoin : de cheminements le long des berges et de percées dans la végétation pour la pêche du bord ; d'accès à l'eau en pente douce pour les float-tube et de rampes à bateaux pour la pêche en embarcation, comme les bass-boat. La pratique de séjour pêche est fréquente chez ces pratiquants.



Photos de leurres. Crédits photo : Manuel MASSIP / La Dépêche 82.



Black-bass pêché sur le canal de Montech à Montauban. Crédits photos : Rémy MENEGUZ



Bass-boat entièrement équipé (double échosondeur, moteurs électrique et thermique avec guidage GPS, vivier, etc.) au pied du pont Napoléon à Moissac sur le plan d'eau du Tarn et de la Garonne, partie Tarn. Crédits photos : B.TAURAN / FDAAPPMA82



Pêcheur de carnassiers aux leurres en float-tube. Crédits photo : Manuel MASSIP : La Dépêche 82

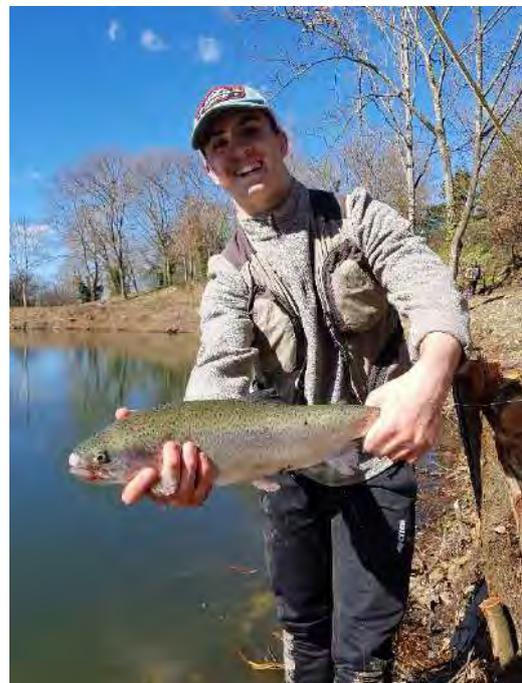
LES MOUCHEURS

La pêche à la mouche est historiquement rattachée à la noblesse britannique, au même titre que la chasse à courre. Cette technique bénéficie d'une côte d'amour très élevée auprès des non-pratiquants, car elle cristallise un idéal de pêche véhiculé par plusieurs productions cinématographiques comme « Et au milieu coule une rivière » (Robert REDFORD, 1992) ou plus récemment « L'école buissonnière » (Nicolas VANIER, 2017).

Les moucheurs sont les précurseurs de la pêche dite « moderne », en pratiquant une pêche basée sur la graciation des poissons, en se montrant très sensibles à la protection des milieux naturels et étant les premiers pêcheurs aux « leurres » (les mouches sont des leurres). La fabrication artisanale de mouche, véritable reproduction des insectes composant le régime alimentaire des truites, est encore très pratiquée de nos jours avec une approche esthétique, voir artistique.

La pêche à la mouche fouettée tend à se démocratiser, mais ses pratiquants « historiques » sont connus pour adopter une posture exclusive, visant à se démarquer des autres types de pratique. Les dates d'ouverture de la 1^{ère} catégorie et la nécessité d'avoir des milieux dégagés pour pouvoir fouetter incitent les pratiquants à adapter leur technique pour cibler, en fonction de la saison, des espèces en 2nd catégorie (brochet, black-bass, chevesne, carpe voire silure). Ces contraintes réglementaires et naturelles favorisent le développement des réservoirs mouche : plans d'eau de 2nd catégorie où la pêche de la truite à la mouche fouettée est permise par une réglementation spécifique et une gestion surdensitaire. Avec une offre d'hébergement à proximité, les réservoirs

mouche peuvent constituer un produit touristique pêche.



En haut à gauche : pêcheurs à la mouche. En bas à gauche : matériel de pêche à la mouche. Crédits photo : Laurent MADELON. A droite : truite pêchée sur le réservoir mouche de Courbieu à Castelsarrasin, Tarn-et-Garonne. Crédits photo : Bernard CORBIER.

LES CARPISTES

Les carapistes sont des pêcheurs de carpe dont l'image est souvent rattachée au bivouac, dans le sens convivial du terme. Ils apprécient pêcher entre amis et passer de long weekend au bord de l'eau, mêlant les joies du camping à la pêche de la carpe en batterie à 4 cannes, dans un esprit de détente, parfois teinté de survivaliste. Ces pratiquants peuvent avoir besoin d'accès à l'eau pour déposer leurs lignes avec un zodiac.

Ce profil apprécie les sensations d'immersion dans la nature, mais il est également demandeur de lieu de pêche avec des commodités à proximité (toilettes, douches, parking à proximité). La base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne en Tarn-et-Garonne, équipée d'un camping, propose déjà une formule adéquate ; formule qui pourrait-être déclinée sur d'autres établissements en bord de rivière privée, à condition de ne tarifer que les nuitées effectives et de conserver un droit de pêche et un accès véhiculé gratuit de jour.



Carpistes qui préparent leur session de pêche.
Crédits photo : Laurent MADELON / FNPF

LES PECHEURS DE CARPES

Les pêcheurs de carpes pêchent seuls ou en binôme et ont une optique de performance. Ils recherchent la difficulté, soit dans la pêche de spécimens en passant plusieurs jours sur 1 spot isolé et sauvage, soit dans des pêches courtes à 2 cannes (de 2h à 1 nuit) pour prospecter plusieurs spots sur un même weekend. Ils pratiquent régulièrement des séjours pêche, aussi bien sur le domaine public sans hébergement ou le privé avec commodités incluses. Les retombées économiques peuvent-être intéressantes, mais pas en termes de nuitée, étant donné la recherche d'autonomie liée à la pratique de nuit. Ces pratiquants peuvent avoir besoin d'accès à l'eau pour déposer les lignes en zodiac.



A gauche : pêcheur de carpes sur la rivière Aveyron qui observe le milieu avant de poser ses lignes.
Crédits photos : B.TAURAN / FDAAPPMA82. A droite : pêcheuse de carpe qui pose sa ligne en zodiac, avec l'aide d'un moteur électrique et d'un échosondeur, pour maximiser ses chances de prises. Crédits photo : www.carperiver.fr

LES SILURISTES

Adeptes de sensations fortes, les siluristes peuvent parcourir de nombreux kilomètres pour combattre des spécimens. Plusieurs techniques permettent de cibler le silure : au posé depuis le bord comme la bouée ou au cassant immergé, en itinérance depuis le bord ou une embarcation comme aux leurres ou aux appâts naturels maniés. Les embarcations peuvent être un float-tube, un zodiac ou un bateau à coque dure type bass-boat ou bateau de plaisance. Les aménagements structurants, comme des rampes à bateaux sur remorque, sont donc nécessaires pour permettre la pratique, notamment dans une optique de développement du tourisme pêche en Tarn-et-Garonne avec des retombées économiques importantes.

Le Tarn-et-Garonne bénéficie déjà d'une notoriété nationale, grâce à la présence de cheptels importants de silures de plus de 2m, qui se retrouvent sur des hotspots bien connus : le Tronçon Court-Circuité de la Garonne à Golfech, le plan d'eau du Tarn et de la Garonne à St-Nicolas-de-la-Grave, la rivière Tarn avec le record mondial officiel depuis 2017 (2m74, détenu par Christophe CONEJERO).

A gauche : silure de 2m30 pêché en Tarn-et-Garonne depuis le bord. Crédits photos : Lucas HERNANDEZ.



A droite : silure pêché sur le Tarn, bief du centre-ville de Montauban, par Bruno MERCIER et Xavier de PECHE-TV.



LES PECHEURS AUX ENGINES ET AUX FILETS

La pêche aux engins et aux filets (PAEF) est une pratique ancestrale et historique de la pêche, qui fait partie du patrimoine culturel de la France. Celle-ci se pratique sur des lots déterminés par la DDT après avis technique de la FDAAPPMA82, loués aux pêcheurs encartés et munis d'une licence spécifique. L'association des PAEF en Tarn-et-Garonne regroupe environ 20 pratiquants, et participe à la création de connaissances empiriques sur les populations piscicoles par la transmission des résultats de pêche aux gestionnaires.

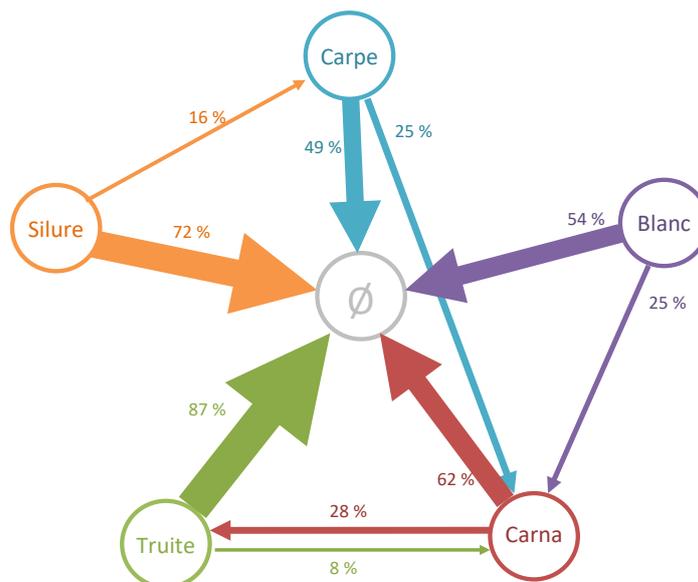


**Pêcheurs aux engins et aux filets.
Crédits photo : FDAAPPMA49 / ADAPAEF49.**

LES NIVEAUX DE SPECIALISATION PAR ESPECE CIBLEE

Le niveau de spécialisation par profil de pêcheur est variable, et dépend grandement du 1^{er} poisson recherché.

Schéma du 2^{ème} poisson recherché en fonction du 1^{er} poisson ciblé.



Source : étude de satisfaction des pêcheurs à la ligne de Tarn-et-Garonne, FDAAPPMA82, 2015

- 87% des pêcheurs de truites ne pêchent que la truite,
- 72% des pêcheurs de silure ne pêchent que le silure,
- 62% des pêcheurs de carnassiers ne pêchent que les carnassiers, et 28% pêchent également la truite,
- 54% des pêcheurs de poisson blancs ne pêchent que le poisson blanc, et 25% pêchent également le carnassier,
- 49% des pêcheurs de carpes ne pêchent que la carpe, et 25% pêchent également le carnassier.

A savoir : les carnassiers sont les poissons les plus recherchés, avec plus de 80% des pêcheurs les ciblant au moins une fois dans l'année, alors que ce sont statistiquement les poissons les moins représentés dans les eaux, étant en haut de la chaîne alimentaire.

2 PROFILS « SOCIOLOGIQUES »

Depuis le milieu des années 2000, le terme « pêcheurs modernes » est apparu, et se pose en opposition au terme « pêcheur traditionnel ». Ici, et afin de ne pas véhiculer d'*apriori* positifs ou négatifs, et parce-que ces termes véhiculent de manière incorrecte la réalité observée, nous parlerons de pêcheurs de type A et de type B, en précisant les principaux traits de caractères différenciants.

Les profils type A et B sont à prendre au sens sociologique du terme. Ce sont des concepts, des images d'Epinal. Aucun pêcheur n'est totalement A ou totalement B, mais chaque pêcheur à une composante plus ou moins grande de A et de B.

	Type A « polyvalent »	Type B « spécialisé »
Lieu de pêche	A proximité du domicile (20 minutes maximum).	Partout où il y a des spots.
Technique	Plusieurs techniques en fonction du poisson ciblée et de la saison.	La même technique toute l'année pour une famille de poisson.
Type de pêche	Pêche souvent au posé, et souvent en session longue.	Pêche souvent itinérante, avec des sessions plus courtes.
Appâts	Utilise principalement des appâts naturels et prend en charge l'intendance.	Préfère les appâts artificiels ou naturels uniquement à base de végétaux.
Consommation	Apprécie consommer certaines prises.	Ne consomme quasiment pas, voire pas du tout ses prises.
Réseaux sociaux	N'aime pas beaucoup facebook.	Partage beaucoup sur facebook et instagram.
Médias	Presse locale, télévision, un peu internet.	Quasi-exclusivement internet.
Initiation	Initié par son père ou son grand-père.	S'initie seul avec internet ou initié par un ami du même âge.
Convivialité	N'est pas dérangé par des pêches seul. Y va également avec des amis.	Préfère des pêches avec des amis (amis réels et « amis » facebook). Arrive à vivre une expérience partagée « online ».
Réglementation	Préfère une réglementation générale et peu contraignante sur les prélèvements.	Préfère une réglementation spécifique à l'espèce ciblée et une limitation voire une interdiction de prélèvement.
A besoin	D'accès à la berge de qualité à proximité de chez soi.	De lieux de pêche thématiques avec de fortes densités sur 1 espèce pour se faire rapidement plaisir, ou des accès du bord pour la navigation sur les lieux de pêche généralistes.
Représentativité estimée	Environ 50% des pêcheurs en 2015.	Environ 50% des pêcheurs en 2015.
Evolution du nombre de pratiquants	En baisse, dû à l'arrivée de nouveaux pêcheurs plus en phase avec le type B.	En augmentation, dû à une évolution de la société. La plupart des nouveaux pêcheurs possèdent des traits de ce profil.

DIAGNOSTIC DE LA CONNAISSANCE CLIENTS

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un premier niveau de connaissances quantitatives des sondés permettant de définir de grands axes de développement. • Des profils identifiés avec des besoins transversaux et / ou spécifiques. • La participation des partenaires et des AAPPMA à l'amélioration de la connaissance client. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de connaissances quantitatives et qualitatives sur les profils de pêcheurs irréguliers. • Une vision opposée entre profils sur certains points précis concernant l'évolution du loisir pêche. • Le manque de partage de nos connaissances clients. • La non-anticipation de l'évolution des besoins et le manque de prise en compte des tendances.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les outils de partage de la connaissance, comme youtube. 	<ul style="list-style-type: none"> • La conciliation délicate entre les intérêts des différents profils de pêcheurs sur un seul lieu de pêche.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer notre connaissance quantitative et qualitative des pratiquants irréguliers, voir des non-pratiquants. • Améliorer le partage de la connaissance en interne et en externe. • Anticiper les évolutions de la pêche. 	

LES PARCOURS LABELISES

En 2010, la FNPF a lancé une démarche nationale de qualification et de labellisation de parcours de pêche de qualité, afin de structurer l'offre nationale pour plus d'attractivité et de lisibilité.

3 types de parcours nationaux ont été définis :

- Les parcours découverte, pour des débutants désirant découvrir et/ou s'initier à la pêche dans les meilleures conditions d'accessibilité, de sécurité et de réussite des premières prises,
- Les parcours familles pour ceux souhaitant pratiquer en famille une pêche détente et récréative mais de qualité,
- Les parcours passion pour les pêcheurs confirmés sur des pêches plus spécialisées.

LES PARCOURS DECOUVERTE FNPF



De par leur vocation (débutants) et leur mode de gestion (gestion orientée voire surdensitaire en no-kill intégral), ces parcours sont créés le plus souvent sur des petits plans d'eau pour faciliter la gestion des stocks piscicoles. Situés si possible à proximité d'un bassin de population, ils offrent un accès facile pour tous (parking, cheminement périphérique), une sécurité maximum (PMR et/ou berge sécurisée), un confort pour la pêche, pour l'accueil de groupes (sanitaires) et la prise rapide des premiers poissons. Destinés à la découverte et au partage, ils font obligatoirement l'objet d'une réglementation spécifique (1 canne, remise à l'eau obligatoire).

- Nombre de parcours découverte FNPF en France : 10
- Nombre de parcours découverte FNPF en Occitanie : 0
- Nombre de parcours découverte FNPF en Tarn-et-Garonne : 0

LES PARCOURS FAMILLES FNPF



Parcours de dimensions variables offrant des conditions de pratique proches des parcours découverte (accessibilité, sécurité, confort, sanitaires), ils proposent en complément une gamme d'activités pour les familles (jeux pour enfants, activités de loisirs) et des conditions d'accueil permettant à celles-ci de passer une bonne journée de détente à la pêche (coin pique-nique, poubelles). La typologie (étang, canal, rivière) est indifférente du moment que l'objectif de pêche en famille est atteint. La gestion du milieu est basée sur le respect du cycle naturel, avec soutien de population possible, et les aménagements piscicoles (habitats, frayères) sont souhaitables. Ces parcours obéissent à la réglementation générale de la pêche.

- Nombre de parcours familles FNPF en France : 150
- Nombre de parcours familles FNPF en Occitanie : 7
- Nombre de parcours familles FNPF en Tarn-et-Garonne : 0
- Nombres de parcours familles départementaux en Tarn-et-Garonne : 8

LES PARCOURS PASSION



Ces parcours ont vocation à répondre aux attentes des pêcheurs confirmés ou spécialisés, à la recherche de lieux offrant une haute qualité piscicole et halieutique, réputés pour la qualité de leur gestion et de leurs peuplements, et permettant une pratique dans les meilleures conditions, sans restriction sur les techniques de pêche autres que les limites définies par la réglementation générale. Par exemple, un parcours de pêche « salmonicole » en ruisseau de 1ère catégorie, avec un parking au début du parcours, une signalisation routière et sur site, un cheminement facilité (entretien, balisage, passage des clôtures) et dans un cadre naturel.

Cependant, l'évolution de la pratique de la pêche nécessite d'intégrer également des parcours dits « spécifiques », dont l'objectif est de promouvoir une approche spécialisée de la pêche, soit par rapport à une espèce, soit par rapport à une technique, ou les 2 combinées. Les exemples les plus connus sont les réservoirs, réservés à la pêche de la truite à la mouche fouettée. Mais d'autres types de parcours ont émergé en France depuis plus de 15 ans : les carpodromes, les parcours float-tube, les parcours en pêche de nuit, etc. Ces parcours passions « spécifiques » s'appuient sur une réglementation spécifique, pour cadrer au mieux, dans la mesure du possible, la pratique de la pêche sur ces parcours.

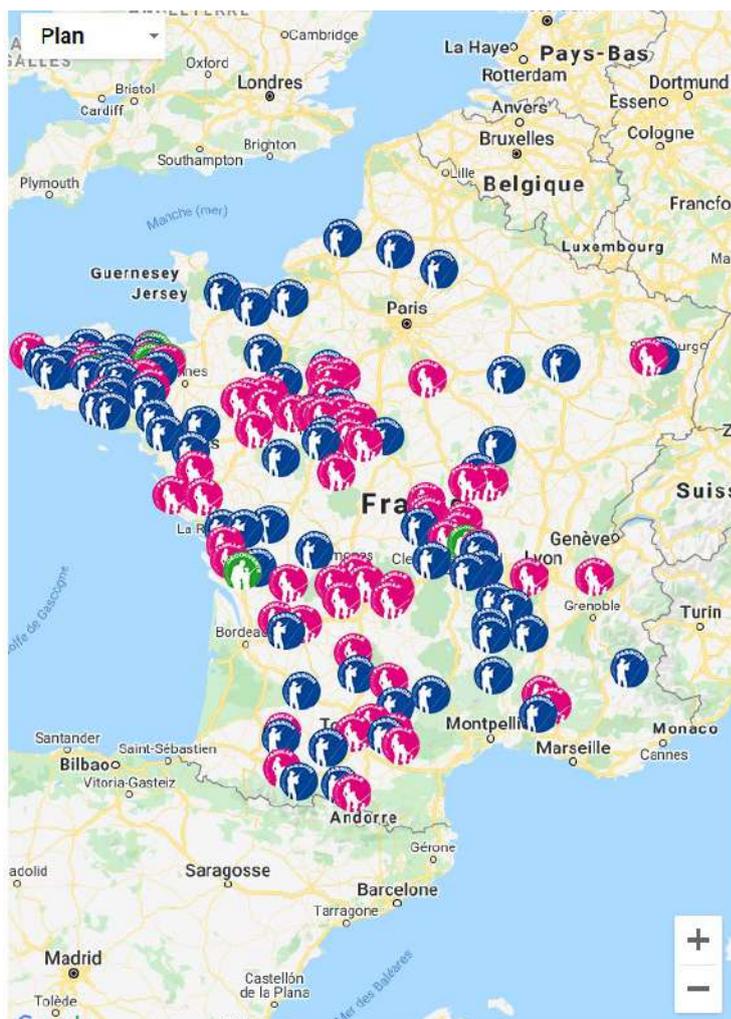
- Nombre de parcours passion FNPF en France : 75
- Nombre de parcours passion FNPF en Occitanie : 7
- Nombre de parcours passion FNPF en Tarn-et-Garonne : 0
- Nombre de parcours spécifiques non-labelisés FNPF en Tarn-et-Garonne : 77

DES PARCOURS FNPF JUGES TROP COMPLEXES A REALISER

D'une manière générale, les cahiers des charges des parcours FNPF sont perçus par les acteurs des SAPL de Tarn-et-Garonne comme :

- Trop contraignants sur des aspects réglementaires (la gestion en no-kill des parcours découverte),
- Trop complexes à mettre en œuvre, avec certains aménagements difficiles à réaliser, comme les toilettes pour les parcours familles,
- Réalisables par endroit, mais nécessitant un portage de projet interne « fédération », coûteux en temps et mobilisant des compétences rarement présentes dans les Structures Associatives de la Pêche de Loisir.

Souhaitant tout de même pouvoir faire évoluer son offre pêche pour mieux répondre aux demandes des pêcheurs, les Structures Associatives de la pêche de Loisir en Tarn-et-Garonne ont enclenché des phases de création de parcours de pêche départementaux dès 1998.



La carte des parcours de pêche labélisés FNPF. Source : www.generationpeche.fr

Le nombre et la répartition des parcours est un témoin de la difficulté de mise en œuvre opérationnelle de ces parcours.

Les cahiers des charges nationaux ont été repris des parcours réalisés en Bretagne, permis par une abondance de petits plans d'eau déjà équipés, notamment pour les parcours familles. Particularité difficilement retrouvable dans d'autres départements de France, d'où la majorité de département n'ayant qu'un seul voire pas du tout de parcours famille labélisé, et la très faible représentation des parcours découverte.

77 PARCOURS DE PECHE SPECIALISES EN TARN-ET-GARONNE

Depuis 2012, le monde des structures associatives de la pêche de loisir (SAPL) en Tarn-et-Garonne a bâti une offre pêche lisible, basée autour du concept de « produits pêche ». Ces produits pêche visent à orienter les pêcheurs vers des lieux de pêche correspondant au mieux à leur pratique.

Toutefois, certains lieux ne sont pas thématiques, car permettant d'accueillir tout type de pratiquant, notamment les grands cours d'eau et certains grands plans d'eau. Cette non-thématisation au premier abord ne signifie pas que ces milieux ne peuvent pas être valorisés ; le positionnement marketing est simplement différent : multipêche assumé, avec nécessairement des accès en quantités et de qualités, et une réglementation large pour accueillir tous les publics.

Les produits pêche « spécifiques » ont pour objectif de définir, par profil de pratiquants, un produit halieutique cohérent sur ses aspects réglementaires, piscicoles, d'aménagements et d'animations :

- Les parcours no-kill : pour les pêcheurs qui pratiquent le no-kill, à la recherche de carnassiers, du bord ou en embarcation, avec accès float-tube ou rampe de mise à l'eau pour les bateaux sur remorque. Réglementation stipulant la remise à l'eau obligatoire de tous les poissons, ou uniquement de certaines espèces. Préférence à la gestion naturelle ou orientée. Possibilité de déversements.
- Les parcours de pêche de nuit : pour les pêcheurs uniquement de carpes de nuit, du bord, avec réglementation stricte sur les obligations et les interdictions (pratique, équipements).
- Les carpodromes : pour les pêcheurs au coup qui privilégient un grand nombre de touches de cyprinidés petits à moyens. Possibilité de se garer à proximité. Berges facilement praticables. Gestion surdensitaire. Peut également répondre à la demande des pêcheurs débutants.
- Les réservoirs mouche : uniquement pour les pêcheurs à la mouche fouettée, à la recherche d'un lieu de pêche dans son département, ouvert pendant la fermeture des eaux de 1^{ères} catégories. Peut également répondre à la demande des moucheurs débutants.
- Les plans d'eau à truites : pour les pêcheurs à la recherche de convivialité, de pêche facile, et qui consomment leurs prises. Petites gravières classées eaux closes, avec berges facilement accessibles et praticables, même pour les pêcheurs peu mobiles. Gestion surdensitaire. Uniquement en plan d'eau. Peut également répondre à la demande des pêcheurs débutants et en famille.
- Les parcours familles départementaux : pour les non-pêcheurs ou les pêcheurs en famille à la recherche d'équipements sécuritaires et de confort. Possibilité de réaliser d'autres activités sur place. Possibilité de coupler ce parcours à un plan d'eau généraliste. Bonne population de poissons blancs nécessaire.

Ces « cahier des charges » ne sont pas toujours obligatoire. Il en résulte, par moment, d'une adaptation locale par les gestionnaires de droits de pêche.

LES PARCOURS NO-KILL



Permit par la loi pêche, la réglementation spécifique des parcours en no-kill était intégrale (toute espèce et cahier des charges réglementaire stricte) jusqu'à 2017. En 2018, le no-kill par espèce à favoriser le développement de parcours no-kill avec une réglementation spécifique allégée, et a entraîné une dilution du concept de parcours no-kill. Une partie des pêcheurs sont demandeurs d'une généralisation imposée de la graciation des poissons, motivés par des raisons de protection du cheptel piscicole et pour favoriser la pêche de spécimens. En 3 ans, le nombre de parcours no-kill carnassiers et carpe (hors carpodrome) a presque doublé en Tarn-et-Garonne, passant de 6 en 2015 à 10 en 2019. Cependant, cela s'est accompagné d'un empilement réglementaire, rendant la réglementation locale encore plus spécifique que la réglementation spécifique départementale.

LES PARCOURS DE PECHE DE NUIT (PDN)



Créés en 1998 en Tarn-et-Garonne, les PDN sont les 1^{ers} parcours de pêche spécifiques du département. Initialement sur des secteurs précis du Tarn et de la Garonne, leur nombre a augmenté d'année en année, en intégrant également des plans d'eau pour permettre la pratique lors des crues. En 2019, la totalité du Tarn de la Garonne sont en PDN (plus de 300km de berges), 6 parcours délimités sont sur la rivière Aveyron, 2 parcours sont sur le canal de Montech et de Garonne et 8 plans d'eau sont en PDN totale.

De jour, ces parcours sont accessibles à tous. De nuit, ces PDN sont régis par une réglementation spécifique.

Cependant, les chiffres de kilomètres de berges pêchables ne garantissent pas un accès à l'eau. Sur les PDN sur cours d'eau, il y a peu de postes de pêche effectifs : la végétation, la forte pente naturelle des berges, le manque de cheminements, la réglementation de circulation sur le Domaine Public Fluvial et le domaine privé ne permettent pas ou peu l'accès aux berges.

Enfin, en cas de crues prolongée, les 8 plans d'eau en PDN ne sont pas suffisants pour satisfaire la demande existante. Plusieurs grands plans d'eau uniquement en pêche de jour, ainsi que des secteurs sur le canal, pourraient-être intéressants à pêcher de nuit. La conciliation des différentes techniques de pêche et des autres loisirs rend difficile l'ouverture de nouveaux plans d'eau en PDN totale. Mais des parcours délimités en plan d'eau pourraient répondre à cette problématique.

LES CARPODROMES



La tendance nationale des carpodromes a atteint son pic entre 2005 et 2010. Le concept initial de carpodrome repose sur une gestion surdensitaire de petites carpes pour favoriser le nombre de touches à la pêche au coup. Les clubs de pêche spécialisés sont très demandeurs de ce type de produit, et y organisent régulièrement des compétitions qui peuvent avoir une notoriété nationale et des retombées économiques locales importantes.

Mais ce sont également des lieux de pêche facile, qui conviennent parfaitement aux débutants et à l'organisation d'animation de découverte de la pêche de la carpe.

La pêche sur les 2 carpodromes du département (Monestié à Castelsarrasin et Julias à Grisolles) est régie par un cahier des charges réglementaire identique. Cependant, ils ne permettent pas de couvrir tout le territoire, avec un manque sur le centre (Montauban) et l'Est du département (Caussade).

L'obtention de droits de pêche sur de nouveaux plans d'eau se fait principalement sur des masses d'eau ayant un potentiel écologique à protéger, qui ne peut pas être sacrifié pour la création d'un carpodrome, qui se fait sur des milieux dégradés. Cependant, dans les départements du Nord de la France, ces parcours se font sur des petits plans d'eau de moins de 2 ha ; plans d'eau fréquemment utilisés en Tarn-et-Garonne pour les lâchers de truites.

LE RESERVOIR MOUCHE DE COURBIEU



Créé en 2018 pour répondre à la demande des moucheurs départementaux afin d'avoir un lieu de pêche dédié à proximité et ouvert pendant la fermeture des cours d'eaux de 1^{ère} catégorie, le réservoir mouche de Courbieu est une franche réussite, avec une fréquentation régulière tous les jours de la semaine. Le parcours est régie par une réglementation spécifique (mouche fouettée uniquement, remise à l'eau obligatoire, usage de l'épuisette obligatoire, etc.). Des truites de tailles importantes sont déversées à la

mi-novembre.

Cependant, à partir de mai, les températures du plan d'eau (0.3 ha) peuvent rapidement augmenter, entraînant la mortalité des truites déversées. La réglementation spécifique de ce type de parcours pourrait évoluer pour permettre la pêche et le prélèvement des poissons à partir de l'ouverture des carnassiers, ce qui permettrait :

- De satisfaire les pêcheurs préleveurs à toute technique de pêche, sans déranger les moucheurs qui préfèrent éviter la souffrance animale puis la mortalité lors de l'élévation des températures à la mi-saison.
- D'organiser un évènement convivial,
- De faciliter le déploiement de ce produit pêche sur d'autres petits plans d'eau du département.

LES PLANS D'EAU A TRUITES



Au nombre de 19, les plans d'eau à truites sont le fruit d'une démarche de valorisation halieutique de petites gravières (donc eaux closes) au milieu naturel dégradé, et ne pouvant pas naturellement produire des poissons en quantité suffisante pour satisfaire les pêcheurs à la recherche de convivialité, de prises faciles et consommateurs de poissons. Des truites Arc-en-Ciel sont déversées en surdensités, selon un calendrier départemental, entre janvier et mi-avril, mais qui pourrait commencer dès décembre pour avancer la période de pêche.

C'est un produit pêche qui satisfait très bien une population de pêcheurs consommateurs, mais qui est très décrié par les pêcheurs pro « no-kill ».

Principalement situés dans la moitié sud du département, le nombre de ces parcours répond largement aux besoins locaux, et pourrait-être rationalisé pour diversifier l'offre pêche sur petit plan d'eau, avec des carpodromes ou des trout area par exemple.

A savoir : 3 parcours familles sur 8 sont sur des plans d'eau à truites, ce qui renforce l'attractivité de ces gravières en été pour la pêche du poisson blanc, et diminue leur saisonnalité.

LES PARCOURS FAMILLES DEPARTEMENTAUX EN TARN-ET-GARONNE



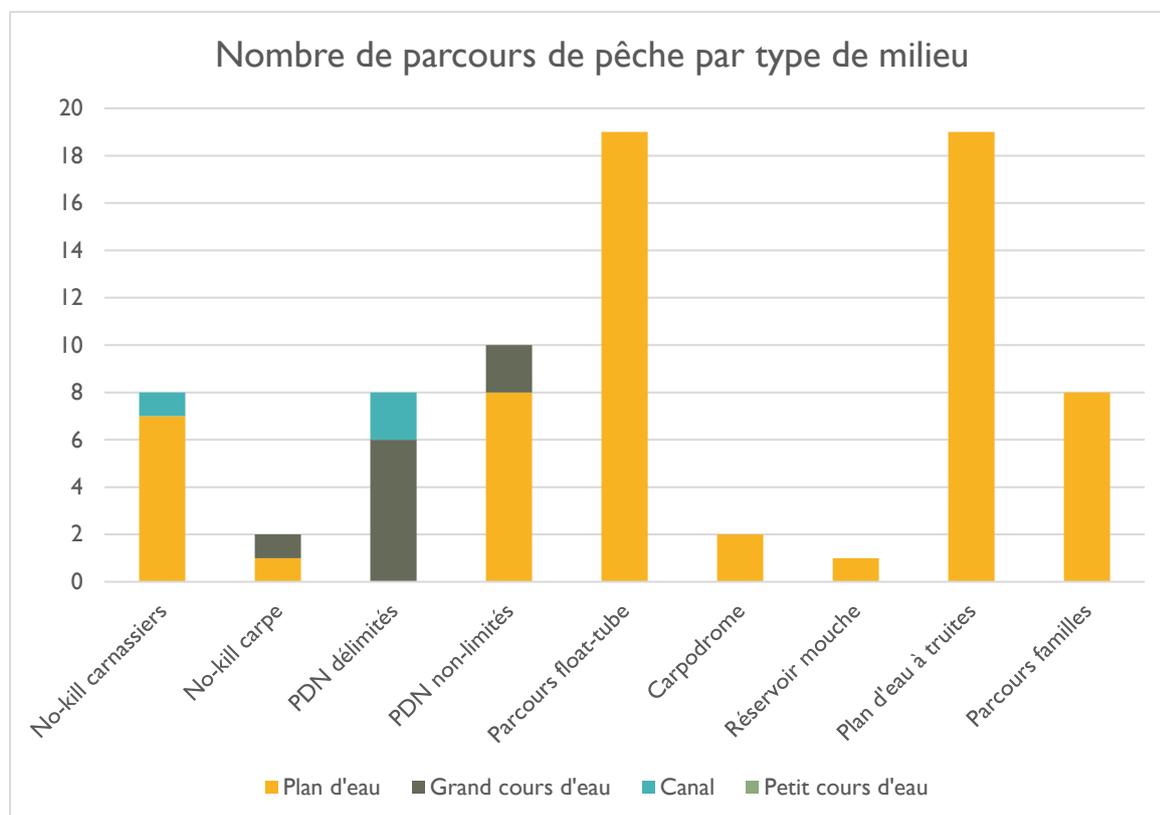
Sur le constat d'une forte croissance démographique et notamment des familles dans le sud du département, et suite à une étude auprès des AAPPMA réalisée fin 2016, la fédération de pêche de Tarn-et-Garonne a simplifié le cahier des charges national pour permettre la création et la labellisation de parcours familles départementaux. Situés sur des lieux de pêche déjà fréquentés par le grand public, les parcours famille départementaux doivent être créés sur un plan d'eau appartenant à une mairie ou à une collectivité, et proposer :

- Une berge sécurisée d'au-moins 20m de long (recommandation de 30m),
- Un parking,
- Des tables de pique-nique,
- Un barbecue,
- Des poubelles,
- Un panneau informations pêche,
- Être indiqué par une signalétique routière.

La 1^{ère} phase du projet s'est déroulée en 2017-2018, avec 8 parcours familles départementaux labélisés, principalement dans le sud du département. A partir de 2019, l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire, tout en continuant à renforcer notre présence dans le sud du Tarn-et-Garonne.

Il n'y a pas de réglementation spécifique liée au label départemental « parcours famille », ce qui permet d'en développer aussi bien sur des lieux de pêche généralistes que spécifiques (plans d'eau à truites par exemple).

UN CATALOGUE DEJA BIEN DEVELOPPE, PRINCIPALEMENT EN PLAN D'EAU...



En 2019, l'offre de produits pêche en Tarn-et-Garonne est constituée de 77 références :

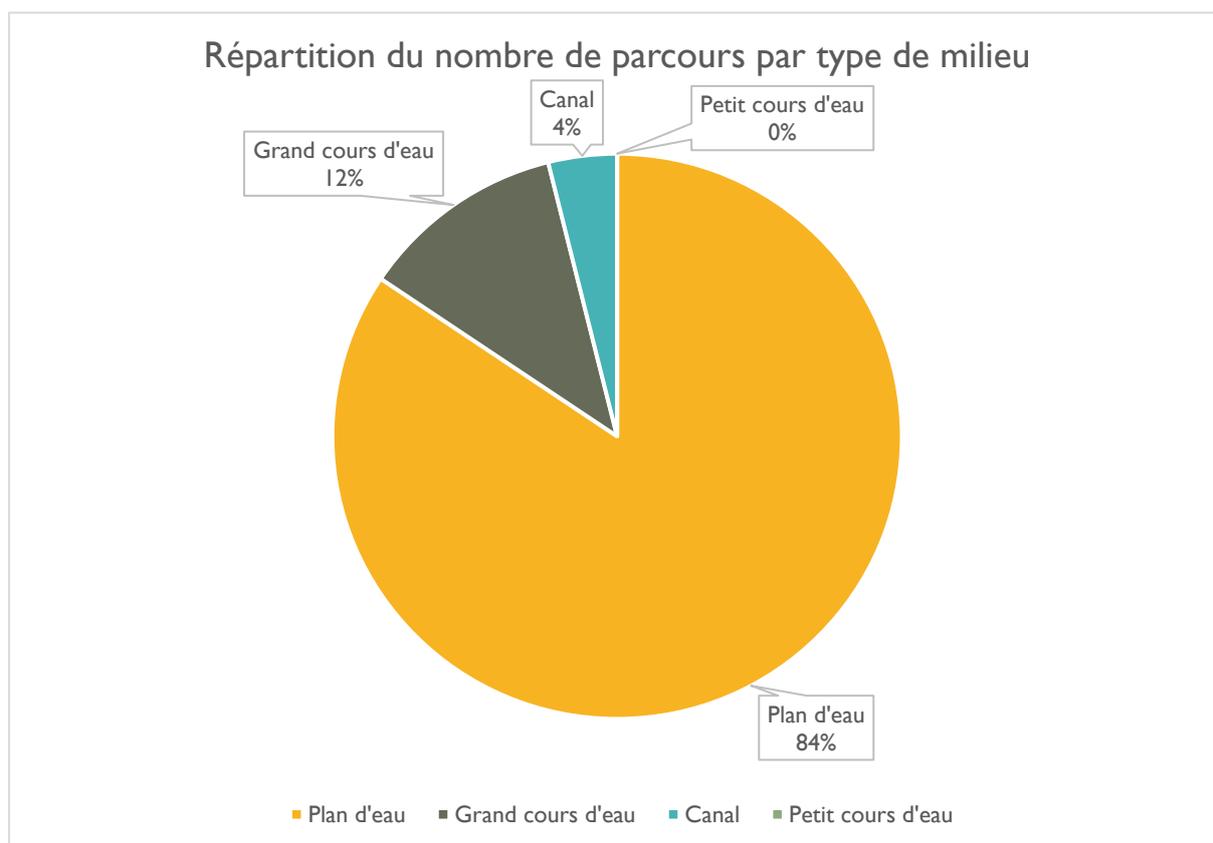
- 8 no-kill carnassiers : 7 en plans d'eau, 1 sur le canal,
- 2 no-kill carpe : 1 en plan d'eau, 1 en cours d'eau,
- 8 PDN délimités : 6 en cours d'eau, 2 sur le canal,
- 10 PDN sur la totalité de 2 cours d'eau et de 8 plans d'eau,
- 19 parcours float-tube en plan d'eau,
- 2 carpodromes (plan d'eau),
- 1 réservoir mouche (plan d'eau),
- 19 plans d'eau à truites (plan d'eau),
- 8 parcours familles en plan d'eau.

...MAIS QUI POSSEDE QUELQUES FAIBLESSES

Cependant, nous pouvons noter que l'offre pêche actuelle :

- Ne contient pas de trout area, ou de lieux de pêche permettant aux leurristes de pratiquer pendant la fermeture du brochet sur une autre espèce, alors que c'est une demande de ce profil de pratiquants.
- Semble ne pas satisfaire les pêcheurs de carpes en période de crues, qui empêchent toute pratique sur les grands cours d'eau,
- Est, dans certains cas, trompeuse, notamment sur l'utilisation d'une réglementation no-kill pour protéger les poissons blancs et non-pas les carnassiers (risque d'attirer des pêcheurs en no-kill sur des lieux de pêche qui ne répondent pas à leur demande), ou pour protéger les géniteurs introduits dans un milieu qui n'a pas la capacité hydromorphologique de permettre son développement (risque de déception par manque de prises),
- Est limitée par le manque d'aménagements structurants, notamment pour la navigation.

UNE REPARTITION DES PARCOURS PAR TYPE DE LIEU DE PECHE INEGALE



La répartition des parcours par type de lieu de pêche est principalement orientée vers les plans d'eau, comme en témoigne les statistiques ci-dessous :

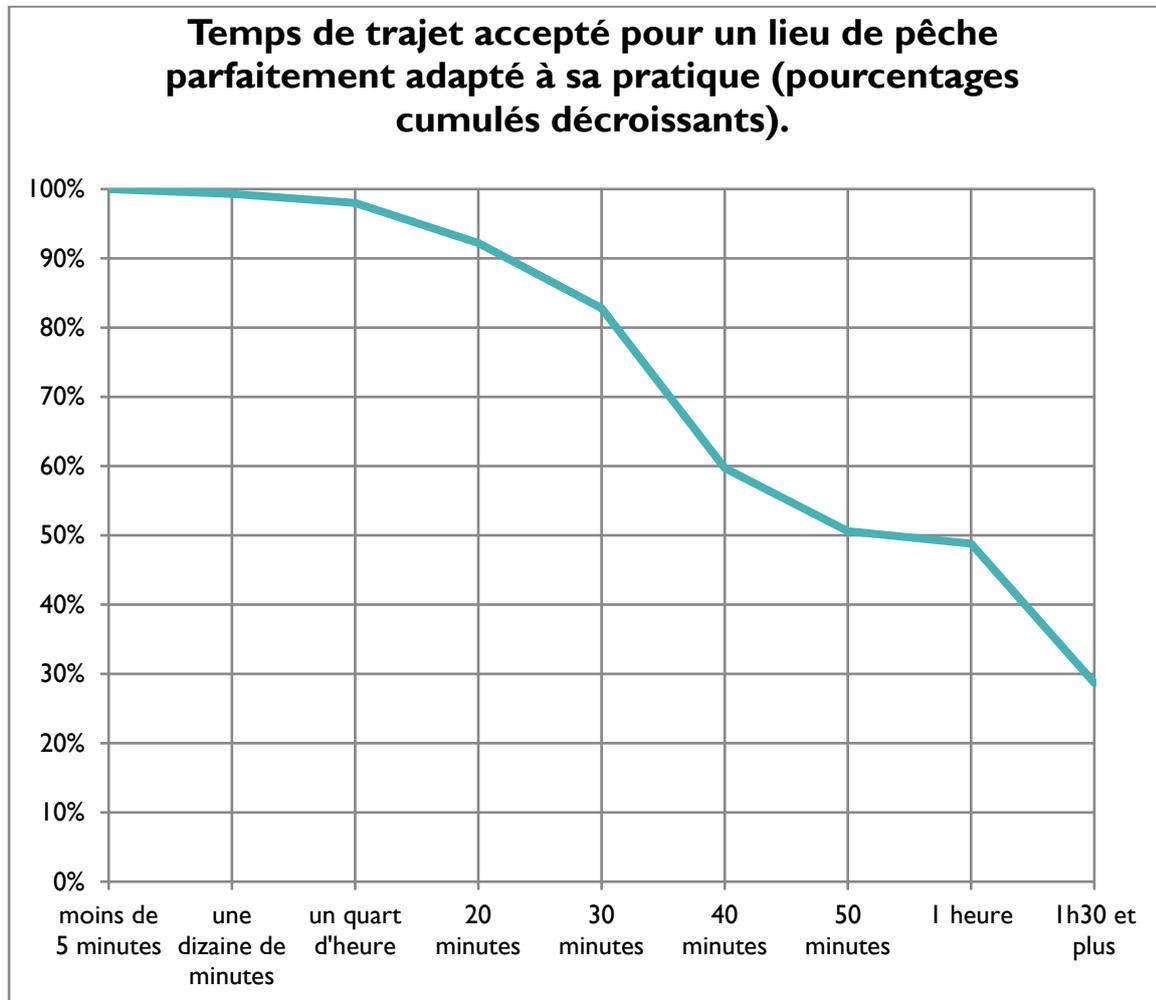
- 65 parcours en plans d'eau,
- 9 parcours en grand cours d'eau,
- 3 parcours sur le canal,
- 0 parcours en petit cours d'eau.

La dominance des parcours en plan d'eau s'explique par :

- Les difficultés d'accès aux berges des grands cours d'eau (cheminement, parking, postes de pêche, berges sécurisées, accès float-tubes, rampes de mises à l'eau),
- Les sécheresses très marquées sur les petits cours d'eau, rendant difficile voir impossible la pratique de la pêche de juillet à octobre.

UNE REPARTITION GEOGRAPHIQUE INEGALE

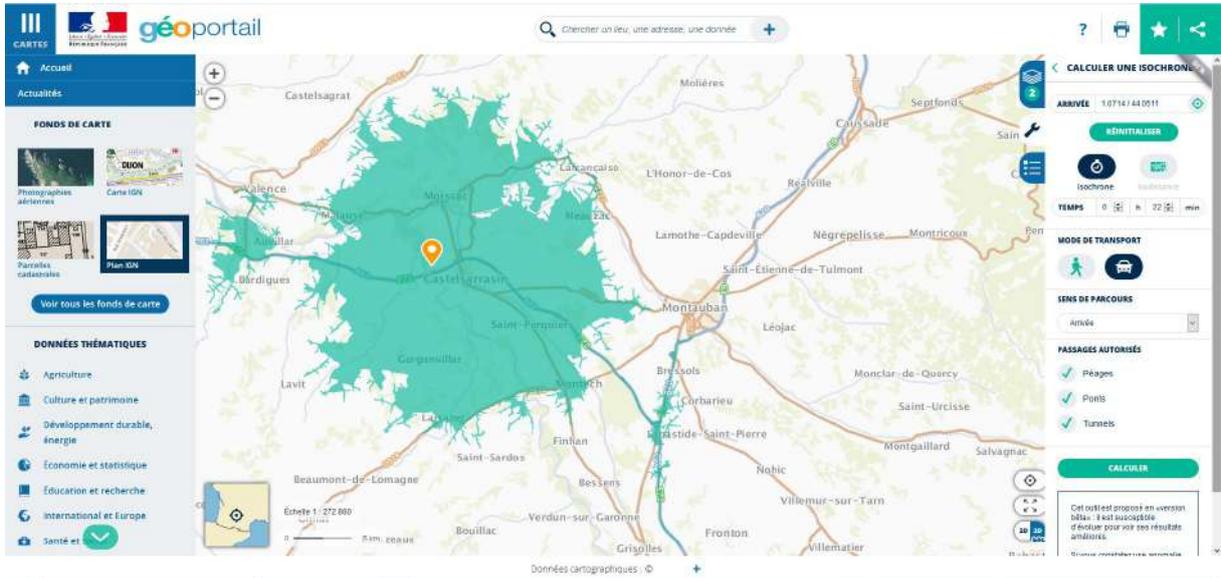
L'étude de satisfaction des pêcheurs en Tarn-et-Garonne nous apprend que le temps de trajet maximal accepté par 90% des sondés est d'environ 22 minutes pour un lieu de pêche parfaitement adapté à sa pratique.



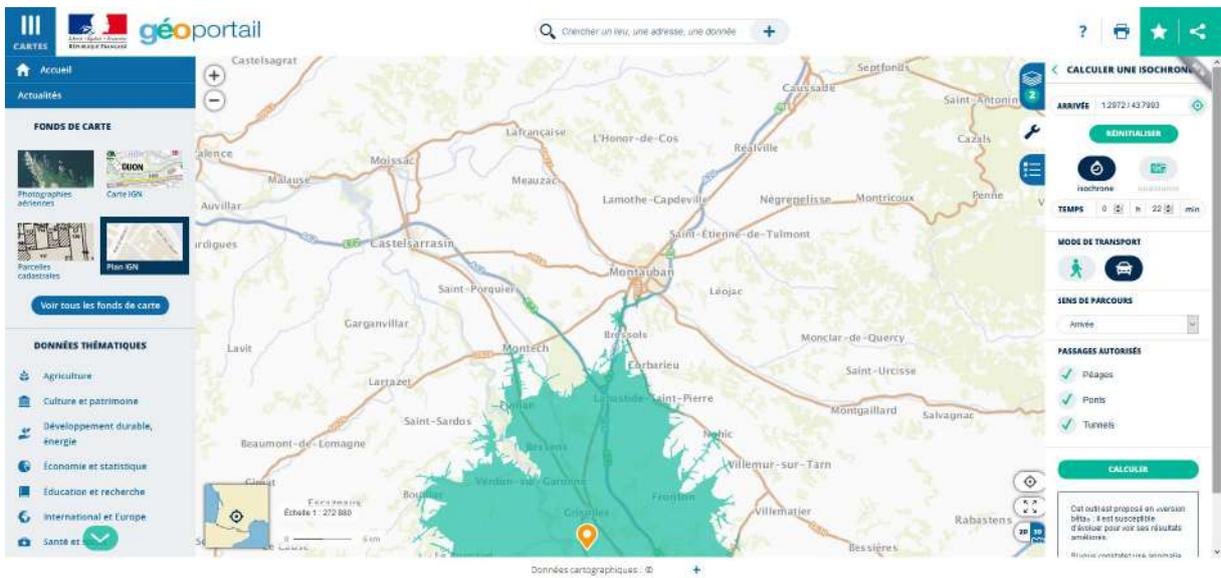
Les isochrones nous permettent de :

- Visualiser la zone de chalandise d'un lieu de pêche,
- Déterminer l'offre pêche accessible à un pêcheur à 22 minutes de son domicile,
- Visualiser les zones géographiques avec une forte densité forte de produits pêche, et les zones géographiques avec une densité faible, voire inexistante.

Exemples d'isochrones sur les 2 carpodromes de Tarn-et-Garonne



Isochrone de 22 minutes à l'arrivée du carpodrome de Monestié à Castelsarrasin.

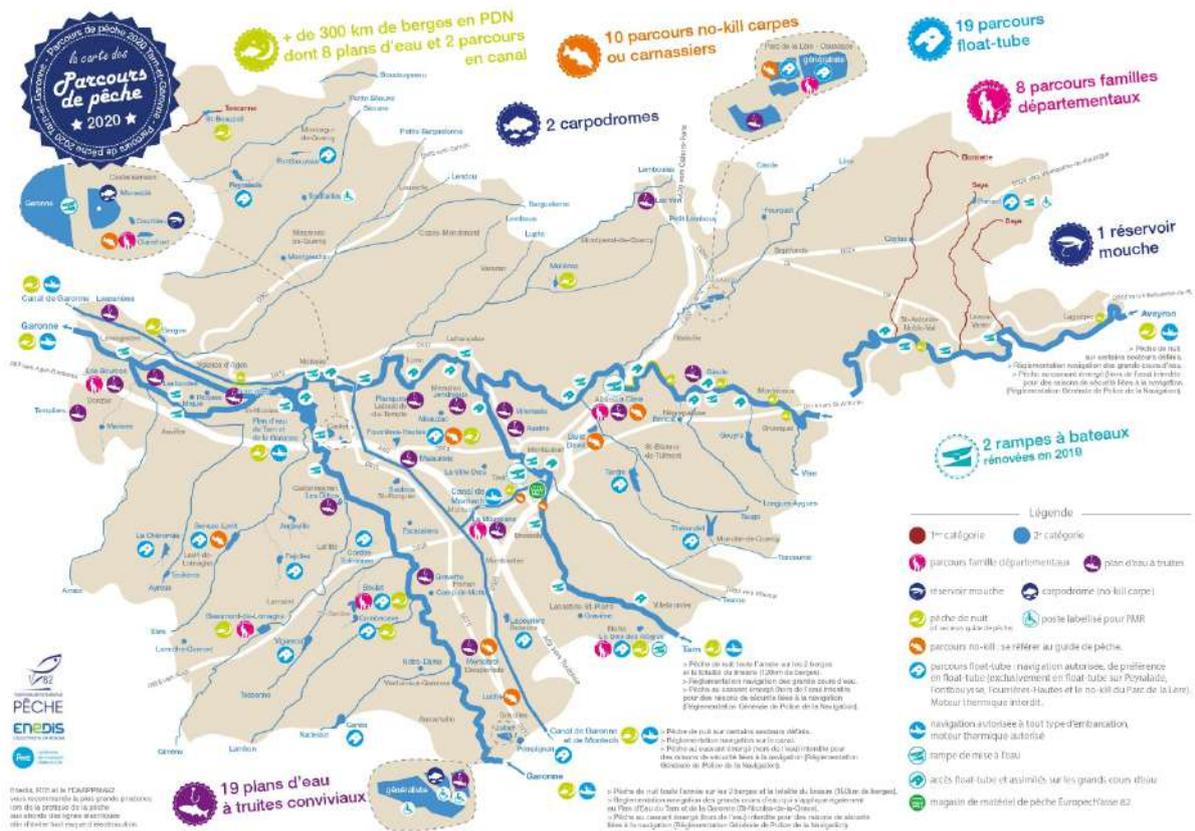


Isochrones de 22 minutes à l'arrivée du carpodrome de Julias à Grisolles.

Sur ces exemples d'isochrones, nous constatons que Montauban et la totalité de l'Est du département sont en dehors des zones de chalandises des 2 carpodromes de Tarn-et-Garonne.

Concernant la répartition géographique des produits pêche existants, nous pouvons d'ores et déjà conclure :

- Un manque de parcours familles dans le sud du département, eu égard à la densité de population et à la surreprésentation des familles,
- Un manque de parcours familles dans le nord du département,
- Un manque d'au-moins 2 carpodromes dans le centre et l'est du département,
- Un manque d'identification des lieux de pêche de la truite dans la moitié nord du département (déversements existants mais non-référencés, et non-identifiable par un sigle de parcours),
- Une très forte représentation des plans d'eau à truite dans la moitié-sud du département.



La carte des parcours de pêche 2020, donnée gratuitement avec un guide de pêche pour l'achat d'une carte de pêche. Permet ici de visualiser la répartition des parcours de pêche, entre moitié-nord et moitié-sud.

En conclusion, l'offre pêche en Tarn-et-Garonne est développée et s'étoffe chaque année, mais sa cohérence est mise en défaut sur plusieurs points :

- Il manque certains types de produits pêche au catalogue,
- Il n'y a pas de valorisation de parcours de pêche avec gestion patrimoniale,
- Des produits pêche sont en nombre insuffisants,
- D'autres produits pêche sont « excédentaires »,
- La répartition géographique des parcours paraît déséquilibrée,
- L'état des milieux limite le développement de parcours en petit cours d'eau (période d'étiage très marquée),
- Le manque d'aménagements limite l'attractivité des parcours float-tube et leur évolution en parcours navigation,
- Le manque d'accès qualitatifs (rampe à bateaux, berges sécurisés, postes de pêche, chemin de pêche) sur les grands lieux de pêche généralistes, comme les grands cours d'eau, ce qui constitue un frein important au développement de la pêche et du tourisme pêche.

DIAGNOSTIC DE L'OFFRE PECHE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de produits pêche spécialisés plutôt large par rapport à la moyenne Française. • Une offre de produits pêche généraliste identifiable. • La connaissance biologique sur les cours d'eau. • Les compétences internes dans l'aménagement du territoire. • Les compétences internes pour créer de la connaissance sur les plans d'eau. • La qualité des relations avec la DDT et les EPCI, qui sont nos partenaires techniques et institutionnels pour le développement de l'offre pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de produits pêche spécialisés : <ul style="list-style-type: none"> ○ Qui manque de quelques nouveaux produits pour offrir une gamme complète. ○ Qui manque de largeur sur certaines références. ○ Trop profonde sur d'autres références. ○ Avec une répartition géographique inégale. • Une offre de pêche généraliste : <ul style="list-style-type: none"> ○ Qui manque d'accès. ○ Qui subit les étiages. • Un manque de connaissances sur les plans d'eau. • Un manque de gouvernance fédérale et de plan départemental de structuration de l'offre pêche.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Les projets nationaux d'acquisition de connaissances sur des masses d'eau plus petites. • Les projets départementaux d'études et d'aménagements écologiques des grands plans d'eau généralistes (CD82, CACG). • L'enveloppe chasse-pêche de la Région Occitanie, permettant de financer des projets d'aménagements structurants, grâce au travail de l'ARPO (Association régionale pour la pêche en Occitanie). • La sensibilité de la DDT aux enjeux de développement des accès pour le loisir pêche, dans le respect de la biodiversité et des différents usages. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le débat national autour de la pratique du no-kill. • La raréfaction de l'eau et le réchauffement climatique (étiage de plus en plus marqué). • La contraction des subventions au niveau national. • Les plafonds trop bas des subventions FNPF sur les projets d'aménagements pour le loisir pêche, en parallèle d'une diminution des produits financiers (baisse du nombre de cartes de pêche vendues). • Le nombre de plans d'eau dans le nord du département où nous ne possédons pas les droits de pêche. • La privatisation de lieux de pêche publiques.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une gouvernance fédérale et un plan départemental pour piloter le développement de l'offre pêche. • Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des plans d'eau. • Débloquer les cofinancements permettant d'étudier et d'aménager les lieux de pêche. 	

UNE FREQUENTATION TOURISTIQUE QUI N'EST PAS REPRESENTATIVE DES EFFORTS DE VALORISATION EFFECTUES

A l'échelle régionale, avec comme indicateur le nombre de nuitées à l'année, le Tarn-et-Garonne est un des départements les moins touristiques de France.

La clientèle est à ce jour essentiellement composée de couples (47%) et de familles (32%) et cela varie nettement selon la saison : les familles sont mieux représentées en été ou en hiver, les couples ou les groupes organisés au printemps ou en automne (données ADT 82 saison 2014-2015).

D'après les données fournies par l'ADT 82 (saison 2014-2015), la clientèle française est principalement originaire du Grand Sud (52%) plus spécialement de proximité : Midi-Pyrénées ou Aquitaine. Or, l'enquête pêcheurs réalisée en 2015 par la FDAAPPMA82 nous apprend que près de la moitié des pêcheurs sont prêts à faire une heure de trajet (et plus) pour pratiquer sur un lieu qui réponde parfaitement à leurs attentes.

750 000 PECHEURS TOURISTES EN FRANCE

Le Tourisme Pêche génère en France un potentiel de 750 000 touristes-pêcheurs à l'année, avec une moyenne d'environ 21 nuitées par an par pêcheur sur des séjours pêche. L'identification du Tarn-et-Garonne comme destination pêche doit permettre d'augmenter significativement le nombre de séjours dédiés aux activités de plein air.

UN TOURISME PECHE DE PROXIMITE POUR LES FAMILLES

Le tourisme pêche de proximité semble être une orientation intéressante pour dynamiser l'impact économique de la Pêche en Tarn-et-Garonne, notamment sur un public famille. A cela il faut rajouter que les aires urbaines de Toulouse et de Bordeaux représentent à elles-seules un potentiel 10 fois supérieur à la population départementale.

UN TOURISME PECHE NATIONAL ET EUROPEEN AVEC LES PECHEURS DE CARPES ET DE SILURES, A CONDITION D'AVOIR LES ACCES ADEQUATS

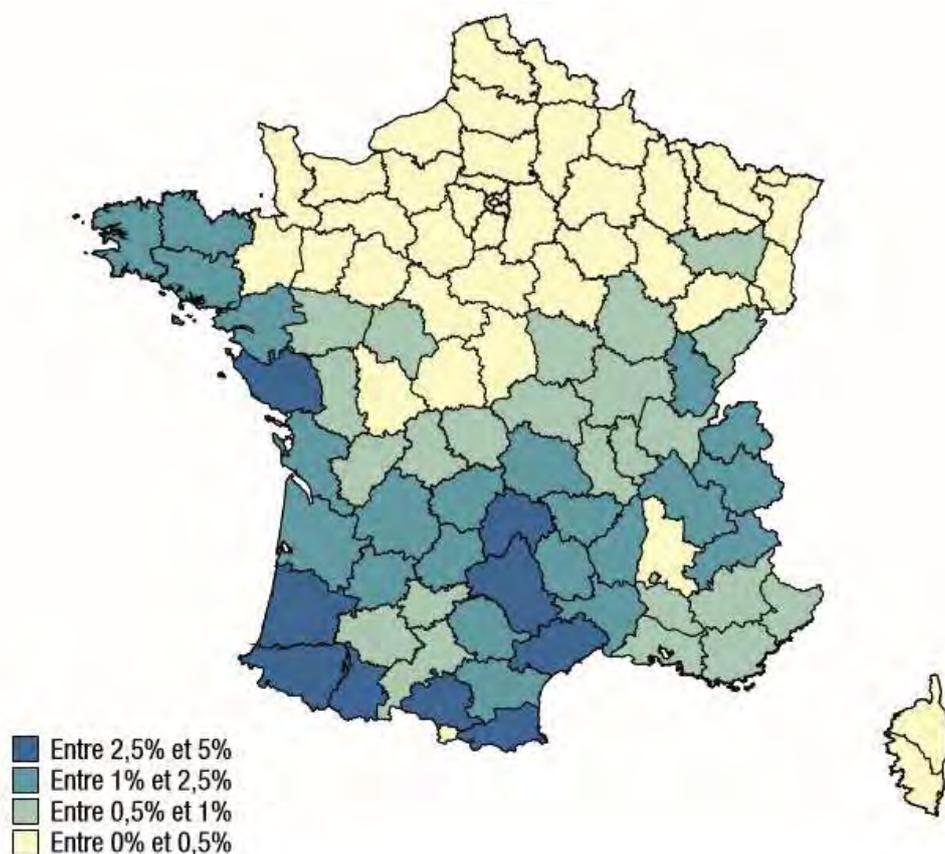
Le tourisme pêche national voir européen pourrait être dynamisé avec une clientèle de pêcheurs spécialisés dans la pêche du silure en bateau ou de la carpe, notamment sur les « ailes de saison », périodes les plus propices la pêche de ces espèces. La rivière Tarn bénéficie déjà d'une notoriété sur la pêche du silure et de la carpe auprès d'un public Français, mais également Allemand, Hollandais et Britannique. Cependant, l'attractivité de l'offre pêche est bridée par un manque

d'aménagements concernant les accès à l'eau aux bateaux sur remorque (rampes), les accès aux berges depuis le bord (postes de pêche) et les accès véhiculés (cheminements).

L'aménagement du territoire est enjeu important afin de développer le tourisme pêche, déjà existant, mais qui profite principalement aux départements limitrophes, faute d'accès de qualité aux lieux de pêche en Tarn-et-Garonne.

REPARTITION DES DEPARTEMENTS AYANT ACCUEILLI DES VACANCIERS QUI ONT PECHE SUR LEUR LIEU DE VACANCES

Carte du tourisme pêche en France par département.



Source : étude sur les impacts socio-économiques de la pêche en eau douce en France, BIPE, FNPF, 2015

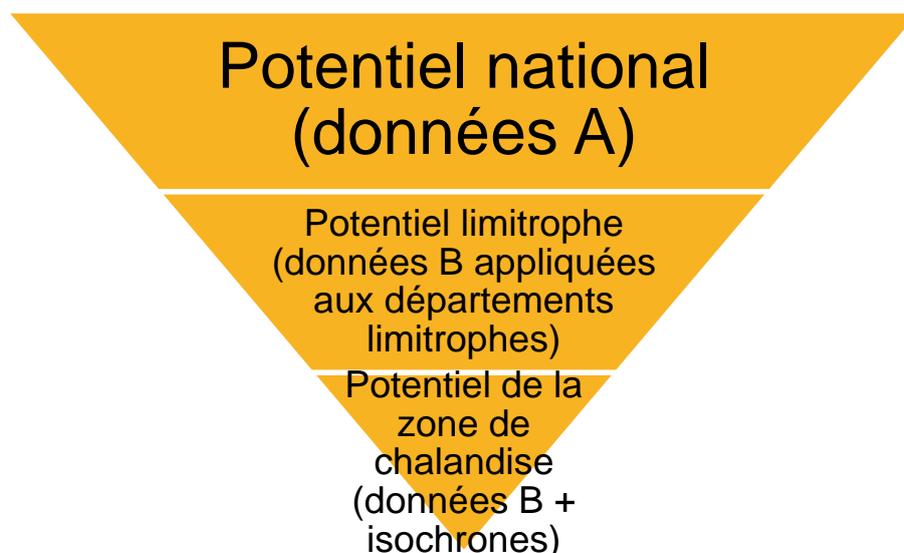
La moitié sud / sud-ouest du territoire bénéficie d'un apport important de touristes pêcheurs, notamment les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. La partie Pyrénéenne propose une offre de pêche attractive pour la truite. Le Tarn-et-Garonne à le potentiel halieutique pour se démarquer sur la pêche de la carpe et du silure, tout comme le Tarn, afin d'attirer d'autres profils de pêcheurs pour leurs séjours et vacances.

LE POTENTIEL DE PECHEURS DE CARPES ET DE SILURES POUR DYNAMISER LE TOURISME PECHE EN TARN-ET-GARONNE

Afin d'estimer le potentiel du tourisme pêche en Tarn-et-Garonne, 2 jeux de données sont utilisés :

- Données A : données de l'étude « Impact économique du loisir pêche en eau douce en France », février 2014, BIPE, FNPF.
- Données B : données de « l'étude de satisfaction des pêcheurs à la ligne en Tarn-et-Garonne », 2015, FDAAPPMA82.

3 analyses seront réalisées, afin d'estimer le potentiel le plus large (niveau national) en allant vers le plus précis (méthode des isochrones définis en fonction de données départementales).



Bénéficiant déjà d'une attractivité naturelle et d'une notoriété nationale pour la pêche du silure et de la carpe, nous étudierons donc le potentiel touristique sur ces 2 profils pour le développement du tourisme pêche en Tarn-et-Garonne et en Occitanie.

POTENTIEL NATIONAL

Etat des lieux

- Il y a 1 559 271 pêcheurs en 2015 en France¹.
- 39% des pêcheurs réalisent des séjours pêche².
- Les pêcheurs de carpes représentent 12% des pêcheurs en France², et les pêcheurs de silure représentent 4% des pêcheurs en France².

Calcul du potentiel national

- $1\,559\,271 \times 39\% = 608\,116$
- $1\,559\,271 \times 39\% \times (12\% + 4\%) = 97\,299$
- En France en 2011², il y a 608 116 pêcheurs susceptibles de réaliser un séjour pêche, dont 97 299 pêcheurs de carpe et pêcheurs de silure.

Les pourcentages de pêcheurs acceptant un temps de trajet d'1h ou 1h30 et plus pour trouver un lieu de pêche parfaitement adapté à leur pratique³.

Poisson recherché	Pourcentage de pêcheurs acceptant entre 1h et 1h30 de trajet	Pourcentage de pêcheurs acceptant 1h30 et plus de trajet	Total
Truite	20%	43,2%	63,2%
Silure	32%	24%	56%
Carnassiers	20,6%	25%	45,6%
Carpe	11,9%	32,8%	44,7%
Poissons blancs	21,6%	13,6%	35,2%

Globalement, les pêcheurs de truites sont les plus « voyageurs » avec 63,2% acceptant un temps de trajet d'au moins 1h, suivi des pêcheurs de silure (56%), de carnassiers (45,6%), de carpes (44,7%) et enfin de poissons blancs (35,2%).

Sur les temps de trajet supérieurs à 1h30, les pêcheurs de truites sont à nouveau les plus représentés avec 43,2%, suivis des pêcheurs de carpes (32,8%), des pêcheurs de carnassiers (25%), des pêcheurs de silures (24%) et des pêcheurs de poissons blancs (13,6%).

A noter : les pêcheurs de silures et de poissons blancs sont davantage représentés sur la classe « 1h de trajet » que sur la classe « 1h30 et plus », *a contrario* des pêcheurs de truites, de carpes et de carnassiers.

¹ Données FPNP. ² Impact économique du loisir pêche en eau douce en France, février 2014, BIPE, FPNP, portant sur des données récoltées en 2011. ³ Etude de satisfaction des pêcheurs à la ligne en Tarn-et-Garonne, 2015, FDAAPPMA82.

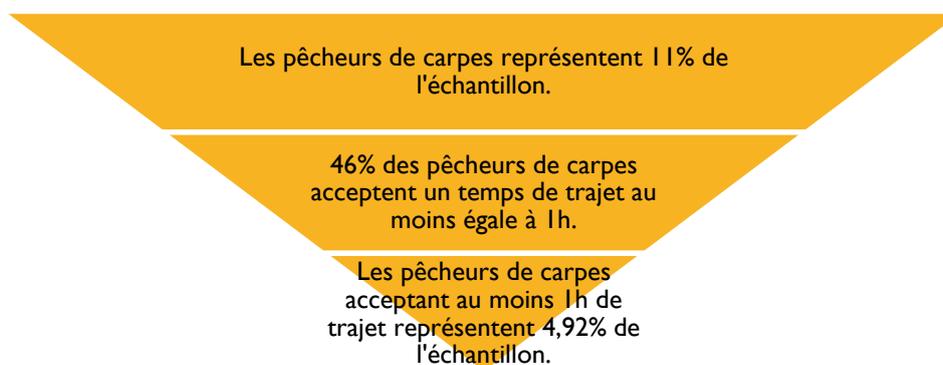
POTENTIEL LIMITROPHE AU TARN-ET-GARONNE

Etat des lieux

Les pêcheurs ciblés prioritairement par la FDAAPPMA82 pour le développement des séjours pêche en Tarn-et-Garonne sont les pêcheurs de carpes et de silures, afin de capitaliser sur les attraits piscicoles du département.

Les pêcheurs de carpes composent 11% de l'échantillon de l'étude³ (données B), et 44,7% d'entre eux acceptent un temps de trajet d'1 heure ou 1h30 pour trouver un lieu de pêche parfaitement adapté à leur pratique, soit 4,92% de l'échantillon.

Les pêcheurs de silures composent 4% de l'échantillon de l'étude³, et 56% d'entre eux acceptent un temps de trajet d'1 heure ou 1h30 pour trouver un lieu de pêche parfaitement adapté à leur pratique, soit 2,24% de l'échantillon.



Département	Nombre de pêcheurs
Aveyron	21 796
Gers	7 030
Haute-Garonne	29 910
Lot	13 000
Lot-et-Garonne	15 890
Tarn	18 075
TOTAL limitrophes tous poissons	105 701
Pêcheurs de carpe « voyageurs » (4,92%)	5 200
Pêcheurs de silure « voyageurs » (2,24%)	2 367
TOTAL limitrophes carpe + silure	7 567

L'application des données B aux départements limitrophes nous permet d'estimer une population de 7 715 pêcheurs de carpes et de silures susceptibles de venir pêcher en Tarn-et-Garonne.

POTENTIEL DE LA ZONE DE CHALANDISE

Etat des lieux

Les isochrones nous ont permis de calculer qu'1 heure de trajet³ depuis le Tarn-et-Garonne couvrait environ 25% de l'Aveyron, 50% du Gers, 50% de la Haute-Garonne, 75% du Lot, 50% du Lot-et-Garonne et 50% du Tarn.

Les isochrones nous ont permis de calculer qu'1h30 de trajet³ depuis le Tarn-et-Garonne couvrait environ 30% de l'Aveyron, la totalité du Gers, 25% de la Gironde, 75% de la Haute-Garonne, 10% des Landes, la totalité du Lot, la totalité du Lot-et-Garonne et 75% du Tarn.

Département	Nombre de pêcheurs	Nbr de pêcheurs à 1h de trajet	Nbr de pêcheurs à 1h30 de trajet
Aveyron	21 796	7945	6 538
Gers	7 030	3 515	7 030
Gironde	27 266		6 817
Haute-Garonne	29 910	14 955	22 433
Landes	21 900		2 190
Lot	13 000	9 038	13 000
Lot-et-Garonne	15 890	5 449	15 890
Tarn	18 075	9 750	13 556
TOTAL tous poissons	154 867	50 652	87 455
Pêcheurs de carpe « voyageurs » (4,92%)		2 492	4 303
Pêcheurs de silure « voyageurs » (2,24%)		1 135	1 959
TOTAL carpe + silure		3 627	6 262

Le croisement des données B avec la technique des isochrones nous permet de calculer qu'il y a potentiellement 3 627 pêcheurs de carpes et de silures situés à 1h du Tarn-et-Garonne et susceptible de se déplacer en Tarn-et-Garonne. Sur une zone élargie à 1h30 de route et plus, il y a potentiellement 6 262 pêcheurs.

Nous pouvons donc considérer qu'en terme de tourisme pêche, le principal potentiel est situé aux alentours de 6 262 pêcheurs. A ce chiffre peut s'ajouter un potentiel de pêcheurs de carpes et de silures situé hors zone de chalandise, mais nous n'avons pas de données nous permettant de l'estimer.



L'interprétation doit se faire comme suit :

- Au niveau national, il y a 97 299 pêcheurs de carpes et de silures susceptibles de pratiquer des séjours pêche. Aucune donnée ne nous permet d'estimer la part de cette sous-population susceptible de réaliser un séjour pêche en Tarn-et-Garonne.
- Dans les départements limitrophes, il y a 7 567 pêcheurs de carpes et de silures susceptibles de venir pêcher en Tarn-et-Garonne.
- Dans la zone de chalandise (1h à 1h30 de trajet), il y a entre 3 627 et 6 262 pêcheurs de carpes et de silures susceptibles de venir pêcher en Tarn-et-Garonne.
- Au-delà de la zone de chalandise, il y a un potentiel supplémentaire, mais nous n'avons pas de données pour l'estimer.

UNE DEMARCHE NATIONALE



Le poids économique de la pêche en France a été estimé en 2015 à plus de 2 milliards d'euros par an (étude BIPE). Le tourisme pêche est important avec 39% des pêcheurs qui réalisent des séjours pêche pour 21.3j/an. Ces touristes ont besoin d'une offre d'hébergements adaptés à leurs besoins spécifiques.

Dès 2011, le Schéma National de Développement du Loisir Pêche a mis en exergue la nécessité de mettre en place une offre d'hébergements adaptés, situés sur les sites de pêche ou à proximité. Cet axe de développement s'est traduit, en 2012, par une circulaire nationale sur le développement de ce réseau d'accueil.

UN CAHIER DES CHARGES ADAPTE

Situés à moins de 10km d'un lieu de pêche (cours d'eau ou grand plan d'eau), les hébergements pêche permettent aux pêcheurs en séjour pêche de trouver : 1 bac à vifs, 1 espace pêche avec frigo et table, 1 lieu pour laver et sécher les vêtements, 1 cour sécurisée ou un garage pour un bateau sur remorque et toute la documentation pêche du département.

14 HEBERGEMENTS LABELISES EN TARN-ET-GARONNE

La première vague de labellisation s'est déroulée en 2015 avec 10 hébergements labellisés d'une traite afin de construire une offre de base. Depuis, la labellisation d'hébergements se fait à l'opportunité, en priorisant les projets portant sur des lieux touristiques avérés.

LES DIFFERENTS TYPES D'HEBERGEMENTS

L'offre d'hébergements pêche en Tarn-et-Garonne est composé de :

- 8 gîtes,
- 2 chambres d'hôtes,
- 3 campings.

Il semblerait que les pêcheurs aient une préférence nette pour les campings. *A priori*, l'augmentation du nombre de campings pêche est donc un axe de travail potentiel.

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT : LES GUIDES DE PECHE

Le guidage pêche est complémentaire des animations de découverte réalisées par la FDAAPPMA82. Le guidage s'adresse aux pêcheurs confirmés à la recherche de conseils techniques et des bons postes pour gagner du temps dans la pêche de spécimens.

Les guides de pêche cités ci-dessous et dans le guide de pêche sont tous titulaires du BP JEPS pêche, nécessaire à la vente de prestation d'animations pêche.

3 GUIDES DE PECHE PEUVENT INTERVENIR EN TARN-ET-GARONNE :

- Bruno MERCIER, spécialiste du silure (float-tube, bateau), présent 6 mois de l'année en Tarn-et-Garonne. Guide de pêche du brochet et du saumon en Irlande les 6 autres mois.
- Sylvain GARZA, spécialiste des carnassiers aux leurres en bateau, habite en Tarn-et-Garonne mais réalise la plupart de ses guidages dans le département du Lot.
- Sébastien MONTEL, spécialiste de la truite, habite en Haute-Garonne et réalise ses guidages dans les Pyrénées.

LES GUIDES DE PECHE INTERVIENNENT PEU EN TARN-ET-GARONNE

Le guidage truite ne peut se faire que dans les cours d'eau de 1^{ère} catégorie, bien plus représentés et fonctionnels dans les zones montagneuses (Pyrénées) que dans les plaines. Le Tarn-et-Garonne ne possède pas les milieux naturels permettant le développement économique de cette offre d'accompagnement.

Les guidages carnassiers et silures se font principalement en bateau et en float-tube, afin de répondre au mieux à la demande des clients et pour justifier plus facilement les tarifs journaliers de la prestation. Le département du Lot offre de nombreuses rampes à bateaux tout au long de leur principal cours d'eau de 2nd catégorie (ndlr : le Lot). Il en est de même dans le département de l'Aveyron. Ces rampes permettent la mise à l'eau d'un bateau sur remorque dans de très bonnes conditions : large descente en béton strié avec partie immergée même en période de sécheresse, zone de retournement, parking, tables de pique-nique, etc. La pêche des carnassiers est plus intéressante dans ces départements limitrophes, mais le Tarn-et-Garonne, et notamment la rivière Tarn, possède les plus fortes densités de silure du Sud-Ouest de la France (densités de silures sur le Tarn : 19,09 ind/ha ; sur la Dordogne : 11,58 ind/ha ; sur la Garonne de Bordeaux à Golfech : 11,79 ind/ha ; sur le Lot : 9,94 ind/ha ; sur la Garonne de Malause à Toulouse : 7,52 ind/ha / source : *Le silure glane (Silurus glanis L.) : connaissance et estimation des stocks dans le bassin de la Garonne*, Ivan PAZ-VINAS, Frédéric SANTOUL, note de synthèse de décembre 2018).

L'état des lieux des rampes à bateaux et des accès à l'eau en Tarn-et-Garonne met en évidence un manque de rampes et un manque de fonctionnalité de la majeure partie de celles-ci. Cette faiblesse ne permet donc pas aux guides de pêche de réaliser leurs prestations uniquement en Tarn-et-Garonne, alors que la notoriété de la destination est internationale et que le potentiel commercial de la demande permettrait à au moins 1 guide de pêche d'exercer à l'année.

DIAGNOSTIC DU TOURISME PECHE EN TARN-ET-GARONNE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • De nombreux projets et actions de développement touristique portée par l'ADT82, les communes, les EPCI et la Région Occitanie. • Pêche spécialisée (séjour pêche / tourisme national) <ul style="list-style-type: none"> ○ La notoriété nationale, voir Européenne du Tarn-et-Garonne, et notamment de la rivière Tarn, pour la pêche de la carpe et du silure, grâce aux populations piscicoles naturellement présentes sur les grands cours d'eau du département. ○ Une offre d'hébergements pêche déjà existante. • Pêche en famille (tourisme de proximité) <ul style="list-style-type: none"> ○ Les produits de découverte de la pêche à destination des familles : parcours familles, programme d'animations de découverte de la pêche en famille en partenariat avec l'ADT82, les offices de tourisme et les AAPPMA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche spécialisée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le manque d'accès aux grands cours d'eau. ○ Le manque de prestations de guidage. ○ L'inexistence de séjours pêche organisés (hébergement, guidage, restauration, visite du département). • Pêche en famille : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le manque d'accès sur les cours d'eau et sur certains plans d'eau de la moitié nord du département. ○ Une capacité d'animation pêche trop faible sur le territoire.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La présence de 3 guides de pêche BP JEPS pêche en Tarn-et-Garonne. • Les demandes des AAPPMA pour former leurs bénévoles à la réalisation d'animations de découverte de la pêche pour les familles et pour les groupes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche spécialisée : <ul style="list-style-type: none"> ○ Concurrence touristique des départements du Tarn et du Lot-et-Garonne. ○ L'image du silure en France. ○ L'exploitation agroalimentaire du silure. ○ L'exploitation commerciale de la peau de silure.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> • Aménager le territoire pour permettre l'accès aux lieux de pêche afin de permettre le développement du tourisme pêche. • Former et structurer un réseau d'animateurs pêche, en s'appuyant sur les bénévoles des AAPPMA et sur les guides de pêche du département. • Créer des séjours pêche en partenariat avec l'ADT82. • Améliorer l'image perçue du silure. 	

INTRODUCTION

La loi « Loi Pêche » du 29 juin 1984 a introduit la notion de gestion des ressources piscicoles redimensionnant le monde de la pêche d'un simple usage du milieu à celui d'une gestion intégrée. Désormais les détenteurs du droit de pêche – propriétaires riverains ou AAPPMA – doivent assurer des missions de protection et de mise en valeur du patrimoine piscicole (art. L. 432-1 du Code de l'Environnement).

L'application de l'article L 433-3 du Code de l'Environnement instaure une obligation de gestion en contrepartie de l'exercice du droit de pêche : « L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion. En cas de non-respect de cette obligation, les mesures nécessaires peuvent être prises d'office par l'Administration aux frais de la personne physique ou morale qui exerce le droit de pêche. ».

Extraits des statuts des AAPPMA :

- Article 6 : L'association a pour objet : 1. De détenir et de gérer des droits de pêche
- L'association doit pouvoir justifier, en tout temps, qu'elle détient effectivement des droits de pêche sur les cours d'eau, parties de cours d'eau, plans d'eau soumis à la législation de la pêche.
- Les droits de pêche ainsi détenus peuvent être soit acquis, soit loués ou sous-loués, soit mis à la disposition de l'association.

CONTEXTE ACTUEL SUR LES COURS D'EAU

DROITS DE PECHE OBTENUS PAR LA FD ET LES AAPPMA AUPRES DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

En 2015, la FDAAPPMA 82 a réalisé un état des lieux des droits de pêche détenus par les AAPPMA et la FD en recensant et cartographiant toutes les parcelles pour lesquelles nous détenions une convention en bonne et due forme.

Cet état des lieux n'est à ce jour pas exhaustif puisque toutes les AAPPMA n'ont pas renvoyé toutes les conventions qu'elles possédaient.

DROITS DE PECHE ET DIG

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI : Communauté de Communes ou d'Agglomération, Syndicat Mixte de Bassin ou d'Aménagement Hydraulique, etc.) gèrent les milieux aquatiques selon des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG). Ces PPG font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui facilite les démarches d'autorisation par lots de travaux programmés généralement sur 5 à 10 ans.

Ces programmes d'actions bénéficient d'importants taux de subventions (AEAG, CD, CR...) dès lors qu'ils correspondent aux objectifs de reconquête de l'état écologique (définis par les SDAGE, SAGE etc.).

Or, l'article L 435-5 du Code de l'Environnement stipule que «Lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche du propriétaire riverain est exercé, hors les cours attenantes aux habitations et les jardins, gratuitement, pour une durée de cinq ans, par l'association de pêche et de protection du milieu aquatique agréée pour cette section de cours d'eau ou, à défaut, par la fédération départementale ou interdépartementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique. »

Cette disposition réglementaire permet ainsi l'obtention des droits de pêche par les AAPPMA et la FD, après enquête publique et approbation par Arrêté Préfectoral, sur toutes les parties de cours d'eau identifiées dans le PPG, sans avoir à démarcher au cas par cas les propriétaires riverains.

CONTEXTE ACTUEL SUR LES PLANS D'EAU

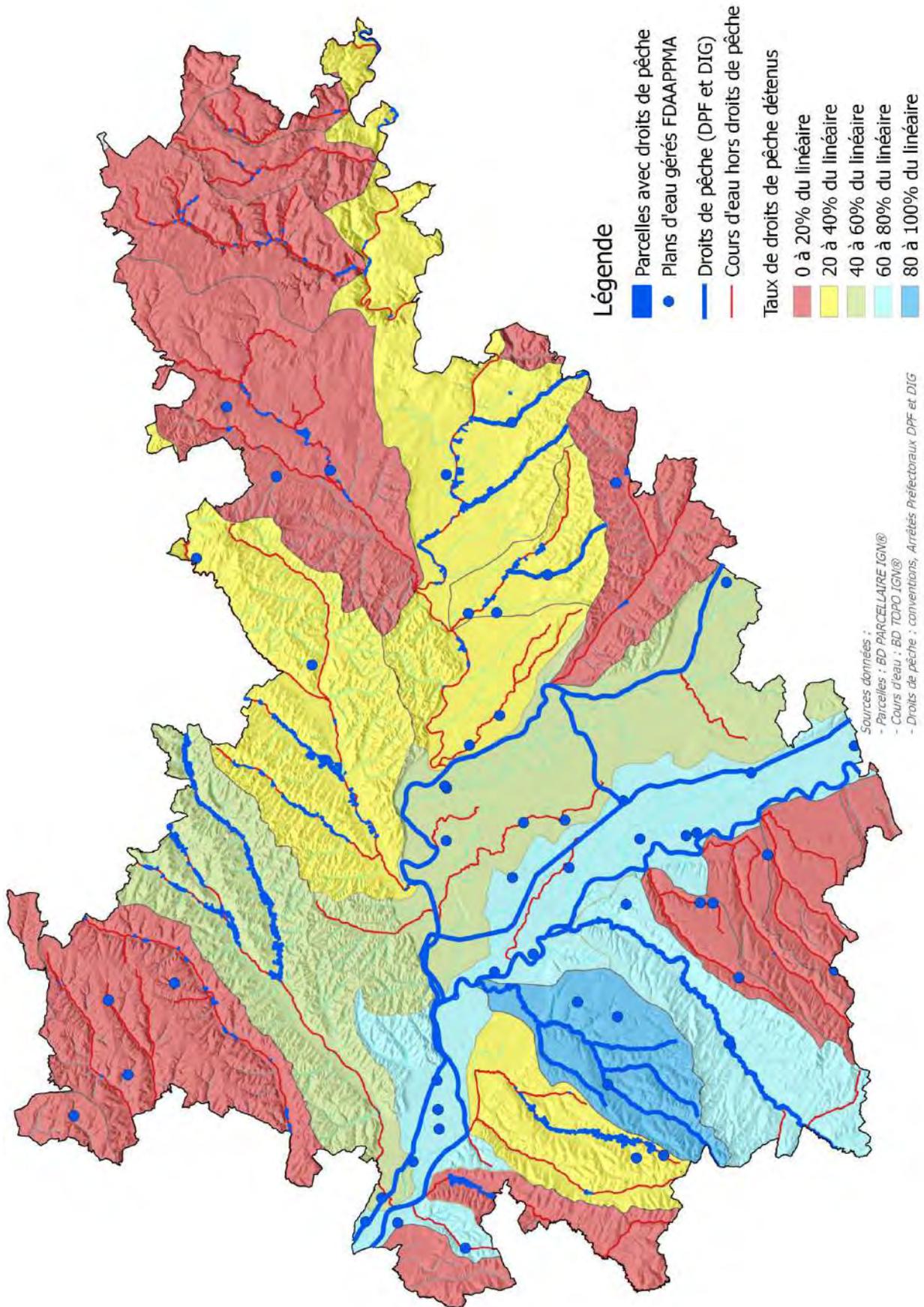
En 2019, les SAPL de Tarn-et-Garonne détiennent (propriétaire, location) des droits de pêche sur 71 plans d'eau, quand il existe plus de 6 000 plans d'eau en Tarn-et-Garonne.

La FDAAPPMA82 :

- Est propriétaire de 2 plans d'eau (Lac Vert, Malause),
- Participe, voir rembourse la location de droits de pêche aux AAPPMA sur certains plans d'eau, sans contrepartie de pouvoir,
- Détient des droits de pêche sans convention-fille avec une AAPPMA locale,
- Détient des droits de pêche avec convention-fille avec l'AAPPMA locale.

Le champ des possibilités est donc large, avec des répercussions sur la gouvernance de gestion des différents plans d'eau. D'un point de vue gestion du milieu, cette notion de gouvernance prend son importance sur des masses d'eau importantes à l'échelle du département, avec des enjeux écologiques forts, mais également sur des plans d'eau de superficie plus réduite, concernant les choix de gestion piscicole (naturelle, orientée ou spécialisée).

Etat des lieux des droits de pêche



Comme le montre la carte de l'état des lieux des droits de pêche, le taux de droits de pêche (selon le linéaire de cours d'eau sur le bassin versant) varie très fortement selon les bassins versants.

GRANDS COURS D'EAU :

Le Tarn, la Garonne, le Canal latéral à la Garonne et le Canal de Montech font partie du Domaine Public Fluvial. De fait, les droits de pêche ont été rétrocédés par lots aux AAPPMA sur l'ensemble du linéaire de ces milieux, ce qui en facilite la gestion et octroie à ces milieux un fort taux d'accessibilité, règlementairement parlant.

Sur leurs affluents, les droits de pêche détenus sont en revanche très minoritaires, voire quasi inexistant, ce qui concorde tout de même avec un potentiel halieutique assez anecdotique.

Malgré son linéaire important, l'Aveyron reste du domaine privé (« non domanial ») et les droits de pêche doivent être obtenus par convention avec les propriétaires riverains. A ce jour, ces droits de pêche restent assez disparates sur le linéaire et majoritairement localisés autour des principales agglomérations. Ainsi, l'accès au loisir pêche sur l'Aveyron reste essentiellement possible pour les pêches en bateau (grâce aux accès à l'eau de qualité diverses répartis sur le cours d'eau) et de nombreux secteurs restent inaccessibles pour les pêches du bord (hormis avec l'accord des propriétaires privés, certains louant cet accès).

PETITS COURS D'EAU DE PREMIERE CATEGORIE :

La Baye, la Seye et la Bonnette constitue les trois seuls bassins versant de 1^o catégorie entièrement représentés dans le département et présentant un réel potentiel halieutique. Malgré l'attrait relativement important qu'ils représentent pour les pêcheurs de truite et malgré les efforts importants consentis par les AAPPMA et la FD, le pourcentage de droits de pêche est très faible (moins de 10% sur ces trois bassins réunis). Il apparaît de fait important de légitimer nos actions sur ces cours d'eau par l'obtention de plus grands linéaires de droits de pêche. La convention de partenariat liant la FD et la CCQRGA a facilité cette orientation avec l'obtention probable des droits de pêche sur tout le linéaire via la DIG de 2017.

PETITS COURS D'EAU DE SECONDE CATEGORIE :

A l'image de l'ensemble du département, la forte variabilité du taux de droits de pêche détenus est particulièrement vraie sur ce type de cours d'eau. Il convient alors de synthétiser l'état des lieux selon les différentes catégories distinguées ci-après.

Plusieurs cours d'eau bénéficient d'ores et déjà des dispositions règlementaires inhérentes aux DIG. Les AAPPMA situées sur les territoires de la CCQVA disposent de l'intégralité des droits de pêche sur le Gouyre, le Longues Aygues et le Tordre (en amont du plan d'eau du même nom). Le potentiel halieutique de ces cours d'eau est toutefois assez limité, actuellement, hormis sur le Longues Aygues où des lâchers de truites autour de l'ouverture attirent les pêcheurs.

Sur la Lomagne les bassins versants de la Sère et de la Gimone bénéficient aussi de cette rétrocession des droits de pêche via DIG.

Sur les autres bassins versants, la situation est plus hétérogène. Les DIG prises auparavant sur certains cours d'eau n'ayant pas permis la rétrocession des droits de pêche, l'obtention des droits de pêche a dû se faire au cas par cas par convention entre les AAPPMA et les propriétaires riverains.

Certains secteurs sont alors à considérer accessible selon ce seul critère réglementaire grâce à l'aboutissement des efforts des AAPPMA : La Barguelonne amont, la Petite Barguelonne et le Lendou, la Lupte et le Lembous, l'Ayroux amont (et le Cameson aval non représenté sur la carte) et l'Arrats aval.

Sur les autres cours d'eau, le recensement de 2015 n'a pas permis de mettre en évidence des taux de droits de pêche suffisant pour légitimer la gestion et le potentiel halieutique.

CONCLUSION

L'état des lieux actuel n'est pas exhaustif (hétérogénéité des retours des AAPPMA / données 2017) et ne tient pas compte des démarches d'ores et déjà en cours pour l'obtention des droits de pêche *via* DIG. Pour exemple les bassins des premières catégories, de l'Aveyron amont, de la Lère et du Lemboulas font l'objet de cette démarche de la part des Communautés de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) et Quercy Caussadais (CCQC) et du Syndicat Mixte du Lemboulas ; démarche qui devrait aboutir à l'obtention des droits de pêche sur la quasi-totalité du linéaire de cours d'eau des bassins versants concernés.

Enfin, la GEMAPI vise à ce que l'ensemble des bassins versant soient gérés par des EPCI. A terme donc, tous les cours d'eau seront gérés par des intercommunalités qui établiront alors des Programmes Pluriannuels de Gestion qui permettront aux structures associatives de la pêche d'accéder aux droits de pêche.

Il conviendra, dès lors, d'être particulièrement attentifs à la mise en place de ces programmes pour pouvoir faire la demande de rétrocession des droits de pêche selon les dispositions réglementaires inhérentes à la constitution des dossiers de demande de DIG.

Il apparaît alors nécessaire d'engager plus avant les démarches de concertation entre AAPPMA pour définir les territoires respectifs tout allant idéalement dans le sens d'une des orientations principales du Conseil d'Administration de la FDAAPPMA82 qui vise la gestion des cours d'eau par Bassin Versant.

A terme nous devrions donc pouvoir être légitime pour gérer la quasi-totalité des cours d'eau du département, officiellement.

L'accès aux lieux de pêche est une problématique large qui concerne les petits cours d'eau de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie, les grands cours d'eau, le canal et les plans d'eau.



L'accès carrossable : le fléchage routier, le cheminement pour avoir accès au lieu de pêche avec son véhicule, et la possibilité de se garer à proximité du lieu de pêche, voir du poste de pêche,



L'accès aux berges (la praticabilité des berges) : pente, végétation, hauteur du pied de berge par rapport au niveau d'eau, en fonction du profil du pêcheur et de sa mobilité.



L'accès à l'eau : l'existence ou non d'aménagements fonctionnels permettant la pratique de la pêche (postes de pêche, berges sécurisées, accès pour embarcations transportables à la main, rampes de mises à l'eau pour bateaux sur remorque).

La problématique d'accès n'apparaissant que sur les lieux de pêche ayant une attractivité suffisante, un résumé de l'attrait halieutique sur chaque type de milieu permettra d'avoir une approche plus globale et transversale de la situation.

LES ACCES CARROSSABLES

Ces cours d'eau sont longés par des routes. Ils ne sont donc pas réellement concernés par les problématiques de fléchage routier et de cheminement puisqu'ils sont parfaitement visibles depuis la chaussée et identifiables (panneautage informationnel régulier au niveau des ponts et de certains carrefours). Néanmoins, souvent bordés par des terrains privés, il y a peu de lieux de stationnements publics aux abords de ces ruisseaux. Les pêcheurs se garent en bordure de route, et descendent à pied au cours d'eau. Un fléchage routier, un cheminement et un parking seraient nécessaires en cas de création de parcours de pêche ; parcours non-existants actuellement.

L'ACCES AUX BERGES

Les berges sont accessibles, car peu pentues, avec des trouées de végétation et la possibilité de pêche en wading.

L'ACCES A L'EAU

La praticabilité des berges ne rend pas nécessaire la création de postes de pêche simple, et la navigation n'a pas lieu d'être en cours d'eau salmonicole.

L'ATTRAIT HALIEUTIQUE

Les rivières salmonicoles exercent un fort attrait sur les pêcheurs, mais les 1^{ères} catégories en Tarn-et-Garonne font partie du passé. Le manque d'eau est le principal facteur limitant, dû au réchauffement climatique et aux activités humaines (eau potable, agriculture, tourisme).

CONCLUSION

Les accès en 1ère catégorie sont a priori suffisants. La création de parcours pourrait justifier l'achat de terrain, la construction d'un parking et de berges sécurisées ou de postes de pêche aménagés, avant l'implantation d'un fléchage routier. L'aménagement de parcours pourrait être réalisé sur des portions alevinées en truites, pour détourner les pêcheurs des quelques secteurs où les populations sauvages (sur)vivent. Mais en l'état actuel des milieux, aucun parcours patrimonial ne paraît envisageable.

LES RIVIERES DE 2ND CATEGORIE

LES ACCES CARROSSABLES

La majorité de ces petits cours d'eau ont été recalibrés lors du remembrement agricole des années 70 et sont situés entre 2 parcelles agricoles, sur des terrains privés. Ils sont indiqués par un panneau de voirie au niveau des ponts et des principaux carrefours. L'accès aux berges se fait souvent depuis un lieu d'accès unique (depuis un pont) ou un chemin de terre. Les pêcheurs se garent en bord de route ou de chemin avant de longer le cours d'eau. Il n'y a pas de parking propre à un parcours de pêche.

L'ACCES AUX BERGES

Ces rivières sont souvent encaissées, avec des berges pentues et une végétation dense. L'accès aux berges est donc généralement difficile.

L'ACCES A L'EAU

Il n'y a quasiment pas d'aménagements pêche sur ces petits cours d'eau. Seuls des ouvertures de végétation sont réalisées par endroits, avec quelques tables de pique-nique sur des parcelles communales.

L'ATTRAIT HALIEUTIQUE

Les populations piscicoles de ces petites rivières de 2nd catégorie ne répondent pas naturellement aux besoins des pêcheurs de type B « modernes », qui recherchent des espèces précises comme le brochet, le black-bass, le silure. Ces lieux de pêche correspondent davantage aux besoins des pêcheurs de type A, qui adaptent tout au long de l'année leur technique, et ciblent les petits poissons blancs, les truites de lâchers, etc.

CONCLUSION

Ces cours d'eau sont peu accessibles, et sont pratiqués quasi-exclusivement par des pêcheurs locaux qui connaissent les accès. L'attractivité piscicole de ces cours d'eau correspond très bien à ce que recherchent ces profils de pêcheurs (truites de lâchers, petits poissons blancs). La création de parcours de pêche en famille ou de grands postes de pêche aménagés serait cohérent avec les populations piscicoles présentes, à condition que les niveaux d'eau à l'étiage soient compatibles avec la pratique d'une pêche de qualité toute l'année. Cependant, cela n'empêche pas la valorisation des quelques lieux déjà aménagés, ou la création de produits pêche très spécifiques hors-période d'étiage (par ex : création d'un parcours « grosses truites » en no-kill toutes techniques de novembre à mai, avec un parking en début de parcours).

LES ACCES CARROSSABLES

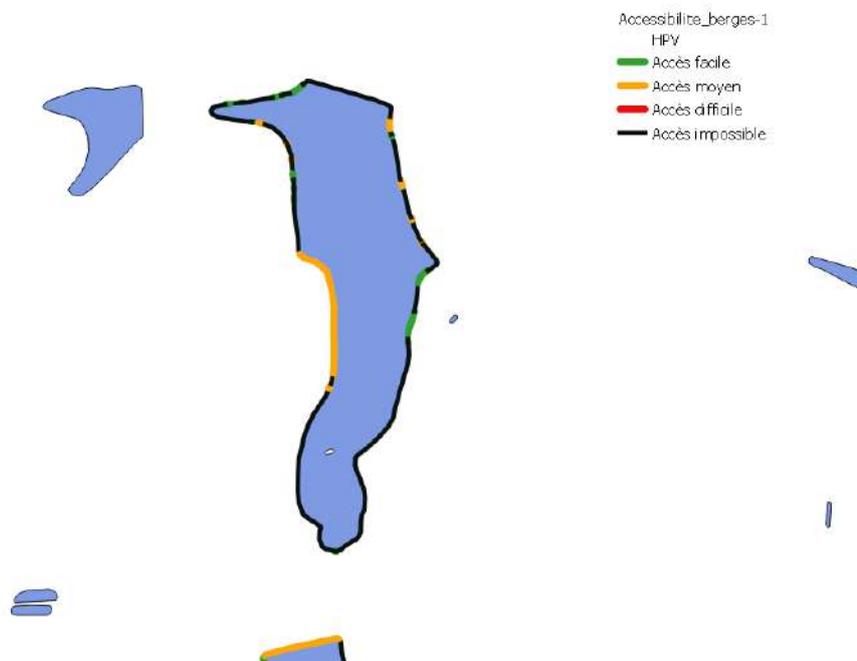
La majorité des plans d'eau ne sont pas fléchés. Lorsqu'ils sont fléchés, ils ne respectent pas la charte graphique nationale FNPF.

Tous les plans d'eau sont accessibles en voiture, mais la possibilité d'en faire le tour en véhicule motorisé est souvent limitée par :

- l'existence ou non d'un cheminement,
- la nature du cheminement (terre, cailloux, goudron),
- l'ouverture du cheminement aux véhicules motorisés,
- l'entretien du cheminement et de sa végétation.

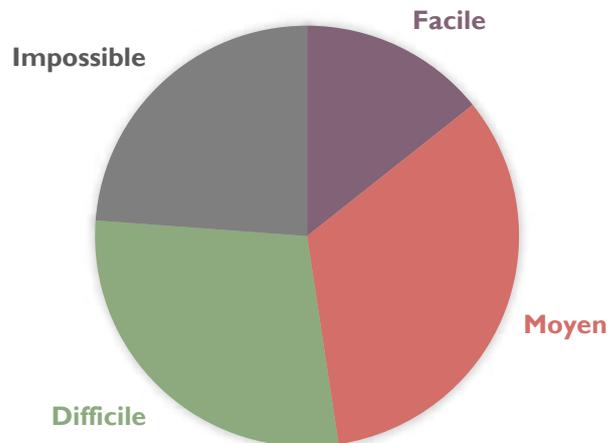
LES ACCES AUX BERGES

La phase d'état des lieux des accès sur les plans d'eau nous a permis d'éditer des cartes sous QGIS, en recueillant sur le terrain des données concernant la pente des berges, la végétation et la hauteur du pied de berge.



Exemple de carte pour l'état des lieux des accès sur un plan d'eau peu praticable.

QUALITÉ DES ACCÈS SUR LES PLANS D'EAU DU DÉPARTEMENT



D'une manière générale, l'accès sur les plans d'eau est moyen, avec des parcours spécialisés très accessibles (plans d'eau à truites, parcours familles, carpodromes, réservoir mouche) et des grands plans d'eau généralistes où les accès sont parfois plus délicats. Le principal facteur déclassant est la présence d'une végétation trop dense en berge, suivi de berges trop abruptes. Un objectif d'amélioration globale des accès en berges par l'entretien de la végétation et par la création de postes de pêche est envisageable, avec une amélioration du cheminement et la création d'un parking quand nécessaire. Enfin, l'impossibilité d'accès à certaines berges est acceptable, voir même souhaitable, afin de :

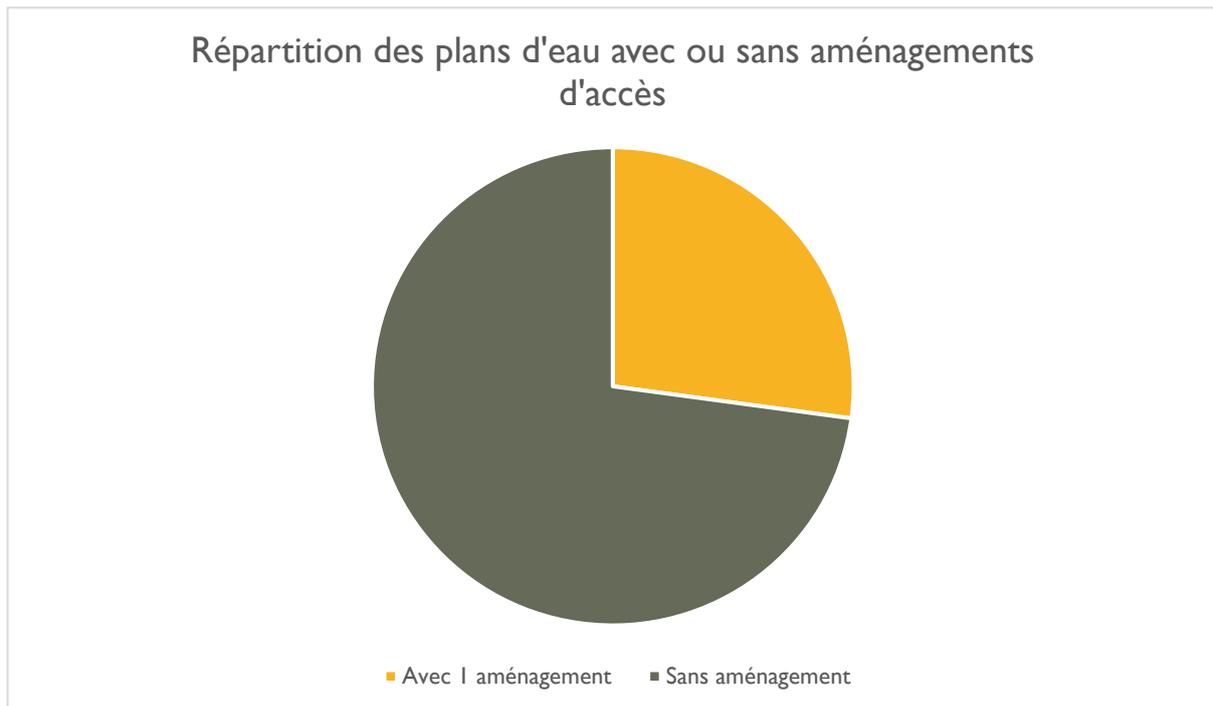
- Conserver des zones inaccessibles du bord favorisant la tranquillité du poisson,
- Conserver des zones uniquement prospectables depuis une embarcation pour les plans d'eau ouverts à la navigation,
- Améliorer l'expérience de contact avec la nature, notamment pour les pêches de la carpe de nuit.

La problématique des accès sur les plans d'eau ne peut donc pas s'étudier uniquement sous l'angle d'un pourcentage de linéaire, mais doit prendre en compte l'expérience de pêche en fonction des différents profils de pêcheurs, ce qui amène *in fine* à une thématization de certains plans d'eau.

LES AMENAGEMENTS EXISTANTS

Sur les 70 plans d'eau du département, à peine un quart (28%) disposent d'un aménagement facilitant l'accès à l'eau :

- Des berges sécurisées sur la totalité des 8 parcours familles départementaux,
- Des postes de pêche PMR sur 5 plans d'eau (dont 1 famille),
- Des postes de pêche aménagés sur 7 plans d'eau,
- 1 seule rampe de mise à l'eau sur les 19 parcours float-tube.



Travaux 2019 de création de postes de pêche sur le plan d'eau de Camp de Mottes à Finhan (Tarn-et-Garonne).

ZOOM SUR LES RAMPES DE MISES A L'EAU EN PLAN D'EAU

Avec 19 parcours float-tube, le Tarn-et-Garonne possède l'offre de pêche la plus large d'Occitanie pour la navigation en plan d'eau. Les lieux de pêche sélectionnés possèdent un potentiel d'attractivité pour la pêche des carnassiers. Mais 1 seul plan d'eau (Parisot) possède une rampe de mise à l'eau fonctionnelle. Le positionnement marketing de ce produit a donc été contraint par le manque de rampes de mises à l'eau pour bateau sur remorque ; le float-tube restant la seule option viable pour valoriser la navigation sur ces lieux de pêche.



La rampe à bateaux de Parisot en cours de construction ; seule rampe à bateaux aux normes sur un plan d'eau en Tarn-et-Garonne.

Crédits photo : CCQRGA / FDAAPPMA82

EDL des accès à la navigation sur les plans d'eau et projets 2020/2024			
Plan d'eau	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Gouyre	Accès uniquement depuis le parking de la Boissière	Mise à l'eau par portage sur 100 mètres (chemin très pentu)	
Tordre	Accès depuis le chemin de Nouvet	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Thérondel	Accès uniquement depuis le parking route des Gauberts	Mise à l'eau par portage	
Garies	Accès uniquement depuis la route de les Ayres	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Gensac	Accès depuis le chemin d'Armand	Mise à l'eau fonctionnelle sur berge en pente douce	
Vigueron	Accès depuis la route communale	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme

Plan d'eau	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Boulet (St sardos)		Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Combecave (St Sardos)		Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Cordes-Tolosanes		Mise à l'eau sur berge en pente douce. Fonctionnelle	
Fajolles	Accès difficile par chemin de terre	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme + chemin + parking
Fontbouysse	Float tube uniquement		
Fourrières-Hautes	Float tube uniquement		
La Chêneraie		Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Lapeyrière		Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Nohic	Rampe sur berge en pente douce	Fonctionnelle	
Parc de la Lère Généraliste	Rampe sur berge en pente douce	Fonctionnelle	
Parc de la Lère No Kill			
Parisot	Rampe à bateau	Fonctionnelle	
Peyralade	Float tube uniquement		
Pompignan	Pas d'accès		Création d'une rampe conforme

L'ATTRAIT HALIEUTIQUE

Les plans d'eau spécialisés (plan d'eau à truites, carpodrome, réservoir mouche) possèdent un fort attrait halieutique, voir touristique, au prix d'un coût d'alevinage pour compenser une productivité naturelle insuffisante, et qui ne pourra pas être améliorée (ndlr : ces parcours sont créés dans des petits plans d'eau dits « dégradés », où les investissements pour l'amélioration de la fonctionnalité piscicole ne seraient pas rentables).

Les plans d'eau généralistes, de plus grande superficie, ont un potentiel halieutique intéressant s'ils sont fonctionnels. Le potentiel de reproduction naturelle des espèces piscicoles dans ces milieux peut satisfaire de manière générale tout type de pêcheur. Cependant, nous ne connaissons que peu le fonctionnement de ces masses d'eau.

3 TYPES DE GESTION DES PLANS D'EAU

Le potentiel piscicole des plans d'eau est donc intéressant, du point de vue des densités, de la présence d'espèces recherchées, et de la variété des profils de pêcheurs pouvant y trouver satisfaction. Il y a 3 stratégies possibles pour gérer ces milieux :

- Plan d'eau avec une bonne fonctionnalité naturelle : gestion naturelle, avec éventuellement un soutien ponctuel de populations pour l'espèce repère (le brochet en 2nd catégorie piscicole, soit 100% des plans d'eau où nous disposons des droits de pêche),
- Plan d'eau avec fonctionnalité moyenne mais un potentiel d'amélioration : gestion orientée par des aménagements piscicoles (frayères, habitats) et des déversements pour faciliter le développement d'une espèce cible.
- Plan d'eau non-fonctionnel et sans potentiel d'amélioration (milieu trop dégradé) : gestion surdensitaire, avec déversements importants d'une espèce (des carpes dans les carpodromes, des truites dans les plans d'eau à truites).



Déversement de brochets pendant la campagne 2019. Crédits photos : FDAAPPM82.

LA NECESSITE DE REALISER DES ETUDES POUR MIEUX CONNAITRE LE FONCTIONNEMENT DE NOS PLANS D'EAU

Cependant, pour déterminer la meilleure stratégie de gestion à appliquer, il est nécessaire de connaître ces milieux. Or, nous n'avons, actuellement en Tarn-et-Garonne, qu'une connaissance partielle et incomplète du fonctionnement de nos plans d'eau. Chaque plan d'eau a un fonctionnement propre, qui dépend de sa nature (gravière ou retenue), de son exploitation (soutien d'étiage qui entraîne des marnages importants), de sa gestion ou non-gestion actuelle, de ses caractéristiques physiques (profondeur, pente des berges immergées, présence de végétaux aquatiques), de la qualité de l'eau, etc. Le bureau technique de la FDAAPPMA82 maîtrise déjà les principaux protocoles d'études des milieux aquatiques :

- Pêche d'inventaire pour estimer les populations piscicoles (espèces présentes, cohortes, etc.)
- Analyse physico-chimique de l'eau, dans le cadre du Réseau de Suivi de la Qualité des Lacs (protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne),
- Étude d'habitats par bathymétrie,
- Suivi thermique et limnimétrie, etc.

L'étude de fonctionnalité générale d'un plan d'eau s'appuie sur la récolte de données et l'analyse de ces différents critères, afin de définir les actions à réaliser pour améliorer la productivité piscicole et l'impact écologique.

CONCLUSION

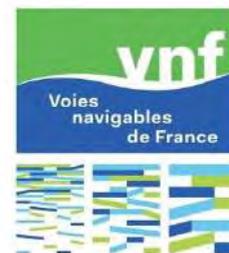
Les plans d'eau ont le potentiel pour fortement améliorer l'offre pêche dans l'optique de recruter de nouveaux pratiquants, de satisfaire les actuels, et de développer le tourisme pêche. Mais pour cela, il est nécessaire d'améliorer leur fonctionnement par des aménagements qui seront décidés suite aux études menées, et d'améliorer leur accès par des aménagements pour la pêche (postes, berges sécurisées, rampes de mise à l'eau).



Prélèvement d'eau en 2019 sur le plan d'eau de Fourrières-Hautes à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) pour analyse dans le cadre du Réseau de Suivi de la Qualité des Lacs, coordonné par l'UFBAG. Crédits photo : FDAAPPMA82.

LE CANAL

Gérés par Voies Navigables de France (VNF), le canal de Garonne, qui relie la Méditerranée à l'Atlantique, et le canal de Montech, qui relie le canal de Garonne au Tarn, sont 2 lieux de pêche bénéficiant déjà d'un attrait halieutique important grâce aux populations piscicoles présentes et à la praticabilité des berges, malgré un linéaire monotone.



Source : www.vnf.fr

L'ACCES CARROSSABLE

Le canal et ses écluses sont régulièrement fléchés depuis les axes routiers avoisinants, avec souvent un parking à côté de l'écluse. Depuis ce parking, le cheminement le long du canal est plat et suffisamment large pour permettre la circulation de vélos, voire de véhicules par endroit. Mais le partage des activités de loisirs (randonnée, vélo voie verte) et la présence de grand public en nombre interdit la circulation de véhicules motorisés sur les berges. De ce fait, le pêcheur au coup ne peut pas se garer à côté de son « coup » de pêche. Devant transporter du matériel en quantité, son rayon d'action est réduit à quelques dizaines de mètres depuis le parking de l'écluse (sauf dans les cas où une route secondaire longe le canal, ou sur les ports de plaisances). Pour les pêcheurs itinérants, les accès carrossables sont pleinement satisfaisants.

L'ACCES AUX BERGES

Le port canal de Montauban est le seul secteur où l'accès aux berges est difficile. Du fait de la confluence avec le Tarn, les berges du canal sont, par endroit, hautes (+de 5m) et abruptes (40% de dénivelé) pour des raisons de sécurité vis-à-vis des crues.

Sur tout le reste du canal de Montech et de Garonne, l'accès aux berges est généralement bon, avec des berges relativement plates et à hauteur d'eau.

Cependant, sur les ports canaux, la conciliation des différents usages est le principal enjeu : batellerie, pêche, aviron, promenade, vélo.

L'ACCES A L'EAU

Les caractéristiques des berges sur le canal permettent, globalement, de pêcher du bord sans aménagements, sauf cas particulier (ex : le port canal de Montauban), mais l'intérêt des parcours de pêche réside également dans l'identification de lieux de pêche parfaitement adaptés à sa pratique. La création d'un parcours de pêche nécessiterait alors *a minima* une sécurisation supplémentaire d'un linéaire de berge, la création d'un parking, d'un cheminement spécifique et l'installation d'aménagements de confort (tables de pique-nique, poubelles, etc.).

La navigation de plaisance et de loisirs est autorisée, mais :

- La mise à l'eau de float-tube peut être difficile, car la partie immergée des berges est abrupte (chenalisation),
- Il y a un manque de pontons permettant de poser son float-tube sur l'eau puis de s'y asseoir,
- Il n'y a pas de rampe à bateaux, car seuls les bateaux de plaisance y naviguent, et l'intérêt de la pêche en bateau sur le canal est faible voir nul.

CONCLUSION

Le canal est un lieu de pêche accessible, productif, bénéficiant d'une bonne notoriété. Un des enjeux de gestion est la conciliation des différents loisirs. Le développement de parcours de pêche permettrait de renforcer l'attractivité du canal de Montech et de Garonne, notamment sur des enjeux de tourisme pêche de proximité, par l'identification de parcours, notamment pour la cible « familles ».

Un travail étroit avec VNF, la DDT, les collectivités territoriales et les représentants des différents loisirs de plein air sera nécessaire pour permettre à la pêche de trouver sa place parmi l'offre d'activités outdoor sur ce milieu.



La vélo voie verte passe par le canal de Garonne.
Crédits photo : www.weelz.fr / Xavier CADEAU

LES GRANDS COURS D'EAU

Les grands d'eau donnent leur nom aux départements, et font la renommée halieutique de ces derniers. Le Tarn-et-Garonne est traversé par 3 grands cours d'eau : le Tarn, la Garonne, l'Aveyron.

LE FLECHAGE ROUTIER

Ces grands cours d'eau sont connus de tous et indiqués sur tous les ponts. Cependant, aucun fléchage routier n'indique la présence d'un aménagement (rampe à bateau, poste de pêche) ou d'une berge accessible pour la pêche sur le Tarn et la Garonne. Sur la rivière Aveyron, certains accès aménagés sont indiqués depuis la route (Points Multi-Accueil).

LES ACCES CARROSSABLES

Le statut réglementaire de ces cours d'eau conditionne fortement l'existence d'accès carrossables aux lieux de pêche. Le Tarn et la Garonne font partie du Domaine Public Fluvial, tandis que l'Aveyron est une rivière privée.

ACCES CARROSSABLES A LA GARONNE

L'emprise du DPF est souvent très importante, ce qui produit des zones naturelles parfois très vastes autour du cours d'eau, favorisant davantage la fermeture des accès carrossables historiques aux sites de pêche, plutôt que leur maintien, d'autant plus que la réglementation ne permet guère d'améliorer les choses en l'état (circulation de véhicules motorisés interdite sur le DPF). Les accès sont aujourd'hui devenus rares (nb accès < 1/km) ce qui fait de la Garonne un cours d'eau peu valorisé et en voie de sanctuarisation.



Exemple d'accès carrossables fermés sur le DPF.
Crédits photo : FDAAPPMA82

ACCES CARROSSABLES AU TARN

L'emprise du DPF est beaucoup plus limitée, mais surtout mal maîtrisée [(non cartographiée, déterminée par la hauteur des eaux courantes à pleins bords avant débordement (*plenissimum flumen*)]. Il s'agit donc d'une limite mobile liée à la dynamique fluviale et à l'évolution du lit du cours d'eau, générant une confusion sur la limite propriété privée/DPF, pour les propriétaires comme pour les usagers. Les accès carrossables aux sites de pêche ne sont guère plus nombreux, le DPF se retrouvant souvent enclavé derrière des propriétés agricoles et desservi par des voies d'accès publiques peu nombreuses (nb accès < 1/km). La pêche du bord sur le Tarn est donc naturellement limitée à ces points d'accès ponctuels au DPF (peu de chemin de servitudes sont maintenus le long des berges, malgré que la loi prévoit une servitude de marchepied et une servitude de passage, au profit des pêcheurs pour cette dernière).

ACCES CARROSSABLES A L'AVEYRON

Malgré son statut privé nécessitant pour les structures gestionnaires de la pêche de loisir d'obtenir le « droit de pêche » de la part des riverains du cours d'eau pour que tous détenteurs d'une carte de pêche puissent pratiquer selon la réglementation en vigueur, l'Aveyron n'en est pas moins accessible : les bourgs sont davantage tournés vers le cours d'eau et l'important secteurs des Gorges de l'Aveyron impose aux accès routiers de passer à proximité du cours d'eau. L'accessibilité carrossable est donc relativement similaire à celle du Tarn, voire meilleure sur certaines portions, malgré son statut.

LES ACCES AUX BERGES

Les berges de ces 3 grands cours d'eau présentent des caractéristiques plus ou moins favorables à la pratique de la pêche en berge : une fois le pêcheur arrivé à proximité de la berge par les accès carrossables, il a nécessairement besoin d'accéder au « pied de berge » (au bord de l'eau), au droit de son point de stationnement ou quelques dizaines de mètres autour, puis d'y déployer son matériel pour réaliser son action de pêche.

ACCES AUX BERGES DE LA GARONNE

La dynamique fluviale du fleuve maintien des zones relativement « ouvertes », de surcroît à débit d'étiage. Les postes de pêche potentiels peuvent alors être constitués jusqu'à de grands linéaires dégagés (ex : plages de galets). Le pied de berge est donc souvent existant et de taille suffisante et seule la végétation entre les zones de stationnement et le bord de l'eau peut représenter une limite à l'accès aux berges. Enfin, la berge est quasiment non-praticable sur toutes les portions constituées par les ouvrages de protection de génie civil (enrochement), soit plus de 50 % du linéaire de la Garonne.

ACCES AUX BERGES DU TARN

Le profil des berges n'a rien à voir avec celui de la Garonne en raison de la chenalisation historique du Tarn et de sa dynamique sédimentaire. Mis à part en aval des seuils où perdure un semblant de dynamique latérale, les talus de berges sont très hauts (souvent >5 m), très pentus (souvent >45°) et systématiquement embroussaillés par tout un cortège d'espèces envahissantes (ronces, bambous, orties, renouée du Japon...). L'accès au pied de berge est donc rare (pied de berge souvent inexistant ou complètement envahi par la végétation), contraint par une surface très réduite et desservi très difficilement depuis le haut de berge (talus pentu et embroussaillé).

ACCES AUX BERGES DE L'AVEYRON

La configuration des berges de l'Aveyron est assez comparable à celles du Tarn, même si les talus de berges sont nettement moins hauts, en rapport avec le calibre du cours d'eau. La chenalisation provoquée par la succession des seuils a relativement figé la dynamique latérale (de surcroît dans le secteur de gorges). Le pied de berge, quand il existe, n'est principalement accessible qu'aux secteurs qui ne sont pas dans les remous des plans d'eau formés par les seuils : secteurs de faciès naturels et avals de seuils essentiellement. Partout ailleurs, la berge a été hydromorphologiquement figée au travers du temps et présentent, comme sur le Tarn, des talus de berges assez hauts (souvent >3 m), très pentus (souvent >45°) et embroussaillés (avec un peu moins d'espèces envahissantes certainement).



Exemple de sentier entretenu et aménagé en 2019 pour la pêche, par la CCQRGA à St-Antonin-Noble-Val (Tarn-et-Garonne).
Source : www.cc-qrga.fr

ACCES A LA NAVIGATION

Les « accès à la navigation » concernent la « pêche en bateau », qui peut s'effectuer au moyen de diverses embarcations et notamment en fonction du débit :

- La Garonne sera plus appropriée à la pêche au moyen d'embarcations adaptées au courant, soit de type canoë (point d'embarquement/débarquement différents), soit des barques de pêche suffisamment stables et équipées de moteur thermique (point d'embarquement/débarquement pouvant être identique si pas de passage de radiers à effectuer).
- Le Tarn, constitué d'une succession de biefs lenticules, sera quant à lui praticable avec tous types d'embarcations : du float tube (point d'embarquement/débarquement pouvant être identique) au bass boat (imposantes embarcations pour la pêche des carnassiers et du silure, dotées de tous les équipements de la pêche moderne et de fait plus lourdes, nécessitant des rampes de qualité pour bateaux sur remorque).
- L'Aveyron sera quant à lui comparable à la Garonne ou bien au Tarn, selon que le bief concerné soit uniquement lentique (sans courant d'eau) ou en partie lotique (avec courant d'eau).

Tous ces types d'embarcations réclament des accès à l'eau plus ou moins contraignants. Il s'agira alors de développer des rampes de mise à l'eau, selon un cahier des charges fédéral, permettant d'accueillir tous types d'embarcations :

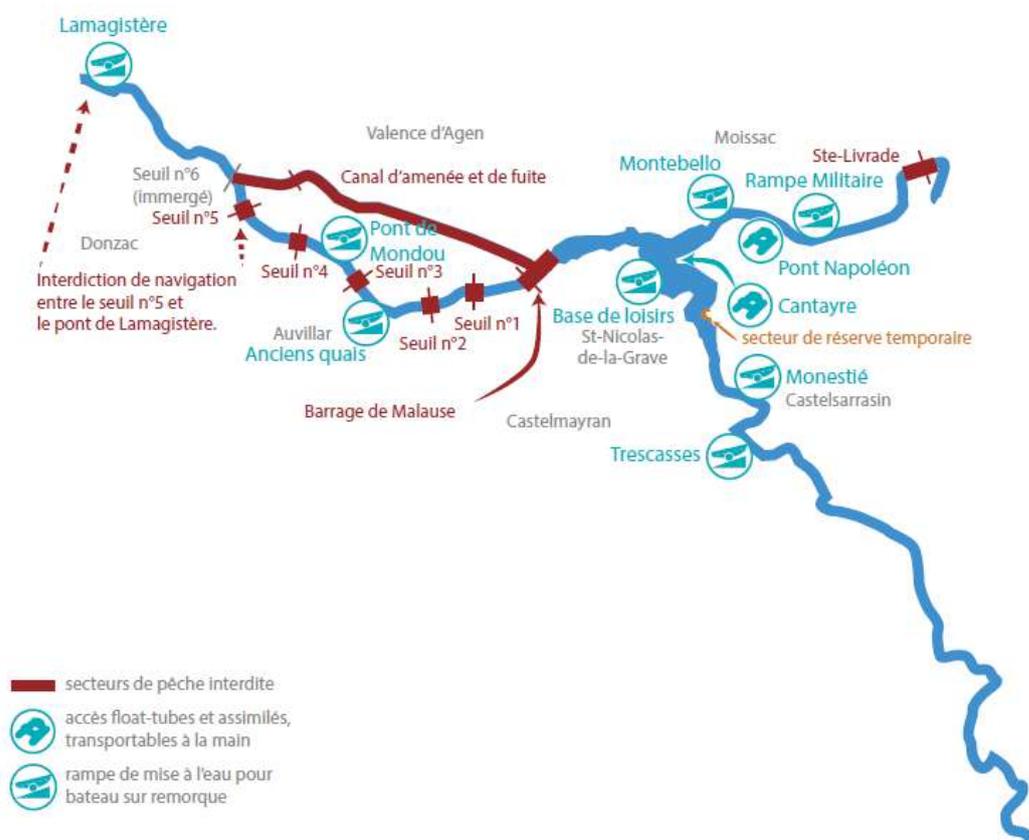
- Idéalement celles nécessitant une rampe de mise à l'eau par flottaison (bateaux sur remorque),
- Ou lorsque le contexte ne le permettra pas, de simples « accès bateaux » : aménagements plus sommaires permettant uniquement la mise à l'eau d'embarcations légères, transportables à la main.



A gauche : embarcation nécessitant une rampe de mise à l'eau pour bateaux sur remorque. Crédits photo : B.TAURAN / FDAAPPMA82. A droite : mise à l'eau par portage d'un float-tube. Crédits photo : Manuel MASSIP / La Dépêche 82.

ACCES A LA NAVIGATION SUR LA GARONNE

La contrainte principale sera là aussi la proximité de l'accès carrossable avec l'eau. Face à cela, les autres contraintes topographiques seront d'ordre négligeable. Par ailleurs, la portion du « tronçon court circuité » de la Garonne, de Malause à Lamagistère (entre le barrage de Malause et le seuil n°6), présente une typologie plus proche de celle du Tarn et devra donc être traitée comme celui-ci, avec un enjeu pêche en bateau plus important que sur la Garonne vive.



Carte des accès à la navigation sur la Garonne

EDL des accès à la navigation sur la Garonne et projets 2020/2024			
Bief	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Garonne vive	Aval pont de Mauvers en RD	Mise à l'eau impossible	Création <i>a minima</i> d'un accès empierré en pente douce
	Camping de Verdun sur Garonne en RG	Mise à l'eau possible sur atterrissage (secteur lotique)	Entretien annuel de l'accès
	Labat commune de Monbéqui en RD	Mise à l'eau possible par portage	Création <i>a minima</i> d'un accès empierré en pente douce
	Sabatou en RD commune de Finhan	Mise à l'eau possible par portage	Création <i>a minima</i> d'un accès empierré en pente douce
	Le Saulou commune de Montech en RD	Mise à l'eau impossible	Réouverture d'un chemin et création <i>a minima</i> d'un accès empierré en pente douce
	Rampe à bateaux de Trescasses	Partiellement fonctionnelle	Rampe trop courte en période d'étiage. Descente à la rampe en terre, donc non-utilisable en cas de pluie. Mise aux normes.
Plan d'eau de St-Nicolas-de-la-Grave sur la Garonne (440 ha)	Rampe à bateaux de Monestié	Fonctionnelle	
	Rampe à bateaux de la base de loisirs	Fonctionnelle	
	Amont pont de Malause en RD	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
	Cantayre	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme

Bief	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Plan d'eau de St-Nicolas-de-la-Grave sur le Tarn (440 ha)	Rampe à bateaux « Rampe Militaire »	Partiellement fonctionnelle	Chemin d'accès à la rampe en terre donc non-utilisable en cas de pluie : mise aux normes.
	Rampe à bateaux de Montebello	Partiellement fonctionnelle	Partie immergée abimée et courte, stationnement pas toujours disponible : mise aux normes.
TCC : Bief amont du seuil n°1	Chemin du bout du monde	Mise à l'eau impossible	Création d'une rampe conforme
TCC : Bief amont du seuil n°2	Chemin de Borde Neuve	Mise à l'eau impossible	Création d'une rampe conforme
TCC : Bief amont du seuil n°3	Chemin ruisseau le Profond	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme si projet d'Auvillar non réalisable
	Rampe de mise à l'eau d'Auvillar	Partiellement fonctionnelle	Hauteur d'eau faible en bout de rampe : mise aux normes.
TCC : Bief amont du seuil n°4	Rampe à bateau du Pont de Mondou	Fonctionnelle	
TCC : Bief amont du seuil n°5	Pas d'accès ni de rampe		
Bief de Lamagistère	Rampe à bateaux de Lamagistère	Fonctionnelle	

OBJECTIF : A MINIMA UN AMENAGEMENT POUR 10 KM DE BIEF.

Là où des chemins d'accès carrossables et/ou zones de stationnement arrivent suffisamment proche de l'eau (< 20 m), un aménagement de type rampe de mise à l'eau devrait être aménagé (partant du principe que, sur la Garonne, les caractéristiques topographiques des sites permettent de fait de caractériser l'accès comme « accès bateau » partout où l'accès carrossable permettrait de stationner à moins de 20 m de l'eau).



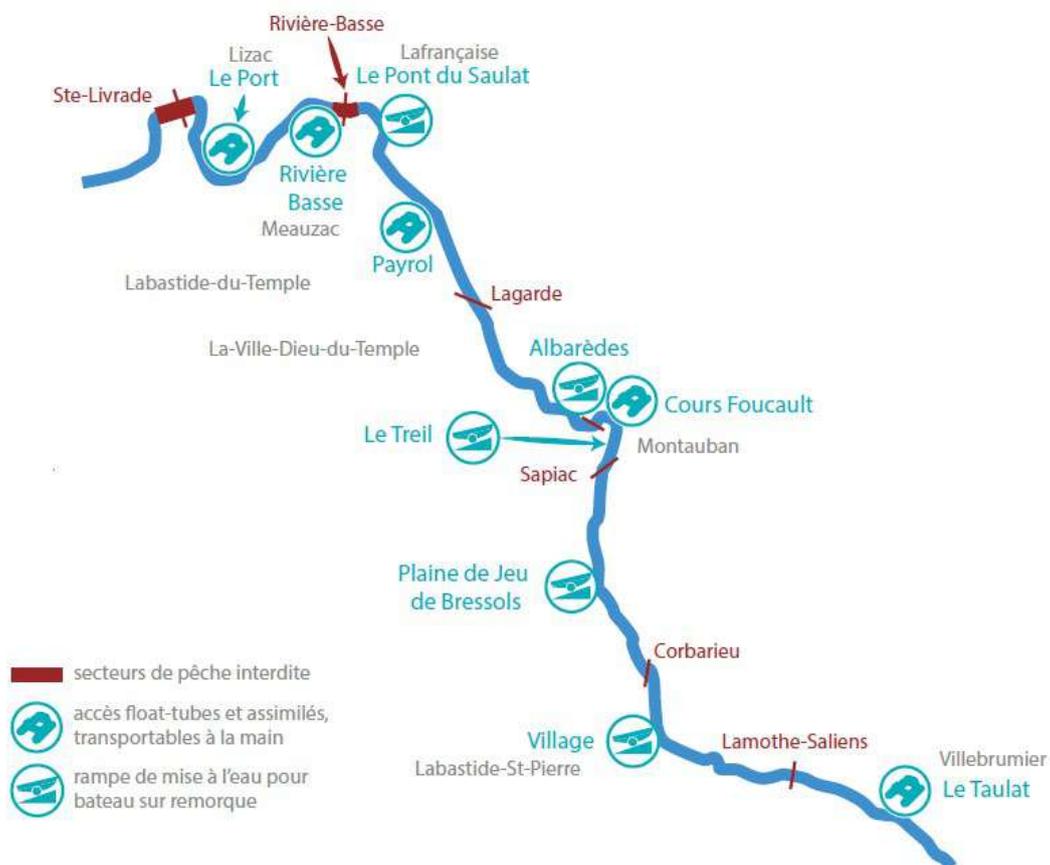
Rampe à bateaux de Monestié à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), mise aux normes en octobre 2014 et aujourd'hui pleinement fonctionnelle. Crédits photo : FDAAPPMA82.



Rampe à bateaux de Tressasses à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne), trop courte en période d'étiage pour être fonctionnelle.

ACCES A LA NAVIGATION SUR LE TARN

La contrainte principale sera ici la hauteur de berge (les talus de berges étant très hauts, de 5 à 10 m), imposant des aménagements très longs pour respecter des pentes à 15 % (de 30 à 60 m) et donc onéreux, lorsque ceux-ci seront réalisables, de telles dimensions rendant les aménagements difficiles sur la seule partie DPF sans acquisition foncière.



Carte des accès à la navigation sur le Tarn

EDL des accès à la navigation sur le Tarn et projets 2020/2024

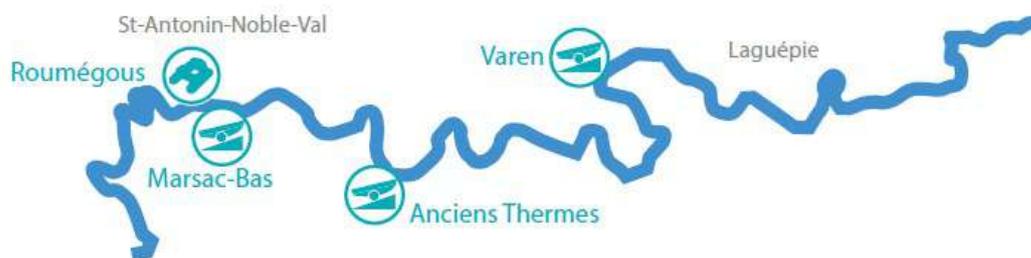
Bief	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Bief de Villebrumier	Accès du Taulat	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Bief de Labastide-St-Pierre	Rampe à bateau du Village	Complètement fonctionnelle	
Bief de Bressols	Rampe à bateaux de la plaine de jeu de Bressols	Fonctionnelle	
	Accès à la base nautique ou accès en amont de la confluence du canal	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Bief de Montauban	Rampe à bateaux du Treil	Fonctionnelle	
Bief des Albarèdes	Rampe à bateaux des Albarèdes	Partiellement fonctionnelle	Rampe trop courte en période d'étiage, avec une grande marche en bout de rampe : Mise aux normes
	Accès sur Lagarde et Villemade	Mise à l'eau impossible	Création d'une rampe conforme
Bief de Lafrançaise	Rampe de mise à l'eau de Lafrançaise	Fonctionnelle	
Bief de Lizac	Accès à l'eau du port de Lizac	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme ou création <i>a minima</i> d'un accès empierré en pente douce

OBJECTIF : A MINIMA UN AMENAGEMENT PAR BIEF, SINON DEUX.

Les distances parcourues en action de pêche sont assez restreintes, de l'ordre de 2 km sur une sortie classique. L'attractivité du Tarn serait décuplée si le nombre d'accès étaient doublés : la pression de pêche étant sinon cantonnée autour des rares accès à l'eau.

ACCES A LA NAVIGATION SUR L'AVEYRON

Comme précisé précédemment, l'utilité de chaque type d'aménagement doit être étudiée au cas par cas, selon le bief ou « parcours » pouvant être valorisé.



**Carte des accès à la navigation sur l'Aveyron amont
(de la limite départementale avec le département de Tarn-et-Garonne)**



**Carte des accès à la navigation sur l'Aveyron aval
(de Bruniquel à la confluence avec le Tarn)**

EDL des accès à la navigation sur l'Aveyron et le Viaur et projets 2020/2024			
Bief	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Bief de Laguépie sur l'Aveyron	Accès de l'Escale Guépienne en RD	Mise à l'eau par portage	
Bief de Laguépie Confluence Viaur/Aveyron	Accès en aval de la plage du Viaur en RG	Mise à l'eau par portage	
Bief de Laguépie sur le Viaur	Accès en aval du camping en RD	Mise à l'eau impossible	Création d'une rampe conforme
Bief de l'Isoule	Pas d'accès		
Bief de Varen	Rampe derrière le moulin de Varen	Fonctionnelle	
Bief de Ratayrens	Accès depuis Dézes	Mise à l'eau par portage sur 200 mètres	
Bief de Lexos haut	Accès depuis Lacaze en RD et accès depuis Saulieu haut dans le 81 en RG	Mise à l'eau par portage sur 100 mètres depuis Lacaze	
Bief de Lexos Le bas	Accès depuis le village de Lexos le Bas	Mise à l'eau par portage	
Bief de Salet/Féneyrols	Rampe des anciens thermes de Feneyrols	Fonctionnelle	
Bief de Marsac	Rampe de Marsac-Bas	Fonctionnelle	
Bief de Roumégous	Accès par l'aire de pique-nique de Roumégous	Mise à l'eau par portage	
Bief du Moulin des Ondes	Pas d'accès		

Bief	Nom et type de l'accès	Fonctionnalité	Mise aux normes/création
Bief de la Madeleine	Pas d'accès		
Bief de Caussanus	Pas d'accès		
Bief de Bruniquel	Accès en RG depuis le chemin rural des Istournels	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Bief moulin des Bordes	Pas d'accès		
Bief de Montricoux	Pas d'accès		
Bief de Montricoux à Bioule	Accès depuis Al Gal et depuis Leucate	Al Gal mise à l'eau par portage et Leucate rampe partiellement fonctionnelle	Création d'une rampe conforme à Al Gal et mise aux normes de la rampe de Leucate
Bief de Bioule à Nègrepelisse	Accès derrière le cimetière de Nègrepelisse	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme
Bief d'Albias	Rampe à bateaux du Port d'Albias et accès au lieu-dit Chanterive	Rampe du port d'Albias fonctionnelle et accès à Chanterive mise à l'eau par portage	
Bief de Lamothe-Capdeville	Rampe à bateaux de Lamothe-Capdeville et accès terrain de foot de Cos	Rampe à bateaux non-fonctionnelle. Accès de Cos : mise à l'eau par portage	Mise aux normes de la rampe de Lamothe-Capdeville et création d'une rampe conforme à Cos
Bief d'Ardus/Loubéjac	Accès à la plage d'Ardus	Mise à l'eau par portage	Création d'une rampe conforme

OBJECTIF : A MINIMA UN AMENAGEMENT PAR BIEF, SINON DEUX.

Sur les biefs strictement lenticques (plan d'eau créé par un seuil allant jusqu'au seuil amont) ou dès lors que le bief lentique fait plus de 2 km de long, l'aménagement de rampes de mise à l'eau sera le plus pertinent.

Sur les parcours entre 2 seuils, présentant des ruptures de pente naturelles (succession de faciès incluant des radiers/rapides), l'aménagement de parcours « float tube » avec de simples « accès bateau » permettant l'embarquement au point d'accès amont et le débarquement au point d'accès aval s'avèrera le plus pertinent (la pratique du float tube est halieutiquement très intéressante pour la pêche des carnassiers sur ce type de cours d'eau moyens, les deux berges étant à portée de palme l'une de l'autre).

Pour des parcours plus longs et autres randonnées halieutiques en canoës, les glissières à canoës permettent déjà en l'état d'offrir des parcours beaucoup plus importants dès lors qu'ils puissent être desservis *a minima* par un « accès bateau » amont et un « accès bateau » aval. Il s'agira alors d'identifier, avec le Comité Départemental de Kayak, les glissières qui présentent des dangers à des débits moyens (la pêche étant surtout pratiquée à la mi-saison).



Rampe d'Albias (Tarn-et-Garonne) sur la rivière Aveyron mise aux normes en 2019 : allongement de la rampe pour une fonctionnalité totale même en période d'étiage, bétonnage de la descente, amélioration du parking et de la zone de retournement. Crédits photo : FDAAPPMA82.

LA PECHE DE LA CARPE

Pêchée principalement depuis le bord, les pêcheurs de carpes utilisent souvent une embarcation légère – type zodiac – pour déposer leurs lignes. La pêche de la carpe est réalisée sur des sessions de plusieurs jours (bivouac) afin de pêcher préférentiellement la nuit - période la plus productive - sur des secteurs où la pêche de nuit est autorisée.

L'ensemble du « Domaine Public Fluvial » (DPF), soit le Tarn et la Garonne, sont autorisés à la pêche nocturne de la carpe en Tarn-et-Garonne, ce qui en fait un des plus grand linéaire de secteur autorisé en « pêche de nuit » de France. La FDAAPPMA 82 a été élue en 2014 comme étant la Fédération de France la plus favorable à cette pêche par la revue Media Carpe.

Le potentiel piscicole est très élevé sur le Tarn et la Garonne : les densités de gros sujets sont importantes et quelques spécimens dépassent les 30 kg. Le cheptel de la rivière Aveyron est encore plus particulier : les densités étant beaucoup plus faibles que sur le Tarn (carpes miroirs majoritaires) ou la Garonne, il y a beaucoup plus de poissons records.

LA PECHE DU SILURE

Pêché de jour, du bord, depuis un float-tube ou un bateau à coque dure, la pêche du silure est la tendance forte de ces dernières années. Le marché est en plein développement (croissance annuelle à 2 chiffres sur un marché nationale de la pêche de loisir stable), comme en témoigne le rachat en 2016 de powersilure (1^{ère} boutique de vente de matériel de pêche du silure online, anciennement basée à Montauban) par le groupe Pacific Pêche.

La Garonne, le Tarn et l'Aveyron présentent non seulement des poissons spécimens (record connu à 2m58 en 2019 sur le Tarn en Tarn-et-Garonne, 2m74 en 2019 sur le Tarn dans le département du Tarn), mais surtout en densité élevée, ce qui fait du Tarn et Garonne une des 3 destinations phares sur le plan européen avec le Rhône dans le département du Rhône et le Pô en Italie.

LA PECHE DES CARNASSIERS

Le potentiel piscicole du Tarn-et-Garonne sur les carnassiers est moins prisé que celui de certains départements voisins (Lot, Aveyron). Cependant, les pêcheurs de carnassiers représentent quasiment 1/3 des pêcheurs en France. La taille du marché et ses répercussions sur le potentiel de développement du Tourisme Pêche ne sont pas à négliger, que ce soit le brochet dans les gorges de l'Aveyron ou le sandre sur le Tarn, la Garonne et le plan d'eau de Saint Nicolas de la Grave. Quasiment la moitié des pêcheurs de carnassiers qui voyagent pour assouvir leur passion pêchent depuis une embarcation (float-tube, zodiac, petite coque dure, bass-boat).

TABLEAU RECAPITULATIF DU POTENTIEL TOURISTIQUE DU TARN-ET-GARONNE PAR TYPE DE POISSON

Poisson	Taille* du marché Français en nombre de pêcheurs	Croissance du marché (sources : revendeurs de matériel de pêche)	Notoriété et attractivité piscicole du Tarn-et-Garonne	Concurrence des départements voisins	Besoins en poste de pêche aménagés	Besoins d'accès à l'eau pour la navigation légère	Besoins de rampes de mise à l'eau
Silure	62 000	Très forte et en accélération (phase de croissance)	Très forte Not. : +++ Attrac. : ~	Aveyron : - Lot : ~ Lot-et-G. : + Gers : - Hte-G. : - Tarn : + Ariège : -	Oui	Oui	Oui
Carpe	187 000	Positive mais en ralentissement (transition entre la phase de croissance et de maturité)	Forte Not. : ++ Attrac. : ~	Aveyron : ++ Lot : ++ Lot-et-G. : + Gers : ~ Hte-G. : ~ Tarn : ~ Ariège : -	Oui	Oui	Non
Carnassiers	452 000	Stable (phase de maturité)	Moyenne Not. : ~ Attrac. : ~	Aveyron : ++ Lot : ++ Lot-et-G. : + Gers : ~ Hte-G. : ~ Tarn : ~ Ariège : -	Non	Oui	Oui
Truite	592 522	Décroissance (phase de déclin)	Nulle Not. : - Attrac. : -	Aveyron : ++ Lot : + Lot-et-G. : ~ Gers : - Hte-G. : ++ Tarn : + Ariège : ++	Non	Non	Non

*Estimations calculées sur la base des informations fournies dans l'étude « Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France », BIPE, FNPF

TABLEAU RECAPITULATIF DU CONSTAT D'ACCESSIBILITE DES GRANDS COURS D'EAU EN TARN-ET-GARONNE

Cours d'eau	Potentiel piscicole	Droits de pêche	Pêche de nuit	Accès carrossable	Accès à la berge	Accès à la navigation
Tarn	Carpe ++ Silure ++ Sandre +	100%	100%	Faible	Difficile	Faible
Garonne	Carpe ++ Silure + Sandre +	100%	100%	Faible	Moyen	Faible
Aveyron	Carpe ++ Silure + Brochet ++ B.bass + Sandre +	30%	5%	Moyen	Moyen	Faible

CONCLUSION SUR LES ACCES CARROSSABLES

De manière générale, les lieux de pêche en Tarn-et-Garonne sont rarement fléchés depuis les axes routiers. L'intérêt de la démarche n'est pas estimé comme nécessaire par les gestionnaires des droits de pêche, qui estiment que les pêcheurs locaux connaissent les lieux de pêche. Cet avis est tout à fait juste concernant les pêcheurs de type A « traditionnels » qui ont une connaissance pointue des lieux de pêche qu'ils fréquentent régulièrement à proximité de chez eux. Mais il est complètement faux concernant les pêcheurs de type B « modernes » qui se déplacent beaucoup pour découvrir de nouveaux spots de pêche, dont ils ne connaissent pas, *a priori*, l'emplacement précis ou les accès correspondants.

Les coordonnées GPS des plans d'eau et des accès pour la navigation sont bien renseignés dans le guide de pêche, mais :

- Ils ne permettent pas d'indiquer des postes de pêche, notamment sur les cours d'eau,
- Ils ne remplacent pas le fléchage routier mais le complète ; le fléchage à une fonction de guide et de rassurance sur les derniers kilomètres / hectomètres,
- Une charte graphique nationale pour les fléchages routiers existe, mais elle n'a pas été déclinée et mise en place en Tarn-et-Garonne,
- Une carte interactive permettrait de compléter les coordonnées GPS et les fléchages routiers, par le référencement de tous les accès existants et une fonction GPS.

CONCLUSION SUR LES ACCES A LA BERGE

L'accès à la berge concerne :

- Les petits et les grands cours d'eau de 2nd catégorie. L'état des lieux et la stratégie à mettre en place sur le Tarn, la Garonne et l'Aveyron sont similaires à l'amélioration des accès carrossables.
- Les plans d'eau, avec un taux d'équipement d'accès à la berge à pied de 27%.

CONCLUSION SUR LES ACCES A LA NAVIGATION

Nous notons un vrai manque d'accès à la navigation :

- Sur les plans d'eau, avec 1 seul plan d'eau équipé d'une rampe pour bateaux sur remorque pour 19 plans d'eau ouverts à la navigation.
- Sur les grands cours d'eau du département, avec une majorité de rampe à bateaux non-fonctionnelles sur le Tarn et la Garonne, et un manque de rampe à bateaux sur les grands biefs du Tarn, de la Garonne et de l'Aveyron.

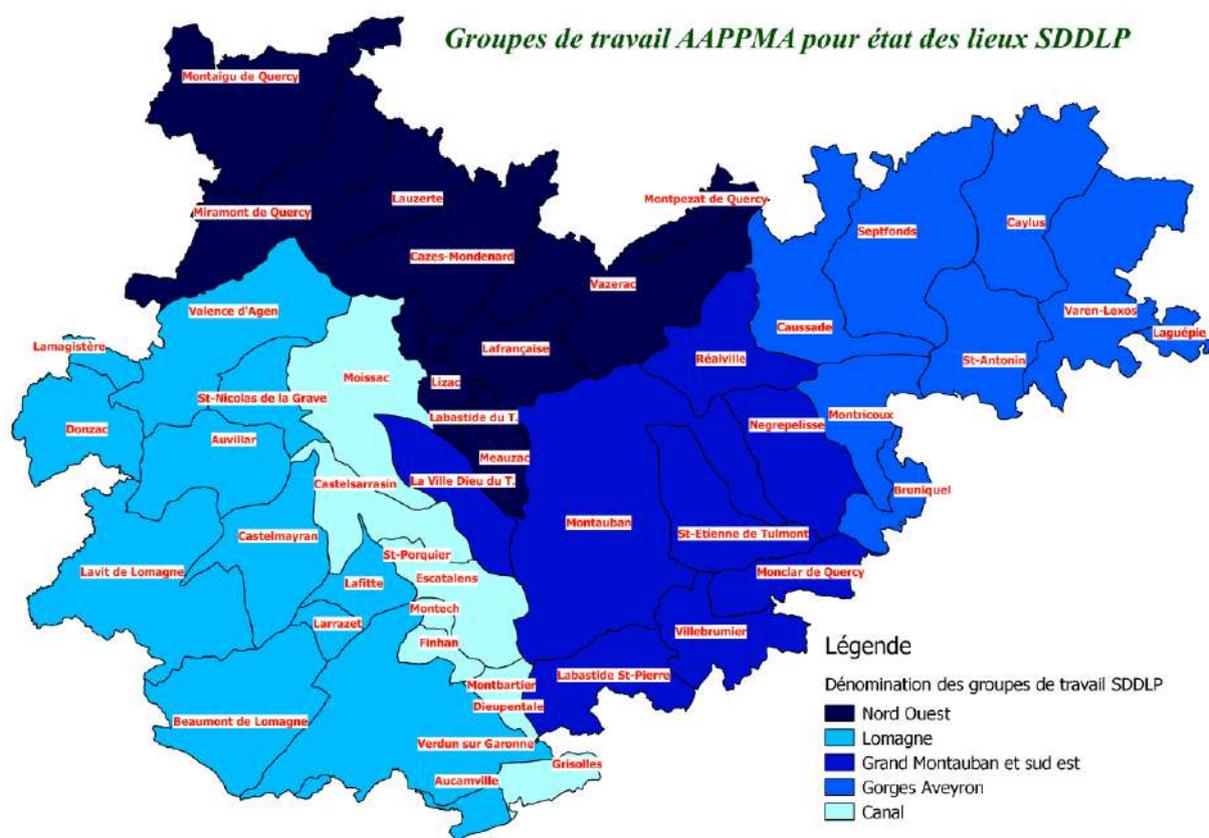
DIAGNOSTIC DES DROITS DE PECHE ET DES ACCES AUX LIEUX DE PECHE

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> La possession de nombreux droits de pêche sur les cours d'eau du département (DPG et <i>via</i> DIG). La possession des droits de pêche sur les plus grands plans d'eau du département. L'accessibilité du bord des cours d'eau de 1^{ère} catégorie. 	<ul style="list-style-type: none"> Le manque d'accès carrossables (fléchage, cheminement, parking) sur les petits cours d'eau et les grands d'eau de 2nd catégorie, et sur certains produits pêches en plan d'eau. Le manque d'accès à la berge (cheminements piétons, postes de pêche) sur les petits et les grands cours d'eau de 2nd catégorie et sur certains produits pêches en plan d'eau. Le manque d'accès à la navigation sur les grands cours d'eau et les plans d'eau ouverts à la navigation. Le manque de droits de pêche en plan d'eau sur la moitié nord du département.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> L'enveloppe chasse-pêche de la Région Occitanie, permettant de financer des projets d'aménagements structurants, grâce au travail de l'ARPO (Association Régionale pour la Pêche en Occitanie). La sensibilité de la DDT aux enjeux de développement des accès pour le loisir pêche, dans le respect de la biodiversité et des différents usages. La prise en compte de la pêche comme vecteur de développement économique, social et touristique pour le département. Les grands projets de développement de l'attractivité du territoire, comme les Grands Sites Occitanie et Vivez Garonne ! L'intérêt et la participation des AAPPMA et des communes pour l'aménagement et l'animation de leur territoire. Le gain d'attractivité et de fonctionnalité permis par les rampes à bateaux sur remorque (profite à d'autres loisirs d'eau et aux pompiers). 	<ul style="list-style-type: none"> La tendance écologique de sacralisation des milieux naturels, s'opposant à tout projet d'aménagement, y compris de réhabilitation. La privatisation des accès sur les grands cours d'eau. Les étiages de plus en plus marqués, même sur la Garonne.
Les défis à relever	
<ul style="list-style-type: none"> Positionner la fédération comme partenaire des projets d'aménagements du territoire (maîtrise d'ouvrage, assistance technique, ingénierie, cofinancement, valorisation). Fédérer tous les acteurs des projets pour valider les aspects techniques et financiers. Améliorer les accès physiques aux lieux de pêche de manière générale dans le département. 	

PARTAGE ET COMPLEMENT DE L'ETAT DES LIEUX AVEC LES AAPPMA

Afin d'aboutir à un état de lieux et à un diagnostic les plus complets et opérationnels possibles, la phase 1 du projet s'est terminée par un partage et un complément de l'état des lieux avec les AAPPMA, qui sont le socle du système associatif de la pêche en France.

Le département a été découpé en 5 territoires, selon des critères d'ententes déjà existante, d'homogénéité de l'offre pêche, des problématiques locales et d'étendue géographique. Une réunion a été organisée par territoire (soit 5 réunions). Chaque réunion était structurée en 4 groupes de travail (animations pêche, réglementation et police de la pêche, accès et aménagements, communication). Les AAPPMA présentes tournaient d'atelier en atelier.



Sur 47 AAPPMA, 24 ont répondu présentes, soit un peu plus de la moitié. De l'avis unanime de tous les participants, ces réunions ont été très appréciées. Elles ont permis de renforcer la relation entre les AAPPMA et la Fédération, et de travailler ensemble sur l'amélioration de la pêche.

ANIMATION

Les APN sont un indicateur de la capacité d'une AAPPMA à s'investir dans le développement du loisir pêche. De manière générale, lorsqu'il y a un APN au niveau local, l'AAPPMA participe davantage aux animations scolaires avec l'animateur fédéral, aux animations dans les centres de loisirs et aux manifestations locales. Avec 11 APN, qui sont pratiquement tous au maximum de leur capacité (sauf exception), le Tarn-et-Garonne est dans la moyenne haute nationale. Cependant, à part Beaumont-de-Lomagne, il y a peu d'espoir d'avoir de nouveaux APN, à cause d'un manque de bénévoles et d'un éloignement géographique trop élevé entre les AAPPMA volontaires pour créer un APN de secteur.

Lorsqu'il n'y a pas d'animation pêche grand public organisée peu de temps après les animations en milieu scolaire, le recrutement est nul.

POLICE DE LA PECHE ET REGLEMENTATION

Les AAPPMA sont globalement satisfaites de la garderie actuelle même si nous devons réussir à augmenter le territoire surveillé. La mutualisation des moyens est envisageable.

La majorité des AAPPMA souhaite supprimer des réserves de pêche et simplifier la réglementation pour faciliter la pêche. A ce propos, quasiment aucune AAPPMA n'a de règlement intérieur pour ne pas complexifier davantage la pratique de la pêche. Enfin, une tendance de fond émerge : la récupération de nouveaux plans d'eau pour plusieurs AAPPMA.

COMMUNICATION

Les AAPPMA sont très engagées sur les médias traditionnels et de proximité, mais ont plus de difficultés avec les médias sur internet (1/4 des AAPPMA ont une page facebook, mais toute ne sont pas paramétrées de manière optimale, et certaines associations ont vécu des expériences malheureuses par la non-maitrise des codes de communication sur les réseaux sociaux).

Les AAPPMA ont des difficultés pour avoir un bénévole attiré ou à l'aise avec à la communication sur internet. Nous pourrions envisager une formation à la communication sur internet, voir créer un service communication sur le modèle de la garderie (pôle de bénévoles avec au moins 2 réunions de formation par an).

A noter : sur les secteurs ayant déjà une forte pression de pêche, les AAPPMA sont frileuses à l'idée de valoriser davantage le territoire.

ACCES ET AMENAGEMENTS

Les AAPPMA ont de nombreux projets. Ces projets sont raisonnés et souvent déjà réfléchis mais pas amorcés par manque de compétences (gestion des démarches administratives, gestion de la réglementation, gestion politique pour portage des dossiers ...) et aussi parce qu'il est difficile pour les AAPPMA de vendre des projets « pêche » aux collectivités territoriales.

Projets des AAPPMA :

- Postes/pontons/postes PMR : 87 projets (dont environ 25 projets d'ouverture simple de la végétation type postes à carpe).
- Parcours de pêche petits cours d'eau et Aveyron (cheminement et ouverture de la végétation) : 5 projets.
- Rampes à bateaux sur remorque (nouveau projets et mise aux normes des rampes existantes) : 22 projets.
- Aménagements de frayères naturelles (plan d'eau essentiellement mais sur Garonne également) : 27 projets.
- Cages de protection contre les cormorans : 8 projets.
- Acquisition de droits de pêche sur nouveau plan d'eau : 6 projets.
- Bathymétrie sur plan d'eau : 2 projets.
- Ouverture au float tube sur plan d'eau : 3 projets.
- Création d'habitats en plan d'eau : 3 projets.
- Chemin d'accès sur le pourtour de plans d'eau : 2 projets.
- Parcours et postes de pêche sur le canal : 5 projets.
- Parcours sur les cours d'eau du DPF avec circulation sur le chemin de halage (Garonne et Tarn) : 9 projets.



Réunion de secteurs à la mairie de St-Nicolas-de-la-Grave, pour le partage et le complément de l'état des lieux du SDDL.

BILAN DU DIAGNOSTIC ET STRATEGIE

DEPARTEMENTALE

Faisant suite à l'état des lieux, le diagnostic permet de synthétiser les forces et les faiblesses de chaque thématique. Les pré-diagnostic de chaque thématique sont ici rassemblés et permettent d'avoir une vue globale de la situation.

LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Thématiques	Forces	Faiblesses
Situation géographique	<p>Bénéfices de la proximité avec Toulouse.</p> <p>Au croisement de grands axes autoroutiers (Paris-Toulouse-Bordeaux) et ferroviaires (ligne Toulouse-Montauban-Paris <i>via</i> Limoges et ligne Montpellier-Toulouse-Bordeaux-Paris).</p>	<p>Pas d'aéroport en Tarn-et-Garonne, mais l'aéroport de Toulouse-Blagnac à 35 minutes du centre-ville de Montauban.</p>
Tourisme	<p>Patrimoine significatif et une histoire particulière, dotée d'un imaginaire important.</p> <p>Développement du tourisme vert.</p> <p>Grandes politiques touristiques comme « Grands Sites Occitanie » ou « Vivez Garonne ! »</p> <p>Investissements des acteurs du tourisme dans le développement de la notoriété et de l'attractivité du Tarn-et-Garonne.</p> <p>Vélo-route sur le canal de Garonne.</p>	<p>Fréquentation touristique qui n'est pas représentative des investissements réalisés dans l'attractivité et la notoriété du territoire.</p>
Economie / Social	<p>Bonne santé économique départementale en fin de phase de tertiarisation.</p> <p>Retombées économiques de la proximité avec Toulouse.</p>	<p>Economie agricole et touristique très dépendante de la ressource eau.</p> <p>Taux de chômage plutôt élevé.</p>

Thématiques	Forces	Faiblesses
Démographie	<p>Boom des familles avec enfants dans la moitié sud du département.</p> <p>Arrivée de seniors / jeunes retraités en provenance d'autres régions.</p>	<p>Viellissement et baisse de densité dans la moitié Nord et Est du département.</p>
Milieux naturels	<p>Réseaux de suivis et bonne connaissance des cours d'eau.</p> <p>Nombreux partenaires actifs dans la protection des milieux aquatiques et la gestion de la ressource eau.</p>	<p>Etat général dégradé des milieux aquatiques.</p> <p>Climat sec conduisant à des ruptures d'écoulements sur les petits cours d'eau et à des marnages forts sur les retenues.</p> <p>Ressource eau de plus en plus rare.</p> <p>Manque de connaissances sur les plans d'eau.</p>

LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES DE LA PECHE DE LOISIR

Thématiques	Forces	Faiblesses
Réseau associatif de la pêche	<p>La structuration pyramidale du réseau associatif de la pêche, au travers de 4 niveaux : national, de bassin et de Région, départemental, local.</p> <p>Un réseau de bénévoles encore très puissant.</p> <p>La pêche est le loisir avec le plus d'encartés dans le département.</p> <p>Les outils de programmation et de planification existants.</p> <p>La reconnaissance des institutions de la pêche dans la gestion des milieux aquatiques.</p>	<p>Des bénévoles vieillissants et un manque de renouvellement chez les jeunes.</p> <p>Le manque de connaissances et de reconnaissance du bénévolat.</p> <p>Le manque de poids de la pêche dans le développement des loisirs et du tourisme.</p> <p>L'absence d'entente entre AAPPMA pour une gestion cohérente et commune au niveau d'un bassin-versant ou d'un cours d'eau.</p>

Thématiques	Forces	Faiblesses
<p>Police de la pêche</p>	<p>Plus de 30 Gardes Pêche Particuliers.</p> <p>Plus de 150 procédures annuelles en moyenne.</p> <p>Une relation étroite avec le procureur, qui permet de faire aboutir la quasi-totalité des procédures.</p>	<p>Une grande partie du territoire peu ou pas couverte.</p> <p>Des GPP trop souvent mobilisés uniquement pour la répression, et pas assez souvent pour la sensibilisation et l'information des pêcheurs.</p> <p>La disparition des transactions sur les procédures au bénéfice de la FDAAPPMA82.</p> <p>La difficulté pour une AAPPMA de recruter un GPP.</p> <p>Le manque d'autonomie de certains GPP.</p> <p>Le manque de coordination de la FDAAPPMA82 et de maîtrise des GPP.</p>
<p>Réglementation</p>	<p>Une réglementation qui couvre tous les cas de figures du bord.</p> <p>L'existence de Cahiers des Charges Réglementaires par produits pêche.</p>	<p>Le manque de réglementation de la pêche en embarcation.</p> <p>La complexité liée aux spécificités locales et aux empilements réglementaires.</p> <p>La difficulté de compréhension et de visualisation des zones de pêche interdites.</p> <p>Le manque d'harmonisation réglementaire au niveau régional.</p> <p>Un manque de veille réglementaire.</p> <p>Un manque d'analyse annuelle de l'impact de la réglementation sur la pratique de la pêche et les milieux aquatiques, ne favorisant pas l'évolution des mesures prises.</p>

Thématiques	Forces	Faiblesses
<p>Animations</p>	<p>La convention avec l'éducation nationale pour la sensibilisation des scolaires.</p> <p>L'historique et la qualité des relations avec les écoles.</p> <p>Les partenariats avec les partenaires touristiques (ADT82, Offices de Tourisme).</p> <p>Une offre existante pour chaque cible identifiée.</p> <p>Le plus grand réseau d'APN d'Occitanie.</p>	<p>La priorité au volume d'initiations plutôt que la performance de recrutement.</p> <p>La difficulté de répondre à toutes les demandes, que ce soit pour la fédération ou les associations.</p> <p>La difficulté pour une AAPPMA à organiser une initiation pêche (compétence, matériel, lieux de pêche, responsabilité).</p> <p>Des APN au fonctionnement hétérogène, et un label APN qui paraît trop contraignant.</p>
<p>Communication</p>	<p>Un investissement important en hommes/jours de la part de la FD et des AAPPMA, notamment sur les événements.</p> <p>Une bonne base communicationnelle, sur des médias variés (presse, site internet, facebook, newsletter, événements).</p> <p>Des bénévoles qui organisent des événements à portée régionale voir nationale.</p>	<p>Une stratégie de communication construite au fil de l'eau.</p> <p>Un site internet dépassé.</p> <p>Une présence sur les réseaux sociaux hors-facebook inexistante.</p> <p>Des vidéos pas assez utilisées.</p> <p>Des AAPPMA qui ne sont pas formées à la communication.</p> <p>Une majorité de concours de pêche qui ne sont pas ouverts aux débutants en recherche d'accompagnement.</p> <p>Un manque de compétition de pêche amateurs ouvertes au grand public sur des techniques modernes.</p>

Thématiques	Forces	Faiblesses
<p>Cartes de pêche</p>	<p>L'activité ayant le plus d'encartés en Tarn-et-Garonne, devant le football.</p> <p>Une gamme large et segmentée (cartes annuelles, temporaires, promotionnelles).</p> <p>Un achat entièrement par internet.</p> <p>Un grand nombre de dépositaires qui couvrent le territoire.</p>	<p>Une érosion du nombre de cartes de pêche.</p> <p>Une pratique irrégulière du loisir.</p> <p>Le manque de connaissances et d'analyse permettant d'expliquer les 2 points précédents.</p> <p>Les conditions liées à certaines cartes de pêche qui complexifie l'achat.</p> <p>Le manque de carte de pêche « de groupe » (famille ou accompagnant).</p> <p>Une carte départementale jugée trop chère par les pêcheurs.</p> <p>Une carte interdépartementale trop accessible eu égard à ses bénéficiaires.</p> <p>La mise en place d'une carte de pêche annuelle « date à date » qui tarde à venir malgré les demandes récurrentes.</p> <p>La moitié des offices de tourisme ne vendent pas la carte de pêche, alors que ces structures sont identifiées comme premier prescripteur de loisirs par le grand public.</p>
<p>Connaissances clients</p>	<p>Un premier niveau de connaissances quantitatives des sondés permettant de définir de grands axes de développement.</p> <p>Des profils identifiés avec des besoins transversaux et / ou spécifiques.</p> <p>La participation des partenaires et des AAPPMA à l'amélioration de la connaissance client.</p>	<p>Pas de connaissances quantitatives et qualitatives sur les profils de pêcheurs irréguliers.</p> <p>Une vision opposée entre profils sur certains points précis concernant l'évolution du loisir pêche.</p> <p>Le manque de partage de nos connaissances clients.</p> <p>La non-anticipation de l'évolution des besoins et le manque de prise en compte des tendances.</p> <p>La manque d'analyse sur le potentiel et les moyens de recrutement de nouveaux pratiquants dans un département qui voit s'accroître de façon importante sa population.</p>

Thématiques	Forces	Faiblesses
<p>Offre pêche</p>	<p>Une offre de produits pêche spécialisés plutôt large par rapport à la moyenne Française.</p> <p>Une offre de produits pêche généraliste identifiable.</p> <p>La connaissance biologique sur les cours d'eau.</p> <p>Les compétences internes dans l'aménagement du territoire.</p> <p>Les compétences internes pour créer de la connaissance sur les plans d'eau.</p> <p>La qualité des relations avec la DDT et les EPCI, qui sont nos partenaires techniques et institutionnels pour le développement de l'offre pêche.</p>	<p>Une offre de produits pêche spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui manque de quelques nouveaux produits pour offrir une gamme complète. - Qui manque de largeur sur certaines références. - Trop profonde sur d'autres références. - Avec une répartition géographique inégale. <p>Une offre de pêche généraliste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui manque d'accès. - Qui subit les étiages. <p>Des produits pêche qui ne sont pas en adéquation avec les populations piscicoles, notamment sur les plans d'eau, à cause d'un manque de connaissances sur ces derniers.</p> <p>Un manque de gouvernance fédérale et de plan départemental de structuration de l'offre pêche.</p>
<p>Tourisme pêche</p>	<p>De nombreux projets et actions de développement touristique portée par l'ADT82, les communes, les EPCI et la Région Occitanie.</p> <p>Pêche spécialisée (séjour pêche / tourisme national)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La notoriété nationale, voir Européenne du Tarn-et-Garonne, et notamment de la rivière Tarn, pour la pêche de la carpe et du silure, grâce aux populations piscicoles naturellement présentes sur les grands cours d'eau du département. - Une offre d'hébergements pêche déjà existante. 	<p>Pêche spécialisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'accès aux grands cours d'eau. - Le manque de prestations de guidage. - L'inexistence de séjours pêche organisés (hébergement, guidage, restauration, visite du département). - Le manque de connaissances sur l'évolution et l'abondance des espèces recherchées (carpe, silure, carnassiers). <p>Pêche en famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le manque d'accès sur les cours d'eau et sur certains plans d'eau de la moitié nord du département.

	<p>Pêche en famille (tourisme de proximité)</p> <p>- Les produits de découverte de la pêche à destination des familles : parcours familles, programme d'animations de découverte de la pêche en famille en partenariat avec l'ADT82, les offices de tourisme et les AAPPMA.</p>	<p>- Une capacité d'animation pêche trop faible sur le territoire.</p>
<p>Droits de pêche et accès physiques</p>	<p>La possession de nombreux droits de pêche sur les cours d'eau du département (DPG et <i>via</i> DIG).</p> <p>La possession des droits de pêche sur les plus grands plans d'eau du département.</p> <p>L'accessibilité du bord des cours d'eau de 1^{ère} catégorie.</p>	<p>Le manque d'accès carrossables (fléchage, cheminement, parking) sur les petits cours d'eau et les grands d'eau de 2nd catégorie, et sur certains produits pêches en plan d'eau.</p> <p>Le manque d'accès à la berge (cheminements piétons, postes de pêche) sur les petits et les grands cours d'eau de 2nd catégorie et sur certains produits pêches en plan d'eau.</p> <p>Le manque d'accès pour la navigation (pêche en bateaux ou embarcations légères) sur les grands cours d'eau et les plans d'eau ouverts à la navigation.</p> <p>Le manque de droits de pêche en plan d'eau sur la moitié nord du département.</p> <p>De très nombreux privés, destinés à l'irrigation, où nous ne possédons pas les droits de pêche mais qui sont fréquentés par des pêcheurs sans carte de pêche.</p>

STRATEGIE DEPARTEMENTALE

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2020-2024 POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Organisées par thématiques, ces orientations stratégiques sont le fruit de la rencontre entre les recommandations techniques du SDDL P avec la politique de développement de la FDAAPPMA82. Les axes de travail qui en découlent permettent de définir le cadre du programme d'actions.

REGLEMENTATION : VERS PLUS DE SIMPLICITE

La réglementation de la pêche en Tarn-et-Garonne permet actuellement de gérer dans sa globalité le loisir, avec peu de zone de flou (excepté pour la pêche en bateau ou en embarcations légères de loisirs). Mais l'évolution de cette réglementation s'est faite par empilement et est donc, par endroit, difficile à comprendre. Enfin, les dernières nouveautés réglementaires, souvent au bénéfice des pratiquants, sont à intégrées dans un nouveau projet de règlement de la pêche.

3 axes d'amélioration sont identifiés :

- La simplification de la réglementation générale au bénéfice de la pêche, notamment par l'analyse de l'utilité ou non des réserves actuelles,
- La définition de cahiers des charges réglementaires par produits pêche pour limiter la complexification par la réglementation spécifique,
- La visualisation des réserves sur une carte interactive.

POLICE DE LA PECHE : DE L'EFFICACITE VERS L'EFFICIENCE

Le service de police de la pêche en Tarn-et-Garonne est un des plus développé d'Occitanie, mais la surveillance du territoire est hétérogène. De plus, l'action de surveillance est chronophage pour la fédération, ne permet pas de réellement pallier aux faiblesses actuelles, et consomme le temps disponible pour améliorer le fonctionnement du service.

3 axes d'amélioration sont identifiés :

- L'accompagnement des AAPPMA pour une plus grande autonomie des gardes-pêches particuliers, et pour une couverture totale du territoire grâce à la mutualisation des moyens,
- Un fonctionnement interne de manager / managé pour améliorer l'efficacité du service.
- Une harmonisation départementale des conditions d'indemnisation des Gardes-Pêche Particuliers (par exemple : déplacements, tenues, cartes de pêche).

ANIMATION : VERS UN FONCTIONNEMENT BASE SUR LA PERFORMANCE DE RECRUTEMENT ET UNE ORGANISATION PARTENARIALE ET INCLUSIVE

L'effort d'animation sur le département était réalisé auprès de tout type de public en fonction des opportunités. Etant donné la diminution des moyens d'animations dans un contexte de forte demande, nous devons concentrer nos efforts sur les cibles prioritaires et favoriser l'externalisation pour les cibles non-prioritaires.

3 axes d'évolutions sont identifiés :

- Le ciblage prioritaire des familles pour favoriser le recrutement,
- La création d'une offre de contenus pédagogiques sur internet pour le recrutement et la fidélisation des pratiquants,
- La formation d'un réseau d'animateurs pêche extérieurs à la fédération : AAPPMA, guide de pêche, animateurs-moniteurs des centres de loisirs communautaires.

ACCES PHYSIQUES AUX LIEUX DE PECHE : UN INVESTISSEMENT IMPORTANT POUR REMETTRE A NIVEAU L'OFFRE D'ACCES, AUSSI BIEN EN TERMES DE QUANTITE QUE DE QUALITE.

Les lieux de pêche en Tarn-et-Garonne sont, en règle générale, peu accessibles (fléchage, cheminement, postes de pêche, accès pour la navigation). Les accès fonctionnels et qualitatifs sont rares, alors que c'est une condition *sine qua non* de la pratique de la pêche.

3 axes de développement sont identifiés :

- La maîtrise d'ouvrage fédérale, en partenariat avec les AAPPMA et les collectivités territoriales,
- L'accompagnement technique et financier de la FDAAPPMA82 aux porteurs de projets,
- Le positionnement, par la communication, de la fédération comme un acteur de l'aménagement du territoire, et son inscription dans des grands projets comme la démarche des territoires d'excellence en Occitanie.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : VERS UNE PLUS FORTE INTEGRATION DES PLANS D'EAU

Les plans d'eau sont les lieux de pêche les plus fréquentés du département. Mais le manque de connaissances sur ces milieux ne nous permet pas de définir les aménagements permettant d'améliorer leurs fonctionnalités piscicoles, donc la qualité de la pêche.

3 axes d'amélioration sont identifiés :

- L'amélioration de la connaissance sur les plans d'eau,
- La réalisation d'aménagements écologiques pour améliorer la fonctionnalité piscicole,
- La définition de 3 types de gestion sur les plans d'eau pour l'atteinte de populations piscicoles satisfaisantes, en fonction du potentiel d'amélioration du milieu, mais aussi en fonction de la demande marketing : la gestion naturelle, la gestion orientée ou la gestion surdensitaire.

COMMUNICATION : UNE ACTUALISATION NECESSAIRE

Développée au fil de l'eau, l'image de la pêche en Tarn-et-Garonne n'est pas suffisamment maîtrisée, et s'appuie sur des outils internes dépassés. Cependant, le réseau associatif est un relai très puissant, qui gagnerait à être davantage accompagné.

3 axes d'amélioration sont identifiés :

- La remise à plat de la stratégie de communication,
- La remise à niveau des outils internes de communication,
- La structuration et l'accompagnement du réseau associatif dans sa communication.

OFFRE PECHE : LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE ET LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE MARKETING

Le Tarn-et-Garonne est très avancé dans la mise en place de produits pêche, grâce à la forte sensibilité des AAPPMA aux demandes des pêcheurs. Mais l'offre actuelle manque de cohérence et d'équilibre. Enfin, le partage d'une vision commune dans l'évolution de la pratique de la pêche avec les acteurs de la pêche en Tarn-et-Garonne est nécessaire.

3 axes d'amélioration sont identifiés :

- L'instauration d'une gouvernance marketing pour piloter l'offre pêche départementale,
- L'amélioration de la connaissance des pêcheurs,
- L'amélioration de la cohérence de l'existant et la création de nouveaux produits pêche.

AAPPMA : DE GESTIONNAIRE A ANIMATEUR DE LEUR COMMUNAUTE DE PECHEURS ET DE LEUR TERRITOIRE

46 AAPPMA composent le paysage de la pêche associative en Tarn-et-Garonne, mais toutes rencontrent la même difficulté : le manque de bénévoles pour la réalisation de projets, ce qui aboutit à la sursollicitation et à l'affaiblissement des équipes en place.

3 axes de développement sont identifiés :

- L'accompagnement voire la maîtrise d'ouvrage de la fédération sur les projets structurants et cohérents,
- Une meilleure valorisation du rôle et des actions d'animations des territoires par les AAPPMA,
- La mutualisation des moyens par la création d'ententes entre AAPPMA, pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets en communs.

TOURISME PECHE : UN POTENTIEL IMPORTANT A DEBLOQUER

Le tourisme pêche est un levier pour le développement économique du département et de la région (1 500 000 pêcheurs ne France). Pour le Tarn-et-Garonne, 2 cibles sont identifiées :

- Les familles (tourisme de proximité)
- Les pêcheurs spécialisés (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Angleterre)

L'offre touristique pêche à destination des familles est en cours de structuration, avec des parcours aménagés et un programme d'animation en partenariat avec l'ADT82 et les offices de tourisme.

L'offre touristique pêche à destination des pêcheurs spécialisés est bridée par un manque d'accès aux grands milieux, alors que les populations piscicoles sont attractives et bénéficient déjà d'une notoriété nationale voire européenne.

3 axes d'amélioration sont identifiés :

- Développer les accès aux grands milieux pour les pêcheurs spécialisés,
- Renforcer les actions en faveur des familles en partenariat avec l'ADT82 et les offices de tourisme,
- Favoriser l'émergence ou organiser un évènement de valorisation touristique en Tarn-et-Garonne.

5 ENJEUX POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE EN TARN-ET-GARONNE

Les phases d'état des lieux, de rencontres avec les AAPPMA, de diagnostic et de définition de la politique de développement ont permis d'identifier 5 enjeux :

1. La cohérence de l'offre pêche,
2. L'aménagement du territoire et des milieux aquatiques,
3. L'accessibilité du loisir pêche,
4. L'accompagnement des AAPPMA,
5. L'image de la pêche.

Depuis plus de 20 ans, la démarche marketing est présente dans le monde associatif de la pêche de loisirs en Tarn-et-Garonne, comme en témoigne l'offre de pêche actuelle composée de 77 parcours spécifiques ; produits pêches conçus pour répondre aux demandes de profils de pratiquants :

- 1^{ers} parcours de pêche de nuit dès 1998,
- 1^{er} carpodromes du département créé en 2007
- Création des plans d'eau à truites dès 2011,
- Développement des parcours no-kill dès 2012,
- Ouverture de parcours float-tube depuis 2016,
- Aménagements des parcours familles départementaux à partir de 2017,
- 1^{er} réservoir mouche en 2018.

Mais l'offre pêche manque de cohérence, avec un déséquilibre et des manquements dans l'offre et dans la répartition géographique des différents produits, une réglementation qui n'a pas suivi les dernières évolutions halieutiques et une gestion piscicole qui ne répond pas toujours au positionnement énoncé.

L'amélioration de la cohérence de l'offre aura des impacts positifs sur son attractivité locale et extra-départementale, sa capacité à satisfaire les différents profils de clients, et *in fine* à stabiliser voire augmenter le nombre de cartes de pêche dans un contexte national en déclin.

Les notions marketing de chaîne de valeur, de couple produit-marché, de cycle de vie du produit, de tendances, etc. seront au cœur des actions menées.

4 objectifs sont associés à cet enjeu :

- Coordonner et mettre en oeuvre une politique marketing fédérale,
- Maitriser la cohérence marketing de l'offre pêche départementale,
- Améliorer la connaissance clients,
- Développer le tourisme pêche.

ENJEU N°2 : L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Le territoire souffre d'un déficit d'aménagements, que ce soit pour le loisir pêche ou la fonctionnalité piscicole. Ces 2 types d'aménagements participent à la création d'une offre pêche de qualité en modelant, en fonction des profils de pratiquants, les accès et les espèces piscicoles présentes, avec des répercussions sur l'attractivité de la destination et sur l'expérience de pêche.

Les aménagements piscicoles ont pour but d'améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques, pour améliorer la qualité de la pêche, par la création de frayères, de zones de tenue, de cages de protection contre les cormorans...

L'amélioration de la connaissance sur les plans d'eau est nécessaire pour définir les actions et les travaux les plus pertinents à réaliser en fonction des objectifs de fonctionnalité, écologiques et marketing.

Les aménagements de loisir pêche ont pour but d'améliorer le confort de pêche, par la création de cheminements, de postes de pêche, de berges sécurisées, de rampes à bateaux sur remorques, de parcours labélisés...

En conclusion, l'enjeu n°1 et n°2 sont pleinement complémentaires. L'enjeu n°1 est une phase de réflexion et de définition de l'offre. L'enjeu n°2 va donner vie au fruit de cette réflexion.

3 objectifs sont associés à cet enjeu :

- Améliorer nos connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau,
- Améliorer la fonctionnalité des milieux,
- Faciliter la pratique de la pêche.

ENJEU N°3 : L'ACCESSIBILITE DU LOISIR PECHE

La pêche est une activité populaire, où les pratiquants étaient historiquement initiés par un parent ou un grand-parent. Avec l'évolution de la structuration des familles, cette transmission intergénérationnelle a disparu. Les Structures Associatives de la Pêche de Loisir essayent de palier à ce déficit en organisant des initiations, mais ne peuvent pas capter plus de 10% du marché.

Le développement économique du marché des loisirs a entraîné une multiplication des références, l'utilisation accrue d'anglicismes, une plus grande spécialisation du matériel et des techniques, rendant l'accès au loisir, pour un non-pratiquant, de plus en plus difficile.

Cependant, avec le développement d'internet, il est de plus en plus aisé de développer la compétence client.

Le travail sur l'accessibilité du loisir pêche vise à faciliter l'accès à l'information sur la pêche (matériel, lieux, techniques) et à renforcer le volume d'initiation à la pêche en s'appuyant sur le réseau de bénévoles existants, sur les potentiels animateurs extérieurs au monde de la pêche et sur les possibilités offertes par le digital.

2 objectifs sont associés à cet enjeu :

- Faciliter l'accès aux informations sur la pêche et les lieux de pêche,
- Améliorer le volume d'initiations en optimisant l'implication fédérale.

La pêche associative en France s'appuie sur un réseau de quelques 40 000 bénévoles, soit environ 3 500 équivalents temps plein (ETP). Chaque bénévole consacre en moyenne 26 jours par an à son association de pêche, et participe à la réalisation de travaux, d'études, à des actions d'initiation, aide à l'organisation de concours de pêche, ...

Le monde évolue très vite et les AAPPMA ont parfois des difficultés à s'adapter aux nouveaux enjeux de notre société : la communication à l'ère d'internet, la perte de la transmission des savoir-faire (voir la remise en cause de celle-ci), la montée de l'individualisme au détriment du bien et de l'investissement commun, ou encore la complexification administrative liée à la professionnalisation des fédérations de pêche.

La Fédération départementale doit accompagner ses AAPPMA dans l'évolution de leurs pratiques en misant sur l'humain. Le partage de savoir-faire et d'outils est au cœur de cet enjeu, qui se structure en 3 objectifs :

- Favoriser l'évolution des AAPPMA par la formation,
- Faciliter les actions des AAPPMA en fournissant des outils,
- Aider les AAPPMA dans la gestion du bénévolat.

ENJEU N°5 : L'IMAGE DE LA PECHE

L'image du loisir pêche est décorrélée de la réalité, avec une image toujours présente du pratiquant âgé, qui attend immobile les touches, alors que la moyenne d'âge des pêcheurs est de 37 ans et que la majorité des techniques pratiquées sont itinérantes.

L'image corporate de la structure est à redéfinir, afin d'appuyer la totalité de nos savoir-faire auprès des partenaires :

- Les compétences de gestion et de protection des milieux aquatiques de la FDAAPPMA82 sont reconnues par les partenaires techniques territoriaux.
- La capacité d'animation du territoire par les Structures Associatives de la Pêche de Loisir en Tarn-et-Garonne est également reconnue par les mairies, les écoles et les offices de tourisme. Cependant, nous devons améliorer l'image de professionnalisation des animations, permettant de justifier des coûts d'animation, et positionner la fédération comme acteur central de l'animation pêche en Tarn-et-Garonne.
- La compétence d'aménagement du territoire est nouvelle, et sa notoriété reste à développer.

La stratégie et les outils doivent donc être remis à jour en fonction des cibles, en intégrant pleinement la dimension digitale et l'essor des vidéos, tout en tenant compte des moyens financiers et humains de la structure.

Cet enjeu est composé de 3 objectifs :

- Actualiser la communication B to C (activité pêche) et B to B (partenaires techniques et financiers),
- Renforcer notre présence sur internet,
- Améliorer l'efficacité de nos actions sur les médias traditionnels.

PLAN D'ACTIONS DEPARTEMENTAL

5 ENJEUX, 15 OBJECTIFS ET 58 ACTIONS PRIORITAIRES

ENJEU <u>C</u> OHERENCE DE L' <u>O</u> FFRE <u>P</u> ECHE (COP)		
Objectifs	Référence	Description succincte de l'action
Coordonner et mettre en oeuvre une politique marketing	COP1	Faire évoluer la commission "SDDL" en commission "Loisir Pêche"
	COP2	Créer et animer un groupe de travail "prospective et marketing de la pêche"
	COP3	Organiser une réunion de présentation du SDDL aux communautés de communes, aux OT avec l'aide de Tarn-et-Garonne Tourisme, aux maires avec l'aide de l'association des maires.
	COP4	Organiser 5 réunions de secteurs en 2021
	COP5	Développer une partie Loisir Pêche dans les PGP
Maitriser la cohérence marketing de l'offre pêche	COP6	Créer des fiches produits
	COP7	Définir la structuration de l'offre pêche (plan marketing)
	COP8	Mettre à plat la réglementation pêche pour 2021-2025
	COP9	Mettre à jour la réglementation annuelle
	COP10	Rechercher la cohérence entre navigation et pratique de la pêche dans la perspective de nouveaux arrêtés de navigation
	COP11	Adapter les déversements de poissons en fonction de l'aptitude des milieux et de la demande des pêcheurs
Améliorer la connaissance clients	COP12	Mise à jour de l'étude quantitative et étude complémentaire de la répartition des pêcheurs de type A et de type B
	COP13	Faire émerger au niveau régional ou national le besoin de créer de la connaissance qualitative sur nos clients
Développer le tourisme pêche	COP14	Continuer la labellisation d'hébergements pêche
	COP15	Organiser ou aider à l'organisation chaque année d'un concours avec une visibilité régionale ou nationale

ENJEU AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectifs	Référence	Description succincte de l'action
Améliorer nos connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau	AMEN1	Inventaires piscicoles sur 5 plans d'eau par an
	AMEN2	Réseau de Suivi de la Qualité des Lacs (réseau UFBAG-FD-AEAG)
	AMEN3	Etude de fonctionnalité de 4 grandes retenues
Améliorer la fonctionnalité des milieux	AMEN4	Améliorer la fonctionnalité des plans d'eau (habitats / gestion quantitative / marnage) : 31 projets
	AMEN5	Améliorer la fonctionnalité des grands cours d'eau (habitats) : 7 projets
	AMEN6	Améliorer la fonctionnalité des petits cours d'eau : gestion par les EPCI / syndicats de rivières avec la GEMAPI
Faciliter la pratique de la pêche	AMEN7	Création de postes/pontons/parcours de pêche sur le Domaine Public Fluvial (Garonne / Tarn / Canal de Montech / Canal de garonne : 21 projets)
	AMEN8	Création de postes/pontons/parcours de pêche sur les cours d'eau non-domaniaux (15 projets)
	AMEN9	Mises aux normes de Rampes de Mises à l'Eau (7 projets : 3 sur l'Aveyron, 3 sur le Tarn, 1 en plan d'eau)
	AMEN10	Création de Rampes de Mises à l'Eau (24 projets : 5 sur l'Aveyron, 5 sur le Tarn, 9 sur Garonne et 5 en plan d'eau)
	AMEN11	Création de postes/pontons/parcours de pêche sur les plans d'eau (2 projets de labels nationaux : Parisot et St-Nicolas / au moins 7 projets de labels départementaux : Touffailles, Lauzerte, Molières, Puylaroque, Dieupentale, Grisolles, Finhan, Lamagistère... / 64 projets sans labels : carprodromes zone de Montauban et zone de Caussade...)
	AMEN12	Entretenir les aménagements
	AMEN13	Acquisition de droits de pêche sur de nouveaux plan d'eau : 6 projets

ENJEU ACCESSIBILITE DU LOISIR PECHE

Objectifs	Référence	Description succincte de l'action
Faciliter l'accès aux informations sur la pêche et les lieux de pêche	ACC1	Continuer l'effort de création et de mise à jour des PIP (20 par an)
	ACC2	Créer une carte interactive des lieux de pêche, avec la possibilité de trier en fonction des populations piscicoles, des aménagements, etc.
	ACC3	Réaliser un educ'tour par an avec les OT
	ACC4	Travailler avec les communes pour mieux flécher les lieux de pêche avec la charte graphique nationale
	ACC5	Continuer la pose de panneaux et de bouées de réglementation
	ACC6	Continuer la pose de 20 panneaux informations pêche par an
	ACC7	Organiser un évènement départemental de promotion du loisir pêche par an : coordination des AAPPMA à participer à la fête nationale de la pêche en France OU réaliser une journée "enfants / écoles / inter-APN / centre de loisirs" début juillet
Améliorer le volume d'initiations en optimisant l'implication fédérale	ACC8	Définir des kits de base pour les débutants pour les principales techniques de pêche (coup, carpe, carnassiers)
	ACC9	Créer un APN virtuel : tutoriels papiers et vidéos
	ACC10	Continuer de développer une offre grand public pour la réalisation de 15 journées de découverte de la pêche en partenariat avec les OT et Tarn-et-Garonne Tourisme
	ACC11	Continuer les interventions en milieu scolaire tout en revoyant le niveau d'implication à 20 classes par an maximum (80 H/jrs par an + 3 000 € de dépenses)
	ACC12	Former des animateurs hors-réseau pêche (centre de loisirs, écoles) à la réalisation d'animations de découverte de la pêche
	ACC13	Etudier une nouvelle formule APN

ENJEU D'ACCOMPAGNEMENT DES AAPPMA

Objectifs	Référence	Description succincte de l'action
Favoriser l'évolution des AAPPMA par la formation	APP1	Former les AAPPMA à la communication sur internet (facebook, photos) et au marketing de la pêche
	APP2	Former les bénévoles à réaliser des animations de découverte de la pêche
	APP3	Renforcer la formation des GPP
	APP4	Accompagner les AAPPMA la 1ère année de création de leur APN / Beaumont en 2022 / Nord-Est en 2024
Faciliter les actions des AAPPMA en fournissant des outils	APP5	Créer une BDD photos, contacts presses et radios pour les AAPPMA
	APP6	Fournir des kits de pêche pour permettre aux AAPPMA sans APN pour leur permettre de réaliser des animations de découverte de la pêche
Aider les AAPPMA dans la gestion du bénévolat	APP7	Définir et mettre en place un fonctionnement uniforme de la police de la pêche exercée par les Gardes-Pêche Particuliers, comprenant une harmonisation départementale des conditions d'indemnisation des GPP.
	APP8	Etudier le bénévolat pour définir des axes de recrutement

ENJEU IMAGE DE LA PECHE

Objectifs	Référence	Description succincte de l'action
Actualiser la communication B to C (activité pêche) et B to B (partenaires techniques et financiers)	IM1	Redéfinir une nouvelle stratégie de communication selon les cibles (pêcheurs, non-pêcheurs, élus EPCI, salariés)
Renforcer notre présence sur internet	IM2	Refondre et mettre à jour le site internet de la FDAAPPMA82
	IM3	Maintien de l'animation de la page facebook
	IM4	Continuer la rédaction de 12 newsletters
	IM5	Développer la vidéo en prise directe comme outils de valorisation
	IM6	Faire émerger le besoin d'une vidéo promotionnelle de la pêche auprès du Conseil Départemental
	IM7	Lancement d'une communication sur instagram
Améliorer l'efficience des actions médias	IM8	Mettre à jour et produire chaque année le guide de pêche et sa carte
	IM9	Créer un dossier de presse
	IM10	Organiser un congrès annuel et faire un accueil presse

FICHES ACTIONS DE L'ENJEU COHERENCE DE L'OFFRE PECHE

FICHE ACTION COP I : FAIRE EVOLUER LA COMMISSION SDDL P EN COMMISSION LOISIR PECHE

Objectif : définir un organe de pilotage de l'offre pêche

Thématique : cohérence de la pêche / politique marketing

Contexte : la FDAAPPMA82 est structurée en 2 pôles : milieux aquatiques et loisir pêche. L'offre pêche est déjà développée mais souffre d'un manque de cohérence au niveau départemental ; faiblesse qui s'explique en partie par le manque d'un organe de pilotage de l'offre de pêche départemental.

Action : faire voter par le Conseil d'Administration de la FDAAPPMA82 l'évolution de la commission SDDL P en commission Loisir Pêche. Lui attribuer les rôles et les fonctions de pilotage départemental de l'offre pêche. Informer les AAPPMA. Réaliser 1 réunion par trimestre.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépense :

Nombre d'hommes / jours FD : 4 h/j

Coût total : 1 200 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 2 : CREER UN GROUPE DE TRAVAIL « PROSPECTIVE ET MARKETING DE LA PECHE »

Objectif : étudier et anticiper les évolutions de la pratique de la pêche.

Thématique : cohérence de la pêche / politique marketing

Contexte : les orientations de développement sont prises en fonction de la connaissance a posteriori des demandes des pêcheurs. La FDAAPPMA82 n'est donc pas en capacité à anticiper l'évolution du loisir pêche dans la construction de l'offre pêche.

Action : faire voter par la commission Loisir Pêche la création d'un groupe de travail ouvert « prospective et marketing ». Lui attribuer le rôle et les missions de recherche marketing, de proposition d'évolutions, d'étude de problématiques, etc. Informer les AAPPMA.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, ADT82, OT

Dépense :

Nombre d'hommes / jours FD : 10 h/j

Coût total : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 3 : PRESENTER LE SDDL P AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Objectif : favoriser la prise en compte de la pêche dans les politiques de développement territoriales.

Thématique : cohérence de la pêche / valorisation du loisir et recherche de partenariats

Contexte : la pêche est le loisir ayant le plus d'encartés en Tarn-et-Garonne, mais elle est régulièrement oubliée dans les politiques et les schémas de développement des territoires.

Action : organiser 3 séminaires « loisir pêche » auprès des communautés de communes, des offices de tourisme et des mairies.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, ADT82, OT, EPCI, association des maires de Tarn-et-Garonne

Dépense : 1 000 €

Nombre d'hommes / jours FD : 20 h/j (1 journée de recherche de salles, 1 journée d'administratif et d'envoi des invitations, 1 journée d'achat des préparatifs, 2 jours X 3 salariés de préparation et d'adaptation des supports de présentation, 3 jours X 3 salariés de présentation)

Coût total : 7 000 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) : prévoir la création de documents de synthèse et de valorisation en fonction des différentes cibles.

FICHE ACTION COP 4 : ORGANISER 5 REUNIONS DE SECTEURS SUITE AUX ELECTIONS DE 2021

Objectif : renforcer les liens avec les AAPPMA suite aux élections associatives de 2021 et les accompagner dans la gestion de leur offre pêche.

Thématique : cohérence de la pêche / évolution de l'offre pêche

Contexte : la majorité des droits de pêche sont détenus par les AAPPMA. Elles sont donc les gestionnaires des lieux de pêche. Afin d'accompagner l'évolution de l'offre pêche, la qualité des relations, le partage des orientations et l'accompagnement des AAPPMA est primordial.

Action : organiser chaque année 5 réunions de secteurs entre la fédération et les AAPPMA.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : 300 €

Nombre d'hommes / jours FD : 23 h/j (1 h/j pour l'organisation des réunions, 4 heures par réunion en soirée à 3 salariés, soit 60 heures supplémentaires pour 5 réunions, avec 75 heures de récupérations, soit 19 h/jrs, 3 h/jrs de traitement des données)

Coût total : 6 900 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021** 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 5 : DEVELOPPER UNE PARTIE LOISIR PECHE DANS LES PLANS DE GESTION PISCICOLE DES AAPPMA

Objectif : finaliser la prise en compte des orientations de gestion de l'offre pêche dans le document de programmation des AAPPMA.

Thématique : cohérence de la pêche / évolution de l'offre pêche

Contexte : en tant que détentrices de droits de pêche, les AAPPMA doivent rédiger un document de programmation (PGP) afin de définir les actions cohérentes avec les orientations du PDPG pour la protection et la gestion des milieux aquatiques, et cohérentes avec le SDDLDP pour le développement de l'offre pêche.

Action : accompagner les AAPPMA dans la rédaction de la partie Loisir Pêche de leur PGP, sur une base de 4 PGP par an.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 8 h/j (2 H/jrs d'animation et de rédaction par PGP)

Coût total : 2 400 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 **2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 6 : CREER DES FICHES PRODUITS

Objectif : finaliser la prise en compte des orientations de gestion de l'offre pêche dans le document de programmation des AAPPMA.

Thématique : cohérence de la pêche / accompagnement des AAPPMA

Contexte : l'offre pêche est en partie constituée de produits pêche spécialisés, permettant de répondre précisément à un profil de pratiquants ou à une demande précise et transversale à plusieurs profils de pratiquants. Afin d'accompagner les gestionnaires de droits de pêche dans la réalisation de projet complets et cohérents de création de produits pêche spécialisés, la rédaction de fiches produits, véritables guides pratiques et cahiers des charges, est nécessaire.

Action : rédiger des fiches produits (par profil de pêcheur ou par besoins transversaux : réglementation, gestion piscicole, aménagements, identité visuelle, animation) par produits pêche spécialisé. Valoriser et présenter ces fiches produits aux AAPPMA.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 25 h/j (10 H/jrs de synthèse technique [gestion des populations piscicoles, aménagements], 5 H/jrs de synthèse réglementaire, 5 H/jrs de synthèse marketing, 5 H/jrs de rédaction)

Coût total : 7 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 7 : REDIGER UN PLAN MARKETING (STRUCTURATION DE L'OFFRE PECHE)

Objectif : définir une offre pêche « idéale » en termes de produits, qui servira de fil conducteur sur les 5 prochaines années (nombre de références par produits, zone de chalandises, etc.)

Thématique : cohérence de la pêche / politique marketing et accompagnement des AAPPMA

Contexte : l'offre pêche est en évolution constante, en fonction des décisions d'orientations de gestion des détenteurs de droits de pêche. Cependant, pour assurer une cohérence globale et donner une orientation départementale, la rédaction d'un plan marketing est nécessaire pour déterminer les orientations de développement et de gestion par lieu de pêche.

Action : par lieu de pêche, définir un ou des scénarios d'orientations (type de produit pêche).

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 12 h/j (4 jours de travail à 3 salariés [marketing, technique, réglementation] pour croiser les avis et définir des scénarios par lieu de pêche)

Coût total : 3 600 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021** 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHES ACTION COP 8 : REDEFINIR LA REGLEMENTATION 2021-2025

Objectif : actualiser et simplifier la réglementation pêche pour la période 2021-2025

Thématique : cohérence marketing de l'offre pêche / réglementation pêche

Contexte : Les bases de la réglementation générale de la pêche départementale sont définies tous les 5 ans, mais chaque année, une mise à jour de la réglementation par Arrêté Préfectoral permet de tenir compte des nouvelles demandes des AAPPMA. Cependant, cette actualisation complexifie la compréhension et l'application de la réglementation pêche.

Action : Synthèse des grandes évolutions de la pêche. Etat des lieux des outils réglementaires. Organisation de réunions avec les élus de la commission réglementation, les AAPPMA, les salariés concernés et la DDT pour partager le constat (évolution des pratiques, outils réglementaires existants, besoins départementaux). Rédaction d'un projet de réglementation générale et de cahiers des charges réglementaires pour les produits pêche pour la période 2021-2025. Validation réglementaire et politique. Suivi de la mise en œuvre.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : DDT, AAPPMA

Dépense :

Nombre d'hommes / jours FD : 26 h/j

Coût total : 7 800 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) : -

Cette action concerne la réglementation générale (TLC, réserve, PDN...) et la réglementation spécifique (cahiers des charges réglementaire par produits pêche : parcours de pêche de nuit, plans d'eau à truites, no-kill, carpodrome, réservoir mouche, autres produits pêche spécifiques à créer).

Une attention particulière sera portée dès 2020 sur les réserves de pêche, en particulier pluriannuelles, pur lesquelles la fédération effectuera une analyse détaillée de chacune d'elles (intérêts biologique, loisir pêche, autre) ainsi que des proposition (maintien, modification, abandon) en liaison avec les AAPPMA concernées.

FICHE ACTION COP 9 : METTRE A JOUR CHAQUE ANNEE LA REGLEMENTATION

Objectif : actualiser chaque année la réglementation pêche pour tenir compte des évolutions réglementaires et des demandes des AAPPMA.

Thématique : cohérence marketing de l'offre pêche / réglementation pêche

Contexte : chaque année, une révision de la réglementation pêche départementale permet de tenir compte des évolutions de la pratique de la pêche, de la nécessité de protéger certains lieux de pêche, etc. selon la volonté des AAPPMA. Cependant, cette actualisation complexifie la compréhension et l'application de celle-ci. La FDAAPPMA82 doit donc compiler les demandes, les suivre et émettre des avis techniques pour assurer une cohérence réglementaire.

Action : concertation préalable avec les AAPPMA ayant présentées une demande. Synthèse des propositions et réunion préalable de la commission réglementation afin de présenter un avis unique et validé par les élus à la DDT. Réunions d'échanges et de présentation avec la DDT. Suivi du projet et apports de nouveaux éléments sur demande de la DDT.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : DDT, AAPPMA

Dépense : -

Nombre d'hommes / jours FD : 11 h/jrs

Coût total : 3 150 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021 2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Action complémentaire de la fiche action COP 8. La COP 8 à lieu 1 fois tous les 5 ans pour redéfinir les bases réglementaires. La HAL 9 a lieu 4 années sur 5 pour mettre à jour la réglementation.

FICHE ACTION COP 10 : INCITER / PARTICIPER A LA D'UN ARRETE PREFECTORAL SUR LA NAVIGATION

Objectif : intégrer la demande de développement de la pêche en embarcation dans les nouveaux et futurs Arrêtés de Navigation.

Thématique : cohérence marketing de l'offre pêche / réglementation pêche.

Contexte : Un nouveau Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure (RGPI) a été promulgué par Arrêté Ministériel du 28 juin 2013. Il a abrogé tous les Règlements Particuliers de Navigation (RPN) à compter du 1^{er} septembre 2014. Dans le département de Tarn-et-Garonne, les Arrêtés Préfectoraux portant RPN sur la Garonne, le Tarn, l'Aveyron et le plan d'eau du Tarn et de la Garonne sont donc abrogés depuis le 01/10/2014. Au 21/12/2019, aucun nouvel RPN n'a été pris et mis en application. Actuellement, la navigation en Tarn-et-Garonne est réglementée par le Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure. Celui-ci ne donne que des indications de conduites, mais ne définit pas précisément des notions importantes comme, par exemple, la vitesse maximale de navigation ou les zones d'interdictions de navigation. Il en résulte des situations où la surveillance est compliquée voir impossible (pêche en embarcation au niveau des barrages, limitation de la navigation aux float-tubes). Néanmoins, selon l'article R.4241-2 du RGPI, des Règlements Particuliers de la Police de la Navigation (RPPN) peuvent être déclinés par département par des arrêtés préfectoraux fixant les conditions particulières de navigation.

Action : Réunions internes aux Structures Associatives de la Pêche de Loisir de Tarn-et-Garonne pour déterminer les besoins et étudier les possibilités réglementaires. Prise de contact avec la FDAAPPMA46 et la DDT du département du Lot qui bénéficient d'un Arrêté sur la rivière Lot. Rédaction d'une synthèse uniquement pour la pêche en embarcation sur la Garonne, le Tarn, l'Aveyron et le plan d'eau du Tarn et de la Garonne. Réfléchir et proposer, si nécessaire, une réglementation sur d'autres plans d'eau du département (Gouyre, Tordre, Vigueron, Gariès, Lavit, etc.). Participation aux COPIL et aux réunions de travail organisées par la DDT. Rédaction de compléments techniques à la demande de la DDT.

Maitrise d'ouvrage : DDT

Partenaires : FDAAPPMA, AAPPMA et autres acteurs de la navigation.

Dépense : -

Nombre d'hommes / jours FD : 10 h/j

Coût total : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021** 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP II : ADAPTER LES DEVERSEMENTS DE POISSONS EN FONCTION DE L'APTITUDE DES MILIEUX ET DE LA DEMANDE DES PECHEURS

Objectif : adapter les alevinages de carnassiers et de poissons blancs en fonction des facteurs limitants des milieux, en fonction des travaux d'aménagements/restaurations des fonctionnalités des milieux (PDPG, crues, cormorans, projets de restaurations des milieux...) et en fonction de la demande des pêcheurs, des nouveaux pratiquants et notamment des jeunes.

Thématique : Alevinage

Contexte : l'alevinage en carnassiers et poissons blancs (gardons essentiellement) est pratiqué depuis très longtemps. Les déversements sont effectués en automne et en début d'hiver (d'octobre à janvier). Ces périodes sont fonctions des pisciculteurs (mises en assècs et pêcheries des plans d'eau, cycle biologique des poissons...). La prédation des cormorans oblige les pisciculteurs à pêcher les plans d'eau le plutôt possible en automne et oblige aussi les pisciculteurs à vendre des poissons de 1 été pour limiter les pertes et diminuer la période de stockage (nourriture, prédation, rentabilité des étangs...).

Cependant ces poissons fraîchement déversés dans les plans d'eau ou rivière subissent les crues hivernales et aussi une forte pression des cormorans. De plus ils ne peuvent pas être prélevés par les pêcheurs car non maillés. Le retour panier/pêcheur est donc faible et non satisfaisant dans le cadre d'une gestion halieutique, malgré les coûts d'alevinages de plus en plus importants.

Action : Analyser les résultats des inventaires piscicoles. Définir les capacités d'accueil des milieux (cours d'eau, plans d'eau et canal). Proposer une ou plusieurs espèces à introduire en fonction de la recherche de satisfaction des pêcheurs. Examiner avec les pisciculteurs leurs possibilités de productions, les périodes et les coûts de chaque espèce.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires potentiels : AAPPMA, FNPF, pisciculteur, OFB

Dépenses annuelles : 30 000 €/an d'achat de poissons

Nombre d'hommes / jours FD : 12 H/J, soit 12 H/J par an

Coût total annuel : 30 000 € + 3 600 € = 33 600 €

Plan de financement prévisionnel : 50 % AAPPMA / 50 à 100 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021 2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Les recommandations et projets d'alevinages devront être définis en croisant plusieurs critères :

- Capacité d'accueil des milieux (aménagements réalisés, frayères, etc.)
- Espèces recherchées.
- Pression de pêche.
- Accessibilité en fonction des techniques de pêche.
- Affichage de l'action et retour d'expérience.

FICHE ACTION COP 12 : REALISER UNE ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LA PRATIQUE DE LA PECHE EN TARN-ET-GARONNE

Objectif : mettre à jour et compléter les connaissances pêcheurs

Thématique : cohérence de la pêche / connaissances clients

Contexte : une première étude de satisfaction des pêcheurs en Tarn-et-Garonne, réalisée en 2015, nous a permis de créer un premier niveau de connaissance de nos pratiquants. L'évolution globale de la connaissance des pratiquants en France, les sondages départementaux et les évolutions rapportées par les AAPPMA nous incite à mettre à jour et à compléter nos connaissances clients.

Action : réaliser une étude quantitative. Rédaction du questionnaire. Administration. Analyse des résultats. Partage des résultats avec les AAPPMA et l'ADT82.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, ADT82

Dépenses : 3 500 € d'indemnités de stages

Nombre d'hommes / jours FD : 40 h/j répartis sur 2 années (20 H/jrs par an d'encadrements d'un stagiaire dédié à la mission)

Coût total : 19 000 € (9 500 € par an)

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 35% FNPF, 35% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021 2022** 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 13 : SENSIBILISER LES STRUCTURES REGIONALES ET NATIONALE SUR L'IMPORTANCE DES DONNEES QUALITATIVES.

Objectif : faire émerger au niveau régional ou national un projet d'étude qualitative des pêcheurs pour mieux cerner les motivations de prise ou non de la carte de pêche.

Thématique : cohérence de l'offre pêche / améliorer la connaissance clients

Contexte : sur 3 ans, seul 1/3 des pratiquants sont encartés chaque année. Nous ne connaissons pas les raisons objectives de cette inconstance dans la prise de carte de pêche. L'amélioration de nos connaissances qualitatives (motivations, principaux facteurs influant la pratique, etc.) nous permettrait de déterminer un plan d'actions visant à favoriser la continuité de la pratique année après années.

Action : réaliser un état des lieux de la connaissance pêcheurs au niveau régional avec l'ARPO, partager l'état des lieux avec les élus régionaux de la pêche et avec la FNPF.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 3 h/j

Coût total : 900 € (1 jours en 2022, 2 jours en 2023)

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 **2022 2023** 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 14 : CONTINUER LA LABELISATION D'HEBERGEMENTS PECHE

Objectif : proposer une offre d'hébergements de qualité adaptés aux besoins spécifiques des pêcheurs, à proximité des lieux de pêche à enjeu touristique et aménagés pour la pratique de la pêche, afin de créer des produits touristiques.

Thématique : cohérence de l'offre pêche / développement du tourisme pêche.

Contexte : en 2011, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a identifié la nécessité de créer une offre d'hébergements qualifiés pour la pêche afin de favoriser l'émergence de produits touristiques à destination des 1,5 millions de pêcheurs encartés en France. Une première phase de labellisation a été réalisée en 2015 en Tarn-et-Garonne, en partenariat avec l'ADT82, Clévacances et Gîtes de France pour proposer une offre de base. Celle-ci doit être complétée sur les 5 prochaines années, en sélectionnant au mieux les demandes des hébergeurs afin de construire une offre de qualité à proximité de lieux de pêche aménagés et attractifs pour les pêcheurs vacanciers. La priorité sera donnée aux demandes de labélisation s'inscrivant dans un projet de territoire (Territoires d'Excellence Occitanie, Vivez Garonne, etc.), ou complétant une offre touristique en cours de développement (St-Nicolas-de-la-Grave par exemple) ou une offre d'hébergements labélisés pêche locales existantes mais incomplètes (un gîte labélisé, mais pas de camping).

Action : référencer les lieux de pêche ayant un potentiel touristique pour la pêche, comparer l'offre d'hébergements pêche actuelle avec les besoins, réunir l'AAPPMA locale avec son office de tourisme ou le représentant du tourisme de sa commune pour présenter les besoins, valoriser la démarche de labélisation dans les projets d'aménagements et d'animation des territoires, rencontrer les hébergeurs, labeliser les hébergements retenues, déclarer les nouveaux hébergements labélisés à la FNPF et valoriser les hébergements labélisés pêche sur les outils de communication de la FDAAPPMA82 et de l'ADT82.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : ADT82, Gîtes de France, Clévacances, AAPPMA, communes, EPCI

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 6 h/j

Coût total : 1 800 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION COP 15 : ORGANISER OU ACCOMPAGNER L'ORGANISATION D'UN CONCOURS AVEC UNE VISIBILITE REGIONALE OU NATIONALE

Objectif : valoriser le Tarn-et-Garonne et la région Occitanie comme destination pêche / promouvoir le tourisme pêche au niveau local

Thématique : cohérence de l'offre pêche / développer le tourisme pêche

Contexte : les événements pêche sont une vitrine, valorisant une destination auprès des pêcheurs avec des retombées économiques à la clé, et améliorant l'image de la pêche auprès du grand public. Des compétitions pêche à portée régionale ou nationale sont organisées chaque année en Tarn-et-Garonne, et s'inscrivent souvent dans un championnat ou un circuit FFPS, mais les frais d'inscription et le niveau des participants réservent ces rencontres à une élite. La pêche associative doit organiser des événements à destination des pêcheurs de loisirs (rencontres thématiques sur des techniques de pêche tendances) et des non-pêcheurs (initiations), à portée *a minima* régionale, afin de rassembler un public large, de moderniser l'image de la pêche de loisir, tout en la rendant accessible à tous. Ce type d'événement « inclusif » peut s'inscrire dans un circuit régional, comme le circuit float-tube Occitanie ou le challenge Henri Hermet, et devra en parallèle proposer des initiations pour le grand public, comme en 2014 avec l'évènement « Dimanche au bord de l'eau ».

Action : définir un concept d'événement, rencontrer les clubs et les AAPPMA souhaitant organiser ce type d'événement pour les fédérer autour du projet, réaliser la maîtrise d'ouvrage (organisation de l'évènement par la fédération, seule ou en partenariat avec l'ARPO) ou accompagner le porteur du projet, créer les documents de communication, valoriser l'évènement auprès des pêcheurs, du grand public et des institutions publiques.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, clubs de pêche, guide de pêche, influenceurs du monde de la pêche, magasins de pêche, communes, EPCI, ADT82, offices de tourisme, ARPO

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 20 h/j

Coût total : 6 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 90% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Selon la formule de l'évènement, le porteur du projet et le rôle de la fédération, le nombre d'hommes/jours et les dépenses peuvent fortement varier.

FICHES ACTIONS DE L'ENJEU AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES MILIEUX AQUATIQUES

FICHE ACTION AMEN I : INVENTAIRES PISCICOLES SUR 5 PLANS D'EAU

Objectif : connaître les peuplements piscicoles pour en optimiser la gestion.

Thématique : amélioration de la connaissance pour l'aménagement des milieux aquatiques

Contexte : La gestion piscicole repose essentiellement sur des déversements de poissons, généralement pour la satisfaction des pêcheurs. Or l'effort (moyens humains et financiers) dédié à ces déversements pourrait dans de nombreux cas être revu selon l'état des peuplements en place. Pour cela il convient *a minima* de connaître : la richesse spécifique, l'équilibre entre les espèces (proportions proies-carnassiers par exemple) et la structuration des populations (répartition des effectifs selon les classes de taille, pour connaître le potentiel de renouvellement de ces populations). Divers types d'inventaires peuvent ainsi être réalisés et tous sont choisis, à partir de protocoles de références, selon des objectifs précis (protocoles normés pour une vision semi-quantitative du peuplement, recherche de juvéniles pour l'évaluation du potentiel de reproduction etc.). Les résultats, couplés à d'autres mesures et observations, permettent alors d'identifier des potentiels « naturels » et des pistes quant aux possibles facteurs d'influence qui s'exercent sur les peuplements (qualité de l'habitat, etc.). Ces inventaires sont ainsi l'entrée minimale pour commencer à comprendre l'effet de la fonctionnalité du plan d'eau et les actions qui pourraient être envisagées pour améliorer les choses et potentiellement revoir l'effort « halieutique » voire la pratique de la pêche (aménagements pour les habitats ou le loisir pêche).

Action : inventaires piscicoles par pêches aux filets (norme NF EN 14757), pêches électriques par habitat ou en berges, pêches mixtes et mesures associées (bathymétrie, physico-chimie simplifiée etc.)

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, gestionnaires des plans d'eau

Dépenses : forfait de 1000€ par année (amortissement des filets, frais de déplacements et de restauration)

Nombre d'hommes / jours FD : 12 h/jrs par plan d'eau (2 h/jrs pour la bathymétrie, 4 h/jrs pour l'inventaire aux filets, 1 h/jr pour la morphologie des berges, 3 h/jrs pour le rapport d'études, 2h/jrs de suivi financier), soit 60 h/jrs pour 5 plans d'eau.

Coût total : 19 000 €

Plan de financement prévisionnel : 20% CRO, 10% EPCI, 5% AAPPMA, 32.5% FNPF, 32.5% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Action dépendant de la volonté du CA FD (H/j et budget), de la demande des AAPPMA et/ou de gestionnaire d'ouvrage (ex. CD, CACG, Com. Com, ZAC...), des opportunités (ex. acquisition droit de pêche sur nouveau plan d'eau), voire de problématique particulière (ex. suspicion risque sanitaire par la présence de métaux lourds, ex. Lapeyrière)



Pose d'un filet pour la réalisation d'une pêche d'inventaire sur le plan d'eau de Caylus, Tarn-et-Garonne.

FICHE ACTION AMEN 2 : RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES LACS UFBAG/ AEAG

Objectif : Evaluer l'état de plans d'eau vis-à-vis de paramètres morphologiques, physico-chimiques (eau et sédiments) et biologiques (phytoplancton)

Thématique : amélioration de la connaissance pour l'aménagement des milieux aquatiques

Contexte : Face au manque de référentiels en matière de bon état écologique de ce type de milieu, l'objectif de ce réseau s'inscrit dans une démarche d'acquisition de connaissance et de suivi de la qualité complémentaire aux réseaux de suivis DCE et jusqu'alors non prises en compte dans les PDPG en tant que milieux pouvant présenter de forts enjeux écologiques, piscicoles ou halieutiques. L'acquisition de telles connaissances pourra venir enrichir le diagnostic et les préconisations d'actions pour développer une gestion piscicole et halieutique adaptée sur ces masses d'eau.

Le « RSQL » est un réseau interdépartemental du Bassin Adour Garonne, porté par les FDAAPPMA, l'UFBAG et l'AEAG et les partenaires associés en amont (AFB).

Action : Le protocole appliqué est celui du suivi DCE, allégé d'un certain nombre de contraintes qu'il n'est pas nécessaire de s'imposer dans le cadre de cette démarche. Ainsi, le protocole s'organise autour de 4 campagnes saisonnières consistant à différents types de relevés : mesures et observations de terrain, prélèvements d'eau et prélèvements de sédiments. Les prélèvements d'eau et de sédiments sont traités par des laboratoires et les résultats obtenus comparés à des « références » pour évaluer l'état de chaque compartiment et le niveau de trophie global du plan d'eau (entre autres).

Au niveau départemental, 6 plans d'eau ont été intégrés à ce réseau, à raison de deux plans d'eau suivis par an et une fréquence triennale.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA, UFBAG et AEAG

Partenaires : UFBAG, AEAG, propriétaires et/ou gestionnaires d'ouvrages (CD, CACG, ASA, CA Grand Montauban, Castelsarrasin), AAPPMA

Dépenses : - 6 000 € d'analyses (physico-chimie, phytoplancton)

Nombre d'hommes / jours FD : 30 h/jrs (11 h/jrs pour la phase terrain, 16 h/jrs pour la phase programmation, saisie, analyse des données et comptes-rendus, 2h/jrs de suivi administratif)

Coût total : 15 000 €

Plan de financement prévisionnel : 60% AEAG, 20% FNPF, 20% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel : 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Cycle de 3 ans : 2020 : Therondel et Peyralade / 2021 : Balat David et Gariès / 2022 : Fourrières Hautes et Vigueron / 2023 : Therondel et Peyralade / etc.

FICHE ACTION AMEN 3 : ETUDE DES FONCTIONNALITES DE 4 PLANS D'EAU 2020

Objectif : Corréler l'ensemble des connaissances acquises sur 4 plans d'eau pour préciser le diagnostic, identifier les actions les plus pertinentes et répondre aux problématiques des gestionnaires

Thématique : amélioration de la connaissance pour l'aménagement des milieux aquatiques

Contexte : Suite aux inventaires piscicoles (diagnostic minimal) et d'après des lacunes persistantes dans la connaissance des « fonctionnalités » est apparue la nécessité d'aller plus loin dans le diagnostic de 4 plans d'eau notamment pour répondre aux problématiques récurrentes que nous faisons remonter les gestionnaires et identifier les actions les plus pertinentes en termes d'aménagements (milieu et halieutiques) notamment.

Action : l'étude reposera ainsi sur les protocoles évoqués dans les fiches actions AMEN 1 et 2, développées en termes de fréquence pour palier à certains biais identifiés tout en corrélant les résultats aux données des gestionnaires, particulièrement vis-à-vis des variations des niveaux de remplissages susceptibles de conditionner significativement l'ensemble des fonctionnalités de ces retenues. L'objectif premier de cette étude est bien de préciser les aménagements les plus pertinents pour améliorer la fonctionnalité (habitat piscicole etc.) de ces plans d'eau et par extension les aménagements dédiés au loisir pêche.

De plus, l'étude intégrera l'évaluation d'autres paramètres selon le protocole établi par l'IRSTEA et l'AFB dans l'objectif d'intégrer, dans la mesure du possible un prochain réseau de suivi des travaux restauration hydromorphologique du littoral en plans d'eau.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : CACG, CD82, AEAG, FNPF, OFB (DR, pour les aspects techniques)

Dépenses : 15 500 € : 7500€ d'analyses (physico-chimie, chimie, état biologique), 5000€ d'équipement (sondes limnimétriques, thermo enregistreurs, batteries supplémentaires pour drone, etc.), 3000€ de frais d'indemnités pour un stagiaire

Nombre d'hommes / jours FD : 50 H/jrs salariés pour l'action + 20 H/jrs salariés pour l'encadrement du stagiaire + stagiaire sur 6 mois

Coût total : 36 500 €

Plan de financement prévisionnel : 50% AEAG, 20% CRO, 30% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) : Les plans d'eau sélectionnés pour cette étude sont deux plans d'eau CD82 : Therondel et Gouyre + deux plans d'eau CACG : Gensac et Gariès. L'étude sera portée en grand partie par Léa MANHES, étudiante en Master 2 FREMAC, et la cellule technique de la FDAAPPMA.

FICHE ACTION AMEN 4 : AMELIORER LA FONCTIONNALITE DES PLANS D'EAU

Objectif : Améliorer la fonctionnalité naturelle des milieux

Thématique : Améliorer la fonctionnalité naturelle des plans d'eau

Contexte : Le département de Tarn et Garonne possède un nombre très important de plans d'eau. De quelques hectares à plus de 60 hectares, que ce soit d'anciennes gravières ou des retenues collinaires destinées à l'irrigation collective, ils sont un véritable atout halieutique. Nous pouvons distinguer 2 types de plan d'eau :

- Les gravières créées par l'extraction de matériaux (galets, graviers, sables) qui possèdent très peu d'habitats. En effet ces gravières sont de véritables cuvettes peu profondes (moins de 4 ms) et quasiment dépourvues de tout habitat.
- Les plans d'eau créés par des barrages pour l'irrigation, l'AEP ou le soutien d'étiage possèdent souvent plus d'habitats (berges abrupte, cassures, profondeur d'eau importante, souches d'arbres, forêts immergées, frayères pour les phytophiles selon les années...). Cependant ces plans d'eau sont impactés par de très forts marnages ou des colmatages par des sédiments amenés par ruissellement.

Action : Améliorer la fonctionnalité naturelle de 31 plans d'eau par la réalisation d'aménagements :

- Créer des habitats (caches en bois, en souches, en blocs en parpaings et buses...)
- Créer des frayères pour la reproduction des poissons phytophiles sur des pentes douces dans l'emprise du marnage
- Mise en place de cages anti cormoran pour limiter l'impact de prédation de cette espèce piscivore

Ces projets pourraient être portés par la FDAAPPMA82 et les AAPPMA, ou des maitres d'ouvrages (par exemple : CACG, Syndicat d'irrigation, EPCI) avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82, CACG, Syndicat d'Irrigation ou EPCI

Partenaires potentiels : AEAG, CD82, AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF, CACG, Syndicat d'Irrigation...

Dépenses annuelles : 20 000 € par plan d'eau en moyenne avec 1 objectif de réaliser si possible 2 projets par an, soit un budget annuel de 40 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 14 H/J, soit 28 H/J par an

Coût total annuel : 40 000 € + 8 400 € = 48 400 €

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

FICHE ACTION AMEN 5 : AMELIORER LA FONCTIONNALITE DES GRANDS COURS D'EAU (VOIR PDPG 2019 DE LA FDAAPPMA82)

Objectif : Améliorer la fonctionnalité naturelle des milieux

Thématique : Améliorer la fonctionnalité naturelle des grands cours d'eau

Contexte : Le département de Tarn et Garonne est traversé par 3 grands cours d'eau : la Garonne, le Tarn et l'Aveyron. La Garonne et l'Aveyron possèdent, selon le PDPD82 2020/2024, actuellement un niveau de fonctionnalité très perturbé. Celui du Tarn est classé comme dégradé. Les facteurs limitants sur ces contextes sont importants mais il semble primordial de travailler sur la capacité de recrutement de ces milieux. L'espèce repère est le brochet sur ces contextes. Ces contextes ne sont pas couverts par un EPCI qui a la compétence GEMAPI et qui l'y applique. Toutefois, pour l'avenir, il est clair que la fédération ne pourra porter que des projets d'ampleur très limitée compte-tenu des financements très importants à maîtriser pour un résultat espéré plus qu'aléatoire en matière de restauration de ces milieux.

Action : Création, restauration, entretien de 7 zones favorables (Bras morts, annexes fluviales...) à la reproduction de l'espèce repère qui est le Brochet sur ces cours d'eau.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou EPCI

Partenaires potentiels : AEAG, CD82, Natura 2000, EPCI, CRO, FNPF, EDF...

Dépenses annuelles : 40 000 € par projet en moyenne avec 1 objectif de réaliser si possible 1 projet par an, soit un budget annuel de 40 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 15 H/J par an

Coût total annuel : 40 000€ + 4 500 € = 44 500 €

Plan de financement prévisionnel : 50% AEAG / 100% Natura 2000 / 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 30 % FNPF / 15 % AAPPMA locale / 15 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024 (*mettre en gras les années concernées*)

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des projets :

1. Coût des projets
2. Acceptabilité des projets (EPCI, réglementation...)

FICHE ACTION AMEN 6 : AMELIORER LA FONCTIONNALITE DES PETITS COURS D'EAU (VOIR PDPG 2019 DE LA FDPMA82)

Objectif : Améliorer la fonctionnalité naturelle des milieux

Thématique : Améliorer la fonctionnalité naturelle des petits cours d'eau (réseau hydrographique secondaire)

Contexte : Le département de Tarn et Garonne possède un important réseau hydrographique secondaire. Ces contextes sont globalement couverts par des EPCI qui ont pris la compétence GEMAPI et l'applique au travers de Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau et des milieux associés (lit majeur, zones humides, érosion des sols...). Ces contextes selon le PDPD82 2020/2024 ont un niveau de fonctionnement de conformes à dégradés.

Action : Le but de la FDPMA82 est d'accompagner financièrement et techniquement ces EPCI pour améliorer la fonctionnalité de ces milieux.

Ces projets seront portés par un EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 et assistance financière (5% des projets de restauration hydromorphologique dans la limite de 5000 € par an et par EPCI).

Maitrise d'ouvrage : EPCI

Partenaires potentiels : AEAG, CD82, EPCI, CRO, FNPF, EDF...

Dépenses annuelles : 5 000 € par projet en moyenne avec 1 objectif de réaliser si possible 6 projets par an, soit un budget annuel de 30 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 15 H/J par an

Coût total annuel : 30 000€ + 4 500 € = 34 500 €

Plan de financement prévisionnel : 50% AEAG / 20% CRO / 20% à 30% EPCI / 5 % FDAAPPMA82 (dont 30 % FNPF)

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des projets :

1. Fonctionnement des contextes piscicoles et gain potentiel de fonctionnalité grâce aux travaux
2. Plafond de 30 000 €

FICHE ACTION AMEN 7 : CREATION DE POSTES/PONTONS/PARCOURS DE PECHE SUR LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Objectif : permettre l'accès aux berges sur le Domaine Public Fluvial

Thématique : Pratique de la pêche en berge

Contexte : Le département de Tarn et Garonne est traversé par plusieurs cours d'eau du Domaine Public Fluvial : la Garonne, le Tarn, le canal latéral de Garonne et le Canal de Montech. Ce réseau hydrographique représente les hauts lieux de pêche en rivières du département. Cependant ces cours d'eau sont peu accessibles et peu d'aménagements existent. Le canal de la Garonne et le canal de Montech sont par contre eux accessibles mais très peu d'aménagements sont dédiés à la pêche. A noter que le canal est concédé à VNF qui en est le gestionnaire alors que le Tarn et la Garonne sont gérés par l'Etat (DDT).

Action : créer des postes, pontons, sentiers et parcours de pêche sur le DPF. 21 projets sont recensés. Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou EPCI ou VNF

Partenaires potentiels : AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF, EDF, VNF...

Dépense annuelle : de 10 000 € à 40 000 € par projet avec 1 objectif de réaliser si possible 2 projets par an, soit un budget annuel de 50 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 10 H/J, soit 20 H/J par an

Coût total annuel : 50 000 € + 6 000 € = 56 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 5% EDF / 30 % FNPF / VNF de 5 à 30% / 15 % AAPPMA locale / 15 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des projets :

1. Territoire d'excellence
2. Projets avec label national accessible
3. Projets avec label départemental accessible

FICHE ACTION AMEN 8 : CREATION DE POSTES/PONTONS/PARCOURS DE PECHE SUR LES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Objectif : permettre l'accès aux berges sur les cours d'eau non domaniaux

Thématique : Pratique de la pêche en berge

Contexte : Le département de Tarn et Garonne est traversé par plusieurs cours d'eau non domaniaux : l'Aveyron, la Gimone, la Barguelonne, la Séoune, la Bonnette... Ce réseau hydrographique est bien fréquenté pour la pratique de la pêche notamment sur la rivière Aveyron qui bénéficie d'un attrait touristique très important dans le secteur de St Antonin Noble Val. Cependant ces cours d'eau sont peu accessibles et peu d'aménagements existent. Mise à part l'Aveyron et la Gimone, tous les autres cours d'eau connaissent des débits d'étiage très faibles, voire nulle sur certains secteurs, ce qui rend très aléatoires les futurs projets.

Action : créer des postes, pontons, sentiers et parcours de pêche sur les cours d'eau non domaniaux. 15 projets sont recensés. Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou EPCI

Partenaires potentiels : AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF, EDF...

Dépense annuelle : de 5 000 à 15 000 € par projet avec 1 objectif de réaliser si possible 2 projets par an, soit un budget annuel de 30 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 5 H/J, soit 10 H/J par an

Coût total annuel : 30 000 € + 3 000 € = 33 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 5% EDF / 30% FNPF / 15% AAPPMA locale / 15% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des projets :

1. Territoire d'excellence
2. Projets avec label national accessible
3. Projets avec label départemental accessible

FICHE ACTION AMEN 9 : RENOVATION DE RAMPES DE MISE A L'EAU

Objectif : permettre l'accès à l'eau pour les embarcations sur remorque sur les cours d'eau et les plans d'eau navigables du département.

Thématique : Pratique de la pêche en bateau

Contexte : Le département de Tarn et Garonne possède un réseau hydrographique ouvert à la navigation très important, que ce soit en cours d'eau ou en plan d'eau. Ces derniers sont cependant ouverts à la navigation pour l'utilisation d'engins nautiques non-motorisés mais leurs superficies, de 7 à 40 hectares, rend le moteur électrique quasi-nécessaire. Il existe actuellement 20 rampes de mises à l'eau mais 7 d'entre elles souffrent d'une conception non adaptée à la mise à l'eau de bateau de pêche. En effet, ces 7 rampes sont des accès à l'eau pour la pratique du canoë (pas de partie immergée à l'étiage). Cette offre en rampes de mise à l'eau est très faible au vu du potentiel départemental.

Action : Rénovation de 7 rampes de mise à l'eau sur des portions de cours d'eau navigables sur au moins 1 kms.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou EPCI

Partenaires potentiels : AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF, EDF...

Dépense annuelle : 8 000 € par rampe en moyenne avec 1 objectif de réaliser si possible 2 rampes par an, soit un budget annuel de 16 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par rampe : 5 H/J, soit 10 H/J par an

Coût total annuel : 16 000€ + 3 000 € = 19 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 5% EDF / 30 % FNPF / 15 % AAPPMA locale / 15 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des rampes de mise à rénover :

1. Grands cours d'eau (Tarn, Aveyron et Garonne)
2. Grands plans d'eau (Lomagne et Quercy vert)

Classement des chantiers par milieu, de l'amont vers l'aval :

- Chantier prioritaire sur la rivière Tarn :
 - Rampe à bateaux des Albarèdes à Montauban.
- Chantier prioritaire sur la rivière Aveyron :
 - Rampe à bateaux de Leucate à Nègrepelisse
 - Rampe à bateaux de Lamothe-Capdeville.
- Chantiers prioritaires sur le Fleuve Garonne :
 - Rampe à bateaux de Trescasses à St-Aignan.
 - Rampe à bateaux « rampe militaire » à Moissac.
 - Rampe à bateaux de Montebello à Moissac.
 - Rampe à bateaux des Anciens Quais à Auvillar.
 -



Travaux de rénovation de la rampe de mise à l'eau d'Albias, sur la rivière Aveyron en Tarn-et-Garonne.

FICHE ACTION AMEN 10 : CREATION DE RAMPES DE MISE A L'EAU

Objectif : permettre l'accès à l'eau pour les embarcations sur remorque sur les cours d'eau et les plans d'eau navigables du département.

Thématique : Pratique de la pêche en bateau

Contexte : Le département de Tarn et Garonne possède un réseau hydrographique ouvert à la navigation très important, que ce soit en cours d'eau ou en plan d'eau. Ces derniers sont cependant ouverts à la navigation pour l'utilisation d'engins nautiques non-motorisés mais leurs superficies, de 7 à 40 hectares, rend le moteur électrique quasi-nécessaire. Il existe actuellement 20 rampes de mises à l'eau. Cette offre en rampes de mise à l'eau est très faible au vu du potentiel départemental.

Action : Création de 19 rampes de mise à l'eau sur des portions de cours d'eau ouverts à la navigation. Création de 9 rampes de mise à l'eau sur des plans d'eau ouverts à la navigation.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou EPCI

Partenaires potentiels : AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF, EDF...

Dépense annuelle : 15 000 € par rampe en moyenne avec 1 objectif de réaliser si possible 4 rampes par an, soit un budget annuel de 60 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par rampe : 10 H/J, soit 50 H/J par an

Coût total annuel : 60 000€ + 12 000 € = 72 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 5% EDF / 30 % FNPF / 15 % AAPPMA locale / 15 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des rampes de mise à l'eau à créer :

1. Grands cours d'eau (Tarn, Aveyron et Garonne)
2. Grands plans d'eau (Lomagne et Quercy vert)
3. Plans d'eau inférieurs à 10 hectares

Classement des chantiers par milieu, de l'amont vers l'aval :

- Chantiers prioritaires sur la rivière Tarn :
 - Rampe à bateaux de Villebrumier
 - Rampe à bateaux de Bressols (base nautique ou accès en amont de la confluence de la confluence avec le canal)
 - Rampe à bateaux secteur de Lagarde ou de Villemade
 - Rampe à bateaux de Lizac
- Chantiers prioritaires sur la rivière Aveyron :
 - Rampe à bateaux sur le secteur de Laguépie (Viaur)
 - Rampe à bateaux des Istournels sur le secteur de Bruniquel
 - Rampe à bateaux de Cos sur le secteur de Lamothe-Capdeville
 - Rampe à bateaux d'Ardus sur le secteur de Loubéjac
 - Rampe à bateaux d'Al Gal sur le bief de Montricoux à Bioule
 - Rampe à bateau du cimetière sur le bief de Bioule à Nègrepelisse
- Chantiers prioritaires sur la Garonne :
 - Rampe à bateaux simple sur le secteur du pont de Mauvers
 - Rampe à bateaux simple de Labate, sur le secteur de Monbéqui
 - Rampe à bateaux simple de Sabatou sur le secteur de Finhan.
 - Rampe à bateaux simple des Saulou sur le secteur de Montech
 - Rampe à bateaux de Malause sur le plan d'eau du Tarn et de la Garonne (440 ha)
 - Rampe à bateaux de Cantayre sur le plan d'eau du Tarn et de la Garonne (440 ha)
 - Rampe à bateaux du bout du monde sur le TCC, amont seuil n°1
 - Rampe à bateaux de Borde Neuve sur le TCC, amont seuil n°2
 - Rampe à bateaux du Profond sur le TCC, amont seuil n°3 (si projet de mise aux normes de la rampe d'Auvillar non-réalisable)
- Chantiers prioritaires sur les plans d'eau ouverts à la navigation :
 - Rampe à bateaux du Tordre
 - Rampe à bateaux de Gariès
 - Rampe à bateaux de Vigueron
 - Rampe à bateaux de Boulet
 - Rampe à bateaux de Combecave
 - Rampe à bateaux de Fajolles
 - Rampe à bateaux de la Chêneraie
 - Rampe à bateaux de Lapeyrière
 - Rampe à bateaux de Pompignan

FICHE ACTION AMEN II : CREATION DE POSTES/PONTONS/PARCOURS DE PECHE SUR LES PLANS D'EAU

Objectif : améliorer l'accès aux berges sur les plans d'eau

Thématique : Pratique de la pêche du bord sur plan d'eau

Contexte : Le département de Tarn et Garonne possède un nombre très important de plans d'eau. De quelques hectares à plus de 60 hectares, que ce soit d'anciennes gravières ou des retenues collinaires destinées à l'irrigation collective, ils sont un véritable atout halieutique. Cependant ces plans d'eau sont peu aménagés.

Action : 72 projets sont recensés.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou EPCI

Partenaires potentiels : AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF, EDF...

Dépense annuelle : de 5 000 € à 20 000 € par projet avec 1 objectif de réaliser si possible 2 projets par an, soit un budget annuel de 25 000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 5 H/J, soit 10 H/J par an

Coût total annuel : 25 000 € + 3 000 € = 27 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 5% EDF / 30 % FNPF / 15 % AAPPMA locale / 15 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Classement des projets :

1. Projets avec label national accessible
2. Projets avec label départemental accessible

FICHE ACTION AMEN 12 : PERENNISER ET ENTRETENIR LES AMENAGEMENTS

Objectif : conserver la fonctionnalité et augmenter la durée de vie des aménagements réalisés.

Thématique : entretenir les aménagements réalisés

Contexte : La FDPPMA 82 a démarrée en 2018 un travail important d'aménagement pour la pratique de la pêche. Ces aménagements vont fortement augmenter pendant la durée du SDDL 2020/2024. Tout aménagement doit être entretenu pour :

- Pouvoir simplement pêcher ou mettre son bateau à l'eau (désherbage, élagage, enlèvement des vases et sédiments sur les rampes à bateau...)
- Assurer une utilisation des aménagements en toute sécurité (garde-corps, barrière de sécurités, panneaux d'information...)
- Pérenniser les aménagements par un remplacement des pièces défectueuses (piquets, planches...)

Action : réaliser une visite annuelle des aménagements. Prévoir annuellement l'entretien des rampes à bateaux (enlèvement des vases et sédiments). Prévoir annuellement l'entretien de la végétation autour des postes et pontons.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82, par les AAPPMA ou par une EPCI avec assistance technique de la FDAAPPMA82.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82, AAPPMA ou EPCI

Partenaires potentiels : AAPPMA, EPCI, CRO, FNPF...

Dépenses annuelles : 3 000 € par an de fournitures (planches, piquets, outillage...)

Nombre d'hommes / jours FD par rampe : 30 H/J par an

Coût total annuel : 3 000€ + 9 000 € = 12 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 10% à 30% EPCI / 30 % FNPF / 15 % AAPPMA locale / 15 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Priorisation de l'entretien :

1. Aménagements en cours d'eau soumis aux crues (par exemple : entretien de la rampe à bateaux naturelle sur camping de Verdun-sur-Garonne, en rive gauche sur le fleuve Garonne)
2. Aménagements pour Personnes à mobilité Réduite
3. Aménagements très fréquentés

A savoir : l'entretien des aménagements est un point très important pour lequel un défaut serait susceptible d'engager la responsabilité du maître d'ouvrage (fédération, AAPPMA, collectivité) en cas d'accident. En effet, un ouvrage réalisé doit toujours être conforme à sa destination. En conséquence, tous les aménagements projetés seront conditionnés par l'engagement, préalable aux travaux, d'une convention d'entretien régulier par l'AAPPMA ou la collectivité territoriale.



Berges aménagées sur le plan d'eau du Bois des Allègres à Nohic (Tarn-et-Garonne), nécessitant un entretien régulier pour conserver la qualité de l'accès et améliorer sa durée de vie.



FICHE ACTION AMEN 13 : ACQUERIR LES DROITS DE PECHE SUR DE NOUVEAUX PLANS D'EAU

Objectif : augmenter le nombre de sites de pêche

Thématique : acquérir les droits de pêche sur de nouveaux plans d'eau

Contexte : Le département de Tarn et Garonne possède de nombreux plans d'eau privés ou communaux. Certains de ces plans d'eau sont de tailles intéressantes. La FDPPMA82 ou l'AAPPMA locale ne possède pas les droits de pêche sur ces plans d'eau.

Action : acquérir les droits de pêche sur 6 nouveaux plans d'eau. Une analyse préalable devra être réalisée pour un classement de ces plans d'eau en fonction de la demande et de l'offre de pêche départementale avec une attention particulière à la concurrence éventuelle avec d'autres activités dont la pêche privée.

Ces projets seront portés par la FDAAPPMA82 ou par une AAPPMA avec assistance technique de la FDAAPPMA82 en fonction des opportunités.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82 ou AAPPMA

Partenaires potentiels : EPCI, CRO, FNPF, EPCI...

Dépenses annuelles : 500 € par projet en moyenne avec 1 objectif d'acquérir les droits de pêche de 2 plans d'eau par an, soit un budget annuel de 1000 €/an

Nombre d'hommes / jours FD par projet : 3 H/J, soit 6 H/J par an

Coût total annuel : 1 000 € + 1 800 € = 2 800 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO / 30 % FNPF / 20 % AAPPMA locale / 20 % FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets)

Priorisation des projets :

1. Taille des plans d'eau
2. Coût des droits de pêche

FICHES ACTIONS DE L'ENJEU ACCESSIBILITE DU LOISIR PECHE

FICHE ACTION ACC I : CONTINUER L'EFFORT DE CREATION ET DE MISE A JOUR DES PANNEAUX INFORMATIONS PECHE (PIP)

Objectif : permettre aux pratiquants et aux non-pratiquants d'obtenir une information de qualité sur les lieux de pêche

Thématique : accessibilité du loisir pêche / faciliter l'accès aux informations sur les lieux de pêche

Contexte : depuis 2017, la FDAAPPMA82 réalise en régie 20 PIP par an qui équipent les lieux de pêche du département afin de fournir une information de qualité aux pêcheurs et aux non-pratiquants (synthèse de la réglementation pêche, équipements, espèces piscicoles, numéros d'urgences, etc.). Actuellement, 60 PIP ont été installés, soit environ 30 lieux de pêche sur les 72 plans d'eau, les 19 rampes de mises à l'eau et les 11 accès float-tube sur les grands cours d'eau. Le taux d'équipement n'est donc que de 30% et les efforts doivent-être continuer.

Action : synthétiser les informations avec les AAPPMA, créer les cartes de base sous le logiciel de cartographie QGIS, les compléter sous le logiciel Adobe Illustrator, mettre à jour le gabarit du panneau sous le logiciel Adobe InDesign, faire valider le projet graphique (phase de correction), faire imprimer les panneaux, fabriquer les cadres en bois en régie, mobiliser les bénévoles des AAPPMA pour l'installation, installer les panneaux, prendre des photos et faire le suivi des panneaux installés.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : 3 000 € de fournitures, 500 € d'abonnement à la suite de logiciels Adobe

Nombre d'hommes / jours FD : 32 h/j

Coût total : 13 100 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 35% FNPF, 35% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION ACC 2 : CREER UNE CARTE INTERACTIVE DES LIEUX DE PECHE

Objectif : permettre aux pratiquants et aux non-pratiquants de trouver des lieux de pêche qui répondent à leurs besoins (aménagements, espèces piscicoles, parcours, etc.) depuis internet / permettre aux pratiquants de visualiser les réserves de pêche.

Thématique : accessibilité du loisir pêche / faciliter l'accès aux informations sur la pêche et les lieux de pêche

Contexte : internet est le premier media d'information et la première place de marché dans le monde. Le site internet www.federationpeche82.com enregistre environ 70 000 visites unique par an. Les smartphones sont devenus des assistants de vie. Les pratiquants sont à la recherche de conseils et d'informations visuelles sur les lieux de pêche, depuis leur smartphone, une tablette ou un ordinateur. La carte interactive permettra de répondre à ces demandes tout en modernisant l'image de la FDAAPPMA82.

Action : rechercher un prestataire, compiler toutes les données (coordonnées GPS de tous les lieux de pêche, de toutes les réserves de pêche, de tous les aménagements structurants, de tous les parcours, populations piscicoles par lieux de pêche), fournir les données, les corriger si nécessaire, tester et rédiger des rapports de bug, promouvoir la carte interactive auprès des pratiquants, des non-pratiquants, des AAPPMA et des prescripteurs (ADT82, offices de tourisme, dépositaires de cartes de pêche).

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, ADT82, offices de tourisme, dépositaires de cartes de pêche

Dépenses : 5 000 € pour la prestation initiale, 1 300 € de mise à jour annuelle

Nombre d'hommes / jours FD : 15 h/jrs pour la prestation initiale, 5 h/jrs pour les mises à jour annuelles

Coût total : 9 500 € la 1^{ère} année, 2 800 € les années suivantes

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 35% FNPF, 35% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION ACC 3 : REALISER UN « EDUC'TOUR » PAR AN AVEC LES OFFICES DE TOURISME (OT)

Objectif : faciliter l'accès aux informations sur la pêche et les lieux de pêches.

Thématique : accessibilité du loisir / faciliter l'accès aux informations sur la pêche

Contexte : les offices de tourisme sont le 1^{er} interlocuteur du grand public concernant la pratique d'un loisir sur leur territoire. Mais le personnel d'accueil des OT n'est pas formé à répondre aux questions sur la pêche.

Action : organiser 2 journées « educ'tour » par an avec le personnel des offices de tourisme pour leur fournir les informations pêche dont ils ont besoin sur leur territoire. La matinée sera consacrée à la présentation de la pêche de loisir associative, aux informations importantes sur chaque territoire et se conclura sur un échange questions / réponses. L'après-midi se fera au bord de l'eau, en réalisant une animation type de découverte de la pêche pour permettre aux hôtes d'accueil des OT de connaître et valoriser au mieux les animations de découvertes de la pêche.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : ADT, AAPPMA

Dépense : environ 30 repas x 10€ (20 participants, 2 animateurs ,6 bénévoles, 2 jours d'animations)

Nombre d'hommes / jours FD : 7 h/j (2 animateurs x 3 jours, 1 jour de coordination)

Coût total : 2 700 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) : -

FICHE ACTION ACC 4 : FLECHER LES LIEUX DE PECHE

Objectif : permettre aux pratiquants de trouver plus facilement les lieux de pêche depuis les axes routiers.

Thématique : accessibilité du loisir pêche / faciliter l'accès aux lieux de pêche

Contexte : les lieux de pêche, que ce soit sur les accès sur les grands cours d'eau ou les plans d'eau, sont rarement visibles depuis les axes routiers. Les pêcheurs peuvent donc facilement rater l'intersection ou l'entrée d'un plan d'eau. La FNPF a édité une charte graphique des fléchages routiers en 2016, qui devra être adaptée au contexte départemental, avant d'être validé par les services de voiries du Conseil Départemental. Une fois l'identité visuelle validée, les AAPPMA devront demander des fléchages aux mairies sur les voiries communales et au Conseil Départemental sur les voiries départementales.

Etant donné la complexité réglementaire pour l'implantation de panneau ou de fléchage sur la voirie, la FDAAPPMA82 ne réalisera que la partie graphique du projet et l'édition d'une carte avec les implantations idéales des fléchages. La demande de fléchage sera à charge des AAPPMA. La maîtrise d'ouvrage sera à demander aux communes et aux services voiries du Conseil Départemental.

Action : adapter la charte graphique FNPF au contexte départemental. Fournir pour validation cette identité visuelle au service voirie du Conseil Départemental. Créer une carte sous google maps des lieux d'implantations idéaux. Transmettre la charte graphique et la carte aux AAPPMA et aux mairies.

Maîtrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, CD82, mairies et EPCI

Dépenses : 500 € de frais postaux

Nombre d'hommes / jours FD : 6 h/jrs

Coût total : 2 300 €

Plan de financement prévisionnel : 50% FNPF, 50% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION ACC 5 : CONTINUER LA POSE DE PANNEAUX ET DE BOUEES DE REGLEMENTATION

Objectif : maintenir une signalétique sur les zones de réserve et augmenter la visibilité des réserves.

Thématique : accessibilité du loisir pêche /facilité l'accès aux informations sur les lieux de pêche

Contexte : les panneaux de réserve ou d'interdiction de pêche (petits panneaux rouges de 20 x 25 cm, à ne pas confondre avec les Panneaux Informations Pêche de 80 x 120 cm) sont pour la grande majorité arrachés systématiquement. Les pêcheurs se plaignent alors du manque d'indication des réserves, notamment en cas d'infraction involontaire. Seules les bouées ont permis de toujours maintenir une signalétique sur les zones de réserves.

Action : réaliser avec les AAPPMA la pose de bouées sur les plans d'eau qui ont des réserves permanentes ou temporaires ou des zones d'interdiction de pêche. Fournir des panneaux « réserve » aux AAPPMA et au GPP pour installation et réinstallation régulière. Uniformiser le type de bouées en suivant les prescriptions contenues dans le RGP de la Navigation. Mettre en place et uniformiser les panneaux d'interdictions de pêche sur le canal de Garonne et de Montech, en accord avec VNF.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA / GPP / DDT / VNF

Dépense : 150€ [achat de chaines, manilles, bouées (10€/bouée) et panneaux (50€ les 100)]

Nombre d'hommes / jours FD : 10 h/jrs

-Coût annuel : 3 150 €

-Plan de financement prévisionnel :

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

La pose de bouées se fait en bateau. Considérant qu'une embarcation est un outil lié au fonctionnement de la structure, aucune charge d'achat d'une barque et d'entretien de son moteur n'est retenue pour cette fiche action.

FICHE ACTION ACC 6 : CONTINUER LA CREATION ET L'INSTALLATION DE 20 PANNEAUX INFORMATIONS PECHE PAR AN

Objectif : permettre aux non-pratiquants et pratiquants d'avoir, sur site, toutes les informations essentielles sur le lieu de pêche et sa réglementation

Thématique : accessibilité du loisir pêche

Contexte : les pêcheurs sont toujours en recherche d'informations concrètes une fois arrivés sur un lieu de pêche, notamment sur les populations piscicoles, les zones de réserves, la forme du plan d'eau et sa bathymétrie. Depuis 2015, la FDAAPPMA82 a lancé un programme d'installation de panneaux informations pêche, au rythme de 20 par an. Les retours sont très positifs. Cependant, moins de la moitié de nos lieux de pêche bénéficiant d'un réel attrait halieutique sont équipés.

Action : définir chaque année la liste des 20 panneaux informations pêche à créer. Déterminer précisément leurs emplacements et leurs orientations. Déterminer la liste des espèces piscicoles par représentativité, en s'appuyant sur les données des inventaires piscicoles, sur les avis des AAPPMA et des élus de la FDAAPPMA82. Pour chaque panneau, créer le fichier graphique en interne (extraction de la carte et de sa bathymétrie sous QGIS, modification de la carte sous Illustrator, exécution du panneau sous Indesign), puis externaliser l'impression du panneau. Fabriquer en régie les cadres en bois. Installer les panneaux sur sites.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, FNPF, CRO, mairies

Dépenses : 300 € par panneau, soit 6 000 € par an pour 20 panneaux

Nombre d'hommes / jours FD : 1 H/jrs pour la création, 0.25 H/jrs pour la fabrication du cadre et 0.5 H/jrs (2 salariés à 0.25 H/jrs) pour la pose sur site, soit 1.75 H/jrs par panneau et 35 H/jrs pour 20 panneaux informations pêche

Coût total : 16 500€

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 70% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) : coût total hors acquisition des données bathymétriques sur site ; si acquisition, rajouter 1.5 H/jrs par bathymétrie, soit 30 H/jrs pour 20 panneaux, équivalent à 9 000 €.

FICHE ACTION ACC 7 : ORGANISER UN EVENEMENT ANNUEL DE DECOUVERTE DE LA PECHE

Objectif : permettre aux non-pratiquants de découvrir la pêche

Thématique : accessibilité du loisir pêche

Contexte : la journée nationale de la pêche permet, au 1^{er} dimanche de juin de chaque année, de découvrir gratuitement la pêche dans le cadre d'animations organisés par les AAPPMA ou la FDAAPPMA82. En Tarn-et-Garonne, seules quelques AAPPMA participent à cette journée, ce qui ne permet pas d'en faire un évènement départemental et de profiter d'un effet de masse en termes de communication. La fédération devra inciter et coordonner les AAPPMA dans l'organisation d'une journée départementale de découverte de la pêche, qui pourra se tenir le jour de la fête nationale de la pêche, ou début juillet en reprenant l'ancienne formule de la journée école (tous les enfants ayant bénéficié d'une intervention de la FDAAPPMA82 dans leur école sont invités à venir pêcher avec leurs parents dans le cadre d'une initiation géante en famille). Cet évènement pourrait-être couplé alternativement avec la fiche action COP15.

Action : décider en N l'action à mener en N+1 afin d'informer les AAPPMA dès septembre de l'année N. Fédérer les offices de tourisme, les EPCI, les AAPPMA et les écoles. Créer et diffuser les documents de communication. Organiser la journée. Réaliser et encadrer des initiations à la pêche.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, CD82, mairies et EPCI, écoles

Dépenses : 1 500 € (forfait)

Nombre d'hommes / jours FD : 25 h/jrs

Coût total : 9 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 70% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Selon la formule de l'évènement, le porteur du projet et le rôle de la fédération, le nombre d'hommes/jours et les dépenses peuvent fortement varier.

FICHE ACTION ACC 8 : DEFINIR DES KITS DE BASE POUR DEBUTANTS

Objectif : permettre aux non-pratiquants de savoir avec quel matériel s'équiper pour débiter.

Thématique : accessibilité du loisir / faciliter l'accès aux informations sur la pêche.

Contexte : l'offre de matériel de pêche est très large et profonde. Les non-pratiquants ne peuvent pas toujours bénéficier de conseils sur l'équipement nécessaire et correspondant à leur pratique. Il en résulte l'observation régulière au bord de l'eau de débutants essayant de pêcher avec un matériel inadapté, engendrant une mauvaise expérience de pêche (pas de prises, manipulation difficile, emmêlages, etc.).

Action : créer des kits pour débutants avec les outils de base pour une première partie de pêche. Réunir les commerçants partenaire et définir le matériel de base adapté pour un premier achat « peu cher » et adapter aux débutants, sur au moins 3 techniques (pêche au coup, pêche de la carpe, pêche aux leurres). Lister le matériel par technique. Valoriser les kits sur les supports de communication de la fédération et ceux des partenaires.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : Decathlon, Europêch'asse82, Au coin de pêche

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 5 h/j

Coût total : 1 200 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021** 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) : -

FICHE ACTION ACC 9 : CREER UN APN VIRTUEL

Objectif : permettre aux non-pratiquants et aux pêcheurs de se former eux-mêmes à la pêche

Thématique : accessibilité du loisir pêche

Contexte : la prise de poisson est une condition *sine qua non* de la pratique de la pêche, et les débutants n'ont pas toujours accès à un savoir-faire transmissible de qualité pour se former. Nous constatons que même chez les pêcheurs, les techniques de base ne sont pas toujours maîtrisées. Le sondage sur la découverte de la pêche réalisée en 2019 au magasin Décathlon Montauban auprès d'un public famille nous apprend que seulement 8% des sondés ayant déjà pêché ont été initiés par une AAPPMA, et 70% des sondés seraient intéressés par des tutoriels vidéo pour débiter. Actuellement, l'offre de tutoriels vidéo pour débutant est faible et de qualité très hétérogène.

Action : réaliser un sourcing des tutoriels déjà existants à destination des débutants, définir le format des vidéos en fonction du nombre de notions à aborder, acheter une caméra et un micro, réaliser le tournage et le montage, créer une chaîne youtube pour héberger les vidéos, valoriser ces tutoriels vidéo. Compléter chaque année les tutoriels de base avec des vidéos valorisant les lieux de pêche adaptés aux débutants ou avec des tutoriels sur des techniques complémentaires pour permettre aux pêcheurs de mieux pêcher.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : -

Dépenses : 500 €

Nombre d'hommes / jours FD : 10 H/jrs

Coût total : 3 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Cette action pourrait-être réalisée en partenariat avec des FDAAPPMA ayant identifié les mêmes besoins, comme la fédération de pêche du Lot par exemple, afin de diminuer les coûts tout en créant une ressource utile au niveau régional voir national.

FICHE ACTION ACC 10 : DEVELOPPER UNE OFFRE GRAND PUBLIC AVEC LES OT

Objectif : développer une offre grand public pour la réalisation de 15 journées découverte de la pêche en partenariat avec les OT et Tarn et Garonne Tourisme.

Thématique : accessibilité du loisir / améliorer le volume d'initiations en optimisant l'implication fédérale.

Contexte : le grand public est demandeur d'animations de découverte de la pêche à proximité de chez soi. Les offices de tourisme sont le 1^{er} point de contact identifié entre le grand public et les Structures Associatives de la Pêche de Loisir, et sont les coordinateurs de l'animation de leur territoire.

Action : renouveler le partenariat annuel avec l'Agence de Développement Touristique pour ensuite proposer aux OT des journées d'animations de découverte de la pêche sur leur territoire. Les OT réalisent la valorisation locale et les réservations sur un fichier partagé. La FDAAPPMA82 coordonne, valorise au niveau départemental et extra-départemental avec l'aide de l'ADT82, et réalise l'animation pêche. Tarif : de 8€ à 10€ par participant. Gratuité pour l'accompagnant adulte d'un mineur afin de favoriser une découverte et une pratique intergénérationnelle. 12 participants par session / 2 sessions par jour / 24 participants par jour / 15 journées d'animations / 360 participants maximum et 360 accompagnants maximum

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : ADT82 / OT / AAPPMA

Dépense : environ 700€ de matériel et de consommables de pêche

Nombre d'hommes / jours FD : 44 h/j (9 jours de coordination, d'animation de projet et de support technique, 3 jours d'achat et de préparation de matériel (360 cannes et lignes) à 2 salariés, 15 jours d'animation à 2 salariés, avec l'aide de bénévoles).

Coût total : 14 200 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 70% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION ACC II : CONTINUER LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Objectif : sensibiliser les enfants de cycle 3 (CM1, CM2) aux milieux naturels et leur faire découvrir les milieux aquatiques au travers de la pêche, en rationalisant le niveau d'implication de la FDAAPPMA82

Thématique : accessibilité du loisir / améliorer le volume d'initiations en optimisant l'implication fédérale

Contexte : la FDAAPPMA82 fût la 1^{ère} fédération de pêche en France à obtenir une convention de partenariat avec l'éducation nationale. Forte de ces 20 années d'expérience et des bons retours de la part des enseignants et des élèves, la fédération continue de proposer une approche des milieux aquatiques par la théorie en classe et la pratique sur le terrain. Cependant, la diversification des produits de découverte de la pêche nécessite de revoir le niveau d'investissement de la fédération dans cette action.

Action : organiser deux demi-journées théoriques en classe (l'enseignant sélectionne 2 thèmes parmi les 8 proposés par la FDAAPPMA82) et réaliser une sortie terrain pour découvrir les milieux naturels par la pratique de la pêche. Viser un objectif de 20 classes par an, soit environ 550 enfants.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : Education Nationale, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Régional Occitanie, AAPPMA

Dépense : 3000 € de matériel et de fournitures de pêche

-Nombre d'hommes / jours FD : 76 h/j (4 jours de programmation, 20 jours en classes à 1 salariés, 20 sorties pêche à 2 salariés, 6 jours de préparation matériel et 6 jours d'administratif)

-Coût total : 25 800 €

-Plan de financement prévisionnel : AEAG 50%, CRO 30%, FDAAPPMA82 20%

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION ACC 12 : FORMER DES ANIMATEURS HORS RESEAU DE LA PECHE ASSOCIATIVE

Objectif : augmenter le volume d'animation découverte de la pêche en optimisant l'implication fédérale

Thématique : accessibilité au loisir pêche / animation

Contexte : la demande d'initiations pêche est forte de la part des centres de loisirs, des campings, etc. mais la FDAAPPMA82 ne dispose que d'1 animateur pêche et n'a pas la capacité financière d'en recruter un 2^{ème}, et les AAPPMA n'ont pas toujours la possibilité de répondre aux demandes. Mais les animateurs des centres de loisirs et des campings, ainsi que les guides de pêches indépendants, pourraient réaliser des animations de découverte de la pêche pour les groupes s'ils étaient formés selon un protocole FDAAPPMA82.

Action : rechercher des indépendants et des structures souhaitant former leurs animateurs pour réaliser des animations de découverte de la pêche avec des groupes d'enfants dont ils ont la responsabilité. Créer une feuille de route « FDAAPPMA82 » pour les guider dans leurs animations. Former les animateurs. Impliquer l'AAPPMA locale qui pourra les accompagner sur les lieux de pêche et participer à l'encadrement.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, guides de pêche, centres de loisirs...

Dépense :

Nombre d'hommes / jours FD : 6 h/j (2 jours de mise à jour des supports et d'organisation, 4 journées de formation)

Coût total : 1 800 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021 2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION ACC 13 : ETUDIER UNE NOUVELLE FORMULE POUR LES ATELIERS PECHE NATURE (APN)

Objectif : favoriser le développement des initiations à la pêche par les AAPPMA sous le sigle Atelier Pêche Nature

Thématique : accessibilité du loisir pêche / augmenter le volume d'initiations

Contexte : le sigle APN est attribué aux AAPPMA qui respectent un cahier des charges départemental pour l'accompagnement des débutants dans la découverte de la pêche, jusqu'à une pratique autonome et respectueuse de l'environnement. 11 APN officient en Tarn-et-Garonne, ce qui en fait le département le plus développé d'Occitanie sur cette thématique. Cependant, il n'y a pas de fonctionnement homogène ; les APN s'adaptant aux clientèles locales (familles, jeunes pêcheurs, centres de loisirs) sans conserver un tronc commun. De plus, il semblerait que le concept initial d'un programme d'animations ne réponde plus à une demande qui a évolué. Il faut redéfinir une formule type d'APN, qui pourra participer à l'effort départemental d'initiations lors d'évènements tout en conservant un fonctionnement propre.

Action : contacter chaque APN pour prendre note de son fonctionnement, compiler les données, définir une formule de base, qui pourra être complétée par chaque APN afin de s'adapter aux demandes locales, présenter cette formule aux APN.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 5 h/jrs

Coût total : 1 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021** 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHES ACTIONS DE L'ENJEU

ACCOMPAGNEMENT DES AAPPMA

FICHE ACTION APP I : FORMER LES AAPPMA A LA COMMUNICATION SUR INTERNET

Objectif : permettre aux AAPPMA de développer et gérer leur communication sur internet

Thématique : accompagnement des AAPPMA / favoriser l'évolution des AAPPMA par la formation

Contexte : sur 46 AAPPMA, 15 ont une page facebook. 8 pages sont paramétrés comme des pages fan de l'association, et 3 sont des pages profils des Présidents des AAPPMA, et 2 sont des pages fan d'un club de pêche rattaché à une AAPPMA. 2 associations possèdent un site internet. Lors des réunions de secteurs, la majorité des AAPPMA ont fait part de leur besoin en termes de formation aux outils de communication internet, notamment facebook, aussi bien pour la maîtrise technique que pour la connaissance des enjeux en termes d'image.

Action : organiser et réaliser en régie des sessions de formations à l'outil facebook, créer les supports pédagogiques, fournir des exemples de bonnes et de mauvaises images.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 5 h/jrs

Coût total : 1 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION APP 2 : FORMER LES BENEVOLES A REALISER DES ANIMATIONS DE DECOUVERTE DE LA PECHE

Objectif : favoriser le développement des initiations de découverte de la pêche

Thématique : accompagnement des AAPPMA / favoriser l'évolution des AAPPMA par la formation

Contexte : les bénévoles des AAPPMA demandent à être formés pour la réalisation d'animation de découverte de la pêche, qu'ils fassent partie d'un APN ou non, afin de pouvoir répondre aux sollicitations locales, émanant du grand public, des centres d'loisirs, etc.

Action : définir une animation de découverte type, créer les supports pédagogiques, organiser et réaliser en régie des sessions de formations à cette animation, faire venir les bénévoles à des animations pêche de la fédération.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 5 h/jrs

Coût total : 1 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION APP 3 : RENFORCER LA FORMATION DES GARDES-PECHES PARTICULIERS

Objectif : améliorer l'autonomie et le suivi des GPP par un renforcement de la formation continue / structuration du service des GPP / mise en place d'une procédure et d'un fonctionnement commun à tous les GPP (carnets de constatation, de tournées, nombre de pêcheurs contrôlés, etc.).

Thématique : accompagnement des AAPPMA

Contexte : l'évolution de la réglementation, alliée à des exigences de plus en plus importantes de la part de la justice, rendent les procédures quasi-inexistantes sur les territoires où nous ne voyons pas les GPP en formation. De plus, une majorité de GPP ne sont ni visibles ni actifs sur leur territoire, n'ayant pas le bagage théorique réglementaire nécessaire.

Action : réaliser 4 sessions de formation continue par an, avec obligation de présence des GPP.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : AAPPMA / ONCFS

Dépense : -

Nombre d'hommes / jours FD : 10h/j

Coût : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Programme prévisionnel annuel de formation des GPP :

- rappels réglementaires en février pour l'ouverture de la truite.
- rappels réglementaires en avril pour l'ouverture du carnassier.
- rédaction des PV et procédures au cours de l'année.
- changements réglementaires en fin d'année civile.

FICHE ACTION APP 4 : ACCOMPAGNER LES AAPPMA LA 1^{ERE} ANNEE DE CREATION DE LEUR APN

Objectif : favoriser l'émergence de nouveaux APN rapidement opérationnels

Thématique : accompagnement des AAPPMA / favoriser l'évolution des AAPPMA par la formation

Contexte : 6 zones géographiques en besoin d'APN ont été identifiés (alentours de Caylus, Molières-Vazerac, Cazes-Lauzerte-Montaigu, Beaumont-de-Lomagne, Grisolles, Monclar-de-Quercy). 3 AAPPMA pourraient créer un APN, étant déjà actives dans l'initiation du grand public. Sur ces 3 AAPPMA, seule l'AAPPMA de Beaumont-de-Lomagne se positionne pour la création d'un APN en 2022. Une entente entre AAPPMA du Nord-est pourrait permettre la création d'un APN en 2024.

Action : former l'AAPPMA aux bases théoriques de l'animation pêche, fournir des outils pédagogiques, accompagner l'APN sur 4 animations pêche le weekend.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 8 h/jrs

Coût total : 1 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 **2022** 2023 **2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Il faut prévoir 1 journée en semaine pour la partie théorique, et 4 samedis pour la partie terrain. Avec les récupérations, les 5 H/jrs de l'action deviennent 8 H/jrs.

FICHE ACTION APP 5 : CREER UNE BASE DE DONNEES PHOTOS, CONTACTS PRESSE SET RADIOS POUR LES AAPPMA

Objectif : permettre aux AAPPMA de développer et gérer leur communication offline

Thématique : accompagnement des AAPPMA / favoriser l'évolution des AAPPMA en fournissant des outils

Contexte : la présence des AAPPMA dans le médias traditionnels est hétérogène. Certaines entretiennent des liens étroits avec un journaliste d'un journal, quand d'autres ne communiquent pas sur leurs actions faute de contact. Il faut fournir aux associations les coordonnées et les outils pour assurer un niveau de communication de base homogène.

Action : compiler les coordonnées des correspondants locaux de La Dépêche, du Petit Journal, de CFM radio, de Totem, de 100% radio et de NRJ. Sélectionner des visuels pour créer une base de données photos. Envoyer les documents à chaque membre de bureau des AAPPMA.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 2 h/jrs

Coût total : 600 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION APP 6 : FOURNIR DES KITS DE DECOUVERTE DE LA PECHE AUX AAPPMA

Objectif : faciliter l'organisation d'initiations à la pêche par les AAPPMA

Thématique : accompagnement des AAPPMA / favoriser l'évolution des AAPPMA en fournissant des outils

Contexte : les associations qui souhaitent organiser des animations de découverte de la pêche ne possède pas le matériel adéquate. Un matériel adapter au niveau des pratiquants est nécessaire pour faciliter la prise des poissons, permettre une bonne expérience de pêche et faciliter le travail des encadrants. La fédération doit pouvoir prêter un kit de base pour l'initiation pêche à chaque AAPPMA qui en fait la demande.

Action : définir un kit de base, acheter les références, tenir un registre des prêts, entretenir le matériel

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA

Dépenses : 600 € la 1^{ère} année, 100 € les années suivantes

Nombre d'hommes / jours FD : 3 h/jrs

Coût total : 1 500 € la 1^{ère} année, 1000 € les années suivantes

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION APP 7 : DEFINIR ET METTRE EN PLACE UN FONCTIONNEMENT UNIFORME DE LA POLICE DE LA PECHE EXERCEE PAR LES GARDES-PECHE PARTICULIERS

Objectif : renforcer la police de la pêche

Thématique : accompagnement des AAPPMA / gestion du bénévolat

Contexte : sur 46 AAPPMA, 25 n'ont pas de Garde-Pêche Particulier (GPP), et 13 n'ont qu'1 GPP. Certaines unités de gestion (territoire de légitimité d'une AAPPMA) n'ont donc pas ou peu de surveillance, alors que le service de la pêche sera composé de 33 GPP en 2020. La mutualisation des GPP existe déjà, mais pourrait être améliorée, car les AAPPMA ont des difficultés à recruter des GPP qui ont le profil « idéal » pour l'exercice de la fonction. Il en résulte 2 situations délicates : des AAPPMA sans GPP, et des AAPPMA avec des GPP pas/peu actifs ou générant des retours négatifs de la part des pratiquants. Pour les assermentations, le commettant étant le président de l'AAPPMA, la Fédération n'a pas la possibilité réglementaire de refuser un nouveau garde pêche, qui est alors assermenté pour une durée de 5 années.

Action : réaliser un entretien avec chaque candidat à la mission de GPP avant son assermentation pour émettre un avis de conformité auprès du Président de l'AAPPMA. Mandater la commission « police de la pêche » pour émettre des accords ou des refus de renouvellement des GPP, basés sur des critères objectifs : participation aux sessions de formations, activité déclarée, nombre d'infractions relevées, retours d'informations. Une réunion annuelle sera prévue à cet effet. L'avis sera transmis à la DDT, qui pourra le fournir au procureur, décisionnaire final du renouvellement d'assermentation. Conditionner les aides éventuelles de la fédération (indemnités, tenues de GPP) à l'avis favorable de la fédération pour l'assermentation ou le renouvellement.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA

Partenaires : AAPPMA, DDT et Procureur de la République

Dépense : 2 000 €

Nombre d'hommes / jours FD : 10 h/J (2 pour les entretiens avant assermentation, 2 pour les renouvellements d'assermentation)

Coût total : 5 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

- Objectif de couverture dès 2021 de tout le territoire / toutes les unités de gestion par au moins 1 GPP.
- Etudier la possibilité de mise en place d'une brigade départementale des GPP.
- Etudier un système d'incitation financière facilitant la mutualisation des GPP.

Nombre de renouvellement d'assermentation prévues :

- 14 renouvellements en 2020
- 11 renouvellements en 2021
- 2 renouvellements en 2022
- 8 renouvellements en 2023



Action de surveillance par un garde-pêche particulier. Crédits photos : Laurent MADELON / FNPF.

FICHE ACTION APP 8 : ETUDIER LE BENEVOLAT POUR DEFINIR DES AXES DE RECRUTEMENT

Objectif : améliorer le recrutement de nouveaux bénévoles

Thématique : accompagnement des AAPPMA / gestion du bénévolat

Contexte : la majorité des AAPPMA font le constat d'un manque de bénévoles. La pratique du bénévolat a évolué en France et nous connaissons mal ces évolutions, les motivations, les profils de bénévoles, l'âge d'entrée dans le bénévolat, etc. Sans connaissance du bénévolat, nous ne pouvons pas définir d'axe de recrutement.

Action : réaliser une recherche bibliographique, synthétiser l'état des connaissances, réaliser un état des lieux avec les AAPPMA, poser un diagnostic, proposer un plan d'actions.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : AAPPMA

Dépense : -

Nombre d'hommes / jours FD : 10 H/jrs encadrement stagiaire)

Coût : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel : 30% CRO, 35% FNPF, 35% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 **2022** 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

Cette étude peut être réalisée en même temps que l'étude la fiche action COP 12, afin de mutualiser les coûts.

FICHES ACTIONS DE L'ENJEU IMAGE DE LA PECHE

FICHE ACTION IM 1 : REDEFINIR UNE NOUVELLE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Objectif : déterminer les outils et les messages pour communiquer auprès des différentes cibles (non-pratiquants, pêcheurs, AAPPMA, élus des EPCI, salariés des EPCI, communication interne)

Thématique : image de la pêche / actualiser la communication B to B et B to C

Contexte : la stratégie de communication de la FDAAPPMA82 s'est construite au fil de l'eau, en fonction des besoins identifiés au coup par coup, ce qui aboutit à plusieurs chartes graphiques, des outils obsolètes, une image pas suffisamment maîtrisée, etc. La fédération doit s'affirmer comme la tête du réseau de la pêche et de la protection des milieux aquatiques de Tarn-et-Garonne, et utiliser la communication comme un levier qui portera ses fruits sur le long terme.

Action : organiser un COPIL interne, étudier l'avis et les besoins des partenaires techniques et financiers, réaliser un benchmark sur les fédérations de pêche bénéficiant d'une bonne image, définir les différentes cibles et leurs besoins, déterminer les outils et les messages à développer pour véhiculer le positionnement souhaité, rédiger une plateforme de marque, compléter la charte graphique nationale avec nos besoins départementaux, synthétiser le tout dans un livre de marque, décliner la charte graphique sur nos supports du quotidien, présenter la stratégie et les outils aux salariés et aux élus de la fédération.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires :

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 21 h/jrs

Coût total : 6 300 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 2 : REFONDRE ET MAINTENIR A JOUR LE SITE INTERNET DE LA FDAAPPMA82

Objectif : créer un nouveau site internet pour remplacer l'existant

Thématique : image de la pêche / améliorer l'image perçue du monde associatif de la pêche et valoriser ses actions

Contexte : mis en ligne en 2013, le site internet www.federationpeche82.com avait pour objectif de fournir des informations claires aux pêcheurs et de valoriser les actions de la fédération. Les objectifs sont toujours les mêmes, mais les pratiques sur internet ont évolué, la mise à jour du site est complexe (site internet vitrine et non-pas dynamique, langage de programmation obsolète) et son aspect ne répond pas à l'objectif de modernisation de l'image de la pêche.

Action : réaliser un COPIL de début de projet, définir la structuration du nouveau site internet, les fonctionnalités, sélectionner la déclinaison de l'identité visuelle, créer le contenu, sélectionner les illustrations, compiler les données et les documents pour le prestataire, faire les tests, rédiger les debriefs, présenter l'outil en interne, programmer la mise en ligne, communiquer sur la mise en ligne du nouveau site, noter les retours utilisateurs et débriefer avec le prestataire pour correction / amélioration, mettre à jour régulièrement les actualités, mettre à jour annuellement les informations réglementaires.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : FNPF, Melting K (agence de site internet), Eolas

Dépenses : 11 000 € pour la prestation de création la 1^{ère} année, 1 000 € de maintenance annuelle au-delà

Nombre d'hommes / jours FD : 40 h/jrs pour la création du site internet, 16 h/jrs pour les mises à jour les années suivantes

Coût total : 23 000 € pour la création, 5 800 € pour l'animation et les mises à jour annuelles

Plan de financement prévisionnel :

- **Création :** 30% CRO, 10% CD82, 60% FDAAPPMA82
- **Maintenance :** 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 3 : MAINTENIR L'ANIMATION DE LA PAGE FACEBOOK

Objectif : maintenir notre présence sur le principal réseau social afin d'améliorer notre image auprès des pêcheurs et des partenaires techniques

Thématique : image de la pêche / renforcer notre présence sur internet

Contexte : la FDAAPPMA82 est présente sur facebook depuis 2014 et publie environ 160 posts par an, afin de valoriser la pêche et les actions de la FDAAPPMA82 auprès des pêcheurs et des partenaires techniques. La stratégie de communication va être redéfinie en 2020 et modifiera les cibles et les messages publiés sur notre page facebook, mais il est nécessaire de conserver *a minima* 1 publication tous les 2 jours pour ne pas perdre en influence.

Action : animer et modérer la page facebook à un rythme d'1 publication tous les 2 jours, répondre aux messages privés, repérer les influenceurs et les haters, réaliser des veilles, désamorcer les conflits.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires :

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 10 h/jrs

Coût total : 3 000 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 4 : CONTINUER LA REDACTION DE 12 NEWSLETTERS

Objectif : maintenir au même niveau notre communication push auprès des pêcheurs, des partenaires techniques, des AAPPMA et de la presse

Thématique : image de la pêche / renforcer notre présence sur internet

Contexte : lancée en octobre 2015, la newsletter mensuelle est devenue un pilier de la valorisation des actions du monde associatif de la pêche (études, travaux, animations) et de l'activation des clients par l'incitation à la pratique de la pêche (conseils de pêche, stages, sorties, concours) avec plus de 7 000 inscrits au 31 décembre 2019. Cependant, quelques points faibles limitent le développement et la qualification de l'audimat : l'inscription ne se fait pas par formulaire automatisé en double opt-in, il y a de moins en moins de création de contenu, remplacé par l'actualité, il y a peu de liens vers des contenus du site internet, et le format de newsletter par internet ne convient pas à toutes les AAPPMA qui préfèrent un format papier.

Action : définir un calendrier annuel des sujets à traiter, créer les contenus et les visuels, mettre en page et envoyer sous www.mailjet.com, mettre à jour régulièrement la liste des inscrits, analyser les statistiques d'ouverture et réaliser des tests A/B.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires :

Dépenses : 240 € (abonnement de 20 € par mois à Mailjet)

Nombre d'hommes / jours FD : 10 h/jrs

Coût total : 3 240 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 5 : DEVELOPPER LA VIDEO POUR LA COMMUNICATION

Objectif : utiliser la vidéo comme outil promotionnel sur internet

Thématique : image de la pêche / renforcer notre présence sur internet

Contexte : la vidéo est le format le plus viral sur internet, car elle permet de synthétiser de manière attractive un discours complet. La FDAAPPMA82 a identifié cette tendance dès 2014, mais les moyens techniques, humains et financiers qui étaient nécessaires ne permettaient pas d'en réaliser. La démocratisation de la création vidéo, dû au développement matériel et logiciel, rend aujourd'hui ce média accessible à la FDAAPPMA82, à condition de rester sur des vidéos courtes et simples.

Action : définir une liste des vidéos à réaliser, capturer les images sur le terrain, réaliser le montage en interne, héberger les vidéos, promouvoir les vidéos sur les outils de communication de la FDAAPPMA82.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires :

Dépenses : 500 € (achat de micro et de stabilisateur optique, prise de vues avec smartphones, caméra et drone déjà en notre possession, participation au renouvellement du matériel)

Nombre d'hommes / jours FD : 16 h/jrs (2 salariés sur 4 jours pour les prises de vues en drone, 1 salarié sur 4 jours pour les prises de vues depuis le sol, 1 salarié sur 4 jours pour le montage)

Coût total : 5 300 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021 2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 6 : FAIRE EMERGER LE BESOIN D'UNE VIDEO PROMOTIONNELLE DE LA PECHE AUPRES D'UNE ENTITE DEPARTEMENTALE

Objectif : intégrer la pêche dans les vidéos de valorisation du département

Thématique : image de la pêche / renforcer notre présence sur internet

Contexte : les Conseils Départementaux, via leur ADT, investissent dans l'attractivité de leur département. Il est courant de voir des vidéos promotionnels pour un département, voir une activité dans un département, financés par le Conseil Départemental avec l'ADT en maître d'œuvre, comme dans le département du Lot. En Tarn-et-Garonne, la pêche n'apparaît pas dans le spot promotionnel de la destination Tarn-et-Garonne, alors que la pêche de certaines espèces piscicoles en Tarn-et-Garonne bénéficie d'une notoriété nationale voir européenne.

Action : sensibiliser partenaires du développement touristique à l'impact économique de la pêche de loisir, à la notoriété de la pêche spécialisée en Tarn-et-Garonne et aux retombées économiques et d'image à valoriser le Tarn-et-Garonne comme destination pêche.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : CD82, ADT82

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 1 H/jrs

Coût total : 300 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 **2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 7 : LANCEMENT D'UNE COMMUNICATION SUR INSTAGRAM

Objectif : améliorer notre présence internet auprès des moins de 25 ans

Thématique : image de la pêche / renforcer notre présence sur internet

Contexte : en 2014, chaque réseau social (facebook, instagram, snapchat) avait des fonctionnalités bien distinctes. En 2019, les principales fonctionnalités sont les mêmes, mais les générations d'utilisateurs diffèrent. Les 30-45 ans sont le cœur d'utilisateurs de facebook, alors que les 16-25 ans sont le cœur d'utilisateurs d'instagram. Instagram est donc complémentaire de facebook sur les 15-25 ans, et a d'ailleurs été racheté par ce dernier.

Action : ouvrir un compte instagram à partir du compte facebook de la FDAAPPMA82, mutualiser les ressources visuelles, renforcer le nombre d'hommes/jours d'animation des réseaux sociaux, animer et modérer le compte instagram

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : -

Dépenses : -

Nombre d'hommes / jours FD : 5 H/jrs

Coût total : 1 500 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 **2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 8 : ACTUALISER LE GUIDE DE PECHE TOUS LES ANS

Objectif : proposer chaque année aux pêcheurs un document d'information, de valorisation de la pêche et de synthèse des actions réalisées

Thématique : image de la pêche / améliorer l'efficacité des actions médias

Contexte : depuis plus de 20 ans, le guide de pêche est édité chaque année par la fédération à plus de 17 000 exemplaires. Ce document synthétise toutes les informations pratiques sur la pêche pour les pêcheurs et les non-pêcheurs. Malgré la digitalisation des informations, dû à l'essor d'internet, l'actualisation annuelle du guide de pêche est toujours nécessaire, même si les volumes d'impression suivent une tendance baissière.

Action : récupérer et synthétiser toutes les informations auprès des AAPPMA (coordonnées, concours, APN, demandes de réserves), rechercher des partenariats publicitaires, mettre à jour la partie réglementaire, rechercher de nouveaux visuels, rédiger de nouveaux textes (discours, actualités de la fédération), rechercher un prestataire graphique, réaliser les briefs et debriefs, récupérer les guides de pêche imprimés et organiser une distribution aux AAPPMA.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : AAPPMA, partenaires publicitaires

Dépenses : 11 000 €

Nombre d'hommes / jours FD : 24 H/jrs

Coût total : 18 700 €

Plan de financement prévisionnel : 50% partenaires publicitaires, 50% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 9 : CREER UN DOSSIER DE PRESSE

Objectif : synthétiser les actualités importantes du monde de la pêche pour les journalistes

Thématique : image de la pêche / améliorer l'efficacité des actions médias

Contexte : chaque année, plus de 15 communiqués de presse sont rédigés et envoyés aux journalistes de la presse départementale, des radios et à la télévision régionales. Les articles sont fréquemment relayés dans les journaux papiers, rarement à la radio et quasiment jamais à la télévision. Pour déterminer les sujets qui intéresseront leur audimat, les journalistes ont besoin d'un dossier de presse expliquant présentant les actualités importantes du monde de la pêche, la position de la fédération, les enjeux et les répercussions.

Action : organiser un COPIL annuel élus / salariés pour déterminer la liste des sujets à présenter, synthétiser la position technico-politique de la fédération, synthétiser les enjeux et nommer les autres acteurs concernés. Rédiger les textes et rechercher des illustrations. Création graphique et impression en régie. Envoi des dossiers de presse.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : AAPPMA, partenaires publicitaires

Dépenses : 500 €

Nombre d'hommes / jours FD : 7 H/jrs

Coût total : 2 600 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 **2021 2022 2023 2024**

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

FICHE ACTION IM 10 : ORGANISER UN CONGRES ANNUEL OU BIANNUEL AVEC UN ACCUEIL PRESSE

Objectif : valoriser les actualités importantes du monde de la pêche auprès des partenaires techniques, financiers, de développement et de communication

Thématique : image de la pêche / améliorer l'efficacité des actions médias

Contexte : depuis 2018, la FDAAPPMA82 organise un congrès afin de présenter les projets réalisés par la FDAAPPMA82 auprès des AAPPMA et des partenaires (ECPI, CD82, ADT82, OFB, DDT). La réalisation en sus d'un accueil presse permettra de renforcer les liens avec les journalistes.

Action : organiser un COPIL annuel élus / salariés pour définir les sujets des présentations, réaliser les documents de présentations, réserver une salle et un traiteur, inviter les participants et gérer les inscriptions, préparer la salle, le support de projection et la sono, gérer le congrès le jour J, tenir un accueil presse, ranger la salle et les équipements.

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA82

Partenaires : AAPPMA, EPCI, CD82, ADT82, OFB, DDT

Dépenses : 4 100 € (frais de restauration)

Nombre d'hommes / jours FD : 15 H/jrs

Coût total : 8 600 €

Plan de financement prévisionnel : 100% FDAAPPMA82

Phasage prévisionnel 2020 2021 2022 2023 2024

Complément de fiche action (listing, priorisation des projets) :

PROGRAMMATION FINANCIERE GENERALE

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS DES 3 TABLEAUX DE PROGRAMMATION

LE TEMPS D'ANIMATION DE LA FDAAPPMA82 : JUSQU'A 4 ETP PAR AN

Il faut prévoir entre 3,7 et 4,2 Equivalents Temps Plein par an pour atteindre les objectifs fixés et la programmation du SDDL. Actuellement, le développement du loisir pêche mobilise en interne entre 2,5 et 3 ETP.

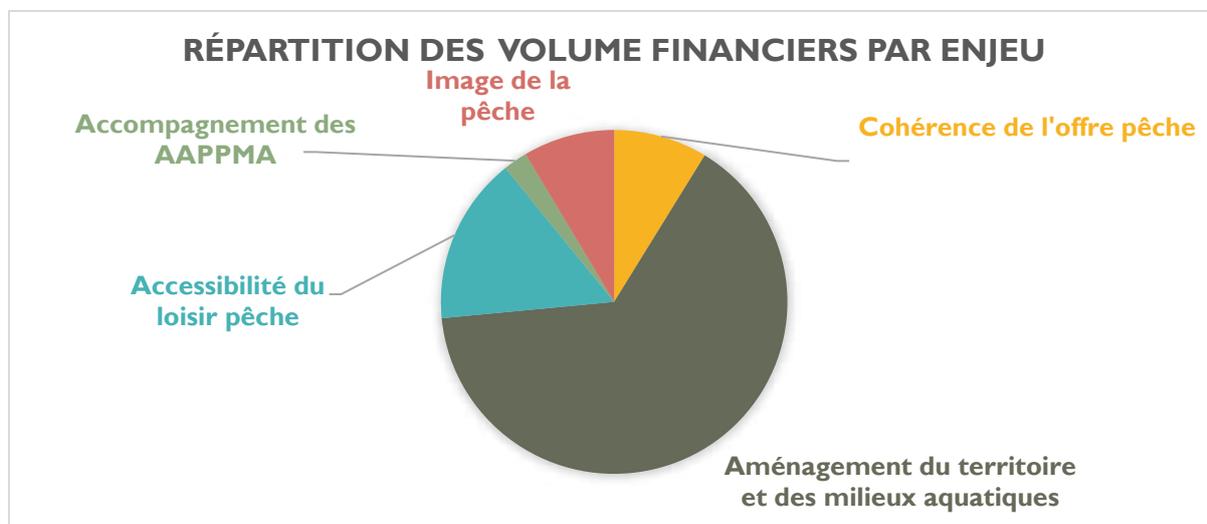
LES DEPENSES D'ACHATS ET D'INVESTISSEMENTS : JUSQU'A 382 000 € PAR AN

Entre 357 000 € et 382 000 € de dépenses sont prévues chaque année. Les 1 827 900 € prévus sur 5 ans sont principalement constitués d'investissements, à hauteur de 925 000 € pour la réalisation d'aménagements d'accès (postes, pontons, sentiers, parcours de pêche, rampes à bateaux) et de 550 000 € pour la fonctionnalité piscicole (restauration d'annexes fluviales, création de frayères).

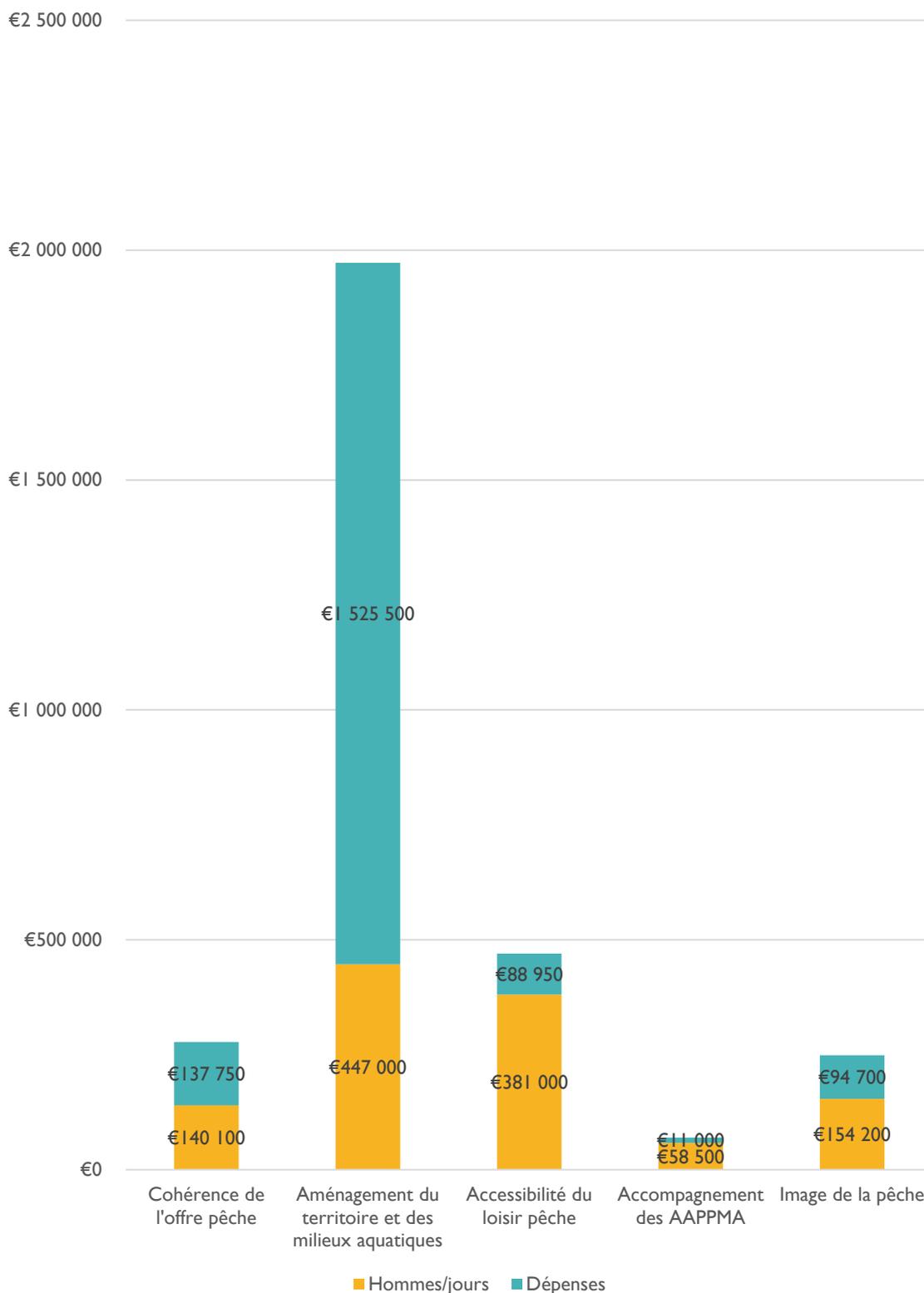
PROGRAMMATION FINANCIERE GENERALE : 3 007 750 €

Le volume financier des actions programmées est compris entre 568 000 € et 613 000 € par an. Le coût total du programme est de 2 925 450 € (dépenses d'achats, d'investissements et temps d'animation FDAAPPMA82), dont 1 740 400 € sur les travaux d'aménagements, ce qui est tout à fait cohérent avec notre volonté d'être maître d'ouvrage pour la réalisation des aménagements nécessaires, afin d'améliorer rapidement et durablement le loisir pêche.

STATISTIQUES FINANCIERE DU PROGRAMME SDDL 2020-2024

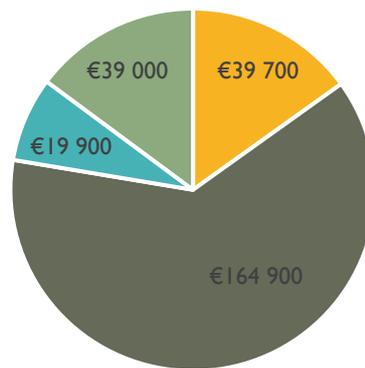


Répartition des hommes/jrs en valeur et des dépenses par enjeu du programme SDDL 2020-2024 en Tarn-et-Garonne



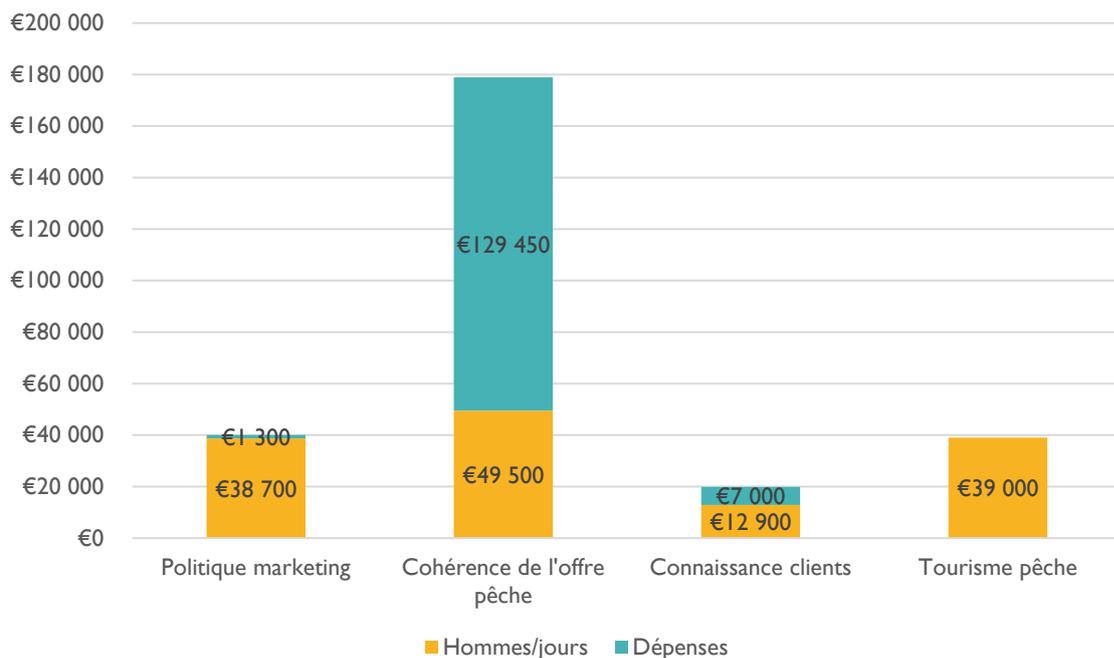
STATISTIQUES FINANCIERES DE L'ENJEU « COHERENCE DE L'OFFRE PECHE »
(263 500 € SUR 5 ANNEES)

Répartition financière au sein de l'enjeu "cohérence de l'offre pêche"

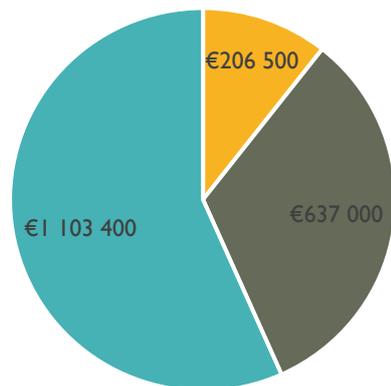


- Coordonner et mettre en œuvre une politique marketing
- Maitriser la cohérence marketing de l'offre pêche
- Améliorer la connaissance client
- Développer le tourisme pêche

Répartition des hommes/jrs en valeur et des dépenses par objectif de l'enjeu "cohérence de l'offre pêche"

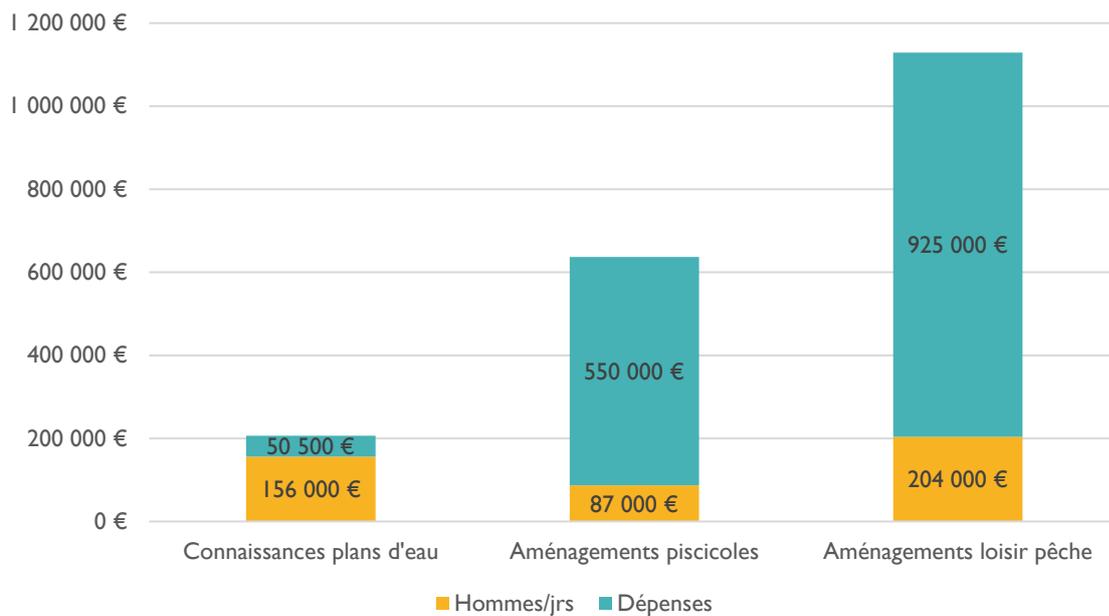


Répartition financière au sein de l'enjeu "aménagement du territoire et des milieux aquatiques"

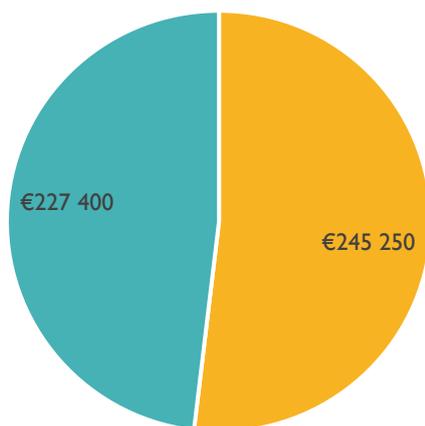


- Améliorer des connaissances sur les plans d'eau (études)
- Améliorer la fonctionnalité des plans d'eau (aménagement piscicoles)
- Faciliter la pratique de la pêche (aménagement loisir pêche)

Répartition des hommes/jrs en valeur et des dépenses par objectif de l'enjeu "aménagement du territoire"

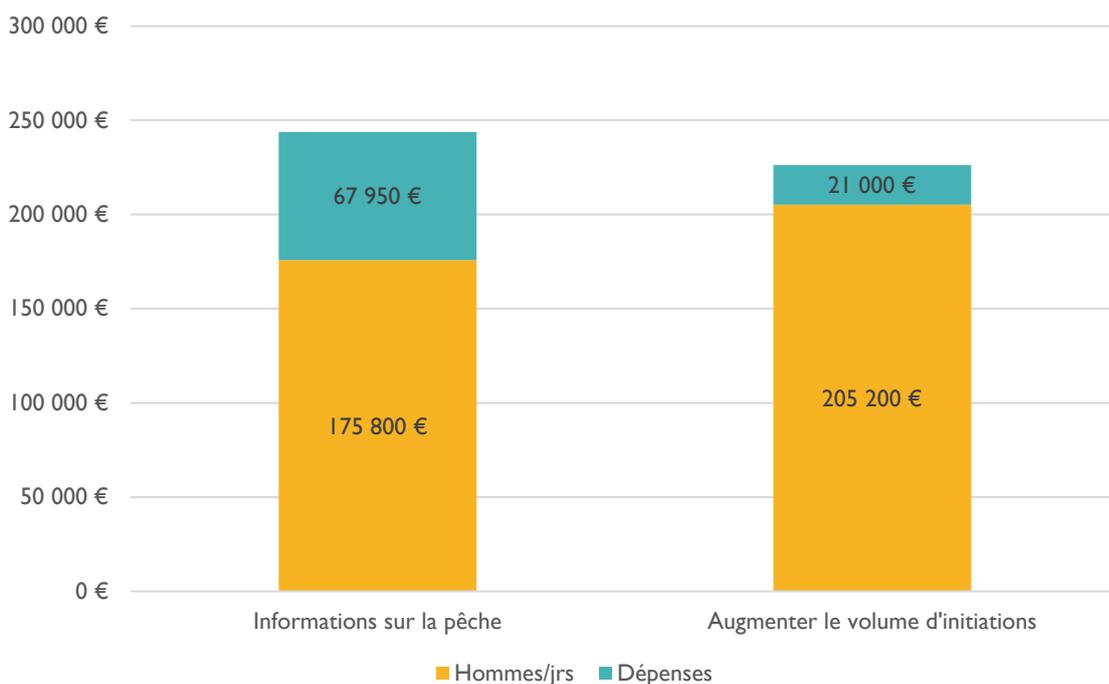


Répartition financière au sein de l'enjeu "accessibilité du loisir pêche"



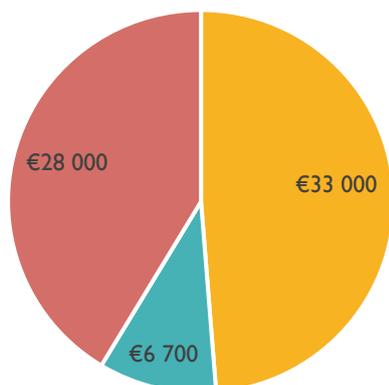
- Faciliter l'accès aux informations sur la pêche et sur les lieux de pêche
- Améliorer le volume d'initiations en optimisant l'implication fédérale

Répartition des hommes/jrs en valeur et des dépenses par objectif de l'enjeu "accessibilité du loisir pêche"



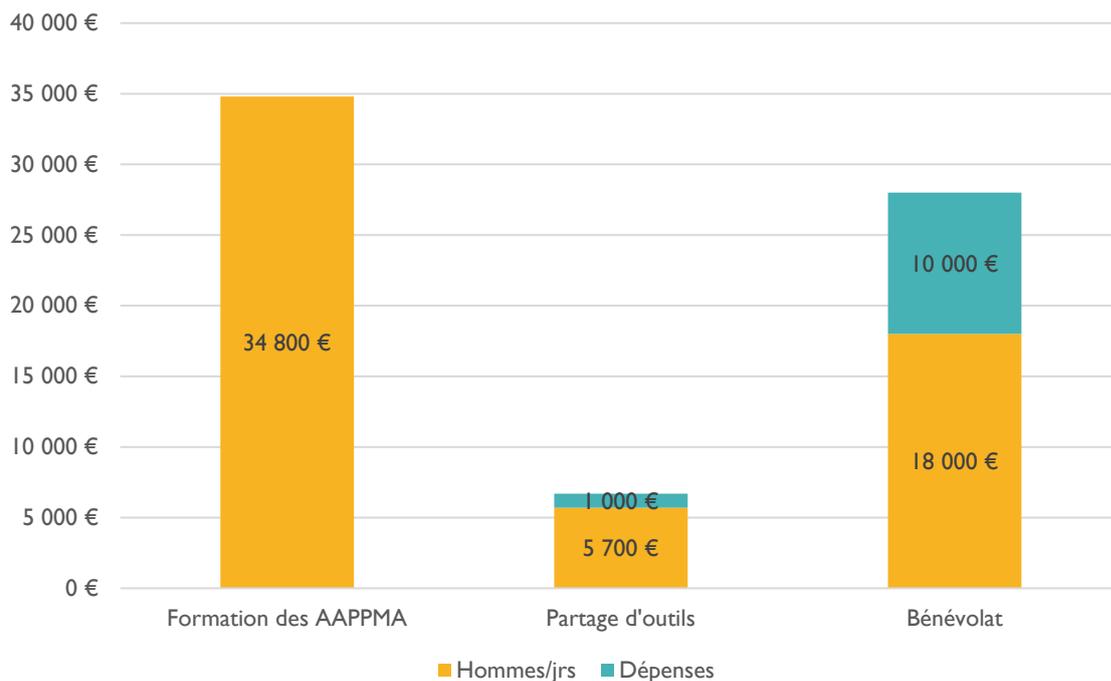
STATISTIQUES FINANCIERES DE L'ENJEU « ACCOMPAGNEMENT DES AAPPMA »
(67 700 € SUR 5 ANNEES)

Répartition financière au sein de l'enjeu
"accompagnement des AAPPMA"



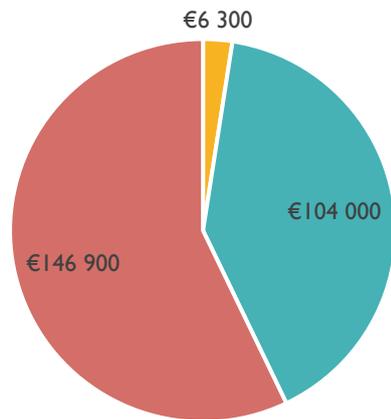
- Favoriser l'évolution des AAPPMA par la formation
- Faciliter les actions des AAPPMA en fournissant des outils
- Aider les AAPPMA dans la gestion du bénévolat

Répartition des hommes/jrs en valeur et des dépenses par
objectif de l'enjeu "accompagnement des AAPPMA"



STATISTIQUES FINANCIERES DE L'ENJEU « IMAGE DE LA PECHE »
(257 200 € SUR 5 ANNEES)

Répartition financière au sein de l'enjeu
"image de la pêche"



- Actualiser la communication du loisir pêche et corporate
- Renforcer notre présence sur internet
- Améliorer l'efficacité de nos actions médias traditionnels

Répartition des hommes/jrs en valeur et des dépenses par
objectif de l'enjeu "image de la pêche"

